



LE
CONSEIL GÉNÉRAL
ET LES
CONSEILLERS GÉNÉRAUX
DE
SAONE-ET-LOIRE
(1789-1889)

MACON, IMPRIMERIE GÉNÉRALE, D. BELLENAND

LE

CONSEIL GÉNÉRAL

ET LES

CONSEILLERS GÉNÉRAUX

DE

SAONE-ET-LOIRE

(1789-1889)

PAR

L. LEX

Archiviste du département

ET

P. SIRAUD

Chef de division à la Préfecture.



MACON

BELHOMME, LIBRAIRE ÉDITEUR

—

1888

A MM.

Sarrien, *président;*

Bessard et Dulac, *vice-présidents;*

Louis Mathey, Octave Jeannin et Périer, *secrétaires:*

Bardot, De Béost, Bouilloud, Bouthier de Rochefort, Campionnet, Carion, De Chalonge, Chambard, Chantin, Chanliaux, Chapelle, Chavet, Cheuzeville, Croizat, Decœne-Racouchot, Delacharme, Delorme, Dubief, Duprey, Favier, Flochon, Garguet, Gillot, Greuzard, Guillemaut, Guyot, Noel Jannin, Lacomme, Lasnier, Loranchet, Martin, Hippolyte Mathey, Mauchamp, Merle, Moncharmont, Petitjean, Poncet, Puvis de Chavannes, De Rambuteau, Schneider, Thomas, De Truchis, Truchot et Violot, *membres du Conseil général:*

Hommage de notre respectueux dévouement.

L. LEX. P. SIRAUD.

LE

CONSEIL GÉNÉRAL

ET LES

CONSEILLERS GÉNÉRAUX

DE SAONE-ET-LOIRE

(1789-1889)

L'étude que nous livrons à l'impression est divisée en trois parties.

Après une *introduction* qui est l'exposé sommaire de la législation organique des Conseils généraux, la *première partie* donne la date de la nomination ou de l'élection des membres qui ont composé notre assemblée départementale de 1790 à nos jours. Les tableaux dans lesquels nous avons condensé les résultats des élections faites, depuis un demi-siècle, dans chacun de nos cinquante cantons, nous paraissent être, à eux seuls, un document essentiel pour l'histoire du suffrage universel considéré dans l'une de ses trois grandes manifestations.

Le dépouillement minutieux des procès-verbaux des séances nous a permis de faire entrer dans la *deuxième partie* les dates extrêmes de

chaque session, la composition des bureaux, et les faits, les discours ou les votes qui présentent un intérêt direct pour l'histoire générale et particulière de notre département.

Nous avons cru bon de multiplier les extraits antérieurs en date à l'époque où l'on a décidé d'imprimer les délibérations, ceux notamment de la période révolutionnaire. La publication de ces derniers remplacera jusqu'à un certain point, chez nous, la mesure prise par le Conseil général de l'Yonne qui, s'inspirant de l'exemple d'un des moins riches départements de la France, celui de l'Ardèche, inscrit annuellement, depuis 1886, au budget des Archives, une somme de 2,000 francs pour l'édition des procès-verbaux de ses séances de 1790 à 1800.

La *troisième partie* comprend une galerie biographique où tous les Conseillers généraux de Saône-et-Loire ont, dans l'ordre alphabétique, leur notice individuelle.

L'importance de ces notices paraîtra peut-être disproportionnée avec la somme de travail qu'elles ont exigée, — environ quinze cents correspondances, plusieurs déplacements et un nombre incalculable de recherches. Mais sont-ils dénués d'intérêt les détails de l'existence des membres d'une assemblée qui, à toutes les époques, a compté dans son sein des personnalités de la plus haute marque ? Et n'est-ce pas une puissante contribution à l'histoire des familles que ces quatre cent cinquante biographies ?

Dans un *appendice*, on trouvera la bibliographie des procès-verbaux et des règlements du Conseil, qui servira un jour à qui voudra former une collection de nos publications départementales.

Une *table* alphabétique des noms de toutes les personnes citées termine ce travail et y facilite les recherches.

C'est un devoir pour nous de remercier ici les nombreuses personnes qui nous ont aidés dans notre tâche et de nommer spécialement MM. Alfred Mathey, sénateur, Sarrien, député, ministre de l'Intérieur, présidents successifs du Conseil général, et Le Mallier, préfet du département, dont nous avons reçu les encouragements précieux; Lucien Guillemaut, député; Campionnet, Lacomme, Louis Mathey, Périer et Léon Thomas, conseillers généraux; de Fontenay, ancien élève de l'Ecole des Chartes; Francisque Lacroix, de Mâcon; Martin, bibliothécaire de Tournus, et Millot, bibliothécaire de Chalon, auxquels nous devons les éléments de séries entières de biographies; enfin, M. Jules Protat, de Mâcon, qui a bien voulu mettre à notre disposition la collection du *Journal de Saône-et-Loire*. Nous les prions d'agréer l'expression de notre vive et sincère gratitude.

Mâcon, le 15 décembre 1887.

L. LEX. P. SIRAUD.

INTRODUCTION

Législation organique des Conseils généraux.

Les Administrations de département de 1789 à 1800.

L'origine des Conseils généraux se rattache à la division de la France en départements, établie par l'Assemblée constituante ; mais la dénomination actuelle de *Conseils généraux*, appliquée aux assemblées départementales, n'apparaît qu'en l'an VIII.

La loi du 22 décembre 1789, qui créa les départements, institua en même temps au chef-lieu de chacun d'eux, sous le titre d'*Administration de département*, une assemblée administrative composée de trente-six membres. (Article 5.)

Ces membres étaient élus par l'assemblée des électeurs, réunie au chef-lieu du département, et pouvaient être choisis parmi tous les citoyens actifs payant une contribution directe au moins égale à la valeur locale de dix journées de travail ; toutefois, chaque district devait toujours avoir au moins deux membres dans l'Administration de département. Ils étaient élus pour quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans, — la première série sortante devant être désignée par le sort ; ils nommaient au scrutin un président et un secrétaire.

A côté de l'Administration de département était placé un *Procureur général syndic*, élu par les mêmes électeurs et pour une durée de quatre ans. (Sect. II, art. 2, 4, 5, 6, et suiv.)

Chaque Administration de département se divisait en deux sections, l'une sous le titre de *Conseil de département*, l'autre sous le nom de *Directoire de département*. (*Ibid.*, art. 20.)

Le *Directoire*, agent d'exécution, est composé de huit membres, élus dans son sein par l'Administration de département pour une durée de quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans ; il est constamment en activité pour l'expédition des affaires, et rend compte de sa gestion au Conseil ; il se choisit un vice-président, mais le président de l'Administration de département a le droit d'assister et de présider à toutes ses séances. (Art. 22 et 23.)

Le *Conseil* se réunit chaque année en une session qui peut durer un mois. Après que le Directoire a présenté le compte de sa gestion, ses membres prennent séance et ont voix délibérative avec ceux du Conseil. (Art. 21 et 24.)

Les Administrations de département avaient des attributions beaucoup plus étendues que n'en ont les Conseils généraux de nos jours.

Elles étaient chargées, sous la surveillance du Corps législatif et en vertu de ses décrets : 1° de répartir toutes les contributions directes imposées à chaque département; 2° d'ordonner et de faire expédier, suivant les formes établies, les rôles d'assiette et de cotisation entre les contribuables de chaque municipalité ; 3° d'assurer la perception et le versement du produit de ces contributions et de régler le service des agents y préposés; 4° d'ordonner et de faire exécuter le paiement des dépenses assignées dans chaque département sur le produit des mêmes contributions.

Sous l'inspection du Roi, comme chef suprême de la nation et de l'administration générale du royaume, elles étaient, en outre, chargées de différentes parties de cette administration, notamment : 1° du soulagement des pauvres, de la police des mendiants et vagabonds; 2° de l'inspection et de l'amélioration du régime des hôpitaux, hôtels-Dieu, établissements et ateliers de charité, prisons, maisons d'arrêt et de correction; 3° de la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral; 4° de la manutention et de l'emploi des fonds destinés, dans chaque département, à l'encouragement de l'agriculture, de l'industrie, et de toute espèce de bienfaisance publique; 5° de la conservation des propriétés publiques; 6° de celle des forêts, rivières, chemins et autres choses communes; 7° de la direction et construction des routes, canaux et autres ouvrages publics autorisés dans le département; 8° de l'entretien et réparation des églises, presbytères et autres objets nécessaires au service du culte religieux; 9° du maintien de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques ; 10° enfin, du service et de l'emploi des milices ou gardes nationales.

La Constitution du 2 septembre 1791 (tit. III, chap. IV, sect. 2) s'efforça de diminuer les inconvénients qui ne pouvaient manquer de résulter de l'étendue excessive des attributions conférées aux Administrations de département; elle détermina avec plus de précision les caractères de leurs fonctions en leur défendant de s'immiscer dans l'exercice du pouvoir législatif et de rien entreprendre sur l'ordre judiciaire. Le Roi eut même le droit d'annuler les actes des administrateurs contraires aux lois et, dans des cas extrêmes, de suspendre ces derniers.

Les Assemblées électorales se réunirent, pour la première formation des Administrations de département, en avril 1790, et le premier renouvellement partiel par moitié eut lieu du 26 août au 5 septembre 1791, lorsque ces assemblées nommèrent les députés à l'Assemblée législative. Le décret des 28-29 mai 1791 stipula que les membres dont les fonctions allaient cesser, n'ayant pas deux années entières d'exercice, pourraient être, pour cette fois seulement, réélus.

Un décret des 10-14 mars 1792 fixa la manière de compléter les Administrations dont le nombre se trouvait réduit par suite de mort, de démission, ou autrement.

Un autre décret, du 1er juillet 1792, établit la publicité des séances.

La Convention, le jour même de sa réunion, ordonna le renouvellement des corps administratifs (décret des 22-25 septembre 1792), avec faculté de réélire ceux qui auraient bien mérité de la patrie. Un décret du 19 octobre suivant stipula que les membres du Directoire seraient directement élus au scrutin de liste par les corps électoraux, séparément des autres administrateurs qui seraient nommés par un scrutin spécial.

Notons en passant que la Constitution du 24 juin 1793 — qui ne fut jamais mise en vigueur, — conservait l'organisation départementale établie par la Constituante, sauf que les administrateurs étaient élus pour deux ans seulement et renouvelés chaque année par moitié.

Le décret des 14-16 frimaire an II (4-6 décembre 1793) sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire, supprima les Conseils, les Présidents et les Procureurs généraux syndics de département ; il ne conserva que les membres des Directoires, entre lesquels l'exercice de la présidence était alternatif et ne devait pas durer plus d'un mois. Durant toute cette période et jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution de l'an III, les représentants en mission, opérèrent, en vertu de leurs pouvoirs dictatoriaux, de fréquents changements dans le personnel des administrations de département (1).

La Constitution de l'an III (5 fructidor-22 août 1795), dans un esprit de réaction contre les assemblées trop multipliées, établit, au chef-lieu de chaque département, une *Administration centrale* composée de cinq membres, élus pour cinq ans par l'assemblée des électeurs et renouvelés chaque année par cinquième ; près d'elle siégeait un *Commissaire du Directoire exécutif*. (Art. 174 et suiv.)

---

(1) Cf. P. Siraud, *Les Administrateurs et les Préfets de Saône-et-Loire* (1789-1886), Mâcon, 1886, in-8°, pp. 12-18.

Les Administrations centrales étaient formellement subordonnées au pouvoir exécutif, qui avait le droit d'annuler leurs actes, de destituer leurs membres et de pourvoir provisoirement à leur remplacement. Le Directoire usa fréquemment de ces droits pendant toute la durée de son existence (1).

Les Conseils généraux de 1800 à 1833.

La loi du 28 pluviôse an VIII, qui suivit de près le coup d'Etat de Brumaire, donna à l'organisation administrative des départements la forme qu'elle a, sauf modifications, conservée jusqu'à présent.

L'article 2 de cette loi était ainsi conçu :

« Il y aura, dans chaque département, un Préfet, un Conseil de préfecture et un Conseil général, lesquels rempliront les fonctions exercées maintenant par les administrateurs et commissaires du département. »

Le Conseil de préfecture et le Conseil général de Saône-et-Loire furent composés, le premier de cinq membres, le second de vingt-quatre. Tous étaient à la nomination du premier Consul. (Art. 18.)

Les membres des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement étaient nommés pour trois ans, avec pouvoirs renouvelables. (Art. 19.)

Le Conseil général s'assemblait chaque année (2), à une époque déterminée par le gouvernement, pour une session dont la durée ne pouvait dépasser quinze jours. Il nommait son bureau, répartissait les contributions directes entre les arrondissements, statuait sur les demandes en réduction faites par les Conseils d'arrondissement, villes, bourgs et villages, et déterminait, dans les limites fixées par la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition était demandée pour les dépenses du département. Il entendait le compte annuel que le préfet rendait de l'emploi de ces centimes, exprimait son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adressait au ministre de l'Intérieur.

(1) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, p. 18 et suiv.

(2) La présence des deux tiers de la totalité des membres du Conseil (soit 16 sur 24) était nécessaire pour rendre valables leurs délibérations. Nous voyons en l'an XI, en l'an XII, en 1807, en 1810, etc., les conseillers de préfecture siéger chez nous, à raison de l'absence d'un grand nombre de conseillers généraux.

Par une dépêche du 16 prairial an IX (5 juin 1801), le Ministre de l'Intérieur invita les conseillers généraux, exerçant les charges de maires et d'adjoints, à opter pour l'une ou pour l'autre de leurs fonctions.

Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802) régla, comme il suit, le mode de nomination des membres des Conseils généraux :

« Les collèges électoraux de département présentent au premier Consul deux citoyens domiciliés dans le département pour chaque place vacante dans le Conseil général du département.

« Un de ces citoyens, au moins, doit être pris nécessairement hors du collège électoral qui le présente.

« Les Conseils généraux de département se renouvellent par tiers tous les cinq ans. »

La Restauration n'apporta aucun changement à cette législation, bien que des projets nouveaux aient été présentés, en 1821 par M. Siméon, et en 1829 par M. de Martignac.

Après les événements de Juillet, le Conseil général de Saône-et-Loire fut entièrement renouvelé. (Ordonnance royale du 6 février 1831.)

Les Conseils généraux de 1833 à 1848.

L'opinion publique réclamait depuis longtemps l'extension des pouvoirs des Assemblées départementales et surtout l'élection de leurs membres (1). Une loi, proposée en 1831 et promulguée le 22 juin 1833, donna enfin aux Conseils généraux une organisation plus conforme à l'esprit des institutions modernes.

Le Conseil général était, dès lors, composé d'autant de membres qu'il y avait de cantons dans le département, à condition toutefois de ne pas excéder le nombre de trente (2).

L'assemblée électorale était composée, dans chaque canton, des électeurs et des citoyens portés sur la liste du jury ; s'ils étaient moins de cinquante, le complément était formé par l'appel des citoyens les plus imposés.

La dissolution du Conseil général pouvait être prononcée

---

(1) Le 7 juin 1832, le Conseil général de Saône-et-Loire avait exprimé le vœu que le principe de l'élection fût appliqué au recrutement de ses membres.

(2) Notre département comptait à cette époque 48 cantons.

par le Roi. En ce cas, il était procédé à une nouvelle élection avant la session annuelle et au plus tard dans le délai de trois mois à dater du jour de la dissolution.

En cas de décès ou de démission, le conseiller était remplacé dans le délai de deux mois.

Le Conseil se réunissait en vertu d'une ordonnance du Roi qui déterminait l'époque et la durée de la session.

L'article 55 portait : « L'élection des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement sera faite dans le délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi. »

Dans les départements qui avaient plus de trente cantons, des réunions furent opérées.

Voici les trente circonscriptions électorales établies dans Saône-et-Loire :

ARRONDISSEMENT D'AUTUN

8 cantons. — 4 circonscriptions.

1. — Autun.
2. — Couches et Montcenis.
3. — Epinac et Lucenay-l'Evêque.
4. — Issy-l'Evêque, Mesvres et Saint-Léger-sous-Beuvray.

ARRONDISSEMENT DE CHALON

10 cantons. — 7 circonscriptions.

5. — Buxy et Mont-Saint-Vincent.
6. — Chagny.
7. — Chalon nord.
8. — Chalon sud.
9. — Givry.
10. — Saint-Germain-du-Plain et Sennecey-le-Grand (1).
11. — Saint-Martin-en-Bresse et Verdun-sur-le-Doubs.

(1) Une loi du 17 mars 1840 rattacha le canton de Saint-Germain-du-Plain à celui de Chalon sud, et celui de Sennecey forma seul une circonscription. En conséquence, des élections eurent lieu dans les deux circonscriptions le 15 novembre 1840.

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

13 cantons.— 7 circonscriptions.

12.— Bourbon-Lancy et Gueugnon.
13.— Charolles.
14.— Chauffailles et La Clayette.
15.— Digoin et Paray-le-Monial.
16.— La Guiche et Saint-Bonnet-de-Joux.
17.— Marcigny et Semur-en-Brionnais.
18.— Palinges et Toulon-sur-Arroux.

ARRONDISSEMENT DE LOUHANS

8 cantons.— 5 circonscriptions.

19.— Beaurepaire et Cuiseaux.
20.— Cuisery et Montpont.
21.— Louhans.
22.— Montret et Saint-Germain-du-Bois.
23.— Pierre.

ARRONDISSEMENT DE MACON

9 cantons. — 7 circonscriptions.

24 — Cluny.
25.— Lugny.
26.— Mâcon nord.
27.— Mâcon sud et La Chapelle-de-Guinchay.
28.— Matour et Tramayes.
29.— Saint-Gengoux-le-Royal.
30.— Tournus.

Les membres du Conseil étaient nommés pour neuf ans, renouvelés par tiers tous les trois ans et indéfiniment rééligibles.

En vue de l'application de ces dispositions de la loi, le Conseil général, dans ses séances des 19 juillet 1834 et 23 août 1836, divisa les trente circonscriptions électorales du département en trois séries, et, le 26 août 1836, l'ordre de renouvellement des séries fut tiré au sort par le Préfet, en séance publique du Conseil de préfecture.

La première série, dont les pouvoirs devaient être renouvelés en 1836, 1845, etc., était formée des circonscriptions suivantes :

Issy-l'Evêque, Mesvres et Saint-Léger-sous-Beuvray. — Chalon sud. — Verdun et Saint-Martin-en-Bresse. — Charolles. — Digoin et Paray. — La Guiche et Saint-Bonnet-de-Joux. — Louhans. — Cuisery et Montpont.— Mâcon nord.— Cluny.

La deuxième série, dont les pouvoirs devaient être renouvelés en 1839, 1848, etc., comprenait :

Autun. — Buxy et Mont-Saint-Vincent. — Chagny. — Sennecey-le-Grand et Saint-Germain-du-Plain (1). — Chauffailles et La Clayette. — Palinges et Toulon-sur-Arroux. — Montret et Saint-Germain-du-Bois. — Saint-Gengoux-le-Royal. — Tournus. — Matour et Tramayes.

Enfin la troisième, dont les pouvoirs devaient être renouvelés en 1842, 1851, etc., comptait :

Couches et Montcenis. — Epinac et Lucenay. — Chalon nord. — Givry.— Bourbon-Lancy et Gueugnon. — Marcigny et Semur. — Beaurepaire et Cuiseaux. — Pierre. — Màcon sud et La Chapelle-de-Guinchay. — Lugny.

La loi du 10 mai 1838 étendit et fixa les attributions des Conseils généraux. Outre la répartition des contributions directes et le vote des centimes additionnels autorisés par les lois, le Conseil général devait désormais délibérer : 1° sur les contributions extraordinaires à établir et les emprunts à contracter dans l'intérêt du département ; 2° sur les acquisitions, aliénations et échanges de propriétés départementales ; 3° sur le changement de destination ou d'affectation des édifices départementaux ; 4° sur le mode de gestion des propriétés départementales ; 5° sur les actions à intenter ou à soutenir au nom du département, sauf les cas d'urgence ; 6° sur les transactions qui concernent les droits du département ; 7° sur l'acceptation des dons et legs faits au département ; 8° sur le classement et la direction des routes départementales ; 9° sur les projets, plans et devis de tous les autres travaux exécutés sur les fonds du département ; 10° sur les offres faites par des communes, par des associations ou des particuliers, pour concourir à la dépense des routes départementales ou d'autres travaux à la charge du département ; 11° sur la concession, à des associations, à des compagnies ou à des particuliers, de travaux d'intérêt

(1) Dans sa séance du 31 août 1840, le Conseil général décida que le canton de Saint-Germain-du-Plain, rattaché à celui de Chalon sud, ferait partie de la première série.

départemental ; 12° sur la part contributive à imposer au département dans la dépense des travaux exécutés par l'Etat et qui intéressent le département ; 13° sur la part contributive du département dans les dépenses des travaux qui intéressent à la fois le département et les communes ; 14° sur l'établissement et l'organisation des caisses de retraite ou autre mode de rémunération en faveur des employés des préfectures et des sous-préfectures ; 15° sur la part de la dépense des aliénés et des enfants trouvés et abandonnés qui sera mise à la charge des communes, et sur les bases de la répartition à faire entre elles ; 16° sur tous les autres objets sur lesquels il est appelé à délibérer par les lois et règlements ; — donner son avis : 1° sur les changements proposés à la circonscription du territoire du département, des arrondissements, des cantons et des communes, et à la désignation des chefs-lieux ; 2° sur les difficultés élevées relativement à la répartition de la dépense des travaux qui intéressent plusieurs communes ; 3° sur l'établissement, la suppression ou le changement des foires et marchés ; 4° et généralement sur tous les objets sur lesquels il est appelé à donner son avis en vertu des lois et règlements, ou sur lesquels il est consulté par l'administration ; — enfin, adresser, si bon lui semble et directement au ministre chargé de l'administration départementale, par l'intermédiaire de son président, les réclamations qu'il aurait à présenter dans l'intérêt spécial du département, ainsi que son opinion sur l'état et les besoins des différents services publics, en ce qui touche le département.

Les délibérations du Conseil général sont soumises à l'approbation du Roi, du ministre compétent ou du Préfet, selon les cas déterminés par les lois ou par les règlements d'administration publique.

Le nombre peu élevé des conseillers généraux, fixé par la loi du 22 juin 1833, ne répondait pas au sentiment de l'opinion publique. Dès 1834, le Conseil général de Saône-et-Loire avait demandé que l'Assemblée départementale fût composée de 40 membres. En 1836, il exprimait le vœu, plus rationnel, de voir établir la représentation cantonale.

En exécution de l'article 56 de la loi de 1833, qui prescrivait de consulter les Conseils généraux et les Conseils d'arrondissement sur le groupement des cantons, et de communiquer aux Chambres les observations recueillies, le Conseil d'arrondissement d'Autun formulait ainsi son avis :

« Les cantons de Lucenay et d'Epinac et ceux de Couches et de Montcenis, quoique éloignés les uns des autres et n'ayant aucune espèce de relations, ont été réunis pour ne former que deux circonscriptions. Il en est résulté que les

électeurs qui avaient à se déplacer ne sont point venus aux élections. Le Conseil désirerait qu'une nouvelle disposition autorisât le Préfet à convoquer les électeurs de ces cantons dans une localité étrangère à la circonscription, et que la présidence fût tirée au sort entre les maires des chefs-lieux de canton.

« Le Conseil saisit cette occasion pour exprimer le vif regret qu'il éprouve de la manière dont les membres du Conseil général ont été répartis. Cette répartition peu équitable accorde le moindre nombre de conseillers à l'arrondissement d'Autun, quoiqu'il soit l'un des plus importants du département. »

Le Préfet répondit à son tour « que les observations du Conseil d'arrondissement d'Autun, relatives à la réunion des cantons de Lucenay et d'Epinac, de Couches et de Montcenis, étaient fondées, mais qu'il serait difficile et peut-être impossible d'adopter une meilleure combinaison. C'est probablement pour ce motif que le Conseil général s'est abstenu d'émettre un avis à ce sujet, quelque pénétrés que fussent ses membres de la nécessité de remédier à un état de choses qui place les électeurs de l'un des cantons dans l'alternative d'un déplacement incommode et dispendieux, ou d'un abandon de leurs droits.

« Quoique l'arrondissement d'Autun n'ait pas obtenu une représentation proportionnée à son importance, il n'existe pas cependant de motifs suffisants pour changer l'état actuel des choses et lui accorder un cinquième conseiller. »

Dans sa séance du 31 août 1841, l'assemblée départementale émit néanmoins le vœu que l'attention du gouvernement fût appelée sur la question de savoir si l'arrondissement d'Autun était suffisamment représenté. En outre, en 1840, nous l'avons dit, il avait décidé de distraire le canton de Saint-Germain-du-Plain du canton de Sennecey-le-Grand pour le réunir à celui de Chalon sud.

L'arrondissement d'Autun ne renonça pas à ses prétentions. Le 13 septembre 1843, le Conseil municipal de cette ville nomma une délégation chargée de présenter au duc de Nemours, de passage à Chalon, une pétition demandant un cinquième conseiller pour l'arrondissement. Cette pétition disait que deux fois la Chambre des députés et une fois la Chambre des pairs avaient reconnu, en renvoyant la demande de l'arrondissement d'Autun au ministre de l'Intérieur, et la justice du principe invoqué et le droit qui en résulte. Mais, dans sa séance du 1er septembre 1845, après une longue discussion, le Conseil général, par 19 voix contre 5, émit le vœu que les choses restassent en l'état, et exprima

son étonnement de ce que M. le Ministre de l'Intérieur ait cru devoir saisir la Chambre d'un projet de loi qui avait pour objet de modifier les circonscriptions électorales, contrairement aux vœux formulés par le Conseil dans ses deux dernières sessions, alors surtout que les formalités voulues par la loi n'étaient pas strictement remplies, les Conseils d'arrondissement de Chalon, de Louhans et de Charolles, n'ayant pas été consultés.

Les Conseils généraux de 1848 à 1889.

Il était réservé à la République de satisfaire les aspirations du pays qui tendaient à la représentation cantonale et à la nomination des conseillers par le suffrage universel.

Par décret du 3 juillet 1848, l'Assemblée nationale, tout en maintenant les dispositions générales de la loi de 1833, prescrivit le renouvellement intégral des conseillers de département et d'arrondissement. Elle décida l'élection par le suffrage universel d'un conseiller dans chaque canton, sur la liste électorale dressée pour l'élection des conseillers municipaux (1). En même temps, les séances des Conseils généraux devenaient publiques (2).

Les élections générales eurent lieu le 27 août 1848 (3).

Une loi du 14 juin 1851 prorogea les pouvoirs des membres des Conseils municipaux, des Conseils d'arrondissement et des Conseils généraux soumis à l'élection. L'ajournement ne pouvait dépasser le 1er décembre de la même année.

Mais survint le coup d'Etat, puis la loi du 7 juillet 1852 qui prescrivit le renouvellement, dans les quatre mois qui

---

(1) Cette liste comprenait tous les citoyens âgés de 21 ans, résidant dans la commune depuis un an.

(2) « La République, disait Lamartine, n'a fait jusqu'ici que réaliser deux grandes améliorations dans l'organisation des Conseils généraux, améliorations souvent appelées, souvent devancées par nos vœux avant cette conquête : l'accroissement du nombre des conseillers, égal désormais au nombre des cantons, et l'institution de la publicité pour nos délibérations. Ces deux améliorations essentiellement conformes au génie des institutions républicaines ne nous rendront pas plus zélés, mais elles nous rendront plus forts. » (Conseil général, Délibérations, séance du 21 novembre 1848.)

(3) Elles se firent au chef-lieu de chaque canton ; en outre, des bureaux électoraux furent établis à Genouilly, Perrecy et Saint-Christophe-en-Brionnais. Il suffisait, pour être élu, d'avoir obtenu la majorité relative et le cinquième de la totalité des suffrages exprimés.

suivraient sa promulgation, des Conseils généraux, conformément aux lois existantes et sur les listes dressées pour l'élection des députés au Corps législatif (1). Les président, vice-président et secrétaires, au lieu d'être élus par leurs collègues, furent désormais nommés, pour chaque session, par le Président de la République. Les séances du Conseil cessèrent d'être publiques. (Art. 5.)

La dissolution pouvait être prononcée par le Président de la République. En ce cas, il devait être procédé à une nouvelle élection avant la session annuelle et, au plus tard, dans le délai de trois mois à dater du jour de la dissolution. (Art. 6.)

Dès le 17 janvier 1852, un décret du Président avait prononcé la dissolution du Conseil de Saône-et-Loire.

Des élections générales eurent lieu le 1er août dans chaque commune (2).

Le 28 août suivant le Préfet procéda, en Conseil de préfecture, au tirage au sort des séries prévues par la loi de 1833. Ces séries avaient été déterminées par le Conseil général dans sa séance du 26 août.

La première, dont les pouvoirs étaient à renouveler en 1855, 1864, etc., comprenait les cantons de La Chapelle-de-Guinchay, Lugny, Màcon sud, Couches, Epinac, Saint-Léger-sous-Beuvray, Chalon nord, Saint-Martin-en-Bresse, Saint-Germain-du-Plain, Mont-Saint-Vincent, Charolles, La Clayette, Gueugnon, Semur, Saint-Germain-du-Bois, Louhans.

La deuxième, dont les conseillers étaient soumis à la réélection en 1858, 1867, etc., comprenait Saint-Gengoux, Tournus, Tramayes, Issy-l'Evêque, Mesvres, Montcenis (3), Chagny, Givry, Sennecey, La Guiche, Marcigny, Paray, Toulon, Beaurepaire, Cuiseaux et Montpont.

La troisième enfin, renouvelable en 1861, 1870, etc., renfermait Mâcon nord, Cluny, Matour, Autun, Lucenay, Buxy, Chalon sud, Verdun, Bourbon-Lancy, Saint-Bonnet-de-Joux, Chauffailles, Digoin, Palinges, Cuiseaux, Montret, Pierre.

La loi du 7 juillet 1852 ne changea rien aux attributions

(1) Pour être élu au premier tour, il fallait, comme aujourd'hui, avoir obtenu la majorité absolue et le quart des voix des électeurs inscrits.

(2) L'élection durait deux jours dans les communes de plus de 2,500 habitants.

(3) La loi du 23 mars 1868 ayant créé le canton du Creusot, démembrement de celui de Montcenis, tous deux restèrent dans la deuxième série. (Délibération du 27 août 1868.)

des Conseils généraux, dont toutes les décisions restèrent soumises à l'approbation de l'autorité supérieure, conformément à la loi de 1838.

Mais l'esprit de décentralisation amena peu à peu le gouvernement à étendre les pouvoirs des Conseils. Tel fut le but de la loi du 18 juillet 1866. Pour la première fois, le Conseil était appelé à statuer définitivement et sans appel sur une foule de matières d'intérêt exclusivement départemental, et l'Etat ne se réservait plus que le droit d'annuler les délibérations entachées d'excès de pouvoir ou prises en violation de la loi. Le Conseil général pouvait voter des centimes additionnels dans les limites fixées annuellement par la loi de finances, et conclure des emprunts remboursables dans un délai n'excédant pas douze années. Son budget et ses comptes furent remaniés et simplifiés; les dépenses obligatoires furent réduites aux services indispensables de l'Etat. En un mot, le Conseil général avait acquis la gestion complète de la fortune départementale; il était investi à cet égard d'une véritable autonomie mais il n'avait aucune action directe sur l'administration; une fois sa délibération prise, il ne pouvait plus intervenir, et, dans l'intervalle de ses sessions annuelles, il ne pouvait ni contrôler les actes du préfet, ni même lui adresser une observation (1).

Enfin, à la veille de nos désastres, la loi du 23 juillet 1870 laissa aux Conseils généraux le soin d'élire leurs bureaux et consacra le droit, qui leur était déjà reconnu dans la pratique, de publier leurs procès-verbaux.

Un décret du Gouvernement de la Défense nationale, en date du 25 décembre 1870, dissout les Conseils généraux et les remplaça par des Commissions départementales (2) composées d'autant de membres qu'il y avait de cantons dans les départements, et nommées par le gouvernement sur la proposition des préfets.

Mais un nouveau décret, du 29 mars 1871, abrogea le précédent, touchant les Commissions départementales, qui étaient supprimées. L'article 2 portait qu'il serait procédé à la réélection des Conseils généraux dans le mois qui suivrait la réélection des Conseils municipaux.

L'une des premières préoccupations de l'Assemblée nationale de 1871 fut d'opérer, dans le sens d'une décentralisation depuis longtemps réclamée par l'opinion publique, une

(1) Waddington. (Rapport à l'Assemblée nationale sur la loi du 10 août 1871.)

(2) Chez nous, cette Commission ne fut pas même formée.

réforme radicale de la composition et des attributions des Conseils généraux. S'inspirant de la loi provinciale belge, elle vota, sur le rapport de M. Waddington, la loi organique du 10 août 1871.

Cette loi modifia profondément et abrogea complètement la législation antérieure sur les Conseils généraux.

L'élection par le suffrage universel est maintenue; les élections doivent avoir lieu dans chaque commune, à huit jours d'intervalle pour le premier et le deuxième tour de scrutin ; en outre, le Conseil général est chargé de la vérification des pouvoirs de ses membres (1).

L'assemblée départementale est nommée pour six ans et renouvelable par moitié tous les trois ans. En cas de vacance pour une cause quelconque, l'élection a lieu dans le délai de trois mois.

Les Conseils généraux ont aujourd'hui deux sessions ordinaires par an ; l'une, la session budgétaire, s'ouvre, de par la loi, le lundi qui suit le 15 août, et l'autre doit être fixée par le Conseil général dans sa session d'août pour le printemps suivant (2).

La publicité des séances est rétablie. Le Conseil nomme son bureau à la session d'août. Il fait son règlement intérieur.

La dissolution des Conseils généraux ne peut plus avoir lieu par voie de mesure générale ; elle ne peut être prononcée que pour des causes spéciales à un Conseil et les électeurs sont en même temps convoqués pour le quatrième dimanche qui suit la date du décret de dissolution.

Les attributions des Conseils généraux sont considérablement augmentées. (Art. 37 à 52 de la loi.)

Enfin, par l'institution de la Commission départementale, le Conseil général a une représentation permanente auprès du préfet: il a ainsi le contrôle des actes de l'administration qui rentrent dans ses attributions, c'est-à-dire une part immédiate et continue dans la gestion des affaires départementales.

Dans sa séance du 1er novembre 1871, le Conseil général de Saône-et-Loire a divisé en deux séries, et par voie de tirage au sort, les cantons du département, pour le renouvellement par moitié de ses membres.

---

(1) La loi du 31 juillet 1875 a confié au Conseil d'Etat la vérification des pouvoirs des conseillers dont l'élection est l'objet de réclamations.

(2) La loi du 12 août 1876 a décidé que cette session s'ouvrirait de plein droit le lundi après la semaine de Pâques.

La première, soumise à la réélection en 1874, 1880, 1886, 1892, 1898, etc., comprend :

Autun, Saint-Bonnet-de-Joux, Bourbon-Lancy, Buxy, Chagny, Chalon nord, La Chapelle-de-Guinchay, Charolles, Chauffailles, Couches, Le Creusot, Saint-Gengoux, Gueugnon, Louhans, Mâcon nord, Saint-Martin-en-Bresse, Montcenis, Montpont, Montret, Palinges, Pierre, Toulon-sur-Arroux, Tournus, Tramayes, Verdun.

La seconde série, renouvelable en 1877, 1883, 1889, 1895, etc., comprend :

Beaurepaire, Chalon sud, La Clayette, Cluny, Cuiseaux, Cuisery, Digoin, Epinac, Saint-Germain-du-Bois, Saint-Germain-du-Plain, Givry, La Guiche, Issy-l'Evêque, Saint-Léger-sous-Beuvray, Lucenay-l'Evêque, Lugny, Mâcon sud, Marcigny, Matour, Mesvres, Montceau-les-Mines (1), Mont-Saint-Vincent, Paray-le-Monial, Semur-en-Brionnais, Sennecey-le-Grand.

Le 15 février 1872 fut promulguée la loi relative au rôle des Conseils généraux dans des circonstances éventuelles, comme par exemple la dissolution illégale de l'Assemblée nationale ou des assemblées qui lui succéderaient.

On édicta, le 7 juin 1873, une loi relative aux membres des Conseils généraux, des Conseils d'arrondissement et des Conseils municipaux qui se refusent à remplir certaines de leurs fonctions (2).

Une loi du 16 septembre 1879 fixe les attributions des Conseils généraux en ce qui concerne l'établissement des foires et marchés dans les cas de désaccord avec des départements limitrophes. Une autre, du 20 août 1881, détermine les attributions du Conseil général et de la Commission départementale en matière de chemins ruraux.

Enfin, le dernier acte législatif sur les Conseils généraux, une loi du 31 mars 1886, due à l'initiative de M. Sarrien, alors ministre de l'Intérieur, complète l'article 30 de la loi du 10 août 1871, en spécifiant que si le Conseil général ne se réunit pas en nombre légal, au jour fixé par la loi, la session est renvoyée de plein droit au lundi suivant ; il pourra, à cette seconde réunion, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Lorsqu'en cours de session, les membres présents ne formeront pas la majorité, les délibérations seront renvoyées au surlendemain et deviendront alors valables, quel que soit le nombre des votants.

---

(1) Le canton de Montceau-les-Mines, créé par la loi du 27 mars 1874, a été rattaché à la seconde série. (Délibération du 27 octobre 1874.)

(2) Les conseillers généraux peuvent être déclarés déchus de leur mandat.

PREMIÈRE PARTIE

Elections et nominations au Conseil général.

Les Administrateurs du département de 1789 à 1793.

Election du 22 avril 1790.

André, Louis-Alexis, de Saint-Léger-sur-Dheune.
Beaumont (de), Antoine, de Mornay.
Bérard, Claude-Honoré, de Chalon-sur-Saône.
Chaillot, Gabriel-Philibert, de Saint-Gengoux.
Clémanceau, Alexandre-Jules, de Saint-Léger-sur-Dheune.
Compin de la Motte, Jean-Marie, de Maltat.
Cordelier, Jean, de Frotterans.
Definance-Dufey, Félix, de Toulon-sur-Arroux.
Ducarre, Claude, de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.
Dupuget de Chardenoux, Claude-François, de Bruailles.
Dupuy, Louis-Marie, de Marcigny.
Duverne de Valveron, Jean-Baptiste, d'Escrots (St-Eugène).
Geoffroy, Côme-Antoine-Joseph, de Bœuf (Dyo).
Golyon, Antoine, de Chalon-sur-Saône.
Guichard, Henri-Archambaud, de Cluny.
Larmagnac, Claude, de Louhans.
Lamarre, Claude-François, d'Autun.
Lasnier, Julien, de Vergisson.
Lévitte de Flacelières, Claude, d'Autun.
Magnien, Joseph, de Chalon-sur-Saône.
Mayneaud de Laveaux, Etienne, de Paray.
Métherie (de la), Jean-Baptiste, de La Clayette.
Panier, Claude-François, de Verdun.
Perrin de Daron, Christophe, d'Aron (Oyé).
Piquet, François-Ignace, de Cuisery.
Pigenat, Jean-Baptiste-Lazare, d'Autun.
Pinot, Jean-Louis, de Bourbon-Lancy.
Pinot, Jacques-Gaspard, de Bourbon-Lancy.
Puvis, Claude-Louis-Marie, de Cuiseaux.
Rebillard, Balthazar, de Simard.

Reverchon, Jacques, de Vergisson.
Rubat, Etienne, de Mâcon.
Rymon (de), Louis, de Charolles.
Thomasset, Jean-Baptiste, de Buxy.
Tupinier, Jean, de Tournus.
Villedey, Léonard-François-Philibert, de La Motte-Saint-Jean.

Election du 4 septembre 1791 (1).

Circaud, Claude-Antoine, de La Clayette.
Compin, Antoine, de Grury.
Dariot, Dominique, de Buxy.
Desbois, François, de L'Abergement-Sainte-Colombe.
Dessaigne, Louis, de Mâcon.
Dumont, François, de Sennecey-le-Grand.
Fricaud, Louis-Marie, de Charolles.
Gaillard, Claude, de La Clayette.
Gay, Auguste, de Bourbon-Lancy.
Gomeret, Alphonse, d'Azé.
Gouttes, Jean-Louis, d'Autun.
Guigot, Charles-Marie-Lucien, de Louhans.
Joanin, Philibert, de Marcigny.
Jouffroy, Louis-Fiacre, de Trézy.
Lavaivre, Auguste, de Bourbon Lancy.
Legey, François, d'Autun.
Mailly, Antoine, de Château-Renaud.
Massicot, Jean-Baptiste, de Mâcon.
Moreau, Marie-François, de Chalon.

Ces membres devaient remplacer les citoyens : Panier, Ducarre, Clémanceau, Lamarre, Bérard, Compin, Golyon, de Rymon, démissionnaires ; Pinot (Louis), nommé commissaire du Roi à Bourbon-Lancy ; Larmagnac, appelé aux mêmes fonctions à Louhans ; Tupinier, élu membre du Tribunal de cassation, à Paris ; enfin Perrin, Pigenat, Thomasset, Villedey, Dupuy, Reverchon et Puvis désignés par le sort dans la séance publique du Directoire du 28 août.

Outre les dix-huit membres ci-dessus, l'assemblée remplaça M. Rubat, qui venait d'être appelé, en qualité de député, à l'Assemblée législative.

---

(1) L'assemblée électorale, réunie à l'église de Saint-Vincent de Mâcon pour le renouvellement par moitié de l'Administration de département, comptait 381 votants sur 678 inscrits.

Election de novembre 1792 (1).

Bijon, Claude-Henri, de Bourbon-Lancy.
Chaillet, J., d'Autun.
Chavet, Jean-Artus, de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne.
Circaud, Antoine, conseiller sortant.
Dariot, Dominique, conseiller sortant.
Dupré, Jean-Pierre, d'Autun.
Duréault, Claude, de Moroges.
Garmier, Jacques, de La Clayette.
Gormand, Victor, de Château.
Grognot, Antoine, d'Autun.
Guigot, Charles-Marie-Lucien, conseiller sortant.
Guyot de Pravieux, Pierre, de Cuiseaux.
Joleaud, Jacques, de Charolles.
Jouffroy, Louis-Fiacre, conseiller sortant.
Lambert.
Lévitte de Flacelières, Claude, conseiller sortant.
Mathieu.
Métherie (de la), Jean-Baptiste, conseiller sortant.
Millard, Charles, de Givry.
Oudot, François, de Savigny-en-Revermont.
Péguin.
Peillon, Jean-Noël, de Chalon.
Pernot, Pierre, de Saint-Martin-de-Salencey.
Perret.
Personne, Jean, de Dracy-Saint-Loup.
Picard.
Ravier, Claude-Henri, de Saint-Gengoux-le-Royal.
Roberjot, Claude, de Mâcon.
Rollet, de Mâcon.
Ronget, Pierre, de Montpont.
Rebillard, Balthazar, conseiller sortant.
Roger.
Sambin, Benoît, de Romanèche.
Vondière, Louis, de Mâcon.
?
?

---

(1) Il nous a été impossible de retrouver le procès-verbal de cette élection faite en exécution d'un décret de la Convention qui ordonnait le renouvellement de tous les corps administratifs. Nous avons dû rechercher les noms des élus dans les registres des délibérations; de là viennent, dans notre liste, les lacunes de prénoms et de résidences.

Arrêté de Javogues (1) *du 5 frimaire an II* (25 novembre 1793).

Benon, Jean-Alexis, de Julliénas.
Bierson, Jean-Baptiste, de Mâcon.
Bijon, Claude-Henri, conseiller sortant.
Boussin, François, de Joncy.
Buchalet, Guillaume, de Tournus.
Buy, Jacques, de Mâcon.
Chaillet, J., conseiller sortant.
Clayeux, Claude-Louis, d'Autun.
Dandelot, Jean-François, de Mâcon.
Dausse, François, de Chalon.
Daviot, Jean-François, de Cluny.
Disson, Joseph, d'Ouroux-sur-Saône.
Ducray, Louis, de Chaintré.
Dupré, Jean-Pierre, conseiller sortant.
Duréault, Antoine, de Chalon.
Grognot, Antoine, conseiller sortant.
Guillard, Michel, de Màcon.
Guieu, dit Guyot, Jean-Jacques, de Tournus.
Jomard, François, de Louhans.
Joubert, Nicolas, d'Autun.
Labaune, Claude, de Hautefond.
Lardet, Claude, de Cersot.
Lépine, Pierre, de Digoin.
Lévitte de Flacelières, Claude, conseiller sortant.
Matherat, Antoine, de Nochize.
Mauguin, Etienne, de Chenôves.
Moreau, Joseph, de Saint-Albain.
Paillet, Julien, de Chalon.
Parrayon, Jean-Baptiste, de Mâcon.
Revel, Michel, de Mâcon.
Sambin, Benoît, conseiller sortant.
Simonin, Joseph, de Marcigny.
Siraud, Hippolyte, de Mâcon.
Thomas, Guillaume, de Saint-Martin-du-Lac.
Vitteaut, Guillaume, de Saint-Désert.
Vondière, Louis, conseiller sortant.

(1) Député du Rhône-et-Loire à la Convention; né à Bellegarde (Ain) en 1759, fusillé à Paris le 9 octobre 1796. Il avait été envoyé par la Convention, le 9 brumaire an II (30 octobre 1793), dans le département de Saône-et-Loire, pour y prendre les mesures de sûreté nécessaires. (Réimpression du *Moniteur*, t. XVIII, p. 313.)

Les Conseillers généraux de 1800 à 1833.

Arrêté du 12 prairial an VIII (1er juin 1800).

Bouillet, Antoine, de Paray.
Bruys de Charly, Gilbert, de Mazille.
Chaillot, Gabriel-Philibert, de Saint-Gengoux-le-Royal.
Clémanceau, Alexandre-Jules, de Couches-les-Mines.
Coindre, Nicolas, de Louhans.
Daugy, André-Placide, de Mâcon.
Deplace, Claude-François, de Chalon.
Dessaigne, Louis, de Cluny.
Drée (de), Etienne-Gilbert, de Curbigny.
Dufour, Pierre, de Mâcon.
Dupuget de Chardenoux, Claude-François, de Bruailles.
Garchery, Pierre-Claude-François, de Montcenis.
Geoffroy, Claude-Jean-Baptiste, de La Clayette.
Granet, Louis, de Montcenis.
Guichard, Henri-Archambaud, de Cluny.
Larmagnac, Claude, de Louhans.
Lataud, Jacques-Marie-Eugène, de Romenay.
Michel, Louis, de Gueugnon.
Petiot, Jean-Baptiste, de Chalon.
Petit, Antoine, de Solutré.
Rebillard, Balthazar, de Simard
Regnard-Roux, Gilbert-Hubert, d'Autun.
Royer-Bureau, Pierre-Marie, de Givry.
Sordet, Philibert, de Saint-Germain-du-Plain.

Arrêté du 23 pluviôse an X (12 février 1802).

Thiard (de), Théodose, remplace Rebillard, décédé.

Arrêté du 7 ventôse an X (26 février 1802).

André, Louis-Marie, remp. Clémanceau, app. à d'aut. fonctions.
Simonnot cadet, remp. Sordet, appelé à d'autres fonctions.

Arrêté du 9 floréal an XI (29 avril 1803).

Lamartine de Pratz, Pierre, remp. Petit, démissionnaire.
Mure-Ratton, Jean-Baptiste, remp. Dufour, démissionnaire.

Arrêté du 3 ventôse an XIII (23 février 1804).

Duchemain, Joseph, remp. Petiot, sorti par le sort.
Febvre, Philibert, remp. Deplace, sorti p. le sort.
Fricaud, Louis, remp. Bouillet, sorti par le sort.

Guerret de Grannod, remp. Coindre, sorti par le sort.
Guillemain du Pavillon, remp. Granet, sorti par le sort.
Georges, François, remp. Regnard-Roux, sorti par le sort.
Paccard, remp. Simonnot, sorti par le sort.
Petitjean, Richard-Philippe, remp. Chaillot, sorti par le sort.

Arrêté du 8 prairial an XIII (28 mai 1804).

Petiot, Joseph, remp. Larmagnac, élu député.
Sancy, Charles, remp. Royer-Bureau, démissionnaire.

Décret du 20 juin 1807.

Narboud, Denis-Salomon, remp. Geoffroy, app. à d'aut. fonctions.
Pinot, Jean-Louis, remp. Daugy, démissionnaire.

Décret du 19 juillet 1810.

Barraud, Jean-Baptiste, remp. Sancy, sorti par le sort.
Brunet, dit Maison-Rouge, remp. André, sorti par le sort.
Carrelet de Loisy, remp. Petiot, Joseph, sorti par le sort.
Ganay (de), Ch.-Antoine, remp. Garchery, sorti par le sort.
Maublanc de Chiseuil, remp. Guichard, sorti par le sort.
Myard, Philibert, remp. Lataud, sorti par le sort.
Petiot, J.-B., remp. Dupuget de Chardenoux, sorti par le sort.
Pochon, Denis, remp. de Thiard, sorti par le sort.

Décret du 14 juillet 1812.

Desplaces de Martigny, Ch., remp. de Ganay, élu député.
Fontenay (de), Paul, remp. Georges, décédé.
Tupinier, Jean, remp. Bruys de Charly, élu député.

Ordonnance du 17 avril 1816.

Bulliod, Joachim-Joseph, remp. Tupinier, décédé.
Burignot de Varennes, remp. Febvre, p. motifs politiques.
Chaignon (de), remp. Petitjean, Richard, p. motifs politiques.
Curé de la Chaumelle, remp. Pinot, décédé.
Devoluet, Jean, remp. Barraud, p. motifs politiques.
Dubessey de Contenson, remp. Brunet, p. motifs politiques.
Lantin de Montcoy, Antoine, remp. Myard, p. motifs politiques.
Mac-Mahon (de), remp. Guillemain du Pavillon, parti du pays.
Martenne (de), Et.-Cl., remp. Desplaces, p. motifs politiques.
Sousselier-Vitte, remp. Petiot, Jean-Baptiste, p. motifs polit.

Ordonnance du 23 avril 1817.

Laureau de Thory, remp. de Martenne, app. à d'aut. fonctions.

Ordonnance du 25 mars 1818.

Doria, Joseph-André, remp. Mure-Ratton, démissionnaire.

Ordonnance du 22 avril 1818.

Delaye, Jean, remp. de Lamartine, démissionnaire.

Ordonnance du 19 mai 1819.

Rambuteau (de), remp. Delaye, démissionnaire.

Ordonnance du 2 juin 1819.

Geoffroy, Côme, remp. Michel, Louis, démissionnaire.

Ordonnance du 23 juin 1819.

Perrot, Nicolas, remp. Curé de la Chaumelle, démissionnaire.

Ordonnance du 30 juin 1819.

Midey, Gabriel-Joseph, r. Sousselier-Vitte, démissionnaire.

Ordonnance du 6 juillet 1820.

Ratton, Henri-Joseph, remp. Narboud, décédé.

Ordonnance du 20 mars 1822.

Benon des Chânes, Vincent, remp. Bulliod, démissionnaire.
Laguiche (de), Louis-H.-C., remp. Fricaud, décédé.

Ordonnance du 17 avril 1822.

Beaurepaire (de), Joseph-Claude-François, r. Chaignon, décédé.

Ordonnance du 14 mai 1823.

Fyot de la Marche, remp. Devoluet, démissionnaire.

Ordonnance du 28 juillet 1824.

Desvignes de Davayé, remp. Ratton, non naturalisé.

Ordonnance du 28 juin 1826.

Guillemier, Antide-Edme, remp. Paccard, décédé.

Ordonnance du 11 juillet 1829.

Humblot-Conté, Arnould, remp. Perrot, décédé.
Mallard de Sermaize, remp. Maublanc de Chiseuil, démiss.

Ordonnance du 6 février 1831.

Brosse, Charles, de Çormatin.
Burignot de Varennes, conseiller sortant.
Chagot, Henri, du Creusot.
Coste, Ferdinand, de Chalon.
Doria, conseiller sortant.
Drée (de), conseiller sortant.
Geoffroy, Côme, conseiller sortant.
Guerret de Grannod, conseiller sortant.
Guillemaut, Jean-Joseph, de Louhans.
Humblot-Conté, conseiller sortant.
Laguiche (de). conseiller sortant..
Mauguin, Bénigne, de Chalon.
Montbellet (de), André, de Montbellet.
Montépin (de), Jules, d'Autun.
Perret, Henri-Jules, d'Autun.
Petiot-Groffier, Fortuné-Joseph, de Chalon.
Potier, François-Nicolas, d'Autun.
Puvis, Ambroise, de Joudes.
Rambuteau (de), conseiller sortant.
Ratton, Henri-Joseph, ancien conseiller.
Simonnot, Jean-François, de Charolles.
Terrasson, Washington, de Tournus,
Thiard (de), Théodose, ancien conseiller.
Trullard, Guillaume, de Gueugnon.

Ordonnance du 5 novembre 1831.

Prévereaud, Jean-René, de Paray, remp. Trullard, dém.

Ordonnance du 17 mai 1832.

Desvignes, Philibert, remp. Brosse, décédé.

Ordonnance du 20 janvier 1833.

Laureau, Hilaire-Jérôme, remp. Perret.

Ordonnance du 25 juillet 1833.

Bruys, A., de Cluny, r. de Rambuteau, nommé préfet de la Seine.

Les Conseillers généraux de 1833 à 1889.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs. (1)	CONCURRENTS.
Canton d'Autun.						
17 nov. 1833	Laureau, Hilaire-Jérôme...	174	98	58		Delagrange 12. — V. Rey 7.
1er déc. 39	Id	200	149	80	R	Schneider, Fr.-Ant. 68.
27 août 48	Abord, Lazare..........	4346	1594	796	R	Laureau, H.-J. 706.
2 août 52	Rey, Victor.............	4995	1869	1842	R	»
17 juin 61	Id..............	4802	2308	1617	R	Pernette 678.
12 juin 70	Caillaud, M.-Ch.-F	5342	2958	2040	R	Michon 911.
8 oct. 71	Pernette, Philippe........	5161	2398	1444	R	Delagrange 954.
4 oct. 74	Id..............	4942	2850	1677	R	Guignard 1173.
18 août 78	Magnien, Adolphe-Gabriel.	5312	2011	1945	M	»
1er août 80	Id..............	5226	3169	2017	R	André 1140.
1er août 86	Périer, Germain-F.-J......	5499	3565	2448	R	Desveaux, E. 1060.
Canton de Beaurepaire Réuni à Cuiseaux jusqu'en 1848.						
17 nov. 1833	Puvis, Ambroise	100	63	48		Debot, J. 10.
4 déc. 42	Chapuys-Montlaville (de)..	105	76	41	R	Pochon 35.
27 août 48	Fournier, Louis-F.-M.....	2590	1335	475	R	De Beaurepaire 462.—Prudent 344.
5 janv. 51	Beaurepaire, V.-X.-M.(de).	2722	1239	771	D	Sinay 467.
1er août 52	Id..............	2668	1301	1299	R	»
13 juin 58	Id..............	2627	1525	1525	R	»
6 août 65	Beaurepaire, F.-E.-H. (de).	2672	1204	1203	M	»
4 août 67	Id..............	2715	1095	1092	R	»
8 oct. 71	Vincent, Pierre..........	2754	1338	1077	R	De Beaurepaire 233.
7 déc. 73	Longeville (de)..........	2709	1321	686	D	Guigot, H. 633.
17 mai 74	Gal Guillemaut..........	2645	2040	1299	I	De Longeville 740.
4 nov. 77	Id..............	2629	1786	1228	R	— 555.
12 août 83	Id..............	2568	1012	990	R	»
27 fév. 87	Petitjean, Cl.-Théodore...	2564	1777	1047	M	Couillerot 703.

Canton de Saint-Bonnet-de-Joux

Réuni à La Guiche jusqu'en 1848.

27 août 1848	Gagnard, Antoine	1580	662	370	R	De Laguiche 292.
1er août 52	Laguiche (de)	1655	992	989	R	»
29 juin 56	Villedey, Charles	1658	880	876	D	»
16 juin 61	Id	1687	1026	1023	R	»
12 juin 70	*Ballottage*	1876	1493	»	R	Cheuzeville 607. — De Longeville 419. — Siraudin 392.
19 juin 70	Cheuzeville, Ludovic	1882	1526	644		De Longeville 604.— Siraudin 274.
8 oct. 71	Id	1853	1189	646	R	Gagnard 522.
4 oct. 74	Id	1833	1101	1073	R	»
1er août 80	Id	1871	1468	832	R	Gagnard 616.
1er août 86	Id	1935	1132	1048	R	»

Canton de Bourbon-Lancy

Réuni à Gueugnon jusqu'en 1848.

17 nov. 1833	Pinot, Louis	107	42	38		Braud 2.
4 déc. 42	Delonchamp, A.-A.-F	105	43	22	R	De Jarsaillon 17.
27 août 48	Apert, J.-J.-B.-C	2301	830	451	R	Compin, Lazare 374.
1er août 52	Delonchamp, A.-A.-F	2389	1364	1322	R	»
9 août 57	Pinot, L.-A.-J.-M	2376	1111	1043	D	Louvancour 63.
16 juin 61	Id	2477	1246	1074	R	Huet 167.
12 juin 72	Huet, Albert	2895	1445	1420	R	»
8 oct. 71	Sarrien, Ferdinand	2667	1168	779	R	Goyard 339.
4 oct. 74	Id	2495	1507	864	R	Dr Merle 540.
1er août 80	Id	2725	1022	988	R	»
1er août 86	Id	3129	1215	1153	R	»

Canton de Buxy

Réuni à Mont-Saint-Vincent jusqu'en 1848.

17 nov. 1833	Dariot, Charles	125	98	54		Febvre 37. — Perret-Morin 7.
1er déc. 39	Id	144	64	62	R	»
27 août 48	Id	3950	576	477	R	Lartaud 63.
1er août 52	Perret-Morin, Joseph-M	4495	2502	2077	R	Febvre 409.
9 août 57	Dariot, Charles	4626	2765	2718	M	De Lacarelle 54.

(1) La lettre R indique que l'élection a été faite par suite de renouvellement général ou partiel, la lettre M par suite de la mort du précédent titulaire, la lettre D par suite de sa démission, et la lettre I par suite de son invalidation.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
16 juin 1861	Dariot, Charles	4701	2573	2565	R	»
12 juin 70	Id	4720	2274	2244	R	»
8 oct. 71	Dulac, François	4648	2033	1187	R	Dariot 505. — De Contenson 265.
4 oct. 74	Id	4170	3085	1877	R	Rozand 1161.
1er août 80	Id	4606	3099	2062	R	Boillerault 1019.
1er août 86	Id	5008	2933	2063	R	Cornudet 851.
	Canton de Chagny.					
17 nov. 1833	Bidault-Renaud, François	67	47	27		Simonnot 17.
1er déc. 39	Id	86	71	54	R	— 12.
13 déc. 46	Vachey-Chauvot, H.-J.	93	72	45	M	De Vaublanc 19.
27 août 48	Duret, Alexis	3982	1590	734	R	Vachey 395. — Martenot 234. — De Vaublanc 206.
1er août 52	Coqueugniot, Pierre	4232	2161	1979	R	Duret 162.
13 juin 58	Seurre, Jules-Nicolas	4276	2111	2101	R	»
4 août 67	Id	4533	2024	1996	R	»
8 oct. 71	*Ballottage*	4628	1884	»	R	Ricard 861. — Loydreau 657. — Seurre 270.
15 oct. 71	Ricard, Henri	4628	2425	1234		Loydreau 1070.
4 oct. 74	Dr Loydreau	4415	3178	1592	R	Ricard 1582.
15 nov. 74	Ricard, Henri	4409	3654	1951	I	»
7 déc. 79	Delingette, E.-Joachim	4788	2224	2067	M	»
1er août 80	Id	4660	2098	2000	R	»
12 août 83	Brunot, Charles	4805	2045	1667	M	»
1er août 86	*Ballottage*	5057	2771	»	R	Chapelle 1300. — Brunot 1176.
8 août 86	Chapelle, Denis	5057	1640	1422		Brunot 107.
	Canton de Chalon nord.					
17 nov. 1833	Petiot-Groffier, F.-J.	340	211	108		Desarbres, Ch. 95.
2 juil. 41	Coste, Ferdinand	382	261	125	D	Desarbres 69. — Benoist, A. 70.
11 déc. 42	Benoist, Adolphe	405	288	145	R	Coste 132.

Canton de Saint-Bonnet-de-Joux

Réuni à La Guiche jusqu'en 1848.

27 août 1848	Gagnard, Antoine	1580	662	370	R	De Laguiche 292.
1er août 52	Laguiche (de)	1655	992	989	R	»
29 juin 56	Villedey, Charles	1658	880	876	D	»
16 juin 61	Id	1687	1026	1023	R	»
12 juin 70	*Ballottage*	1876	1493	»	R	Cheuzeville 607. — De Longeville 419. — Siraudin 392.
19 juin 70	Cheuzeville, Ludovic	1882	1526	644		De Longeville 604.— Siraudin 274.
8 oct. 71	Id	1853	1189	646	R	Gagnard 522.
4 oct. 74	Id	1833	1101	1073	R	»
1er août 80	Id	1871	1468	832	R	Gagnard 616.
1er août 86	Id	1935	1132	1048	R	»

Canton de Bourbon-Lancy

Réuni à Gueugnon jusqu'en 1848.

17 nov. 1833	Pinot, Louis	107	42	38		Braud 2.
4 déc. 42	Delonchamp, A.-A.-F	105	43	22	R	De Jarsaillon 17.
27 août 48	Apert, J.-J.-B.-C	2301	830	451	R	Compin, Lazare 374.
1er août 52	Delonchamp, A.-A.-F	2389	1364	1322	R	»
9 août 57	Pinot, L.-A.-J.-M	2376	1111	1043	D	Louvancour 63.
16 juin 61	Id	2477	1246	1074	R	Huet 167.
12 juin 72	Huet, Albert	2895	1445	1420	R	»
8 oct. 71	Sarrien, Ferdinand	2667	1168	779	R	Goyard 339.
4 oct. 74	Id	2495	1507	864	R	Dr Merle 540.
1er août 80	Id	2725	1022	988	R	»
1er août 86	Id	3129	1215	1153	R	»

Canton de Buxy

Réuni à Mont-Saint-Vincent jusqu'en 1848.

17 nov. 1833	Dariot, Charles	125	98	54		Febvre 37. — Perret-Morin 7.
1er déc. 39	Id	144	64	62	R	»
27 août 48	Id	3950	576	477	R	Lartaud 63.
1er août 52	Perret-Morin, Joseph-M	4495	2502	2077	R	Febvre 409.
9 août 57	Dariot, Charles	4626	2765	2718	M	De Lacarelle 54.

(1) La lettre R indique que l'élection a été faite par suite de renouvellement général ou partiel, la lettre M par suite de la mort du précédent titulaire, la lettre D par suite de sa démission, et la lettre I par suite de son invalidation.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.

Canton de Charolles.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
17 nov. 1833	Gayet, Jean-Baptiste	89	54	43		Pézerat 6.
8 déc. 36	Id	70	70	58	R	— 9.
16 nov. 45	Lambert, Pierre	103	68	39	R	— 28.
27 août 48	Pézerat, Philibert	2956	617	376	R	Goin, C.-A. 230.
1er août 52	Guichard, Louis-Jean	3438	1432	1360	R	— 63.
3 juin 55	Id	3421	1694	1505	R	Joly 84.
19 juin 64	Goin, Charles-Antoine	3364	2062	2035	R	»
8 oct. 71	Id	3374	1645	943	R	Demôle 690.
4 oct. 74	Id	3239	2066	1329	R	Morain 737.
1er août 80	Id	3234	2059	1075	R	— 949.
1er août 86	Béost (de), Henri	3470	2340	1394	M	— 872.

Canton de Chauffailles

Réuni à La Clayette jusqu'en 1848.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
17 nov. 1833	Drée (de), E.-G.	109	83	49		Ravier 34.
13 août 37	Lacroix, Augustin	111	73	42	D	— 30.
1er déc. 39	Id	111	56	54	R	»
27 août 48	Goyne, Auguste	2808	954	715	R	Gay 149. — De Drée 73.
1er août 52	Lambert, Pierre	3034	1257	1190	R	Gay 64.
24 juil. 53	Sabatin, Louis	2796	1599	1351	M	Glattard 247.
16 juin 61	Goyne, Auguste	2969	1753	1748	R	»
12 juin 70	Id	3196	2163	2039	R	»
8 oct. 71	Id	3225	1575	1546	R	»
6 avril 73	Gensoul, André-Paul	3230	1506	1405	D	»
4 oct. 74	Guyot, Remy	3212	2138	1386	R	Gensoul 706.
1er août 80	Id	3335	1757	1674	R	—
1er août 86	Id	3675	2484	1454	R	— 875.

Réuni à Chauffailles jusqu'en 1848.

27 août 1848	Lacroix, Augustin........	2322	257	236	R	Loreton-Dumontet 10.
1er août 52	Montmessin, J.-C........	3508	1559	1448	R	Lacroix, A. 91.
3 juin 55	Id................	3412	1495	1358	R	» 82.
22 août 63	Lacroix, Augustin.......	3290	2344	1385	M	Jacquier 954.
19 juin 64	Id................	3309	2028	1970	R	»
8 oct. 71	Id	3412	1572	1526	R	»
24 oct. 75	Rambuteau (de)..	3377	2580	1722	M	Mathey, C. 856.
4 nov. 77	Id................	3417	2775	1684	R	— 1091.
12 août 83	Id................	3591	1993	1904	R	»

Canton de Cluny.

17 nov. 1833	Bruys, Amédée.	117	91	69		Bruys des Gardes 9. — Aucaigne père 5. — Margue 5.
4 déc. 36	Id................	109	59	55	R	»
16 nov. 45	Id................	141	101	56	R	Dr Ochier 27. — Ochier, A. 18.
27 août 48	Aucaigne-Ste-Croix, P.-N.	4699	994	554	R	Bruys 281. — De Borde 147.
1er août 52	Id................	4939	2632	2561	R	Dr Simyan 17.
16 juin 61	Id................	4859	2584	2463	R	Deschizeaulx 108.
12 juin 70	Delorme, B..............	5394	2984	2940	R	»
8 oct. 71	Lagandré, Frédéric......	5249	2688	2142	R	Bruys des Gardes 213. — Deschizeaulx 160.
10 août 73	Margue, Léon............	5271	3401	2177	M	Chavot 1198.
4 nov. 77	Id................	4911	2982	2899	R	»
12 août 83	Id................	4980	2455	2256	R	»
10 janv. 86	Garguet, Pierre..........	4996	3231	2239	D	Guyot-Guillemot 958.

Canton de Couches-les-Mines

Réuni à Montcenis jusqu'en 1848.

17 nov. 1833	Berrier, Jean-Louis.......	100	60	37		Florin de Montpathey 18.
4 déc. 42	Schneider, F.-Antoine.....	127	74	70	R	»
21 août 45	Schneider, J.-Eugène.....	145	89	87	M	»
27 août 48	Martin, Cl.-Edouard......	3334	886	696	R	Lavaux, F. 187.
2 août 52	Carrelet de Loisy, Edouard	3555	1842	1840	R	»
3 juin 55	Id................	3573	2035	2031	R	»

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
	Canton de Charolles.					
17 nov. 1833	Gayet, Jean-Baptiste......	89	54	43		Pézerat 6.
8 déc. 36	Id................	70	70	58	R	— 9.
16 nov. 45	Lambert, Pierre..........	103	68	39	R	— 28.
27 août 48	Pézerat, Philibert.........	2956	617	376	R	Goin, C.-A. 230.
1er août 52	Guichard, Louis-Jean.....	3438	1432	1360	R	— 63.
3 juin 55	Id................	3421	1694	1505	R	Joly 84.
19 juin 64	Goin, Charles-Antoine.....	3364	2062	2035	R	»
8 oct. 71	Id................	3374	1645	943	R	Demôle 690.
4 oct. 74	Id................	3239	2066	1329	R	Morain 737.
1er août 80	Id................	3234	2059	1075	R	— 949.
1er août 86	Béost (de), Henri.........	3470	2340	1394	M	— 872.
	Canton de Chauffailles Réuni à La Clayette jusqu'en 1848.					
17 nov. 1833	Drée (de), E.-G..........	109	83	49		Ravier 34.
13 août 37	Lacroix, Augustin........	111	73	42	D	— 30.
1er déc. 39	Id................	111	56	54	R	»
27 août 48	Goyne, Auguste..........	2808	954	715	R	Gay 149. — De Drée 73.
1er août 52	Lambert, Pierre..........	3034	1257	1190	R	Gay 64.
24 juil. 53	Sabatin, Louis...........	2796	1599	1351	M	Glattard 247.
16 juin 61	Goyne, Auguste..........	2969	1753	1748	R	»
12 juin 70	Id................	3196	2163	2039	R	»
8 oct. 71	Id................	3225	1575	1546	R	»
6 avril 73	Gensoul, André-Paul......	3230	1506	1405	D	»
4 oct. 74	Guyot, Remy............	3212	2138	1386	R	Gensoul 706.
1er août 80	Id................	3335	1757	1674	R	—
1er août 86	Id................	3675	2484	1454	R	— 875.

Réuni à Montpont jusqu'en 1848.

17 nov. 1833	Ronget, Louis-François ..	100	74	55		Petitjean-Boussin 17.
1er déc. 36	Id	107	44	43	R	»
16 nov. 45	Ronget, Frédéric.........	108	48	47	R	»
27 août 48	Py, Jules................	2525	514	509	R	»
1er août 52	id...	2711	1318	1311	R	»
16 juin 61	Thorigny (de), Pierre-Fr..	2775	1583	1536	R	De La Chapelle 40.
6 août 65	Palanchon, Léopold	2807	1839	1835	D	»
12 juin 70	Id	2916	1951	1804	R	Chanliaux 73.
8 oct. 71	Id	2841	1728	931	R	Chanliaux 704. — Hémy 88.
4 nov. 77	Hémy, Charles...........	2783	2224	1237	R	Palanchon 982.
12 août 83	*Ballottage*............	2826	2069	»	R	Chanliaux 973. — Jannin 680. — Fuselier 409.
19 août 83	Chanliaux, Philibert......	2825	1923	1184		Jannin 724.

Canton de Digoin

Réuni à Paray jusqu'en 1848.

17 nov. 1833	Desforges, Antoine	100	55	28		Préveraud 21.
5 mai 34	Id...............	100	55	32	I	Barrois 22.
28 nov. 36	Barrois, Jean-Jacques.....	103	74	41	R	Desforges 26.
30 janv. 42	Maublanc de Chiseuil, H..	107	79	44	D	Bertucat 29.
16 nov. 45	Id..............	106	68	54	R	»
27 août 48	Rambaud, Jean-Marie	1831	358	257	R	Cucherat 92.
1er août 52	Gay, Louis-Marie	1888	726	512	R	Cucherat 142. — Rambaud 68.
16 juin 61	Id.	1783	791	671	R	Pignot 112.
12 juin 70	Pic, Edmond-Gaspard.....	1920	1184	966	R	Pignot, H.125.—De Chiseuil, F. 87.
8 oct. 71	Rambaud, Jean-Marie	1901	774	746	R	Pic 12.
4 nov. 77	Carré, Jean-Baptiste......	1947	1313	831	R	Compin 480.
18 déc. 81	Poncet, Benoît	2232	1377	876	M	Villiers 432.
12 août 83	Id................	2345	1236	674	R	— 542.

Canton d'Epinac

Réuni à Lucenay jusqu'en 1848.

17 nov. 1833	Ganay (de), Charles.....	100	36	32		»
4 déc. 42	Id................	100	27	25	R	»
22 août 47	Mac-Mahon (de), B.-P.-M..	96	56	54	D	»

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
27 août 1848	Mac-Mahon (de), B.-P.-M..	2010	598	579	R	Vivant, Georges 17.
1er août 52	Id..............	2810	1486	1484	R	»
7 août 53	Perron, Jean-François....	2780	1363	1361	D	»
3 juin 55	Id..........	2876	1416	1410	R	»
19 juin 64	Louvencourt (de), L.-M. .	3100	1609	1606	R	»
8 oct. 71	*Ballottage*...........	3249	1419	»	R	Truchot 785. - De Louvencourt 619.
15 oct. 71	Truchot, Pierre-M..... .	3249	1499	883		De Louvencourt 540.
4 nov. 77	Id..............	3225	1607	1549	R	»
12 août 83	Id..............	3046	1511	961	R	Voisins 446.

Canton de Saint-Gengoux-le-Royal.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
17 nov. 1833	Duréault, P.-C.-M.....	70	54	36		Ravier 12.
1er déc. 39	Id..............	81	66	43	R	Teillard fils 16. — Ravier 5.
27 août 48	Id..............	3284	1608	1089	R	Teillard 471. — Ravier 51.
1er août 52	Teillard, Eugène........	3477	2193	1286	R	Perrault de Jotemps 874.
13 juin 58	Id..............	3435	1901	1662	R	Bonnardel 143. — Ravier 76.
4 août 67	Perrault de Jotemps......	3465	2886	1548	R	Ducrot 1327.
8 oct. 71	*Ballottage*...........	3445	1998	»	R	Mathey 807. — Ducrot 663. — De Jotemps 506.
15 oct. 71	Mathey, Alfred	3445	2249	1088		Ducrot 702. — De Jotemps 456.
4 oct. 74	Id..............	3346	2366	1488	R	Gauthier 833.
1er août 80	Id..............	3257	2322	1517	R	Perras, A. 737.
1er août 86	Delorme, Henri	3271	2189	1262	R	Adenot 797.

Canton de Saint-Germain-du-Bois

Réuni à Montret jusqu'en 1848.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
27 août 1848	Mathey, J.-C.-F.........	3461	1806	1126	R	Pelletier 680.
12 août 49	Guillemin, J.-M..........	3527	1549	831	D	—
21 oct. 49	Id..............	3520	1742	1165	I	— 580.
1er août 52	Pelletier, Claude-François.	3602	1932	1922	R	»
3 juin 55	Id........	3467	2087	2083	R	»

Canton de Cuisery

Réuni à Montpont jusqu'en 1848.

17 nov.	1833	Ronget, Louis-François ..	100	74	55		Petitjean-Boussin 17.
1er déc.	36	Id..............	107	44	43	R	»
16 nov.	45	Ronget, Frédéric.........	108	48	47	R	»
27 août	48	Py, Jules................	2525	514	509	R	»
1er août	52	id...	2711	1318	1311	R	»
16 juin	61	Thorigny (de), Pierre-Fr..	2775	1583	1536	R	De La Chapelle 40.
6 août	65	Palanchon, Léopold	2807	1839	1835	D	»
12 juin	70	Id...............	2916	1951	1804	R	Chanliaux 73.
8 oct.	71	Id...............	2841	1728	931	R	Chanliaux 704. — Hémy 88.
4 nov.	77	Hémy, Charles...........	2783	2224	1237	R	Palanchon 982.
12 août	83	*Ballottage*...........	2826	2069	»	R	Chanliaux 973. — Jannin 680. — Fuselier 409.
19 août	83	Chanliaux, Philibert......	2825	1923	1184		Jannin 724.

Canton de Digoin

Réuni à Paray jusqu'en 1848.

17 nov.	1833	Desforges, Antoine	100	55	28		Préveraud 21.
5 mai	34	Id...............	100	55	32	I	Barrois 22.
28 nov.	36	Barrois, Jean-Jacques.....	103	74	41	R	Desforges 26.
30 janv.	42	Maublanc de Chiseuil, H..	107	79	44	D	Bertucat 29.
16 nov.	45	Id...............	106	68	54	R	»
27 août	48	Rambaud, Jean-Marie	1831	358	257	R	Cucherat 92.
1er août	52	Gay, Louis-Marie	1888	726	512	R	Cucherat 142. — Rambaud 68.
16 juin	61	Id...............	1783	791	671	R	Pignot 112.
12 juin	70	Pic, Edmond-Gaspard.....	1920	1184	966	R	Pignot, H. 125.— De Chiseuil, F. 87.
8 oct.	71	Rambaud, Jean-Marie	1901	774	746	R	Pic 12.
4 nov.	77	Carré, Jean-Baptiste......	1947	1313	831	R	Compin 480.
18 déc.	81	Poncet, Benoît	2232	1377	876	M	Villiers 432.
12 août	83	Id...............	2345	1236	674	R	— 542.

Canton d'Epinac

Réuni à Lucenay jusqu'en 1848.

17 nov.	1833	Ganay (de), Charles.....	100	36	32		»
4 déc.	42	Id...............	100	27	25	R	»
22 août	47	Mac-Mahon (de), B.-P.-M..	96	56	54	D	»

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
27 août 1848	Mac-Mahon (de), B.-P.-M..	2010	598	579	R	Vivant, Georges 17.
1er août 52	Id...............	2810	1486	1484	R	»
7 août 53	Perron, Jean-François....	2780	1363	1361	D	»
3 juin 55	Id....	2876	1416	1410	R	»
19 juin 64	Louvencourt (de), L.-M, .	3100	1609	1606	R	»
8 oct. 71	*Ballottage*...........	3249	1419	»	R	Truchot 785. - De Louvencourt 619.
15 oct. 71	Truchot, Pierre-M..... .	3249	1499	883		De Louvencourt 540.
4 nov. 77	Id...............	3225	1607	1549	R	»
12 août 83	Id...............	3046	1511	961	R	Voisins 446.

Canton de Saint-Gengoux-le-Royal.

17 nov. 1833	Duréault, P.-C.-M......	70	54	36		Ravier 12.
1er déc. 39	Id...............	81	66	43	R	Teillard fils 16. — Ravier 5.
27 août 48	Id....	3284	1608	1089	R	Teillard 471. — Ravier 51.
1er août 52	Teillard, Eugène........	3477	2193	1286	R	Perrault de Jotemps 874.
13 juin 58	Id.........	3435	1901	1662	R	Bonnardel 143. — Ravier 76.
4 août 67	Perrault de Jotemps......	3465	2886	1548	R	Ducrot 1327.
8 oct. 71	*Ballottage*...........	3445	1998	»	R	Mathey 807. — Ducrot 663. — De Jotemps 506.
15 oct. 71	Mathey, Alfred	3445	2249	1088		Ducrot 702. — De Jotemps 456.
4 oct. 74	Id...............	3346	2366	1488	R	Gauthier 833.
1er août 80	Id...............	3257	2322	1517	R	Perras, A. 737.
1er août 86	Delorme, Henri	3271	2189	1262	R	Adenot 797.

Canton de Saint-Germain-du-Bois

Réuni à Montret jusqu'en 1848.

27 août 1848	Mathey, J.-C -F.........	3461	1806	1126	R	Pelletier 680.
12 août 49	Guillemin, J.-M..........	3527	1549	831	D	—
21 oct. 49	Id...............	3520	1742	1165	I	— 580.
1er août 52	Pelletier, Claude-François.	3602	1932	1922	R	»
3 juin 55	Id...............	3467	2087	2083	R	»

3 mai	62	Mathey, Louis...........	3529	2743	1515	D	De Chapuys-Montlaville, J. 1228.
19 juin	64	Id................	3634	2173	2160	R	»
8 oct.	71	Id................	3592	1513	1485	R	»
4 nov.	77	Id................	3482	2140	1992	R	»
12 août	83	Id................	3593	1942	1808	R	»

Canton de Saint-Germain-du-Plain

Réuni à Sennecey-le-Grand de 1833 à 1840 et à Chalon sud de 1840 à 1848.

17 nov.	1833	Humblot-Conté, Arnould..	145	106	98		Perrin 3.
1er déc.	39	Id...	158	98	96	R	Charpy 2.
27 août	48	Jailloux, François........	2079	526	387	R	Jeannin-Perrusson 131.
1er août	52	Corcelle, Claude..........	2164	1028	869	R	Daron 127.
3 juin	65	Thorigny (de), Pierre-Fr..	2103	1434	1367	R	Sordet 64.
5 août	61	Corcelle, Claude	2164	1611	831	D	Daron 731. — Sordet 46.
19 juin	64	Id................	2239	1348	1078	R	De Verchère 268.
8 oct.	71	*Ballottage*...........	2209	829	»	R	Daron 422. — Corcelle 388.
15 oct.	71	Daron, Pierre............	2209	1233	711		Corcelle 522.
4 nov.	77	Id................	2181	1404	951	R	Sordet 392.
12 août	83	Guillemaut, Camille......	2249	1408	755	R	Jannin, N. 505.
7 août	86	Jannin, Noël.............	2249	1509	1011	M	Nivet 459.

Canton de Givry.

17 nov.	1833	Parize, Olivier-A.........	65	41	23		Delacroix 17.
20 août	37	Salomon, Jean-Antoine ...	72	34	30	D	Lacroix 4.
4 déc.	42	Brunet-Denon..	83	62	37	R	Menand 23.
27 août	48	Chambosse, André.........	3670	938	626	R	Menand 236. — Chevrier 76.
17 août	51	Chaumont, François......	3860	1715	963	D	Boysset, Ch. 748.
1er août	52	Brunet-Denon.	3883	2120	2106	R	»
13 juin	58	Id................	3641	1754	1743	R	»
4 août	67	*Ballottage*............	4082	3247	»	R	Petiot 1368. — Meulien 962. — Chevrier 911.
11 août	67	Petiot, Emile............	4082	3144	1595		Meulien 1523.
8 oct.	71	Goujon, Louis	4094	2087	1217	R	Petiot 464 — Benoist 323.
4 nov.	77	Id................	4010	2886	2103	R	Guichard 777.
1er août	80	Greuzard, Guillaume......	4103	2122	2014	D	»
12 août	83	Id................	4105	1878	1816	R	»

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
3 juin 1855	Caucal, Jules	3980	1809	1803	R	»
19 juin 64	Id	4085	1901	1900	R	»
2 juin 67	Guillemaut, P.-Eugène	4197	2210	2208	M	»
8 oct. 71	Id	4219	1554	1523	R	»
4 oct. 74	Id	4048	1720	1712	R	»
1er août 80	Guillemaut, Lucien	3940	2033	1231	R	Dr Lefebvre 563.
1er août 86	Id	4186	2869	1629	R	Garnier 1228.

Canton de Lucenay-l'Evêque

Réuni à Epinac jusqu'en 1848.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
27 août 1848	Esterno (d'), Ferdinand	2860	1196	1193	R	»
1er août 52	Id	3486	1666	1665	R	»
16 juin 61	Id	3477	1807	1805	R	»
12 juin 70	*Ballottage*	3647	2774	»	R	Gilliot 948. — De Ganay 953. — D'Esterno 796.
19 juin 70	Gilliot, F.-Philibert	3661	3011	1157		De Ganay 1033. — D'Esterno 817.
8 oct. 71	Id	3729	2033	1254	R	D'Esterno 708.
4 nov. 77	Id	3569	1611	1570	R	»
12 août 83	Id	3815	1473	1395	R	»
1er août 86	*Ballottage*	3711	2529	»	D	Duprey 1251. — D'Esterno 1152.
8 août 86	Duprey, L.-A.-Prosper	3711	2829	1482		D'Esterno 1238.

Canton de Lugny.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
17 nov. 1833	Dupuis, R.-Henri	63	49	33		Giraud de Montbellet 14.
4 déc. 42	Chapuys-Montlaville (de)	72	66	41	R	Dupuis 25.
5 fév. 43	Dupuis, R.-Henri	72	61	35	D	Piot, A. 20.
27 août 48	Id	3665	797	399	R	Loustonneau 327.
9 déc. 49	Franon, J.-Philibert	3751	1517	704	D	Loustonneau 409.— Meunier 253.
1er août 52	Villars, J.-F.-Prosper	3863	2118	1721	R	Meunier 260. — Franon 66.

Canton d'Issy-l'Evêque

Réuni à Mesvres et à Saint-Léger-sous-Beuvray jusqu'en 1848.

17 nov. 1833	Dubois, Jean-François....	150	78	69		Serpillon 5. — Carion 3.
3 déc. 36	Id...............	150	48	41	R	»
11 août 39	Lavergne, Guillaume......	180	80	40	D	»
16 nov. 45	Esterno (d'), Ferdinand...	150	117	63	R	De Martenne 53.
27 août 48	Epinat, Charles..........	1444	762	202	R	Compin 154. — Racouchot 132. — Coulot 123.
1er août 52	Alexandre, Jules-Charles..	1477	955	494	R	Epinat 457.
13 juin 58	Id...............	1549	1200	794	R	— 405.
2 juil. 65	Michon, Louis	1466	1072	555	D	Nichault 516.
4 août 67	Id...............	1507	1239	768	R	— 468.
8 oct. 71	Pinard, Ernest	1447	704	488	R	Guillemin 202.
4 nov. 77	Id...............	1495	801	746	R	»
12 août 83	Decœne-Racouchot, Alfred.	1582	1265	779	R	Pinard 449.

Canton de Saint-Léger-sous-Beuvray

Réuni à Issy et à Mesvres jusqu'en 1848.

27 août 1848	Daviot, Denis-Zacharie....	1823	870	515	R	Alexandre-Baret 352.
1er août 52	Martenne (de), William...	1848	1283	1278	R	»
3 juin 55	Id...............	1809	1297	1294	R	»
19 juin 64	Alexandre, Alexis.......	1855	1555	927	R	De Martenne 627.
8 oct. 71	Id...............	1989	1123	780	R	Basselier 316.
4 oct. 74	Pougault, Eugène........	1969	1238	834	M	Moncharmont 358.
4 nov. 77	Id...............	2015	1526	752	R	Ballard 680.
7 avril 78	Ballard, Claude.........	2121	1597	851	I	Pougault 739.
12 août 83	*Ballottage*...........	2259	1716	»	R	Moncharmont 842. — Du Jeu 791.
19 août 83	Moncharmont, Philibert...	2253	1850	995		Du Jeu 778.

Canton de Louhans.

17 nov. 1833	Guillemin, Alexandre.....	94	71	36		Guillemaut-Mailly 30.
2 déc. 36	Id...............	90	79	54	R	— 25.
16 nov. 45	Prat, F.-Philippe.......	105	80	48	R	Petiot 24.
27 août 48	Guillemaut-Mailly, J.-J.-Ph.	3777	1525	932	R	Grillet 593.
1er août 52	Caucal, Jules............	4061	1589	1565	R	»

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
3 juin 1855	Caucal, Jules............	3980	1809	1803	R	»
19 juin 64	Id	4085	1901	1900	R	»
2 juin 67	Guillemaut, P.-Eugène....	4197	2210	2208	M	»
8 oct. 71	Id...............	4219	1554	1523	R	»
4 oct. 74	Id...............	4048	1720	1712	R	»
1er août 80	Guillemaut, Lucien.......	3940	2033	1231	R	Dr Lefebvre 563.
1er août 86	Id...............	4186	2869	1629	R	Garnier 1228.

Canton de Lucenay-l'Evêque

Réuni à Epinac jusqu'en 1848.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
27 août 1848	Esterno (d'), Ferdinand...	2860	1196	1193	R	»
1er août 52	Id...............	3486	1666	1665	R	»
16 juin 61	Id...............	3477	1807	1805	R	»
12 juin 70	*Ballottage*......	3647	2774	»	R	Gilliot 948. — De Ganay 953. — D'Esterno 796.
19 juin 70	Gilliot, F.-Philibert	3661	3011	1157		De Ganay 1033. — D'Esterno 817.
8 oct. 71	Id...............	3729	2033	1254	R	D'Esterno 708.
4 nov. 77	Id...............	3569	1611	1570	R	»
12 août 83	Id...............	3815	1473	1395	R	»
1er août 86	*Ballottage*...........	3711	2529	»	D	Duprey 1251. — D'Esterno 1152.
8 août 86	Duprey, L.-A.-Prosper....	3711	2829	1482		D'Esterno 1238.

Canton de Lugny.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
17 nov. 1833	Dupuis, R.-Henri	63	49	33		Giraud de Montbellet 14.
4 déc. 42	Chapuys-Montlaville (de)..	72	66	41	R	Dupuis 25.
5 fév. 43	Dupuis, R.-Henri.........	72	61	35	D	Piot, A. 20.
27 août 48	Id.............	3665	797	399	R	Loustonneau 327.
9 déc. 49	Franon, J.-Philibert......	3751	1517	704	D	Loustonneau 409.— Meunier 253.
1er août 52	Villars, J.-F.-Prosper.....	3863	2118	1721	R	Meunier 260. — Franon 66.

3 juin	55	Chapuys-Montlaville (de)..	3865	2383	2229	R	Meunier 102.
19 juin	64	Id................	3987	2401	1743	R	Lacroix 653.
19 avril	68	*Ballottage*...........	4045	3241	»	M	Lacroix 997. — Piot, H. 693. — Thimel 635.— Guichard 584.— Meunier 325.
26 avril	68	Lacroix. Nicolas-Louis....	4045	3125	1850		Piot, H. 1263.
8 oct.	71	Bouilloud, Jean..........	4006	2130	1577	R	Lacroix 519.
4 nov.	77	Id	3832	2793	2728	R	»
12 août	83	Id...............	3763	2346	2279	R	»

Canton de Mâcon nord.

17 nov.	1833	Lamartine (de), A.... ...	135	101	56		Defranc 31. — Dupasquier 12.
4 déc.	36	Id	144	75	71	R	»
16 nov.	45	Id...............	152	77	72	R	»
27 août	48	Id...............	4306	889	646	R	Martin, E. 178.
10 sept.	48	Martin, Ernest	4306	632	275	D	Villars 155. — Guillemin 133.
1er août	52	Barbentane (de)..........	4354	1695	1455	R	Lamartine 168.— Martin, E. 45.
16 juin	61	Id...............	4786	1869	1759	R	Lacroix 73.
14 fév.	69	*Ballottage*..........	5047	3734	»	M	Piot, J.1812 - De Barbentane 889.— Boullay 832.— De Parseval 198.
21 fév.	69	Piot Jules..............	5046	3666	2187		De Barbentane 1451.
12 juin	70	Id...............	5047	3309	2099	R	Boullay 1 6.
8 oct.	71	Boullay, Etienne.........	4711	2557	2046	R	Desmarquest 384.
4 oct.	74	Id...............	4712	2281	2147	R	»
1er août	80	Id...............	4811	2525	2397	R	»
1er août	86	Chambard, Jean.........	4781	2713	1800	R	Desvignes 679.

Canton de Mâcon sud

Réuni à La Chapelle jusqu'en 1818.

17 nov.	1833	Foillard, Pierre-François..	237	145	73		Desvigne 37. — Defranc 11.
4 déc.	42	Id...............	261	183	93	R	De Champvent, G. 62.—Villars 19.
27 août	48	Lamartine, (de) A........	4438	943	680	R	Chamborre 87.
1er août	52	Vitallis, A.-Henri........	4110	1505	1048	R	Lamartine 431.
3 juin	55	Id...............	3705	1173	1022	R	Lamartine 76 - De Rambuteau 64.
19 juin	64	Piot, Abraham..........	5137	2717	1994	R	Margue, L. 404.— Champvent 262.
11 oct.	68	Ballard, J.-Guillaume.....	5058	2719	2057	M	Renard-Gardon 421.-Taperin 217.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
8 oct. 1871	Ballard, J.-Guillaume.....	4718	2868	2400	R	Jacquelot 322.
4 nov. 77	Martin, François.........	4936	2839	2598	R	»
12 août 83	Id................	4933	2118	1989	R	»
6 juil. 84	*Ballottage*............	4880	2927	»	D	Piot, H. 1047. — Lasnier 941. — Thévenin 920.
13 juil. 84	Lasnier, Philippe........	4879	2910	1589		Piot, H. 1276.

Canton de Marcigny

Réuni à Semur jusqu'en 1848.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
17 nov. 1833	Terrion, Claude..........	119	74	37		Joanin, C.-F. 36.
4 déc. 42	Reverchon, J.-Edouard...	163	123	58	R	Terrion 57.
27 août 48	Id................	2976	465	450	R	Lamy, Ph. 8.
1er août 52	Circaud-Lavarenne.......	3198	1664	1191	R	Reverchon 461.
9 août 57	Dupuy des Claines, C.-V..	3179	1759	1755	D	»
13 juin 58	Id................	3179	1785	1784	R	»
4 août 67	Pic, Edmond-G..........	3463	2354	1960	R	Buchet 354.
10 juil. 70	*Ballottage*............	3463	1810	»	D	Tuloup 769. — Lamy 703. — Buchet 334.
17 juil. 70	Tuloup, François.........	3463	2089	1105		Lamy 980
8 oct. 71	*Ballottage*............	3500	2096	»	R	Sorlin 1017. — Lamy 575. — Tuloup 440.
16 oct. 71	Sorlin, Gilbert...........	3495	2225	1392		Lamy 828.
4 nov. 77	Id................	3449	1809	1508	R	»
27 juil. 79	Thomas, Léon...........	3530	1411	1391	M	»
12 août 83	Id................	3640	1582	1466	R	»

Canton de Saint-Martin-en-Bresse

Réuni à Verdun jusqu'en 1848.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
17 nov. 1833	Perret, C.-Camille........	153	106	55		Graillet 44.
30 nov. 34	Constantin, L.-Alexis....	148	92	68	M	Jacquet, B. 14.
4 déc. 36	Graillet, J.-Baptiste......	148	75	45	R	»

19 juin	64	Id................	1668	771	670	R	Violot fils 86.
8 oct.	71	Violot, Claudius..........	1592	921	491	R	Zolla 408.
4 oct.	74	Id................	1594	1064	812	R	— 257.
1er août	80	Id................	1624	1271	901	R	Dr Gaillard 367.
1er août	86	Id................	1681	793	742	R	»

Canton de Matour

Réuni à Tramayes jusqu'en 1848.

17 nov.	1833	Delacharme, J.-Louis.....	100	77	40		De Lamartine 35.
1er déc.	39	Id................	100	63	39	R	Spay 23.
27 août	48	Bonnetain, Joanny........	2105	422	268	R	D'Aubigny 83. — Goyard, E. 33.
1er août	52	Bonnet, Nicolas-M.......	2230	1732	936	R	D'Aubigny 794.
16 juin	61	Delacharme, J.-Louis	2269	1606	854	R	— 752.
12 juin	70	Cortambert, P.-F.-Eugène.	2284	1896	1024	R	Delacharme 855.
8 oct.	71	Delacharme, Jules........	2257	1701	881	R	Cortambert 791.
4 nov.	77	Id................	2247	1209	1179	R	»
12 août	83	Id................	2261	1145	1086	R	»

Canton de Mesvres

Réuni à Issy-l'Evêque et à Saint-Léger-sous-Beuvray jusqu'en 1848.

27 août	1848	Bard, Jean..............	1910	432	326	R	Lavergne, Guillaume 106.
1er août	52	Romeuf (de), J.-N.-B......	2074	1273	1157	R	Desplaces 110.
13 juin	58	Id................	1946	1343	1342	R	»
19 août	66	Deseilligny, Alfred	1913	1142	1134	D	»
4 août	67	Id................	1988	1371	1365	R	»
17 juil.	70	Ganay (de), Etienne.......	2068	1550	1292	D	Bonnetête 262.
8 oct.	71	Reyneau, Emile	2019	1062	519	R	De Ganay 502.
19 nov.	71	Id................	2015	1400	710	I	— 686.
4 nov.	77	Id................	2075	903	873	R	»
12 août	83	Id	2246	1006	951	R	»
6 juil.	84	Lacomme, Léon..........	2297	1677	914	M	Desplaces de Charmasse 757.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
	Canton de Montceau-les-Mines.					
4 oct. 1874	Chagot, Léonce	2261	1812	1547		»
4 nov. 77	Id.	2698	2109	1165	R	Dr Jeannin 946.
16 juin 78	Dr Jeannin	3026	1550	1537	D	»
12 août 83	Id.	3450	2133	1095	R	Bonnot 1004.
	Canton de Montcenis Réuni à Couches jusqu'en 1848.					
27 août 1848	Schneider, Eugène-J.	4694	1432	1414	R	Carrelet de Loisy 5.
1er août 52	Id.	5480	2788	2787	R	»
13 juin 58	Id.	6844	4341	4339	R	»
4 août 67	Id.	9125	6362	6331	R	»
2 août 68	Charrin (de), Mathieu	2621	1840	1015	(1)	Duport 816.
8 oct. 71	Baudin, Philippe	2707	1656	1069	R	De Charrin 481.
4 oct. 74	Id.	2538	1760	984	R	— 694.
1er août 80	Id.	2856	1601	1482	R	»
6 juil. 84	*Ballottage*	3007	1743	»	M	Dr Gaillard 742. — Mallet 550. — Duverne, L. 343.
13 juil. 84	Gaillard, P.-François	3007	1865	784		Mallet 735. — Duverne 435.
1er août 86	*Ballottage*	3227	2098	»	R	Merle 692. — Reyneau fils 628. — Mallet 409. — Thomasset 266.
8 août 86	Merle, C.-Antoine	3227	2264	863		Reyneau fils 814. — Mallet 580.
	Canton de Montpont Réuni à Cuisery jusqu'en 1848.					
27 août 1848	Ronget, Frédéric	1777	1101	751	R	Jannot 348.
1er août 52	Id.	1828	1313	1312	R	»

4 oct.	74	Id.	1844	1275	1271	R	
1er août	80	Id.	1956	1321	777	R	Saulnier, A. 542.
1er juil.	83	Saulnier, Michel	1965	1257	713	M.	Favier, 541.
25 oct.	85	Favier, Albert	1997	1276	698	D	Abbé Sanvert 572.
1er août	86	Id.	2021	1295	703	R	Ravel-Chapuis 579.

Canton de Montret

Réuni à Saint-Germain-du-Bois jusqu'en 1848.

17 nov.	1833	Mathey, Charles	136	104	49		Rebillard 47. — Guillemaut 7.
1er déc.	39	Pelletier, Cl.-François	129	66	48	R	Rebillard 12. — Mathey 5.
27 août	48	Rebillard, J.-Charles	1684	392	200	R	Antoinet 164.
12 août	49	Guillemaut, C.-Bernard	1745	774	342	D	Antoinet 242. — D'Osmoy 70.
1er août	52	Antoinet, Alexis	1833	1009	823	R	Pézerat 103. — Delacroix 78.
16 juin	61	Id.	1820	1400	981	R	Maurice 422.
12 juin	70	Mathey, Hippolyte	1987	1585	1111	R	Antoinet 467.
8 oct.	71	Id.	1876	698	689	R	»
4 oct.	74	Martin, Abel	1840	1279	681	R	Mathey, H. 597.
1er août	80	Mathey, Hippolyte	1874	1209	758	R	Martin, A. 446.
1er août	86	Id.	1947	1264	710	R	— 547.

Canton de Mont-Saint-Vincent

Réuni à Buxy jusqu'en 1848.

27 août	1848	Chanliaux, Philibert	2236	614	414	R	Juillet 165.
1er août	52	Chagot, Jules	2506	1319	676	R	Febvre, J. 643.
3 juin	55	Id.	2596	1674	1258	R	Febvre 405.
19 juin	64	Id.	3784	2548	2539	R	»
8 oct.	71	*Ballottage*	5131	3086	»	R	Chagot 1346. — Michelin 1132. — Febvre 436
15 oct.	71	Chagot, Léonce	5131	3654	1962		Michelin 1592
4 oct.	74	*Ballottage*	2501	1643	»	R	Bardot 678. — Commerçon 421. — Michelin 314.
11 oct.	74	Bardot, Emile	2501	1749	768		Commerçon 529. — Michelin 441.
4 nov.	77	Id.	2736	1932	1422	R	Granger 510.
12 août	83	Id.	2911	2017	996	R	Trémeau 672.

(1) Election rendue nécessaire par la création du canton du Creusot.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
	Canton de Palinges Réuni à Toulon jusqu'en 1848.					
17 nov. 1833	Rose, Alexandre	100	70	28		Merle 25. — Jacob 8. — Labaune 7.
1er déc. 39	Labaune, A.-C.-M	107	76	54	R	Douhéret 19.
14 fév. 41	Tournon-Simiane (de)	107	88	62	M	Lafouge 20.
26 août 41	Douhéret, Barthélemy	103	74	38	M	Labaune 33.
27 août 48	Moreton de Chabrillan (de).	1690	933	694	R	Mainjollet 206.
1er août 52	Id	1846	611	495	R	Pajot-Ruaut 58.
16 juin 61	Pajaut-Ruaut, Emmanuel.	1785	1228	966	R	De Chabrillan 259.
12 juin 70	Chabrillan (de), Jacques.	1988	1400	731	R	Pajot-Ruaut 436 — Perraudin 233.
8 oct. 71	Id	2062	1269	783	R	Mainjollet 440.
4 oct. 74	Id	1934	1318	886	R	Pajot 430.
1er août 80	Id	2194	1432	790	R	Demôle 624.
1er août 86	Moreton (de), Philibert.	2296	1615	824	R	Chavet 785.
15 mai 87	Chavet, Emmanuel	2266	1891	967	I	De Moreton 922.
	Canton de Paray-le-Monial Réuni à Digoin jusqu'en 1848.					
27 août 1848	Maublanc de Chiseuil, H.	2001	917	830	R	De Labaille 88.
1er août 52	Id	2219	958	938	R	Dr Pézerat 13.
13 juin 58	Id	2158	1019	1019	R	»
4 août 67	Id	2318	897	873	R	»
5 juin 70	Chalonge (de), Gustave.	2311	1345	1266	M	Malherbe 65.
8 oct. 71	Id	2290	1201	596	R	Berger 543.
19 nov. 71	Id	2283	1336	702	I	— 630.
4 nov. 77	Berger, Jules	2375	1550	785	R	De Chalonge 703.
12 août 83	*Ballottage*	2479	1497	»	R	De Chalonge 555. — Pézerat 553. — Berger 330.
19 août 83	Chalonge (de), Gustave.	2479	1686	871		Pézerat 800.

Canton de Pierre.

17 nov. 1833	Thiars (de), A.-Th.	73	45	42		»
4 déc. 42	Id.	78	56	56	R	»
17 août 48	Guyenot, P.-F.-C.	3834	1354	947	R	Mathey 414.
1er août 52	Id.	3938	2174	2168	R	»
16 juin 61	Paillot, C.-Edmond	4049	2841	2487	R	De Truchis 351.
12 juin 70	Id.	4246	2736	2648	R	»
8 oct. 71	Guichard, Désiré	4095	2103	1050	R	Paillot 956.
4 oct. 74	Druard, Philippe	4134	1896	1770	R	»
1er août 80	Id.	4180	1975	1801	R	»
1er août 86	*Ballottage*	4252	2447	»	R	Druard 1174. — De Truchis 1135.
8 août 86	Truchis (de), Maxime	4263	2989	1505		Druard, Ph. 1466.

Canton de Semur-en-Brionnais.

Réuni à Marcigny jusqu'en 1848.

27 août 1848	Blondel, J.-Claude	3477	1817	964	R	Bouchacourt 488. — Rogniat 284.
1er août 52	Id.	3681	1466	1288	R	De Semur 90. — Bouthier de La Tour 58.
3 juin 55	Id.	3707	1735	1248	R	De Semur 259. — Ravier de Magny 186.
19 juin 64	*Ballottage*	3743	2701	»	R	De Semur 1220. — B. de La Tour 1024. — Blondel 455.
26 juin 64	Dupuy de Semur	3783	2669	1445		B. de La Tour 1219.
8 oct. 71	*Ballottage*	3881	2024	»	R	B. de Rochefort 815. — Bouchacourt 576. — Place 558.
15 oct. 71	Bouthier de Rochefort	3881	1298	1185		Place 81.
4 nov. 77	Id.	3837	2804	1809	R	De Semur 878.
12 août 83	Id.	3835	2828	1599	R	— 1024.

Canton de Sennecey-le-Grand

Réuni à Saint-Germain-du-Plain jusqu'en 1840.

29 nov. 1840	Humblot-Conté	107	70	70		»
30 mars 45	Charpy, Claude	130	103	93	M	Pugeault 8.
27 août 48	Parize, François	4299	1274	692	R	Charpy 531.
1er août 52	Niepce, D.-F.-E.-P.-L	4433	2628	2564	R	»
13 juin 58	Id.	4556	2998	2961	R	»
4 août 67	Id.	4704	2753	2728	R	»

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
21 mars 1869	Niepce, Max.	4567	3622	1954	M	Daron 1211. — Rochut 440.
8 oct. 71	Flochon, Jules.	4581	2356	1436	R	Niepce 810.
4 nov. 77	Id.	4430	3371	2206	R	Thénard, A. 1161.
12 août 83	Id.	4323	1692	1635	R	»

Canton de Toulon-sur-Arroux

Réuni à Palinges jusqu'en 1848.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
27 août 1848	Merle, Honoré-M.	2140	871	364	R	Desforges 199. — Lafouge 190. — Douhéret 102.
1er août 52	Favre, Michel-Auguste.	2381	1485	804	R	Desforges 413. — Lafouge 271.
13 juin 58	Id.	2379	1542	1242	R	Desforges 297.
4 août 67	Id.	2579	1426	1417	R	»
8 oct. 71	Carion, Emile.	2407	1360	752	R	Merle 570.
4 oct. 74	Id.	3286	1747	956	R	Merle 313. — De Chiseuil 274.
1er août 80	Id.	2806	1357	1305	R	»
1er août 86	Id.	3086	1158	1053	R	»

Canton de Tournus.

DATES DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
17 nov. 1833	Boudier, J.-Bonaventure.	99	84	54		Terrasson 28.
1er déc. 39	Id.	129	92	61	R	De Chapuys-Montlaville 31.
31 janv. 41	Lataud, L.-Ferdinand.	131	105	58	M	» 46.
27 août 48	Boutelier, Henri.	4845	818	608	R	Breton 133.
1er août 52	Id.	5306	2610	1559	R	Dumont 1030.
13 juin 58	Id.	5114	2872	2837	R	»
4 août 67	Id.	5395	3166	3135	R	»
8 oct 71	*Ballottage*.	5412	2270	»	R	Bessard 1317. — Dumont 878.
15 oct. 71	Bessard, Alexis.	5412	2275	1528		Dumont 932.
4 oct. 74	Id.	5115	3202	2376	R	Charmont 773.
1er août 80	Id.	5063	2553	2481	R	»
1er août 86	Id.	4911	[illegible]	[illegible]	R	[illegible]

Canton de Tramayes

Réuni à Matour jusqu'en 1848.

27 août 1848	Bruys, Elie-J.	2242	672	520	R	De Lamartine 99.
27 janv. 50	Bonnetain, P.-F.	2384	1417	785	M	Spay 571. — D'Aubigny 62.
1er août 52	Tarlet, J.-M.-Paul	2420	1659	922	R	Bonnetain 728.
13 juin 58	Id.	2437	1671	1161	R	D'Aubigny 501.
4 août 67	Lacroix, E.-P.-Auguste	2347	1617	1614	R	»
8 oct. 71	Thomas, M.-A.-J.	2357	1529	1078	R	Lacroix 358.
4 oct. 74	Id.	2276	1312	1260	R	»
1er août 80	Id.	2305	1537	1467	R	»
25 sept. 81	Chantin, Philibert	2302	1499	810	D	Sibut, J. 620.
1er août 86	Id.	2362	1300	1212	R	»

Canton de Verdun-sur-le-Doubs

Réuni à Saint-Martin-en-Bresse jusqu'en 1848.

27 août 1848	Graillet-Bobet, J.-B.	4653	1150	974	R	Constantin 172.
1er août 52	Gauriot, Louis	4948	2305	2220	R	» 67.
16 juin 61	Id.	4894	3180	1622	R	Delucenay 1556.
28 nov. 69	Fondet, J.-Hippolyte	4971	3386	1944	M	Benoît 1432.
12 juin 70	*Ballottage*	5066	3511	»	R	Fondet 1495. — Benoît 921. — Lalouet 921.
19 juin 70	Fondet, J.-Hippolyte	5058	2062	1917		»
8 oct. 71	*Ballottage*	»	4828	2065	R	Benoît 1022. — Lalouet 982.
15 oct. 71	Benoît, Ernest	4828	2769	1484		Lalouet 1272.
4 oct. 74	Id.	4824	3293	1796	R	— 1333.
4 mars 79	Lapin, Benjamin	4774	2644	2603	D	»
27 juil. 79	Loranchet, Jean	4895	2146	2059	M	»
1er août 80	Id.	4827	2218	2114	R	»
1er août 86	Id.	4846	2872	1538	R	Fondet 1150.

DEUXIÈME PARTIE

Sessions et délibérations du Conseil général.

Session ordinaire (1) de 1790 (1er juin-3 juillet).

Président d'âge : Thomasset. — *Secrétaire d'âge* : Rubat. — *Président élu* : Larmagnac. — *Secrétaire élu* : Lafouge. — *Procureur général syndic* : Chandon (2).

1er *juin*. — Adresse d'adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale.

2 *juin*. — Proclamation relative aux troubles qui se sont produits sur divers points du département au sujet des subsistances. Envoi d'un détachement du régiment de Royal-Guyenne-Cavalerie, en garnison à Moulins, chargé de rétablir l'ordre à Bourbon-Lancy.

3 *juin*. — Sectionnement du Conseil en quatre comités : « *Premier comité* : les impositions et toutes matières de finance. — *Second comité* : surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral ; le service et emploi des gardes nationales ; le maintien de la sûreté et tranquillité publique ; la manutention et emploi des fonds destinés, dans ce département, à l'encouragement de l'agriculture, de l'industrie, et toute espèce de bienfaisance publique. — *Troisième comité* : la conservation des propriétés publiques, forêts, rivières et autres choses communes ; la régie des biens nationaux, ci-devant dits ecclésiastiques et domaniaux ; l'entretien et réparation des églises, presbytères et autres objets nécessaires au culte religieux. — *Quatrième comité* : les ateliers de charité ; le soulagement des pauvres ; la police des mendiants et vagabonds ; l'inspection et amélioration du régime des hôpitaux, hôtels-Dieu, maisons d'arrêt et de correction ; entretien et confection des chemins com-

(1) Ouverte en exécution du décret de l'Assemblée, du 27 mai. La réunion eut lieu au collège, aujourd'hui lycée Lamartine. Les bâtiments de l'évêché, qui reçurent ensuite et abritent encore les bureaux de l'administration départementale, ne furent achetés qu'en 1791.

(2) Claude Chandon, ancien avocat du Roi à Mâcon.

muns, des routes, canaux et autres ouvrages publics qui seront autorisés dans le département, et le maintien de la salubrité. »

14 *juin*. — Arrêté ordonnant la reprise des travaux du canal du Charollais (1) à raison des 600,000 livres votées, dans ce but, par l'Assemblée (8 mai).

21 *juin*. — Annulation de la délibération des officiers municipaux de La Comelle et de Saint-Didier-sur-Arroux qui fixe le prix du blé-seigle à un sol la livre. Envoi d'un détachement du régiment de Chasseurs de Bretagne, en garnison à Autun, pour rétablir l'ordre dans ces deux communes.

26 *juin*. — Proclamation pour la célébration du 14 juillet : « Les époques heureuses ont été célébrées dans tous les empires par des fêtes solennelles qui les rappelloient chaque année à la mémoire des peuples. Des François pourroient-ils oublier celle qui fixe à jamais l'instant et la durée de leur bonheur et de leur gloire ? Telle a été pour eux la journée fameuse qui a vu tomber, sous les efforts du patriotisme, l'emblême effrayant de la servitude et l'instrument tyrannique du despotisme. Les ruines d'une forteresse, crue jusqu'alors imprenable. sont devenues les premières bases de la liberté du peuple. Une Constitution (2), protectrice de l'humanité, anéantit sans retour une inégalité humiliante et des privilèges oppresseurs. La justice a dicté la loi et le jour n'est pas loin où une fédération générale va la rendre éternelle. Que ce jour mémorable et celui dont il retrace le souvenir soient les premiers inscrits dans nos fastes ! Qu'ils soient marqués par d'unanimes actions de grâces. Qu'un serment solennel resserre de plus en plus les liens de fraternité qui nous unissent. Qu'une joie aussi pure qu'éclatante atteste notre connoissance (*sic*) envers les augustes législateurs à qui nous devons tant de bienfaits et notre attachement au monarque chéri dont les vertus nous en garantissent la jouissance. Mais que la concorde préside à nos fêtes ! Lorsque nous célébrons la liberté, prouvons surtout que nous en sommes dignes... Par ces considérations, le Conseil du département de Saône-et-Loire a arrêté et arrête : que le 14 juillet prochain, il se rendra en corps dans l'église cathédrale de cette ville pour y renouveler, devant l'Etre suprême, le serment civique, à l'heure précise de midi... »

---

(1) Ce canal fut commencé en 1783 et livré à la navigation en 1793. Il avait existé à l'état de projet durant près de trois siècles. Les travaux furent dirigés par l'ingénieur Gauthey, de Chalon.

(2) La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui, bien que votée le 27 août 1789, ne fut promulguée qu'avec la Constitution de 1791.

2 *juillet*. — Réduction du nombre des comités à trois. — « *Comité des ponts et chaussées* : il sera chargé des grandes routes, de leur entretien, des chemins finérots (1), canaux, rivières navigables, postes et messageries, et des ateliers de travaux publics, des ponts et chaussées, de tous édifices publics autres que ceux nommément compris dans l'attribution du second comité. — *Comité des biens nationaux* : il s'occupera de la régie des biens ecclésiastiques et domaniaux, de la conservation des forêts et autres propriétés publiques, de l'entretien et reconstruction des églises et presbytères et de tous objets du culte religieux, de l'autorisation à donner aux communautés pour entreprendre des procès ou défendre ceux qui leur sont intentés. — *Comité des finances* : il sera chargé des impositions, de la comptabilité des districts et des villes et de leurs octrois, du soulagement des pauvres, de la police des mendiants et vagabonds, de l'inspection et amélioration du régime des hôpitaux, hôtels-Dieu, établissement et entretien des ateliers de charité, des prisons, maisons d'arrêt et de correction, de la manutention et emploi des fonds destinés à l'encouragement de l'agriculture et de toute espèce de bienfaisance publique, du service et de l'emploi des gardes nationales, des convois militaires, étapes, maréchaussées, et des troupes, du maintien de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publique (2). »

3 *juillet*. — Formation du Directoire (3).

Session ordinaire (4) de 1791 (15 novembre-2 décembre).

Président d'âge : Gomeret. — *Secrétaire provisoire* : La-

(1) D'après la *Coutume de Bourgogne*, le *chemin finérot* est celui qui contient six pas de large revenant à 18 pieds, par opposition au *grand chemin* qui contient dix pas de large revenant à 30 pieds et au *sentier* qui contient un pas et demi de large.

(2) Les bureaux de l'administration départementale restèrent au nombre de quatre. Les attributions de chacun d'eux correspondirent à celles de l'un des comités. Il y eut en outre un *Bureau du Conseil et du Directoire*. Chaque bureau fut composé d'un premier et d'un second commis.— Le Directoire remania peu après les attributions de ces bureaux, car, dans son rapport de 1791 au Conseil, on les voit intitulés comme suit : *Impositions et Finances; Biens nationaux; Ponts et Chaussées; Sûreté et Bienfaisance*.

(3) Cf. P. Siraud. *Les Administrateurs et les Préfets de Saône-et-Loire* (1789-1886), Mâcon, 1886, in-8°, pp. 8-9.

(4) Ouverte en exécution d'un décret du 19 septembre.

fouge. — *Président élu* : Mailly. — *Secrétaire élu* : Lafouge. — *Procureur général syndic* : Merle (1).

19 *novembre.* — Formation du Directoire (2).

30 *novembre.* — Rapport du Comité de sûreté et de bienfaisance sur l'instruction publique. Envoi de ce rapport aux députés du département « avec invitation de présenter au Comité chargé de désigner les lieux où seront placées les différentes écoles de département, lorsque la loi sur l'instruction publique sera faite, tous les avantages et ressources que présente ce département pour un établissement de ce genre, étendue, population, salubrité, fertilité, facilité de communications, de vastes bâtiments construits par les ci-devant Bénédictins depuis peu (3) dans la ville de Cluny, qui se trouve dans son centre, desquels dépendent des jardins immenses où se trouvent de superbes pièces d'eau et dont la vente se fera difficilement vu qu'il y a peu de commerce. »

1er *décembre.* — Arrêté ordonnant l'impression : 1° de la décision des supérieur, préfet et professeurs, membres de la Congrégation de Saint-Joseph (4), composant le collège de Louhans, de distribuer à leurs élèves la Constitution française (5) et d'annoncer des prix pour ceux qui l'apprendront par cœur tout entière ; 2° du discours prononcé par le supérieur à cette occasion.

Session permanente (6) de 1792 (24 juillet-7 décembre).

Présidents : Mailly (24 juillet-31 août); — Geoffroy (7) (1er-16 septembre) ; — Circaud (8) (17 septembre-7 décem-

---

(1) Marie-André Merle, né à Lons-le-Saunier en 1754, fusillé à Lyon le 5 décembre 1793, avait été maire de Mâcon de 1788 à 1791, député du Tiers-Etat (bailliage de Mâcon) aux Etats généraux et à la Constituante.

(2) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, p. 10.

(3) La plus grande partie de l'abbaye date en effet du XVIIIe siècle.

(4) Les Josephistes, fondés au milieu du XVIIe siècle, à Lyon, par Jacques Crétenet.

(5) Celle du 14 septembre 1791.

(6) Ouverte en exécution de l'article 2 de la loi du 8 juillet 1792, qui fixe les mesures à prendre quand la patrie est en danger.

(7) Remplace Mailly, retenu à Chalon en qualité d'électeur.

(8) Remplace Geoffroy, destitué, pour cause d'incivisme, par les Commissaires de la commune de Paris. Les actes de ces Commissaires ayant été cassés et leur commission suspendue, à raison de leurs abus

bre). — *Secrétaire* : Simonnot (1). — *Procureur général syndic* : Merle.

25 *juillet* (2). — Proclamation relative à l'acte de l'Assemblée qui déclare la patrie en danger : « Citoyens ! La patrie est en danger ! Le Corps législatif vient de faire cette déclaration alarmante et d'ordonner en même temps les mesures qu'il a cru nécessaires, dans sa sagesse, pour faire cesser le danger C'est à nous, que vous avez choisis pour administrateurs du département, à nous montrer dignes de votre confiance en vous indiquant et les causes de ce danger et les moyens à prendre pour le faire cesser. C'est à vous à nous seconder pour que, de concert, nous puissions atteindre plus tôt au but que nous devons nous proposer tous, la paix et la tranquillité... »

29 *juillet*. — Vote d'une somme de 6,000 livres destinée à l'acquisition de fusils pour l'armement de la garde nationale, à raison de la marche en avant des troupes de la Savoie (3).

30 *juillet*. — « M. le Président a annoncé qu'il s'est rendu le jour d'hier à Tramayes et qu'il a ramené avec lui dix-huit jeunes citoyens forts et robustes, et brûlant du désir de voler à la rencontre de l'ennemi. »

9 *août*. — Remise d'une épée à Charles Mailly, fils du Président, « qui a consacré par zèle, depuis près d'un an, son temps à l'expédition des affaires du département et s'est rangé hier sous les drapeaux de la liberté. Sur l'épée seront gravés ces mots : *Le département de Saône-et-Loire à Charles Mailly*. Le Conseil a lieu d'attendre qu'il s'en servira pour repousser les ennemis qui menacent notre liberté et leur prouver que les François mourront plutôt que de retomber dans l'esclavage. »

13 *août*. — Adresse « courte, mais énergique » envoyée à l'Assemblée : « Législateurs ! Nous avons fait publier l'acte

---

de pouvoir, Geoffroy reparut à la séance du 25 octobre et dit : « J'atteste le Dieu qui punit les parjures que, dans les différents vœux que j'ai émis sur les arrêtés pris pendant la durée de ma carrière administrative, jamais mon opinion n'a été influencée par aucune considération particulière et que, dans toutes les circonstances, je n'ai jamais eu d'autre objet que d'obtenir la stricte exécution de la loi. » Des applaudissements unanimes couvrirent ces paroles.

(1) Nommé par le Directoire.

(2) Les séances du Conseil se tenaient le matin, celles du Directoire après midi.

(3) Elle venait d'être occupée par une armée française placée sous les ordres du général de Montesquiou.

du Corps législatif, l'adresse aux François et la loi du 10 de ce mois. Notre amour pour le peuple, notre confiance en ses représentants élus vous assurent de notre courage dans le danger. Les citoyens du département de Saône-et-Loire conservent la contenance fière et imposante qu'ils eurent le 23 juin, lors du départ du Roy. Nous, nous organisons aujourd'hui un quatrième bataillon de volontaires au nom de la Nation, et dans la semaine nous organiserons au même titre le cinquième. »

17 *août*. — Enquête sur le meurtre du sieur Drevet, d'Arbigny, assassiné à Tournus dans une émeute occasionnée par de prétendus accaparements de blé (1).

19 *août*. — Le Conseil du département, le tribunal du district, le tribunal de commerce, les juges de paix et commissaires de police, le Conseil du district, les officiers municipaux, fonctionnaires et notables, l'administrateur du district de Pont-de-Vaux, M. Guichelet, et les officiers municipaux de Saint-Laurent, escortés de trois mille hommes de troupes, se rendent sur le quai, au pied de l'arbre de la liberté. Un coup de canon est tiré et le président du Conseil dit : « Citoyens ! L'amour de la liberté et de l'égalité qui conduit, éclaire, embrase les patriotes depuis quatre années, a gravé dans le cœur de tous le serment que nous venons renouveler ici avec vous et devant vous, le serment de mourir avec le peuple et pour lui, et de rester inébranlablement fidèles à la patrie. Quels que soient les événements, quelque nombreux que soient nos ennemis, quels que soient les malheurs dont on nous menace, nous nous élèverons à la hauteur des circonstances, nous braverons tous les dangers et nous maîtriserons nos destinées. Nous allons jurer de défendre les droits de l'homme et c'est dans les mains du souverain, c'est dans les mains du peuple, seul souverain, que vos mandataires émettront ce serment. Ils feront plus, ils l'accompliront. Je jure à Dieu, protecteur de la liberté, à Dieu qui créa les hommes égaux en droits, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. » — M. Guichelet « dit qu'au serment de maintenir la liberté et l'égalité, le Conseil de la commune de Saint-Laurent, dont il est l'interprète, en joint un autre bien cher à tous les citoyens de cette commune, celui de resserrer et de maintenir avec ceux du département de Saône-et-Loire les liens de la fraternité la plus intime »

---

(1) Cf. L. Lex. *Notes et Documents pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire*, Mâcon, 1887, in-8°, pp. 19-22.

27 *août*. — Arrêté qui ordonne le *brûlement*, pendant la séance du lendemain matin, des titres de noblesse des chanoines de Saint-Pierre de Mâcon (1), trouvés aux archives dudit Saint-Pierre, et de l'inventaire de ces titres dressé par ordre du Conseil.

1er *septembre*. — Adresse aux habitants du district de Chalon, où « des citoyens égarés par quelques hommes mal intentionnés, s'arment, s'attroupent et exercent des violences envers les personnes et les propriétés. »

11 *septembre*. — Appel aux citoyennes de Mâcon pour confectionner les chemises destinées à l'habillement du bataillon de grenadiers requis du département pour renforcer l'armée du Nord (2).

13 *septembre*. — Invitation adressée au district d'Autun d'avoir à faire rentrer dans cette ville les prêtres et les femmes qui se sont rendus à Bourbon-Lancy, où ils « occasionnent des murmures et une fermentation telle que les citoyens parlent d'une grande réunion de forces pour ramener sous l'empire de la loi ceux qui en redoutent la sévérité. »

14 *septembre*. — Délibération sur les événements de la veille : les grenadiers volontaires de Mâcon, excités par les propos offensants du sieur Nugue, chapelier, avaient envahi sa maison qu'ils occupèrent toute la nuit. Le matin, Nugue fut condamné par le tribunal de police correctionnelle à cent livres d'amende et six mois de détention. Lecture faite du jugement aux grenadiers, l'attroupement se dissipa.

15 *septembre*. — Le 14 au soir, nouveau rassemblement de volontaires sur le quai. On se porte chez le sieur Dubié, marchand de blé à Saint-Laurent, d'où l'on ramène à Mâcon un coffre-fort et des grains (3). Le 15, les volontaires retournent en masse à Saint-Laurent pour démolir la maison de Dubié. M. Guichelet, administrateur du district de Pont-de-Vaux, trois membres et le Procureur général syndic du Directoire de Saône-et-Loire, s'y rendent et reviennent à sept heures et quart, annoncer au Conseil « que les volontaires, après avoir brisé les meubles de la maison Dubié, ont enfin cédé aux instances qu'on leur a faites et se sont retirés. »

16 *septembre*. — Réquisitoires de Michel et Chartrey, offi-

(1) Ce chapitre noble, fondé en 1559, était composé d'un prévôt à nomination royale, d'un trésorier et de onze chanoines prébendés.

(2) Elle défendait, en ce moment même, les défilés de l'Argonne contre les coalisés.

(3) Sur les accaparements, cf. L. Lex, *op. cit.*, p. 19.

ciers municipaux de la commune de Paris, commissaires chargés de proposer et faire exécuter tout ce qui pourra concourir au salut de la patrie (1).

17 *septembre.* — Discussion relative à la levée de neuf cents hommes armés et cinquante hommes montés, prescrite, pour le district de Mâcon, par les commissaires.

22 *septembre.* — Le directoire du district d'Autun est chargé de faire couper les bois attenants aux grandes routes à la distance de soixante-douze pieds de chaque côté, à raison de ce que « des brigands cantonnés dans les bois de la Creuse d'Auxy, à travers desquels passe la grande route de Lyon à Paris, attaquent en plein jour les voyageurs et que deux citoyens d'Autun ont été grièvement blessés par des coups de fusils. »

24 *septembre.* — « On fait lecture d'une lettre du Conseil du district de Chalon, de laquelle il résulte que des infractions aux lois, des brigandages, des vols, des attroupements illégaux continuent..., que la garde nationale de Fontaines notamment se permet de se porter dans différentes municipalités sous prétexte d'abattre les girouettes qui se trouvent encore au-dessus de quelques maisons appartenant aux ci-devant nobles ou seigneurs et qu'elle regarde comme des signes de féodalité..., qu'elle s'introduit dans les maisons et s'empare d'une partie du vin qu'elle y trouve..., que dans le principe elle buvoit le vin sur place, mais qu'aujourd'hui elle le fait amener à Fontaines même... »

3 *octobre.* — « Le citoyen du Troncy père (2) annonce que quinze volontaires du premier bataillon de Saône-et-Loire sont morts en défendant la liberté (3). »

4 *octobre.* — Lettre du Conseil général de la commune de Chalon d'après laquelle il résulte que les grenadiers cantonnés dans cette ville « se sont rendus le même jour en armes sur le marché, se sont fait délivrer et au public les comestibles, tels qu'œufs, beurre, fruits, laitage et autres objets, à un prix fort inférieur au prix ordinaire ; que les vendeurs qui n'ont pas voulu se prêter à leurs désirs ont été vexés et pillés ; qu'une partie de ces mêmes grenadiers s'est rendue à la foire de Saint-Germain, a commis des excès dans tous les genres, a menacé de couper des têtes et que, sans les sages précautions prises par les citoyens d'Isson (Disson), il se seroit passé à cette foire des scènes d'horreur. »

(1) Cf. ci-dessus, p. 59, n. 8.
(2) Maire de Mâcon en 1793.
(3) Sans doute à la bataille de Valmy (20 septembre).

5 *octobre.* — Adresse à la Convention (1) : « Citoyen président ! Le Conseil du département de Saône-et-Loire espéroit avoir le plaisir de voir les commissaires de la Convention nationale (2) lors de leur passage pour Lyon ou à leur retour. Il se proposoit de témoigner à ces citoyens sa joie et sa satisfaction du décret qui abolit la royauté (3) et vouloit les prier d'être ses interprètes auprès de l'Assemblée. Ayant été privé de ce plaisir, il vous prie, citoyen président, de faire part de ses sentiments à tous vos collègues. »

14 *octobre.* — Autorisation de prélever « sur les deniers provenant des sols additionnels de 1791 la somme de huit mille soixante livres pour le cinquième du prix de l'acquisition de la ci-devant maison épiscopale (4). »

16 *octobre.* — Homologation de la nouvelle circonscription des paroisses de Mâcon : « Le territoire de la ville de Mâcon, avec une population de plus de 9,000 âmes, comprenoit trois paroisses, l'église de Saint-Vincent, ci-devant cathédrale, n'ayant pas plus de soixante feux, celle de l'église Saint-Etienne, d'une population de mille âmes, dont moitié à l'extérieur de la ville, et enfin celle de Saint-Pierre, ci-devant collégiale, comprenant tout le surplus de l'intérieur. Les paroisses de Saint-Vincent et de Saint-Pierre ont été conservées, celle de Saint-Etienne supprimée et réunie à Saint-Vincent. » — « Le Procureur général syndic prend la parole et dit : Sous l'empire de la philosophie et dans un régime véritablement républicain, il ne doit subsister aucun culte exclusif; tout ce qui tend à perpétuer l'idée de cette exclusion doit être sévèrement proscrit... Le culte catholique a eu jusqu'à présent pour signal exclusif de ses cérémonies le son des cloches ; je demande qu'elles ne soient plus employées à cet usage... (5) »

24 *octobre.* — Fixation de la nouvelle circonscription paroissiale de Chalon : « Les paroisses de Saint-Côme, Saint-Jean de Maizelle, Saint-Georges, Saint-Laurent et Sainte-

(1) Le 20 septembre, la Convention, qui succédait à l'Assemblée nationale, tint sa première séance.

(2) Trois membres avaient été envoyés à Lyon, sur la demande de la municipalité, qui s'était trouvée impuissante en face d'une émeute au cours de laquelle des citoyens avaient forcé les portes du local où était déposée la guillotine, l'avaient dressée et fait fonctionner.

(3) Décret du 21 septembre.

(4) Destinée à recevoir l'administration départementale, aujourd'hui préfecture.

(5) Une loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) interdit d'inviter les citoyens, au son des cloches, à l'exercice d'un culte quelconque.

Marie, demeurent supprimées. Il est établi dans la ville deux paroisses, l'une desservie dans l'église ci-devant cathédrale Saint-Vincent, et l'autre dans l'église de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Pierre ».

5 *novembre*. — Adresse à la Convention : « Législateurs ! Notre confiance est en vous. Les Marat, les Robespierre (1) se sont acquis non seulement notre souverain mépris ; bien plus, ils nous sont en horreur. Bien plus, nous osons dire qu'ils sont indignes d'être parmi vous. Nous pensons que vous n'aurez pas besoin de force pour les expulser, mais, si le cas l'exigeoit, nous et nos administrés sommes prêts au moindre signe que vous ferez. Notre bonheur dépend de vous, nous l'attendons, il est assuré (2). »

Session ordinaire (3) de 1792 (8-22 décembre).

Président d'âge : Lambert. — *Secrétaire provisoire* : Simonnot. — *Président élu* : Roberjot. — *Secrétaire élu* : Simonnot. — *Procureur général syndic* : Merle.

16 *décembre*. — Vote à l'Assemblée d'une adresse demandant la suppression des patentes (4).

20 *décembre*. — « Le Conseil arrête que dans les collèges situés dans son arrondissement, tous exercices d'un culte quelconque qui se faisoient en commun par les instituteurs et étudiants seront abrogés, que les fonctions de ces instituteurs seront restreintes au pur enseignement des langues et autres connaissances usitées dans les collèges, invitant les instituteurs à suppléer à ces exercices particuliers par des instructions familières sur les importants devoirs que leurs élèves ont à remplir dans un gouvernement libre pour se rendre un jour des citoyens utiles, sur les vertus sociales

(1) On sait quelle fut l'influence de Marat sur les événements de septembre, que désavoua, d'ailleurs, Robespierre. Tous deux furent ensuite accusés, à la Convention, d'avoir aspiré à la dictature. Au cours de la lutte qui s'engagea entre la Gironde et la Montagne, le représentant Boileau alla jusqu'à proposer (18 octobre) de faire purifier la tribune chaque fois que Marat aurait parlé.

(2) A l'ouverture de la Convention, la majorité appartenait au parti girondin, dont les opinions politiques étaient celles du Conseil de Saône-et-Loire.

(3) Ouverte en exécution du décret de la Convention du 19 octobre.

(4) Cet impôt, établi par loi du 2 mars 1791, fut aboli en 1793, puis rétabli par la loi du 4 thermidor an III (22 juillet 1795).

qu'ils ont à pratiquer et sur toute autre matière propre à leur inspirer les grandes maximes de la liberté et de l'égalité, et à leur faire aimer la patrie. »

22 *décembre*. — Blâme infligé aux ingénieurs du département « qui se sont rendus coupables de négligence. Le mauvais état des routes doit être attribué en grande partie au retard qu'ils ont apporté à faire procéder aux adjudications et au silence qu'ils ont constamment gardé sur l'inexécution des adjudicataires. En conséquence, le Conseil arrête qu'il improuve leur conduite » et suspend leurs traitements.

Session permanente de 1792-93 (23 décembre-31 janvier).

Président : Roberjot. — *Secrétaire* : Simonnot. — *Procureur général syndic* : Merle.

Session permanente (1) de 1793 (11 avril-29 septembre).

Président : Roberjot. — *Secrétaire* : Simonnot (2). — *Procureur général syndic* : Merle.

19 *avril*. — Adresse aux administrateurs des districts du département : « L'anarchie, citoyens collègues, menace la République. Les pouvoirs politiques touchent au moment d'une dissolution générale. Le père de famille semble douter que les autorités conservatrices de ses propriétés et de sa personne veillent encore sur lui, et des désorganisateurs, dont le nombre s'accroît à tous les instants et augmente chaque jour nos dangers, s'efforcent, avec le mot de *patrie* qu'ils profanent, de déchirer les administrateurs et de leur arracher la confiance à force de calomnies, confiance cependant sans laquelle ils ne peuvent opérer aucun bien, car s'ils sont une fois séparés de l'opinion de leurs commettants, ils sont réduits à un état forcé d'inertie. Alors tout est bouleversé

---

(1) Ouverte en exécution d'un décret du 18 mars.

(2) Destitué par un arrêté des représentants Reverchon et Châteauneufrandon, en date du 26 septembre 1793, attendu que « dans la rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil et du Directoire du département, il faisoit mention des observations faites par les administrateurs et autres prévenus de fédéralisme (Cf. ci-dessous) préférablement à celles que faisoient les administrateurs reconnus par leur patriotisme révolutionnaire bien prononcé. » (Délibérations du Directoire.)

et le citoyen reste abandonné à la loi du plus fort. C'est dans ces moments de crise où nous devons déployer le grand caractère de nos fonctions. L'orage gronde autour de nous, mais qu'aucune circonstance ne puisse altérer notre courage ! Réunissons-nous en faisceaux ! Pressons-nous comme une phalange ! Apprenons au peuple que nous sommes là et que nous veillons sur ses destinées ! Que le citoyen rassure sa tendre épouse et ses faibles enfants en leur montrant nos sanctuaires comme l'arche de leur salut. Imposons-nous une grande mesure de conduite ; soyons constamment à notre poste ; prémunissons-nous, s'il le faut, contre nous-mêmes ; et que notre infatigable activité apprenne au peuple que nous ne nous bornons point à une chimérique permanence. »

22 *avril.* — Arrêté concernant les mesures à prendre à l'égard des suspects. — Adresse à la Convention : « Citoyens législateurs ! Les tyrans et les anarchistes, de concert, s'avancent à grands pas pour envahir le sol de la Liberté. Nos dissensions portées jusqu'au scandale ont fait naître leur espoir et ont augmenté leur audace. Hâtez-vous de vous occuper de la chose publique, de poser les bases immuables d'un gouvernement qui assure aux hommes la jouissance la plus étendue de leurs droits. Par là cesseront ces défiances et ces divisions qui agitent les citoyens sous les qualifications de *républicains faibles, républicains modérés, républicains exagérés*, et alors, tous, marchant avec confiance au secours de la patrie, elle sera sauvée ; alors et alors seulement vous aurez bien mérité de l'humanité. »

30 *avril.* — « Une députation de la municipalité de Mâcon se présente et annonce qu'un attroupement de femmes, formé dès hier au faubourg de La Barre, à l'occasion de quelques voitures de blé qui ont été arrêtées, s'accroît de manière à faire craindre des suites dangereuses... » Le Conseil, réuni au Conseil du district et au Conseil de la commune, se rend à la porte de La Barre « derrière laquelle un nombre assez considérable de femmes armées de piques, de fourches et de bâtons, poussoient des cris et se livroient à des menaces vagues... Les femmes n'ont voulu permettre qu'au Procureur général syndic de passer... Bientôt les menaces se sont dirigées contre le citoyen maire (1) et une grêle de pierres l'a forcé de prendre la fuite... »

1er *mai.* — « Quelques membres du Conseil général de la commune se présentent et annoncent que la réquisition faite

---

(1) Lagrange.

à la garde nationale a été inutile, qu'un très grand nombre de citoyens, dont les femmes font partie de l'attroupement, approuve l'arrestation des grains et se sont même joints à elles... Des membres se transportent de nouveau au lieu de l'attroupement, parviennent à se faire entendre et se retirent après avoir prêché le calme... »

2 *mai*. — « Différents rapports faits successivement annoncent que le calme n'est point rétabli... Un citoyen arrivé de Saint-Sorlin annonce qu'une troupe de femmes s'est transportée dans ce village et parcourt les magasins... » — « Les trois compagnies de volontaires de Mâcon levées pour le département de la Vendée arrivent en armes... Ils annoncent qu'ils sont prêts à déposer les armes qui leur ont été confiées, mais à condition que les engagements qu'ils ont contractés à la municipalité seront anéantis... Le Procureur général syndic et les membres de l'Administration leur observent que ce qu'ils demandent est impossible à leur accorder puisque tous les citoyens françois sont en état de réquisition... Deux individus s'écrient alors qu'ils ne rendront pas les armes... Le Procureur général syndic leur parle avec toute la fermeté que la circonstance exige et leur observe que des propos aussi séditieux les mettroient dans le cas d'être arrêtés. Alors ils courent à leur troupe en criant : *Aux armes!* Les administrateurs restent paisiblement à leur poste, les officiers parviennent à faire cesser la fermentation qu'ils avoient excitée et peu à peu les volontaires se retirent. »

3 *mai*. — « On annonce que les attroupements subsistent toujours et se multiplient, que la fermentation augmente. Le Procureur général syndic prend la parole et dit qu'il n'aperçoit plus qu'un seul moyen de ranimer l'énergie des bons citoyens et de connoître ceux sur lesquels on peut compter ; il propose de couvrir le bonnet de la Liberté d'un crêpe funèbre et que les corps administratifs précédés de ce signe lugubre parcourent les rues et proclament l'adresse suivante : « Citoyens ! La liberté est violée, les propriétés sont menacées. Les administrateurs du département sont décidés à mourir pour faire cesser cette calamité publique. Les bons citoyens qui voudront se réunir à eux sont invités à venir se faire inscrire à l'instant au Département ; la liste sera de suite rendue publique par la voie de l'impression. » Dans la soirée, « un officier municipal vient annoncer qu'un grand nombre de femmes se sont retirées. »

4 *mai*. — « A sept heures, on annonce que les attroupements se renouvellent au faubourg de La Barre... » Le Pré-

sident et le Procureur général syndic s'y transportent et à neuf heures et demie du soir viennent apprendre au Conseil « que trois voitures de blé qui avoient été arrêtées ont été conduites à la maison commune, que quelques séditieux ont été saisis par la force armée et conduits dans la maison d'arrêt, que l'attroupement est dissipé et que la tranquillité règne dans la ville. »

5 *mai.* — A neuf heures du matin, sur l'invitation de la garde nationale de Mâcon, l'administration du département, celle du district et le Conseil général de la commune se rendent au pied de l'arbre de la liberté. Le président Roberjot y « prononce un discours dans lequel il invite les citoyens à se rallier aux autorités constituées et à seconder leurs efforts pour déjouer les trames des malveillants qui employent tous les moyens pour égarer le peuple et le replonger dans l'esclavage. Ce discours est vivement applaudi. Un cri unanime se fait entendre : *La République ou la mort!* L'hymne des Marseillois (1) succède à cette acclamation ; ensuite les autorités constituées, placées au centre des bataillons, parcourent la ville et particulièrement le quartier où l'insurrection s'étoit manifestée. »

9 *mai.* — Formation d'un *Comité de salut public* composé de deux administrateurs du département (2), deux administrateurs du district, deux officiers municipaux, un membre du tribunal et deux membres de la Société populaire (3).

11 *mai.* — Arrêtés relatifs aux levées : de 300,000 hommes, prescrite par la loi du 24 février, et à laquelle les enrôlés se soustraient *en changeant de domicile* ; — du bataillon destiné à marcher « au secours des départements occidentaux... (4) où les troubles se manifestent avec un caractère de plus en plus effrayant pour la République... »

14 *mai.* — Le Conseil invite la municipalité de Mâcon à dénoncer aux juridictions compétentes onze détenus, parmi lesquels cinq femmes et un prêtre, mis en arrestation lors des troubles des 30 avril-4 mai.

---

(1) La ***Marseillaise***, composée à Strasbourg en 1792 (25 avril), par Rouget de l'Isle, sous le titre de ***Chant de guerre de l'armée du Rhin***, fut chantée par le bataillon marseillais, à son entrée dans Paris, le 30 juillet 1792, et à l'attaque des Tuileries (10 août). Elle prit dès lors le nom sous lequel elle est immortalisée.

(2) Joleaud et Disson furent élus séance tenante.

(3) Club politique.

(4) La Vendée. Quétineau venait d'être battu à Thouars par La Rochejacquelein (5 mai).

28 *mai.* — Le Procureur général syndic dit : « Je suis instruit que le même jour où la force armée de Chalon étoit occupée à réprimer des brigandages à Etroye, il se commettoit des excès non moins coupables dans la paroisse de Verjux ; plusieurs femmes de tout âge ont été arrachées de leurs foyers par la violence et traînées au pied de l'arbre de la liberté où on leur a coupé les cheveux. On m'assure que des officiers municipaux y ont assisté en écharpe... »

30 *mai.* — Le Conseil « considérant qu'il est malheureusement possible que la Convention nationale vienne à être dissoute ; que si la Convention cessoit d'exister un seul instant sans être remplacée, rien ne pourroit s'opposer au progrès de l'anarchie, et que le moindre des événements seroit une dictature qui frapperoit dans l'instant toutes les parties de la République avec un sceptre de fer, » requiert conformément aux arrêtés pris par les départements du Jura, de l'Ain et du Mont-Blanc (1), les députés suppléants de se rendre à Bourges pour s'y constituer au besoin en Assemblée nationale provisoire.

5 *juin.* — Arrivée d'un courrier extraordinaire « relatif à l'insurrection qui s'est manifestée à Paris le 31 mai (2) ».

14 *juin.* — Adresse à la Convention : « Représentants du peuple ! Quelle que soit la cause qui vous ait empêchés de donner au peuple françois une Constitution, il est temps, législateurs, de remplir votre mission. Si vous ne répondez à la confiance de vos concitoyens, la ruine de la République est assurée, vous proclamez votre impuissance, vous manifestez notre honte, vous assurez notre esclavage. L'opinion publique est encore incertaine sur votre conduite, elle ne tardera pas à se prononcer. Nous vous le disons avec franchise, nous ne connoissons aucun parti, nous soupirons après une Constitution, nous voulons la République une et indivisible. Nos espérances sont dans la Convention, notre amour est pour le parti qui fera le bonheur public. Vous venez d'annoncer au peuple que vous allez vous livrer aux travaux qui puissent le lui assurer ; nous en croyons à votre promesse. C'est dans cette espérance que nous adhérons avec la fierté de francs républicains aux sentiments qui vous animent, aux résolutions solennelles que vous venez de prendre, aux assurances

(1) Département réuni officiellement à la France par le traité de Lunéville (1801), rendu au Piémont (1815), revenu à la France avec la Savoie (1860).
(2) Chute des Girondins.

que vous avez données de mettre fin à des dissensions qui ont fait jusqu'à présent le malheur du peuple françois. »

15 *juin.* — Proclamation aux habitants : « Citoyens ! La discorde, depuis quelque temps, semble régner dans la République. Des malveillants ont réussi à semer le trouble et la division ; des partis se prononcent, et tout fait craindre que l'anarchie ne s'établisse pour relâcher nos liens sociaux et politiques. Citoyens, préservons-nous de semblables malheurs, ouvrons les yeux ; si nous nous livrons au découragement, nous perdons notre liberté et la République est anéantie ; rallions-nous aux principes, ne formons qu'une seule opinion, attachons-nous à la majorité de la Convention qui veut le bien du peuple. Citoyens administrés, les administrateurs du département sentent le prix de vos suffrages... Sachez que les partis leur sont en horreur, qu'ils ne veulent que celui de la République une et indivisible, celui de la liberté la plus illimitée dans l'ordre social, celui de l'égalité la mieux établie. Ils n'ont d'autre opinion que celle du patriotisme le plus pur, d'autre but que celui de vous préserver des horreurs d'une contrerévolution, d'autres sentiments que des sentiments sagement révolutionnaires et d'autre vœu que celui de voir régner la tranquillité et le bonheur parmi leurs administrés. »

18 *juin.* — Retrait de l'arrêté du 30 mai (1). Merle, qui était absent, ajouta, le 22 juillet, sa signature à celle de ses collègues, au-dessous des lignes suivantes : « J'adhère à l'arrêté ci-dessus, puisqu'il peut résulter des inconvénients de celui du 30 mai ; mais je déclare dans ma conscience que lorsque j'ai été d'avis de ce fait, c'est que j'étois persuadé que loin de tendre au fédéralisme (2) que j'abhorre, il tendoit à conserver le point central que toutes les feuilles publiques annonçoient comme devant être détruit (3). »

---

(1) Le 24 juin, Saint-André annonça à la Convention que le département de Saône-et-Loire reconnaissait qu'il avait été trompé par des correspondances infidèles. (Réimpression du *Moniteur*, t. XVI, p. 738.)

(2) Les Jacobins accusaient les Girondins de vouloir faire des départements de la France autant d'Etats égaux entre eux et confédérés. Mais les Girondins étaient *fédéralistes* en théorie bien plus qu'en pratique, et la Convention put décréter sans conteste l'unité et l'indivisibilité de la République.

(3) Le 26 septembre suivant, Merle n'en fut pas moins destitué par les représentants Reverchon et Châteauneufrandon, « attendu, dit l'arrêté, que le citoyen Merle avoit cherché depuis quelque temps à entraîner dans la conspiration du fédéralisme l'administration du département, soit en s'opposant aux mesures vigoureuses que les adminis-

20 *juin.* — **Trois citoyens, députés par le district de Louhans,** présentent au Conseil l'adresse suivante : « Citoyens ! Au milieu des dangers intérieurs et extérieurs qui menacent la République, nous voyons les départements prêts à se diviser d'opinions et d'intérêts, les uns ordonnant la levée d'une force armée destinée à rendre à la Convention la liberté dont ils prétendent qu'elle ne jouit plus dans ses délibérations, d'autres, tels que ceux du Jura et de l'Ain, qui, dit-on, refusent de reconnaître les décrets rendus depuis le 31 mai, comme étant l'ouvrage d'une force oppressive, et arrêtent le versement des impositions, et le plus grand nombre, ou incertains du parti qu'ils ont à prendre, ou disposés à regarder les derniers événements d'un œil favorable. Nous sommes loin de penser que ceux des départements qui se sont levés pour obtenir la liberté des membres de la Convention qui sont détenus (1) puissent être soupçonnés d'être dans un état de contrerévolution ou de vouloir opérer le déchirement de la République. Nous savons trop que les mêmes contrées ont été dans tous les temps les premières à donner le signal de l'insurrection contre toutes espèces de despotisme, et nous ne voyons dans leurs habitants que l'énergie patriotique qui s'égare dans le choix des moyens... Quel service ne rendriez-vous pas à la République, citoyens administrateurs, si, employant à l'égard des départements du Jura et de l'Ain les moyens que la confiance et une fraternité réciproque mettent dans vos mains, vous parveniez à les faire renoncer à de funestes erreurs pour concourir à demander avec vous à la Convention ce que tous les départements désirent ou doivent désirer, le prompt jugement de ceux de ses membres que leur détention empêche aujourd'hui de remplir une mission qui appartient à toute la République ?... »

25 *juin.* — Le Procureur général syndic prend la parole et dit : « De grands mouvements s'annoncent autour de nous : Lyon vous a fait naître des craintes ; le Jura est en état de guerre civile ; deux partis se manifestent dans l'Ain et déjà des rixes provoquées par les opinions ont eu lieu entre les riverains de notre département et des départements voisins... Mais quelles mesures adopter au milieu de la convulsion qui agite tous les esprits ?... Je vous propose d'arrêter que chaque administration

---

trateurs du Directoire désiroient prendre en certaines circonstances et notamment au moment où le fédéralisme commençoit à se manifester, soit en défendant avec chaleur tout moyen dilatoire, modéré et propre à étouffer l'énergie des patriotes sous les spécieux prétextes de fraternité, de conciliation, lorsque les départements voisins prenoient eux-mêmes des mesures violentes et qu'ils levoient une force armée.... » (Délibérations du Directoire.)

(1) Les Girondins.

de district fera choix de deux membres qui se rendront au Département le 2 juillet pour délibérer avec vous sur les circonstances où nous nous trouvons et sur les mesures qu'elles exigent. » — « Sur la proposition d'un membre, le Conseil arrête que les différentes pièces qui lui ont été adressées relativement aux événements du 31 mai et jours suivants seront brûlées. »

2 *juillet*. — « Le citoyen Joleaud fait part à l'assemblée de la douleur que vient d'éprouver le citoyen Gayet, vice-président du district de Charolles, en apprenant que son district passe aux yeux du département pour aristocrate. » — « Le citoyen Méaulle, représentant du peuple (1), chargé d'inviter les citoyens à prendre les armes contre les rebelles de la Vendée (2), paroît avec le citoyen Pompon, envoyé de la commune de Nantes. Il expose la nécessité de faire un grand effort pour faire cesser les troubles et prévenir les progrès des contrerévolutionnaires.... Le Procureur général syndic observe que le département, sans attendre d'impulsion, a senti les dangers de la République et s'est empressé de procurer des secours à ses frères ; qu'un bataillon habillé, armé et équipé a été levé par ses soins et a dû arriver à Niort le 25 du mois dernier...»

3 *juillet*. — « Un membre du Comité du salut public chargé de se rendre à Lyon et de prendre des renseignements sur l'état de cette ville, rend compte de sa mission. Il résulte de son rapport et de ses réponses aux diverses questions qui lui sont adressées : qu'il y a eu à Lyon deux révolutions, la première occasionnée par la résistance des citoyens à l'oppression de la municipalité (3), qui a donné lieu aux événements du 29 mai (4) ; la deuxième, dont un récit infidèle de la révolution du 31 mai, l'arrestation de quelques membres de la Convention, le refus d'admettre et d'entendre les députés de la ville de Lyon à la Convention nationale, l'impunité de l'abbé Laussel (5)

(1) Député de la Loire-Inférieure à la Convention; né à Saint-Aubin-du-Cormier en 1757, mort à Gand en 1824.

(2) Le 10 juin, les Vendéens avaient pris Saumur; le 27 et le 29, ils avaient été battus sous les murs de Nantes.

(3) La municipalité, soutenue par la Société des Jacobins et par les commissaires de la Convention, Albitte, Dubois-Crancé et Nioche, avait été autorisée à requérir la force armée pour protéger les citoyens.

(4) Cf. Décembre-Alonnier, *Dictionnaire de la Révolution française*, t. II, p. 335.

(5) Commissaire de la Convention à Lyon, il y épousa une ancienne religieuse, Elisabeth Pomier, puis devint juge de paix à Gignac (Hérault). Il était né dans cette ville en 1757 et mourut en 1828. Accusé « d'avoir exercé sur Lyon le despotisme le plus atroce, » il fut arrêté au mois de mars 1793. (Cf. la réimpression du *Moniteur*, t. XV, p. 771.)

condamné par le Tribunal révolutionnaire, ont été le prétexte ou la cause; que de là est résulté le refus de reconnoître la Convention, d'obéir à ses décrets jusqu'à ce que les députés détenus soient jugés ou rendus à leurs fonctions, et de discuter l'acte constitutionnel; qu'au surplus, la masse du peuple de Lyon a pu se laisser égarer, mais qu'elle est de bonne foi, et veut sincèrement la République une et indivisible; que les Lyonnois ont cependant pris quelques mesures de défense, qu'il est question de couper une arche du pont de La Guillotière pour prévenir une incursion de l'armée des Alpes (1), que les armes fabriquées à Saint-Etienne ont été retenues pour le compte du département, que leur intention est de se réunir aux Marseillois pour envoyer à Paris un certain nombre de citoyens afin de terrasser l'anarchie qu'ils prétendent y régner, qu'ils ont créé un Tribunal populaire (2) pour prévenir l'insurrection qui devoit se manifester contre les prévenus de complicité avec les anciens officiers municipaux et ces fonctionnaires eux-mêmes; qu'en un mot la conduite de Lyon est entièrement calquée sur celle de Marseille. Le commissaire fait lecture de diverses pièces à l'appui des faits qu'il vient d'énoncer; il ajoute que l'armée des Alpes et le département de l'Isère se sont prononcés contre le fédéralisme; que le citoyen Dubois de Crancé (3), représentant du peuple, secondé par les citoyens, a fait mettre en état d'arrestation cinq administrateurs du département de l'Isère (4). Un citoyen assistant à l'assemblée demande et obtient la parole; il annonce que cinq départements et quarante-deux Sociétés populaires du midi ont refusé formellement d'adhérer au projet de fédéralisme. »

7 *juillet*. — Rapport sur les agissements de la municipalité d'Issy-l'Evêque : « Jean-François Carion, curé et maire, Claude Radet, procureur de la commune, Lazare Ledez et François Baudin, officiers municipaux, paroissent les plus inculpés.... On distingue dans leur conduite plusieurs genres de délits : vexations, concussions, abus de pouvoir, forfaitures, prévarications, méconnoissances des autorités... » — Proclamation aux habitants : « Citoyens !... Il est temps d'éloigner les causes qui

---

(1) Le général Kellermann qui la commandait avait été requis de marcher sur Lyon.

(2) Le décret qui suspendit ce tribunal donna le signal de l'insurrection lyonnaise.

(3) Député aux Etats généraux et à la Convention, ministre de la guerre sous le Directoire; né à Charleville en 1747, mort à Rethel en 1814.

(4) Ils furent rendus à la liberté par un décret de la Convention du 6 juillet 1793.

peuvent entretenir l'agitation... Attachons-nous au point de ralliement où doivent se diriger tous les vœux, tous les sentiments et se porter toutes les espérances. Unissons-nous à la Convention nationale ; investissons-la de la grande puissance de l'opinion publique... Citoyens ! Vous aviez chargé vos représentants de vous soumettre un pacte social fondé sur la liberté et l'égalité. Vous leur aviez dit de vous donner une Constitution qui vous mît à l'abri des vexations d'un pouvoir arbitraire. Cette Constitution est achevée : elle va vous être présentée... Donnons-lui une adhésion complète ; proclamons, adoptons et soyons prêts à défendre cette Constitution faite pour nous rappeler constamment nos devoirs ; elle nous instruira pareillement de nos droits... »

9 *juillet.* — Lecture de la Constitution (1) et du décret qui ordonne la convocation des assemblées primaires. — Arrêté qui dispose que : « Il y aura, la veille de l'assemblée du peuple, une fête civique qui par sa simplicité sera digne des mœurs républicaines. Les autorités constituées et les Sociétés populaires se rendront à heure fixe au pied de l'arbre de la liberté ; tous les membres seront confondus ensemble dans la marche et sans aucune distinction, comme le symbole heureux de la réunion et de l'effusion de tours les cœurs. Des groupes de musiciens, des chœurs de jeunes filles et de femmes portant une branche d'olivier comme l'expression du vœu unanime pour la paix universelle, joueront, chanteront des hymnes à la Liberté. Le son de toutes les cloches, des salves d'artillerie se feront entendre de toute part. Le cortège sera précédé de l'emblême de la Liberté décoré de fleurs et de rubans tricolores. Le tableau des Droits de l'homme transcrit en gros caractères servira de bannière. La cérémonie sera terminée par un banquet... »

12 *juillet.* — Le Procureur général syndic dit : « ...Il paroît par tous les détails qui nous ont été transmis officiellement que Lyon est en état de contrerévolution et que la journée du 31 mai n'a été qu'un prétexte de sa part... Braves citoyens du département de Saône-et-Loire, nous devons garantir le sol glorieux que nous habitons d'une tache qui le flétriroit à jamais s'il pouvoit être violé... Soyez donc prêts à voler de toutes parts dans les murs de Mâcon ; la patrie vous y appelle, des lauriers vous y attendent... Epouses tendres, mères sensibles, ne souffrez pas que les bras de vos enfants et de vos époux, encore meurtris des fers de la tyrannie, ne soient flétris de nouveau. Couvrez-les vous-mêmes de leur armure et que ce soit de vous qu'ils reçoivent l'ordre du départ... »

---

(1) Celle de 1793.

14 *juillet*. — Célébration de la fête anniversaire de la prise de la Bastille (1).

18 *juillet*. — « Les représentants du peuple en mission (2), Laporte (3) et Reverchon (4), viennent siéger (5).

20 *juillet*. — « Les citoyens représentants du peuple paroissent à la séance. Ils annoncent qu'ils viennent d'être informés qu'une troupe d'environ deux à trois mille Lyonnois est disposée à se porter en armes sur Mâcon... » A l'arrivée de la diligence, on apprend « qu'en effet une force armée devoit se porter sur Mâcon, mais que cette mesure avoit été déterminée par l'opinion où étoient les Lyonnois que Mâcon interceptoit les grains destinés à leur approvisionnement, que les assurances de plusieurs citoyens de Mâcon et l'arrivée de deux bateaux de blé les avoient entièrement dissuadés, et que l'acte constitutionnel doit être présenté demain à l'acceptation du peuple de Lyon... »

27 *juillet*. — Lecture de la lettre des représentants rappelant que le contingent du département pour la levée de treize mille deux cents hommes destinés à marcher sur Lyon, soit 2,000 hommes, doit être réuni à Mâcon le 4 août. — Discours du Procureur général syndic relatif à la célébration du 10 août (6) : « Nous approchons d'une époque mémorable et qui doit être bien chère à tous les François. C'est le 10 août que la France a vu briser le dernier anneau de ses chaînes et qu'elle a conquis la plénitude de sa liberté. C'est dans ce même jour que toutes les parties de la France vont se resserrer par des liens indissolubles... Ce jour, tous les esprits viendront se réunir devant la Constitution solennellement acceptée. Ce jour enfin, le baiser fraternel doit faire de tous les François une seule et même famille... »

2 *août*. — « Des citoyens députés de la ville de Lyon se présentent à la séance. L'un d'eux prend la parole et dit : « Nous venons au nom des habitants de la ville de Lyon vous assurer que les principes qui les animent sont les vôtres,

---

(1) Le procès-verbal en a été reproduit *in extenso*, par M. Bénet, dans l'*Annuaire de Saône-et-Loire pour 1884*, pp. 226-8.

(2) La délibération du 30 mai avait rendu suspects aux yeux de la Convention les administrateurs de Saône-et-Loire.

(3) Député du Haut-Rhin à la Législative et à la Convention, mort en 1823.

(4) Conseiller général de Saône-et-Loire.

(5) Le 20 juillet, la Convention leur adjoignit Chabot. (Cf. la réimpression du *Moniteur*, t. XVII, p. 185.)

(6) Fête de la Fédération.

ils ont accepté unanimement la Constitution, ils ont reconnu la Convention nationale et ses décrets. Il ne peut plus exister de désunion entre eux et le département de Saône-et-Loire ; nous vous prions de revenir aux sentiments de fraternité qui les animent à votre égard. »

5 *août*. — Dans la séance du 1er août, sur la motion d'un membre, il avait été arrêté que la moitié du Conseil, à raison des dangers courus par la patrie, prendrait les armes pour marcher sur Lyon. Le 5, les citoyens Roberjot, Joleaud, Guigot, Millard et Duréault sont désignés par le sort pour partir. — Adresse des représentants du peuple aux départements de Saône-et-Loire, du Rhône-et-Loire (1) et de l'Ain : « La République a besoin de quelques citoyens, pour anéantir un parti contrerévolutionnaire, dont le germe s'est manifesté dans la ville de Lyon. Ces rebelles ont eu l'adresse de faire parcourir les communes du département par des émissaires pour jeter le découragement parmi les citoyens ; ils leur disent qu'une fois inscrits on disposera de leurs personnes pour les porter à la Vendée ; ils assurent que la ville de Lyon est tranquille, qu'elle se soumet aux lois, qu'elle reconnoît la Convention, qu'elle a accepté la Constitution. Ce langage est celui de la perfidie et du mensonge. Citoyens, votre destination est seulement contre cette ville rebelle, vous y accompagnerez vos représentants, quelques-uns de vos administrateurs ; vous serez soutenu par une force imposante prise dans l'armée des Alpes ; l'ordre rétabli, il vous sera loisible de rentrer dans vos foyers ; empressez-vous de vous rendre au poste d'honneur qui vous est désigné, fermez l'oreille à ces suggestions perfides ; venez augmenter la masse des braves républicains qui brûlent d'envie de concourir au maintien de la paix et se disposent à prévenir les suites désastreuses d'une guerre civile que des malveillants voudroient exciter. »

10 *août*. — « A six heures du soir, les administrateurs du district, les officiers municipaux et les membres du tribunal se réunissent aux administrateurs du département ; ils se mettent en marche précédés d'une musique guerrière et des bataillons de gardes nationales de Chalon réunis à ceux de la ville de Mâcon, à l'effet de célébrer la fête de la Fédération… Le cortège s'arrête au pied de l'arbre de la liberté et là, en exécution d'un décret de la Convention, la bannière de la Fédération de 1790 est livrée aux flammes… »

---

(1) Département formé en 1790 de l'ancien Lyonnais et sectionné en *Rhône* et *Loire* par la Convention, après le siége de Lyon en 1793.

12 *août.* — Départ des bataillons de Châlon pour le camp de Limonest (1).

13 *août.* — Arrêté ordonnant la publication périodique d'un bulletin des opérations de l'armée envoyée sous Lyon.

2 *septembre.* — « Le Conseil du département, justement indigné de ce que le district de Bellevue-les-Bains (2) n'a point encore fourni son contingent pour l'armée destinée à combattre les Lyonnois, malgré les réquisitions des représentants du peuple et les divers arrêtés pris par le département à cet égard, arrête : 1° Le district de Bellevue-les-Bains rendra compte sans délai de la conduite qu'il a tenue...; 2° Tous les citoyens désignés seront tenus de se rendre sur-le-champ à Mâcon...; 3° Les citoyens qui se refuseroient à l'exécution de l'article précédent seront considérés comme suspects... »

Session ordinaire (3) de l'an II (11-30 frimaire) (4).

Président nommé : Benon. — *Secrétaire nommé* : Mauguin. — *Procureur général syndic* : Joleaud.

11 *frimaire.* — « Le Procureur général syndic prend la parole et dit : « Citoyens administrateurs ! Chargé par le représentant du peuple Javogues de vous installer comme administrateurs du département (5), j'ai à me féliciter de vous voir

---

(1) Près Lyon.

(2) Sur le « vœu des républicains de *Bourbon-Lancy,* » le nom de leur commune, « qui leur étoit odieux et insupportable, » fut changé par la Convention en celui de *Bellevue-les-Bains*, le 12 mars 1793. (Réimpression du *Moniteur*, t. XV, p. 690.)

(3) Ouverte en exécution de l'arrêté du représentant Javogues, du 5 frimaire (25 novembre 1793).

(4) 1-20 décembre 1793.

(5) Par arrêté du 5 frimaire an II (25 novembre 1793), Javogues avait reconstitué toute l'administration du département : « Voyant avec douleur, dit-il, que la cause de l'égarement et des malheurs du peuple ne provient que de l'inertie, de la faiblesse ou de l'aristocratie des autorités constituées ; que les autorités qui devroient protéger efficacement le peuple ne se servent de la confiance qu'il leur a donnée que pour le trahir, l'opprimer et le replonger dans la servitude ; que le département de Saône-et-Loire a été sur le point de devenir le théâtre d'une nouvelle Vendée par les manœuvres de quelques administrateurs qui, d'intelligence avec ceux du Jura, de l'Ain et du Mont-Blanc, vouloient établir le fédéralisme et méconnoitre l'existence de

réunis dans cette enceinte où vous aller fournir une nouvelle carrière. La République a besoin de coopérateurs attachés par principes aux succès de la Révolution ; par eux elle doit renverser tous les obstacles ; par eux, elle doit triompher de tous ses ennemis. O vous, braves et vrais sans-culottes ! (1) Vous qui êtes appelés à contribuer au bonheur du peuple, jetez un instant vos regards sur la rapidité des événements, et le salut de la République ne pourra vous paroître incertain. Déjà le bandeau du fanatisme est déchiré et les prêtres eux-mêmes rougissent d'avoir depuis tant de temps entretenu le peuple dans l'erreur. L'égoïste abandonne l'insouciance et commence à sentir que celui-là qui ne sert pas son pays est indigne d'y vivre ; l'aristocrate gémit sur la privation de sa liberté, et ses richesses vont enfin essuyer les sueurs du peuple. Mais, citoyens, ne négligeons pas les moyens d'où découle cette heureuse métamorphose ! Que votre surveillance à mettre à exécution des mesures révolutionnaires soit infatigable ; inspirez la terreur en exerçant la justice. Point de considérations particulières ; trop longtemps elles nuisirent aux intérêts du peuple. Concourons également à la propagation de l'esprit public et partageons avec les Sociétés la gloire de l'élever à ce degré sublime où le peuple sentira sa dignité et apprendra aux anthropophages qui nous combattent que le peuple est tout et que les tyrans ne sont rien... »

12 *frimaire*. — Adresse à la Convention : « Augustes représentants ! Les administrateurs du département de Saône-et-Loire créés le cinq frimaire sur la présentation des Sociétés populaires par le représentant du peuple Javogues et installés

---

la Convention nationale ; que les criminelles entreprises de ces mandataires parjures auroient eu les suites les plus fâcheuses sans l'énergie des Sociétés populaires, notamment de celle de Mâcon qui, après avoir rompu la chaîne des complots désastreux ourdis contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, ramené beaucoup d'individus qui ont abjuré leur erreur par la rétractation de l'arrêté du département de Saône-et-Loire (du 30 mai), ont éveillé le patriotisme et se sont levés en masse pour aller exterminer les rebelles de Ville-Affranchie (Lyon) ; pénétrés de la nécessité de ne donner au peuple que des administrateurs qui marchent d'un pas ferme et hardi dans la carrière de la Révolution ; persuadés que ce n'est que dans le sein des Sociétés populaires qu'on peut trouver des républicains qui maintiennent leur serment de vivre libres ou de mourir à leur poste ; après avoir consulté la Société populaire de Mâcon, etc... » (Délibérations du Directoire.)

(1) C'est vers février 1792 que « les patriotes commencèrent à se parer de cette épithète que l'insolence aristocratique leur avait donnée par mépris. » (Larousse.)

le onze du même mois, viennent, dès les premiers pas dans leur carrière, déposer dans votre sein leur profession de foi publique et politique. Vrais enfants de la Montagne, ils vous déclarent que ne reconnoissant d'autres principes que les siens, c'est-à-dire ceux du sans-culottisme et du républicanisme le plus pur, ils adhèrent d'esprit et de cœur à toutes les mesures révolutionnaires des 31 mai, 1er et 2 juin (1), à la sainte insurrection de la Commune de Paris, qui a tant de fois si bien mérité de la patrie, et généralement à tous les événements mémorables qui ont découlé de ces glorieuses journées et imprimé à notre révolution un cours aussi majestueux qu'imposant. Montagne chérie ! La République ne date son existence que du moment où, par un généreux élan, tu as terrassé tous ses ennemis. L'ouvrage que tu as si glorieusement commencé, toi seule peux l'achever, toi seule peux lui donner une stabilité propre à braver tous les orages. Reste donc ferme et inébranlable à ton poste et ne dépose la massue nationale qu'après avoir purgé le sol de la France des restes impurs de la Vendée, du fédéralisme, du modérantisme et de toutes les espèces d'aristocraties. Pour nous, fidèles aux postes auxquels nous sommes appelés par les enfants chéris de la patrie, nous saurons en remplir les fonctions pénibles ou y trouver une mort glorieuse comme les Marat (2), les Pelletier (3), les Chaillet (4). Leurs bustes placés dans le lieu de nos séances et toujours présents sous nos yeux nous traceront la route à tenir pour bien mériter de la patrie. » — Le Conseil se divise en quatre comités correspondant aux quatre bureaux de l'administration : contributions et finances, biens nationaux et émigrés, sûreté et bienfaisance, ponts et chaussées.

14 *frimaire*. — « Vu l'arrêté du Directoire du département qui exclut le district de Bellevue-les-Bains de l'honneur de fournir aucun contingent pour l'armée révolutionnaire, un second arrêté qui en rapportant le premier l'admet à lever cinquante hommes, et un autre arrêté du représentant du peuple Javogues qui supprime le district de Bellevue (5) et prononce sa réunion aux districts voisins, le Conseil général du département, considérant que l'incivisme marqué des citoyens de Bellevue a enfin amené la suppression de leur district, que le

---

(1) Mise en état d'arrestation des Girondins.

(2) Né à Baudry (Neufchâtel) en 1744, député de Paris aux Etats généraux et à la Convention, assassiné par Charlotte Corday, le 14 juillet 1793.

(3) Commissaire de la Commune de Paris à Lyon.

(4) Chalier, né près de Suse (Italie), en 1747, officier municipal et juge à Lyon, où il fut guillotiné le 17 juillet 1793.

(5) Arrêté du 13 frimaire (3 décembre).

choix des cinquante hommes qu'ils ont offert pourroit tomber sur des individus ou tièdes ou suspects, que cette armée ne doit être composée que de républicains bien prononcés et qu'il seroit du plus grand danger d'y admettre des gens qui pourroient entraver sa marche et peut-être même protéger les traîtres qu'ils devroient surveiller, arrête que le ci-devant district de Bellevue ne pourra être admis à fournir de contingent particulier pour la formation de l'armée révolutionnaire... »

15 *frimaire.* — Arrêté concernant la prompte organisation de l'armée révolutionnaire « de laquelle dépendent l'exécution des lois, l'anéantissement du fanatisme, le silence de l'intrigue, la découverte et la punition des accapareurs, l'approvisionnement des marchés et le bonheur des citoyens. »

16 *frimaire.* — « L'administration arrête que l'adresse suivante sera imprimée, affichée et envoyée a toutes les municipalités qui en feront faire lecture les décadis (1) dans les assemblées publiques des citoyens : Le voile qui couvroit tous les prétendus mystères d'une religion aussi absurde dans ses dogmes que ridicule dans son culte disparoît enfin pour faire place au grand jour de la vérité. De toutes parts les autels élevés par le fanatisme et la superstition s'écroulent, s'abîment sous leurs ruines, et leurs ministres, rendant hommage à la Raison (2), déchirent eux-mêmes le bandeau qu'ils avoient si longtemps épaissi sur les yeux de la multitude ignorante et crédule. Ce qu'il y a de vraiment sublime et de merveilleux dans cette révolution religieuse, c'est la manière dont elle s'opère : elle n'est point produite par la puissance des épées et des baïonnettes, mais par l'empire irrésistible de la philosophie toujours lente à réformer, mais assurée dans sa marche. Dans les siècles de la barbarie et de l'ignorance, les plus légères innovations dans la religion produisoient des guerres sanglantes et faisoient ruisseler le sang ; aujourd'hui qu'elle est sapée jusque dans ses dernières racines, la paix, la tranquillité, l'harmonie générale n'en éprouvent aucune altération. O vous, bons et braves habitants des campagnes qui dans toute la bonhommie, dans toute la simplicité de votre cœur, observez encore tous les rites de cette religion, vous qui êtes scrupuleusement attachés à toutes ses pratiques les plus puériles, les plus minutieuses, ouvrez avec vos freres des villes les yeux à la lumière; vous avez rompu les chaînes de la féodalité, de la tyrannie,

(1) Jour de repos de la décade qui, dans le calendrier républicain, correspondait à notre dimanche.

(2) La première fête de la Raison avait été célébrée à Notre-Dame de Paris le 10 novembre 1792.

Dégagez-vous enfin des liens de la superstition, du fanatisme ; apprenez que ce que l'on vous annonçoit, l'on vous prêchoit comme des vérités éternelles n'étoit que des erreurs ou des fables ; que ces dogmes, ces mystères que l'on recommandoit si expressément à votre crédulité n'étoient que des absurdités prouvées depuis longtemps par la raison, le bon sens et la philosophie ; que toute cette pompe que l'on mettoit dans la célébration des mystères n'est qu'un appareil de comédie imaginé pour en couvrir le vide, frapper votre imagination, vos sens, et empêcher le développement de la raison. De tout cet échafaudage pieux, il n'y a que la base qui demeure et sera toujours inébranlable, savoir qu'il existe un être suprême, rémunérateur de la vertu et vengeur du crime, que la véritable manière de l'honorer n'est point par des momeries, des cérémonies vaines et ridicules, mais par la pratique de toutes les vertus utiles à l'homme en société, par la probité, l'équité, l'austérité des mœurs, un généreux dévouement envers sa patrie et l'accomplissement de tous les devoirs sublimes de l'humanité. Voilà le seul culte digne de l'Etre suprême et de l'homme ; tout autre doctrine n'est qu'un placage, qu'un tissu d'erreurs. Ne vous alarmez donc pas du croulement général de toutes les parties grotesques de cet ancien édifice religieux ; il n'y a de stable que ce qui est vrai, la destinée du mensonge est de périr tôt ou tard. Tenez-vous en garde surtout contre les discours des imbéciles ou des malveillants qui chercheroient à vous présenter ce beau triomphe de la Raison comme celui de l'impiété, de l'immoralité, comme la profanation, la prostitution de tout ce qu'il y a de plus saint et sacré. Sachez qu'il n'y a sur la terre de profane, d'impie, que le vice, et de saint et sacré, que la vertu. Empressez-vous donc, braves habitants des campagnes, à l'imitation de vos frères des villes, d'abjurer toutes vos erreurs. Consacrez vos temples, trop longtemps dégradés par l'exercice d'un vain culte, à une destination plus noble ; qu'ils deviennent désormais les sanctuaires de la Raison, de la Concorde, de l'Amour ; que chaque décade vous y voie arriver en foule, soit pour étudier les lois, soit pour vous former à la connoissance, à la pratique des vertus civiques, soit pour vous y donner les témoignages réciproques de cette fraternité qui doit former le lien général de toutes les sociétés. »

17 Frimaire. — Arrêté qui ordonne la mise en arrestation des administrateurs (1) du directoire du district de Bellevue-

---

(1) C'étaient les citoyens Campin (Philippe), président ; Lambert (Charles-Marie-François), vice-président ; Rijou (Jean), et Rozet (François).

les-Bains supprimé par un arrêté du représentant du peuple Javogues en date du 13 frimaire.

25 *frimaire.* — Adresse à la Convention : « Citoyens représentants ! Dans l'état des contributions arriérées présenté au Conseil général du département de Saône-et-Loire, les membres ont vu avec autant d'indignation que d'étonnement que sur l'exercice de 1790 il restoit encore à recouvrer un impôt dont le titre seul révolte l'oreille fière d'un républicain. Nous vous le demandons, citoyens représentants, dans la deuxième année de la République, lorsque tous les droits de l'homme sont solennellement proclamés, peut-on encore faire exécuter sur le sol de la Liberté des rôles portant en titre : *Remplacement des droits supprimés provenant de la gabelle, des droits sur les fers, les cuirs, les huiles et les amidons, etc.?* L'administration doit-elle, lorsqu'il lui est rigoureusement enjoint d'effacer jusqu'aux dernières traces de la tyrannie, laisser percevoir des impositions propres à rappeler tous les raffinements de la servitude la plus dure et la [plus] humiliante ? Non, non, le déparment de Saône-et-Loire ne se rendra jamais coupable de cette monstrueuse contradiction. Quiconque a rompu ses fers en abhorre jusqu'à l'ombre ; au seul nom de *gabelle, droits sur les fers, cuirs, etc.*, tous les membres du Conseil, par un mouvement simultané, se sont levés et ont déclaré que jamais ils ne prostitueroient l'autorité que leur donnoit la loi à la perception d'aucun impôt flétri par ces dénominations odieuses... »

26 *frimaire.* — Arrêté qui invite l'ingénieur en chef du département à faire disparaître « tous les signes féodaux, écussons chargés de fleurs de lis et inscriptions anticonstitutionnelles qui existent sur le grand pont de Navilly-sur-le-Doubs et sur toutes les bornes milliaires des routes. »

30 *frimaire.* — « Lecture faite de la loi du quatorze de ce mois (1) sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire, le Conseil arrête qu'il se séparera sur-le-champ et qu'il sera fait à la Convention nationale l'adresse suivante : « Intrépides montagnards ! Nous recevons le décret qui supprime les Conseils, procureurs généraux et présidents des départements. En nous séparant, nous vous félicitons de cette mesure révolutionnaire. Continuez à bien mériter de la patrie. Nous vous jurons que, rentrés dans nos foyers, nous seconderons vos efforts de toute notre énergie, et que si la Montagne pouvoit périr, elle nous engloutiroit sous ses ruines ! »

(1) Décret des 14-16 frimaire an II (4-6 décembre 1793).

Session ordinaire (1) de l'an VIII (1er-10 thermidor) (2).

Président d'âge : Daugy. — *Secrétaire d'âge* : Royer. — *Président élu* : Larmagnac. — *Secrétaire élu* : Garchery. — *Préfet* : Buffault (3).

1er *thermidor*. — Discours d'ouverture de M. Buffault, premier préfet du département, nommé par décret du 2 germinal an VIII (23 mars 1800) : « Citoyens ! Le choix que le Gouvernement a fait de vous pour composer le Conseil général du département prouve à ceux qui l'habitent avec quelle ardeur il désire avancer l'ouvrage de sa prospérité. Peut-il douter que vous ne lui indiquiez ce qu'il doit faire pour y réussir, lorsque chacun de vous lui est connu par la sûreté des principes et la sagesse des vues qu'il a précédemment développées dans quelqu'une des parties de l'administration ?... » — Réponse du président : « Citoyen préfet ! Répondre aux vues du Gouvernement fut notre première pensée en acceptant les fonctions auxquelles nous a appelé le premier Consul (4). Cette pensée ne nous abandonnera pas pendant le cours de notre session ; nous l'emploierons au plus grand bien du département, sans l'isoler de l'intérêt général de la République... » — Formation des commissions : la première, chargée du rapport sur la répartition des contributions directes et sur les demandes en réduction des communes ; la deuxième, chargée de la détermination du nombre des centimes additionnels à demander ; la troisième, chargée des vœux à émettre sur l'état et les besoins du département.

Session ordinaire (5) de l'an IX (15-25 germinal) (6).

Président : Larmagnac (7). — *Secrétaire* : Garchery. — *Préfet* : Buffault.

---

(1) Ouverte en exécution d'un arrêté du 8 prairial (28 mai).
(2) 20-29 juin 1800.
(3) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 26-7.
(4) Le *Consulat* s'étend du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) au 18 mai 1804 (28 floréal an XII). Bonaparte se fit successivement nommer *premier Consul*, puis *Consul pour dix ans*, enfin *Consul à vie*.
(5) Ouverte en exécution d'un arrêté du 4 ventôse (23 février).
(6) 5-15 avril 1801.
(7) Sur la question du renouvellement du bureau formé à la session de l'an VIII, posée par l'un des membres, la majorité du Conseil émit un vote négatif. (Délibération du 15 germinal.)

16 *germinal.* — Formation des commissions : la première, chargée de la répartition des contributions directes et des demandes en réduction ; la deuxième, chargée de la détermination du chiffre des centimes additionnels ; la troisième, chargée de l'examen du compte du département ; la quatrième, chargée des vœux à émettre (1).

24 *germinal.* — Discussion relative à l'émission d'un vœu sur la révision des limites du département et le déplacement des chefs-lieux. Sur la question de la translation de la préfecture à Chalon (2), le scrutin donne douze bulletins portant *oui* et un ne portant que la lettre *o*, initiale du mot *oui*, qui est déclaré nul. Six membres, sur huit, appartenant à l'arrondissement de Mâcon, s'abstiennent de voter et rédigent une vigoureuse protestation.

Session ordinaire (3) de l'an X (2-10 prairial) (4).

Président : Larmagnac.— *Secrétaire :* Garchery.— *Préfet :* De Roujoux (5).

2 *prairial.* — Discours d'ouverture de M. de Roujoux, préfet, nommé par décret du 21 floréal an X (11 mai 1802) : « ... Les rapports de société, de convenances, vont s'établir entre nous en même temps que les rapports d'administration ... Vos sentiments d'estime furent justement acquis à mon prédécesseur qui défricha le champ de l'administration dans ce département et qui en arracha les premières épines. C'est dans ses veilles pénibles qu'il a organisé et mis en mouvement la machine aujourd'hui confiée à mes soins... » — Réponse du président : « ... Le Conseil applaudit aux justes éloges que vous donnez à votre prédécesseur ; il emporte tous les regrets de tous les membres du Conseil dont il eut l'estime, la confiance et l'attachement, et auxquels il accorda les mêmes sentiments. Les rapports qui s'établissent dès aujourd'hui entre nous, citoyen préfet, vous assurent à l'avance la confiance et l'estime du Conseil général qui sait que vous les avez mérités par vos

(1) Cette organisation fut conservée jusqu'en 1807.

(2) Elle avait été attribuée à Mâcon par un décret des 26 février-4 mars 1790.

(3) Ouverte en exécution d'un arrêté des Consuls du 4 floréal (24 avril 1802).

(4) 22-30 mai 1802.

(5) Député du Finistère à la Législative en 1791. Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 27-9.

vertus et votre conduite politique dans les différentes places auxquelles vous avez été successivement appelé. Personne ne peut rendre cet hommage à la vérité plus que moi qui fus votre collègue au Corps législatif et le témoin de la haute estime dont vous avez joui invariablement. » — Formation des quatre commissions.

3 *prairial.* — « Il a été proposé d'ouvrir un registre particulier sur lequel seront consignés les votes individuels des membres du Conseil général sur la question proposée par le gouvernement en ces termes : *Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ?...* Tous les membres du Conseil, empressés de donner au premier Consul un témoignage authentique de la confiance que leur ont inspiré la justice et la modération de son consulat, ont unanimement adopté cette proposition. Sur-le-champ le registre a été ouvert et chacun des membres du Conseil y a consigné individuellement son vœu. » — Adresse au premier Consul : « Citoyen premier Consul ! Organe des Français habitant le département de Saône-et-Loire, le Conseil général croit ne pouvoir mieux vous exprimer les sentiments de ses concitoyens, qu'en vous faisant l'hommage de leurs pensées, et vous y verrez, citoyen Consul, que tandis que la renommée trace en caractères ineffaçables vos grandes actions sur les tables des fastes du monde, la reconnaissance et l'admiration vous élèvent des autels dans le cœur de chacun de nous. Quelle merveille, s'écrient-ils, a pu produire en un instant ce que la marche naturelle des choses eût à peine opéré dans un siècle ? Il n'y a pas trois ans encore que les Français enchaînés dans leurs mouvements, dans leurs rapports, dans leurs affections, et jusque dans leurs pensées, s'étonnaient de n'entendre autour d'eux que les cris de *Vive la Liberté !* et que, placé sous le niveau de l'*Egalité*, l'homme n'avait cependant d'autre choix à faire que de s'avilir comme oppresseur ou de courber sa tête sous le joug de l'oppression. C'est à la même époque, se disent-ils, que la France, en proie à toutes les passions et entièrement livrée à des impulsions versatiles et circonstancielles, déploya sans succès une grande masse de moyens et de forces et n'offrait à l'Europe que le spectacle dur, convulsionnaire, dont les mouvements, quoique d'une énergie surprenante, ne pouvaient, faute de direction, produire d'autre effet qu'un affaiblissement graduel et certain. Partout le mécontentement était à son comble, partout le germe de la discorde, prêt à éclore, semblait nous présager tous les maux dont la jalousie et la haine contre le nom français pouvaient nous accabler. Telle était alors la malheureuse situation de la France. Bonaparte a paru : de ce moment, les drapeaux de nos braves armées sont devenus de toute part les drapeaux de la victoire. De ce moment, l'anarchie,

cette hydre dont les têtes se multipliaient parce qu'on ne les tranchait qu'une à une, a été subitement étouffée ; une douce liberté a pris la place de l'inquisition révolutionnaire ; les passions se sont éteintes ; l'homme, libre dans sa conscience, a pu, sans trouble et dans la foi de ses pères, élever et épancher son âme dans le sein de la divinité, et les mêmes Français, autrefois divisés, sont appelés à se rallier à l'ombre d'un gouvernement paternel. Jusqu'aux conceptions de ce grand homme ont eu pour nos ennemis les effets de la tête de Méduse, puisque ses projets seuls ont suffi pour frapper de stupeur l'orgueilleuse Albion, et la faire souscrire à cette paix (1) si glorieuse pour la France, et si désirée par l'humanité entière. Ce tableau fidèle de vos bienfaits, citoyen Consul, échauffe l'âme de nos concitoyens, mais il n'est pas le seul objet qui flatte leur avenir ; l'étendue des gages que vous nous avez donnés est pour eux la mesure de ce que votre génie peut leur promettre, et leur confiance égalant leur espoir, cet espoir fait leur félicité. Aussi voit-on déjà le propriétaire foncier attendre sans murmure le moment où les principes d'une vaste et sage économie permettront la réduction d'un impôt qui va jusqu'à grever son absolu nécessaire. Déjà le commerçant et l'artiste donnent essor à leurs spéculations et à leurs talents, dans l'espérance qu'un systême de finance éclairé élèvera dans peu le crédit de l'Etat et fera trouver au commerce et à l'industrie encouragement, sûreté, et cette protection nécessaire à leur prospérité. Déjà le père de famille jouit du retour à la morale et à la religion, il voit avec satisfaction ses enfants prendre la route des vertus publiques et privées sous les auspices d'une instruction bienfaisante. Et déjà les Français qui, au milieu des exagérations révolutionnaires, ont conservé les vrais principes de la liberté sociale, ne doutent plus que le Sauveur de la Patrie, que le héros qui s'est couvert de tant de gloire, n'atteigne bientôt celle qui semble réservée à lui seul, celle qui lui donnera le titre de *père du peuple*, celle enfin d'avoir fondé l'un des plus puissants empires du globe sur des lois et sur un gouvernement où la stabilité, l'unité d'action et la garantie des droits du peuple français se trouvent réunis. Au sentiment que nous avons de vos bienfaits, à notre espoir, vous jugerez, citoyen Consul, de l'empressement que les citoyens de Saône-et-Loire mettent à vous décerner un témoignage éclatant de la reconnaissance publique ; mais en vous l'offrant, ils sentent que c'est plutôt une tâche qu'une récompense, pour une âme aussi grande que la vôtre, qui ne peut se reposer que sur le bonheur public ; ils sentent qu'il est des mortels que l'Eternel peut seul récom-

---

(1) Allusion au traité d'Amiens (25 mars 1802).

penser ; aussi est-ce vers lui que nous portons nos vœux à cet égard en lui demandant la conservation d'une tête aussi précieuse que chère au peuple français, et nous répétons avec enthousiasme : *la vie de Bonaparte ne peut être trop longue d'un jour.* »

6 *prairial.* — Vœu (1) en faveur de la suppression de l'Ecole centrale (2) établie à Autun.

7 *prairial.* — Vote d'une somme de 4,000 fr. « à cause des dépenses qu'a nécessité le voyage que le préfet a fait à Lyon pour y rendre ses devoirs au premier Consul (3). »

---

(1) Ce vœu, qui ne reçut satisfaction qu'en l'an XI (délib. du 21 floréal, 11 mai 1803), avait été formulé dès l'an VIII : « La nature, disait le rapporteur, fait les hommes, et l'éducation fait les moralités. Autant il importe à l'homme de la société de connaître ses droits, autant il importe au corps social que tous les hommes soient éclairés sur leurs devoirs. Car c'est sur cette double connaissance que reposent l'ordre social, la paix publique, la sûreté des personnes et des propriétés. Sous ce point de vue, l'instruction publique doit être le premier des devoirs comme le plus précieux des intérêts du corps social. Il est douloureux, sans doute, au Conseil général, d'avoir à dire au Gouvernement que, depuis dix ans, l'incohérence des principes de l'instruction publique, l'absurdité de leur direction, l'insouciance et souvent même l'immoralité des hommes appelés à ses honorables fonctions, ont fait tomber dans la nullité et même dans le mépris cette première partie de l'administration publique intérieure. Dans le département de Saône-et-Loire il existe une école centrale, mais point d'écoles primaires ni secondaires ; ce système d'éducation est absurde, car on ne peut arriver à la connaissance d'aucun art et d'aucune science, si l'on n'a commencé par les éléments. L'Ecole centrale est placée dans la ville d'Autun, à une des extrémités du département : cette école est déserte, pour deux raisons, la première, le défaut de confiance dans la moralité des professeurs, la seconde, l'éloignement et la difficulté de subvenir aux frais de pension et d'entretien des jeunes gens à une aussi grande distance. » Le même rapporteur demandait la suppression de la justice gratuite : « Depuis qu'on a voulu rendre la distribution de la justice gratuite, elle est devenue beaucoup plus dispendieuse qu'auparavant. Indépendamment de l'augmentation des droits de timbre et de greffe, les epices des juges n'étaient rien en comparaison du salaire qu'exigent arbitrairement, sans frein et sans pudeur, les défenseurs officieux, les avoués et les huissiers. Les temples de Thémis sont devenus des antres de brigands... »

(2) Les *écoles centrales* furent instituées par un décret de la Convention, du 7 ventôse an III (27 février 1795), pour remplacer les collèges où se donnait avant la Révolution l'enseignement des lettres, des sciences et des arts. Elles furent supprimées en 1802 (an XI).

(3) Il y était allé recevoir solennellement des mains de la consulte italienne la présidence de la République cisalpine.

8 *prairial.* — « Le Préfet, dans son aperçu de la situation du département, a fait un affligeant tableau de l'état des dégradations des digues de la Saône et du Doubs. Ces digues destinées à préserver des inondations et de leurs suites funestes plus de vingt mille journaux de terre aujourd'hui ensemencées et les plus fertiles du département, sont dégradées à un point tel que la moindre crue pourrait anéantir les précieuses récoltes qui les couvrent, réduire à la famine un grand nombre de familles agricoles et considérablement amoindrir les ressources nationales dans un moment où les intempéries des saisons (1) et tous les fléaux dévastateurs semblent conjurés pour mettre à une nouvelle épreuve le courage indomptable et la résignation invincible de la nation française. Il propose au Conseil d'aviser dans sa sagesse aux moyens de conserver à la République cette dernière ressource offerte par la main bienfaisante de la Providence éternelle... »

Session ordinaire (2) de l'an XI (16-22 floréal) (3).

Président d'âge : Bruys de Charly. — *Secrétaire provisoire :* Garchery. — *Président élu :* Bruys de Charly. — *Secrétaire élu :* Garchery. — *Préfet :* De Roujoux.

21 *floréal.* — Vote d'une somme de 1,500 fr. « pour subvenir aux primes d'encouragement pour la destruction des loups qui désolent ce département. »

Session extraordinaire (4) de l'an XI (20 messidor) (5).

Président : Bruys de Charly. — *Secrétaire :* Garchery. — *Préfet :* De Roujoux.

20 *messidor.* — « Le Conseil invité à présenter le vœu de ses concitoyens sur les secours extraordinaires à offrir au gouvernement pour le mettre en état de repousser avec avantage

(1) L'hiver précédent (1801-2) avait été marqué par des inondations et des gelées. (Délib. du 7.)
(2) Ouverte en exécution d'un arrêté du 5 germinal (26 mars).
(3) 6-12 mai 1803.
(4) Ouverte ensuite d'une circulaire ministérielle du 22 prairial (11 juin).
(5) 9 juillet 1803.

l'injuste agression (1) du gouvernement de la Grande-Bretagne, considérant que l'agression hostile de la Grande-Bretagne contre la République française est une violation de la foi jurée lors de la signature du traité d'Amiens, un acte de la plus insigne perfidie, qui fait un contraste frappant avec la bonne foi qu'a apporté le gouvernement français dans l'exécution de ce traité et avec sa modération dans les négociations relatives au maintien de la paix générale qui en était l'objet ; considérant que, par le fait de cette agression, des milliers de citoyens français, isolés de la métropole, se trouvent sous le couteau des Africains et des Anglais armés et coalisés contre eux..., arrête : Art. 1. Il est offert au gouvernement au nom des citoyens du département de Saône-et-Loire un subside extraordinaire de guerre égal au dixième du principal des contributions assigné au département pour l'an XII (2).— Art. 2. Il sera fait une adresse au premier Consul pour lui exprimer les sentiments de respect et d'admiration dont tous les citoyens du département sont pénétrés pour sa personne... »

Session ordinaire (3) de l'an XII (16-21 germinal) (4).

Président d'âge : Daugy. — *Secrétaire provisoire :* Garchery. — *Président élu :* Bruys de Charly. — *Secrétaire élu :* Garchery. — *Préfet :* De Roujoux.

16 *germinal.* — Discours du président : « Citoyen préfet !... Le Conseil vous avait déjà reconnu pour citoyen-né du département de Saône-et-Loire avant l'assemblée du collège électoral. Il a étendu à toute la France, en vous nommant candidat au Sénat conservateur (5), la publicité de l'union la plus intime de l'administrateur de ce département avec les administrés... Je m'abstiens de parler de l'horrible attentat (6) machiné contre la personne du premier Consul... » — Adresse au premier Consul : « Citoyen premier Consul ! Le Conseil général du département de Saône-et-Loire se félicite de vous voir échappé aux nouveaux dangers auxquels a voulu vous livrer un gou-

(1) Sur la violation du traité d'Amiens par les Anglais, cf. A. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, l. XVII.

(2) Contribution foncière : 3,030.000 fr. — Contribution mobiliaire, personnelle et somptuaire : 320,400 fr.

(3) Ouverte en exécution d'un arrêté du 7 ventôse (27 février).

(4) 6-11 avril 1804.

(5) Institué par la constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799).

(6) Le complot de Cadoudal.

vernement, l'éternel ennemi des Français. Poursuivant sans cesse son plus cher projet, celui de détruire notre gouvernement en attaquant son chef, il allait droit à son but. Que nos phalanges victorieuses soient chargées de notre vengeance. Qu'elles aillent porter au sein de l'Angleterre des coups plus glorieux et plus certains. Qu'un ministère qui foule aux pieds tous les principes soit anéanti, et que ce peuple orgueilleux soit forcé dans Londres même à signer une paix qui repose sur une garantie plus solide que le traité (1) que le gouvernement anglais a violé avec tant d'impudeur. Tel est le vœu que présente le Conseil général, interprète de ses concitoyens, au restaurateur de la religion (2) et au créateur immortel du nouveau Code civil (3) des Français. »

Session ordinaire (4) de l'an XIII (1er-6 floréal) (5).

Président d'âge : Daugy. — *Secrétaire provisoire :* Garchery. — *Président élu :* Bruys de Charly. — *Secrétaire élu :* Garchery. — *Préfet :* De Roujoux.

1er *floréal.* — Transcription des discours prononcés par le président quand « le département a eu le bonheur de posséder leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice (6) et sa Sainteté (7) : « Sire ! (8) Le vœu le plus ardent de vos sujets du département de Saône-et-Loire a été, dès la première époque où vous acceptâtes les rênes du gouvernement, d'être honorés de la présence de votre Majesté. Mais, Sire, pouvions-nous espérer que l'Empereur comblerait nos vœux, dans le moment où les ennemis de votre empire se sont éloignés de la paix (9), que vous leur avez si généreusement offerte, quoique couvert des trophées de la victoire ? L'Empereur qui, dans une pareille circonstance, sait trouver le loisir de visiter ses provinces, et qui

---

(1) La paix d'Amiens.
(2) Le Concordat avait été signé le 18 germinal an X (8 avril 1802).
(3) Promulgué le 30 ventôse an XII (21 mars 1804).
(4) Ouverte en exécution du décret impérial du 12 ventôse (3 mars).
(5) 21-26 avril 1805.
(6) Le 7 avril 1805. — Cf. *Annuaire de Saône-et-Loire pour* 1884, pp. 217-19.
(7) Le 15 avril. — Cf. *Annuaire de Saône-et-Loire pour* 1884, pp. 219-20.
(8) L'Empire avait été proclamé le 18 mai 1804 (28 floréal an XII).
(9) Une troisième coalition contre la France venait d'être signée à Pétersbourg entre la Russie et l'Angleterre (8 avril).

fait marcher de front les soins pénibles de la guerre avec les occupations de la sagesse pendant la paix, est assuré de terrasser son ennemi. Mais, Sire, quel souverain eut autant à se féliciter de son amour pour la paix? A l'exemple de la France, l'Italie est venue se mettre sous vos lois et sous votre domination, et s'il fut dit, il y a un siècle, *Plus de Pyrénées*(1), c'est bien mieux le cas, aujourd'hui, de remarquer que la barrière des Alpes a disparu pour jamais, puisque Napoléon règne en-deçà et au-delà des monts (2). Le Conseil de Saône-et-Loire dépose dans la bonté du cœur de votre Majesté son admiration, sa reconnaissance, son respect et son amour pour votre personne sacrée : tels sont, Sire, les sentiments de vos sujets de ce département, fiez-vous à leur fidélité et à leur dévouement. J'en appelle aux votes nombreux qu'ils ont émis pour le premier Consul et pour l'Empereur. Le Ciel vous a fait naître pour le bonheur des Français. La famille de Saône-et-Loire est particulièrement heureuse par le nouvel apanage qui manquait à tous et que la Nation a recouvré, en se donnant Napoléon et sa postérité pour empereurs. Dès lors, si dans le cours des voyages de votre Majesté, ou plutôt dans la suite de son triomphe, elle aperçoit les lieux où elle fut si magnifiquement couronnée par la victoire, nous évoquons d'avance les mânes de ceux de Saône-et-Loire, qui ont été moissonnés à ces fameuses journées, pour qu'elles vous confirment, Sire, ce que nous vous promettons en ce beau jour, que les nôtres actuellement répartis dans vos armées et ceux qui y arriveront plus tard, concourront jusqu'au dernier soupir pour que la victoire nous soit à jamais fidèle. Pour nous, chefs de familles fixés dans nos foyers, pour fournir à la splendeur du trône, aux dépenses du gouvernement et aux besoins extraordinaires de la guerre, nous acquitterons cette dette sacrée, avec un dévouement digne de votre Majesté et de la grandeur de la Nation. Vous ne vous éloignerez pas, Sire, de la famille de Saône-et-Loire, sans examiner ses ressources et ses besoins. L'administrateur éclairé et judicieux que votre Majesté nous a donné, connaît parfaitement le département que vous avez confié à ses soins ; et ce Conseil, l'organe de vos sujets de Saône-et-Loire, lorsqu'il s'est assemblé par vos ordres, s'est expliqué, Sire, avec loyauté, par les vœux qu'il a émis. Daignez, Sire, nous entendre : alors le génie créateur et toujours bienfaisant de votre Majesté, fera pour notre prospérité au-delà de ce que nous avons pu concevoir nous-mêmes. Nos arrière-neveux perpé-

---

(1) Quand Philippe V, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, fut appelé au trône d'Espagne (2 octobre 1700)

(2) Il fut couronné roi d'Italie à Milan, le 26 mai.

tueront, Sire, la vive reconnaisssance que nous aurons des bienfaits de l'empereur Napoléon. — Madame ! (1) Le Conseil de Saône-et-Loire remplit aujourd'hui celle de ses fonctions qui l'honore le plus, puisque l'Empereur et votre Majesté ont daigné l'admettre à leur rendre les hommages respectueux de leurs sujets de ce département. Nos sentiments pour l'Empereur et pour l'Impératrice sont indivisibles, et nous répétons à votre Majesté avec la même effusion et le même transport dont nous sommes pénétrés pour votre auguste époux : respect, amour, fidélité et dévouement sans bornes à Napoléon et à Joséphine. Telle est, Madame, la devise de Saône-et-Loire. Nous la transmettrons à nos enfants, fraiche dans ses couleurs et innée dans leurs cœurs. Les grandes cités peuvent faire ressortir leur allégresse avec plus de pompe : cependant, Madame, les empressements et la bonne volonté des habitants de la capitale de Saône-et-Loire, seront reconnus de l'Impératrice, et dans ce jour qui est notre plus belle fête et notre époque la plus glorieuse, nous ne pouvons les célébrer plus dignement, qu'en vous suppliant, Madame, de mettre en évidence la pureté de nos sentiments, auprès de celui qui couvre la nation de sa gloire et qui en étonne la terre. L'Italie, devenue notre sœur chérie, a envié le bonheur de notre nation. Elle a assuré le sien en apportant son sceptre à l'Empereur. Elle sait que vos Majestés s'acheminent dans leurs nouveaux Etats, en répandant des bienfaits dans les provinces de leur Empire. Tels sont les triomphes de la bonté et de la justice des souverains ; aussi, nos vœux pour la conservation des jours de l'Empereur et de l'Impératrice devancent et suivent leurs pas. Madame, de ce palais (2) vous apercevez ces monts majestueux qui bornent notre horizon ; vous allez les franchir. Nous supplions très humblement votre Majesté de se rappeler lorsqu'elle sera au-delà des Alpes, l'hommage que vous rendent vos sujets de Saône-et-Loire. Respect, amour, fidélité et dévouement sans bornes à Napoléon et à Joséphine. — Très saint Père ! (3) Le Conseil général de Saône-et-Loire vient rendre à votre Sainteté les respects et les hommages des habitants de ce département dont nous sommes les représentants. Cette ville a eu l'espoir d'être honorée de la présence de sa Sainteté pendant plusieurs jours. Elle est sincèrement affligée de ce qu'il en soit arrivé autrement. Mais ce nous est, très saint Père, une grande consolation et une bien grande faveur, de pouvoir à votre passage demander

---

(1) L'impératrice Joséphine, née Tascher de la Pagerie, à la Martinique, en 1763, avait épousé Bonaparte le 9 mars 1796.
(2) La préfecture, ancien palais épiscopal.
(3) Pie VII.

très humblement au père commun des fidèles, d'attirer sur nous, par ses prières, les bénédictions du Sauveur du monde. Votre Sainteté nous aidera dans les actions de grâces que nous rendons à Dieu, d'avoir envoyé Napoléon, notre auguste souverain, d'avoir inspiré à votre Sainteté, de venir, en personne, sacrer l'Empereur très chrétien, votre fils chéri, restaurateur de cet Empire et du culte de nos pères. La sainteté de la vie de Pie VII est l'œuvre de Dieu. Votre bénédiction sur les fidèles qui habitent ce département les maintiendra dans la voie du salut. Agréez, très saint Père, nos vœux pour la conservation des jours précieux de votre Sainteté. Nous partagerons la joie qu'auront les Romains en revoyant leur souverain, chef visible sur la terre, de la religion dans laquelle nous vivons et voulons mourir. »

6 *floréal*. — Vœu relatif à la suppression de l'impôt sur les vins, boissons et distilleries.

Session ordinaire (1) de 1806 (1er-6 juin).

Président d'âge : Bruys de Charly.— *Secrétaire provisoire* : Garchery. — *Président élu* : Bruys de Charly. — *Secrétaire élu* : Garchery. — *Préfet* : De Roujoux.

1er *juin*. — Discours du président : « .... Il serait, M. le Préfet, très agréable au Conseil général de s'étendre sur ce qui vous concerne ; mais les faits de sa Majesté l'Empereur et Roi, incomparables à ceux des grands hommes de l'histoire ancienne et moderne, retiennent toutes les pensées, et l'admiration les concentre sur sa personne sacrée. Ce prince magnanime ayant daigné nous dire, il y a un an, dans l'audience qu'il eut la bonté de nous accorder, et pour réponse aux demandes que nous prîmes la liberté de lui faire pour diverses améliorations dans le département, il nous dit donc ces paroles à jamais ineffaçables dans nos cœurs : *Aidez-moi ; je veux votre bien et celui de tous les Français ; mais je ne puis rien seul...* Nous espérons que l'Empereur reconnaît que le Conseil général et tous ses sujets de Saône-et-Loire agissent sans réserve pour le bien de l'État et pour le service de l'Empereur. Nous sommes convaincus, M. le Préfet, que vous rendez cette justice à vos administrés et que vous vous plaisez, dans toutes les occasions, à faire connaître leur dévouement, leur respect et leur amour pour Napoléon le Grand. »

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 27 mars.

6 *juin*. — « Adresse à sa Majesté l'Empereur et Roi pour lui exprimer de nouveau les sentiments d'amour, de respect et de reconnaissance que ses hauts faits et leurs résultats inouïs dans une guerre de deux mois (1) ont inspiré à tous les Français et particulièrement aux habitants du département de Saône-et-Loire : « Sire ! Le vocabulaire de l'admiration est épuisé ; il n'est plus de termes dans aucune langue qui puissent exprimer les sentiments d'amour, de respect et de reconnaissance que votre Majesté inspire. Le nom de Napoléon est aujourd'hui le plus fameux de l'univers. Il rappelle toutes les idées de grandeur et de magnanimité, de valeur et de puissance. Ce nom justement chéri de tous les Français est encore répété avec enthousiasme et respect par toutes les nations étrangères, et il n'est pas un peuple au monde qui ne voulût avoir Napoléon à couronner. Mais, Sire, le front auguste de votre Majesté, ombragé de lauriers et rayonnant de gloire, est encore couvert de toutes les espèces de couronnes. Il ne lui en reste plus qu'une à recevoir, dont la conquête est déjà faite : c'est celle de l'immortalité, et déjà nous la voyons placée sur le siège le plus éminent au Temple de Mémoire. »

Session ordinaire (2) de 1807 (15-19 octobre).

Président d'âge : Bruys de Charly.— *Secrétaire provisoire* : Garchery. — *Président élu* : Bruys de Charly. — *Secrétaire élu* : Garchery. — *Préfet* : De Roujoux.

15 *octobre*. — « Le Conseil général, en lisant le cahier présenté par le Conseil d'arrondissement de Mâcon, voit avec surprise la manière avec laquelle il s'explique tant à l'égard du Conseil général qu'à celui des ministres ; il est sensible aux imputations gratuites et fausses qu'il fait au Conseil en l'accusant de négligence, insouciance ou faiblesse pour les objets qui lui ont été présentés, notamment sur ce qui concerne le droit sur les vins...» — Formation des commissions : la première chargée du rapport sur les contributions, les centimes additionnels et les travaux publics ; la deuxieme chargée de l'examen de la comptabilité départementale ; la troisième chargée de la rédaction des vœux.

---

(1) La campagne de 1805, marquée par la capitulation d'Ulm (19 octobre), la bataille d'Austerlitz (2 décembre), et terminée par la paix de Presbourg (26 décembre).

(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 19 septembre.

19 *octobre*. — Adresse à l'Empereur : « Sire ! Les fastes du monde n'ont jamais offert à l'admiration des hommes un prince qui puisse être mis en parallèle avec votre Majesté impériale et royale. Lorsque vos grandes pensées, lorsque vos exploits, en mettant les souverains de l'Europe sous l'empire de vos traités, ont dépassé les bornes de la conception humaine, quelles expressions seraient assez fortes pour peindre l'admiration générale ? Il ne faudra pas moins que les précieux monuments élevés à la gloire de votre Majesté pour attester et rendre croyable aux races futures tout ce que l'histoire en publiera. Déjà le retour de vos braves phalanges a tari les larmes des pères de famille ; rien enfin n'altère l'espoir que bientôt une paix générale, en exigeant de votre Majesté le sacrifice de la gloire des armes, rendra tout entier à la France un souverain dont le génie et le sentiment paternel assurent le bonheur de ses peuples. »

Session ordinaire (1) de 1808 (11-15 janvier 1809).

Président d'âge : Bruys de Charly.— *Secrétaire provisoire* : Garchery. — *Président élu* : Bruys de Charly. — *Secrétaire élu* : Garchery. — *Préfet* : De Roujoux.

11 *janvier*. — Constatation de l'absence, sur 24 membres, de 12 « que, sans doute, des affaires et surtout les grandes inondations qui affligent le département retiennent dans leurs foyers. »

Session ordinaire (2) de 1809 (16-19 février 1810).

Président d'âge : Bruys de Charly. — *Secrétaire provisoire* : Guerret de Grannod. — *Président élu* : Bruys de Charly. — *Secrétaire élu* : Guerret de Grannod. — *Préfet* : De Roujoux.

Session ordinaire (3) de 1810 (1er-4 juillet).

Président d'âge : Bruys de Charly. — *Secrétaire provisoire* : Garchery. — *Président élu* : Bruys de Charly. — *Secrétaire élu* : Garchery. — *Préfet* : De Roujoux.

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 10 décembre.
(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 12 janvier.
(3) Ouverte en exécution du décret impérial du 16 mai.

4 *juillet.* — Adresse à l'Empereur : « Sire ! Le Conseil général de Saône-et-Loire s'empresse de remplir le devoir qui est le plus cher à son cœur, celui de déposer dans le sein paternel de votre Majesté le profond respect, l'amour et la reconnaissance dont vos sujets de Saône-et-Loire sont pénétrés pour votre personne sacrée. Vous venez, Sire, de leur accorder et à tous les sujets de vos divers Etats un nouveau bienfait par votre union avec l'auguste impératrice Marie-Louise (1)... Ses vertus, ses rares qualités et les douceurs qu'elle répand sur les jours de votre Majesté nous pénètrent au-delà de nos expressions.... Fasse la Providence que la plus nombreuse postérité soit la récompense de nos vœux ; les générations qui nous remplaceront tiendront, ainsi que nous, leur bonheur et leur gloire de Napoléon le Grand et de l'auguste Marie-Louise. »

Session ordinaire (2) de 1811 (16-17 août).

Président d'âge : Mure. — *Secrétaire provisoire* : Guerret de Grannod. — *Président élu* : Petiot. — *Secrétaire élu* : Guerret de Grannod. — *Préfet* : De Roujoux.

16 *août.* — Formation de quatre commissions pour la répartition des contributions directes, l'application des centimes additionnels, l'apurement des comptes, et les vœux.

17 *août.* — « Adresse à sa Majesté impériale et royale, à l'occasion de la naissance de l'auguste héritier du premier trône du monde : « Sire ! La France vous doit sa gloire et son bonheur. Sa Majesté le roi de Rome (3), élevée sous votre égide, perpétuera les résultats des immenses conceptions de votre Majesté. Les destinées de la France sont fixées, et de partout des cris de reconnaissance s'élèvent vers le ciel. Le Conseil général de Saône-et-Loire s'empresse de saisir l'occasion de sa réunion pour vous exprimer, Sire, tous les sentiments que lui a inspirés la naissance de l'auguste prince qui comble les vœux de votre Majesté, qui assure pour nos derniers neveux une dynastie digne du fondateur de notre Empire. »

---

(1) Fille aînée de François I[er], empereur d'Autriche, née en 1791, impératrice des Français en 1810 (2 avril).
(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 3 juillet.
(3) Né aux Tuileries le 20 mars 1811.

Session ordinaire (1) de 1812 (20-21 avril).

Président d'âge : Mure. — *Secrétaire provisoire* : Barraud. — *Président élu* : Petiot. — *Secrétaire élu* : Brunet-Maisonrouge. — *Préfet* : De Roujoux.

Session ordinaire (2) de 1813 (10-12 mai).

Président élu : Petiot. — *Secrétaire élu* : Brunet-Maisonrouge. — *Préfet* : De Roujoux.

10 *mai.* — Formation de trois commissions pour les contributions et centimes, les comptes, et les vœux.

Session extraordinaire (3) de 1814 (20 avril).

Président élu : Tupinier. — *Secrétaire élu* : Barraud. — *Préfet* : Chapuys (4).

20 *avril.* — « M. le baron de Haan, commissaire délégué par M. le baron de Barteinstein, gouverneur du département pour les hautes puissances alliées (5), est introduit, ainsi que M. Chapuys, préfet par intérim. » Ils annoncent que le but des puissances est de rétablir l'administration du département. Ensuite de leurs déclarations, le Conseil « considérant que depuis plusieurs années le département, fatigué par la continuation de la guerre, le défaut de commerce, le produit nul des récoltes, les contributions et réquisitions énormes et en tout genre qui ont pesé sur lui, vient encore, par la présence des armées belligérantes, de voir accroître sa détresse, prie les hautes puissances alliées de permettre au Conseil de s'en référer à sa Majesté le roi Louis XVIII (6) sur l'indemnité qu'elles réclament, » et exprime à ce dernier « l'ivresse dont il est saisi à

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 24 mars.
(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 12 mars.
(3) Ouverte ensuite de la convocation du préfet par intérim, en date du 14 avril.
(4) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, p. 29.
(5) Les coalisés étaient entrés à Paris le 30 mars ; ce fut la fin de la campagne de 1814.
(6 Le 3 avril, le Sénat avait proclamé la déchéance de Napoléon I[er] et appelé Louis XVIII au trône.

raison de son avènement au trône » dans l'adresse suivante : « Sire ! Le premier besoin du Conseil général du département de Saône-et-Loire, extraordinairement réuni, est de porter aux pieds de votre Majesté le respectueux hommage des sujets les plus fidèles. Nos cœurs, qui ne peuvent suffire à l'excès de leur juste ivresse, chercheraient en vain des expressions pour la peindre. Quand, pour le bonheur des Français, le Ciel daigne relever le trône de saint Louis, quand il nous rend le monarque appelé depuis vingt ans par le vœu de tout son peuple, il ne nous reste qu'à rendre grâce à cette Providence qui, mettant le comble à ses bienfaits, nous accorde un prince dont la sagesse est le gage certain du salut de la France. Oui ! Sire, vos sujets du département de Saône-et-Loire, se montreront dignes de retrouver dans le petit-fils de Henri IV cette bonté et ces vertus qui furent le partage de son auguste famille. Nous supplions votre Majesté d'agréer avec indulgence les témoignages respectueux du plus inviolable dévouement et de la fidélité la plus absolue. »

Session ordinaire (1) de 1814 (15-17 octobre).

Président élu : Petiot. — *Secrétaire élu* : Barraud. — *Préfet* : Germain de Montforton (2).

15 *octobre*. — Formation de deux commissions pour les impôts et centimes, et les vœux.

17 *octobre*. — Adresse au Roi : « Sire ! Guidés par les élans de l'amour, du dévouement et de la joie de vos sujets de Saône-et-Loire, le Conseil général s'est trouvé heureux d'être des premiers à porter aux pieds de votre Majesté l'hommage du respect et de la fidélité de ses concitoyens. Mais aujourd'hui sa mission a un charme de plus; c'est en répétant avec le même enthousiasme les expressions d'amour et de fidélité, qu'il vient supplier votre Majesté d'agréer les sentiments de reconnaissance qu'ont fait naître dans tous les cœurs les grands principes de sagesse, de bonté, et les bienfaits qui ont signalé le retour de Louis le Désiré. A peine échappé au fléau de la guerre, notre département s'est vu en proie aux effets destructeurs d'une épizootie ; cependant, malgré tous ces maux, les tristes souvenirs s'effacent pour laisser place aux plus douces espérances, et toujours avec le cœur français, chacun, en

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 24 septembre.
(2) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 20-31.

criant : *Vive le Roi!* se dévoue volontiers à des sacrifices qui sont le plus souvent le sacrifice du nécessaire. Que ne devons-nous pas, Sire, à la présence des augustes princes d'une famille chérie ? Leur accueil affable, leurs paroles de bonté, ont rendu à toutes les âmes le calme de l'espérance et du bonheur, et partout ils ont recueilli les bénédictions et les témoignages de notre amour pour votre Majesté. C'est aujourd'hui, Sire, que les membres du Conseil général reçoivent la première récompense de leur dévouement à leur pays : depuis longtemps habitués à n'être appelés que comme moyen d'aggraver les charges de l'Etat sans le concours des lois, ils gémissaient de voir se dénaturer une des institutions les plus propres à éclairer le Gouvernement et les plus favorables aux administrés. Aujourd'hui ils sont heureux de penser, qu'organes des vœux de leurs concitoyens, leur voix sera entendue par le meilleur des Rois, et qu'ils n'auront plus à rapporter dans leurs cantons que les bienfaits d'un souverain que veut être le pere de son peuple. Si les plaies que vous avez à fermer sont profondes, Sire, vous serez secondé dans vos vues par l'obéissance et l'absolu dévouement de vos sujets de Saône-et-Loire ; c'est le sentiment qu'ils déposent aux pieds de votre Majesté.»

Session ordinaire (1) de 1816 (19 mai - 3 juin).

Président élu : Carrelet de Loisy. — *Secrétaire élu* : Devoluet. — *Préfet* : Vaulchier du Deschaux (2).

29 *mai*. — « M. le Préfet fait un discours plein d'intérêt sur ce que ce département doit aux bontés et aux soins généreux du Roi, et sur l'obligation de seconder ses vues paternelles et bienfaisantes. » — Formation des commissions : une pour le budget, une pour les travaux, une pour les vœux, une pour les objets divers.

1er *juin*. — Vœux demandant : la suppression de tous les droits universitaires (3) ; — l'obligation pour les filles et les

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 5 avril. — Il n'y a pas eu de session durant les Cent Jours.

(2) M. du Deschaux avait eu pour prédécesseurs, depuis le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, MM. Ducolombier, Faipoult et de Rigny. (Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 31-36.)

(3) « De l'éducation bien dirigée, dit le rapporteur, dérive la morale publique sans laquelle les sociétés, en général, ne sauraient subsister ; il est donc du plus grand intérêt, et pour les particuliers, et pour les gouvernements, que l'instruction basée sur les principes religieux ne

veuves enceintes de déclarer leur grossesse, à raison du « scandale des infanticides, qui se multiplient tous les jours. »

3 *juin.* — Adresse au Roi : « Sire ! Sous le règne de vos augustes prédécesseurs, la France occupait le premier rang parmi les nations de l'univers ; respectée au dehors, florissante dans l'intérieur, elle exerçait sur ses voisins l'influence due à ses sages institutions, aux lettres et aux arts dans lesquels elle excellait et à l'urbanité qui la caractérisait. Gouvernés par des rois très chrétiens, les Français jouissaient de tous les avantages réservés exclusivement aux sujets des monarchies fondées sur un principe d'un ordre supérieur à toutes les théories humaines. Pourquoi l'amour des nouvelles doctrines est-il venu renverser une prospérité qui sans elle eût été inébranlable ? Pourquoi un esprit de vertige a-t-il plongé notre malheureuse patrie dans un abîme de crimes, de fureurs et de misères ? Instruits, Sire, par tant de calamités, vos sujets savent enfin apprécier le bienfait des monarchies légitimes ; ils savent ce qu'il en coûte aux nations qui s'écartent de ce principe tutélaire ; ils savent que leur existence est liée à votre personne sacrée ; que sans vous, ils ne doivent attendre que la destruction et le néant : et c'est avec cette conviction que nous venons, au nom des habitants de ce département, jurer fidélité au trône des enfants de saint Louis et d'Henri IV, au trône qui nous a réconciliés avec toutes les nations de l'Europe, et dont une alliance si désirée (1) vient accroître les espérances... »

Session ordinaire (2) de 1817 (27 avril — 1er mai).

Président d'âge : Paccard. — *Secrétaire d'âge* : De Contenson. — *Président élu* : Guerret de Grannod. — *Secrétaire élu* : Devoluet. — *Préfet* : Vaulchier du Deschaux.

26 *avril.* — Formation d'une commission spéciale pour la « liquidation des réquisitions. »

---

soit pas soumise à des frais tellement élevés qu'ils soient au-dessus des facultés des classes peu aisées auxquelles le gouvernement doit faciliter une bonne éducation. C'est d'après ce principe que le Conseil réclame contre la rétribution universitaire exigée de tous les élèves des établissements classiques... »

(1) Le mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline de Naples.

(2) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 27 novembre 1816.

1[er] *mai.* — Vœu tendant à obtenir un dégrèvement d'imposition proportionné aux pertes éprouvées par le département pendant les invasions de 1814 et 1815, savoir huit millions d'une part et plus de quatorze millions de l'autre.

Session ordinaire (1) de 1818 (16-21 juin).

Président d'âge : Delaye. — *Secrétaire d'âge* : Laureau de Thory. — *Président élu* : Carrelet de Loisy. — *Secrétaire élu* : Devoluet. — *Préfet* : Vaulchier du Deschaux.

18 *juin.* — La Commission des travaux « représente qu'il existe dix-sept routes départementales dans le département, qui sont pour la plupart dans le plus mauvais état, que l'ingénieur en chef réclame, pour la réparation parfaite de ces routes, la somme exorbitante de 3 millions, et pour assurer seulement leur viabilité, la somme exorbitante de 590,000 francs... Elle propose au Conseil de se borner à réparer les plus mauvais pas sur chacune des routes les plus indispensables de chaque arrondissement... »

21 *juin.* — Vœux : pour le maintien de l'évêché à Autun et l'extension de ce diocèse à la totalité du département (2) ; — pour l'élévation du traitement des desservants, à la modicité duquel (700 francs) on supplée « ici par des gerbes de passion ou coupes de feu, là par une rétribution volontaire en argent, ailleurs par un rôle spécial » ; — pour que « l'éducation de la jeunesse soit confiée à des corporations religieuses... et l'instruction primaire placée entre les mains des frères de la Doctrine chrétienne »; — pour la suppression des bourses payées au lycée de Dijon et du droit universitaire perçu dans tous les collèges, lequel « s'élève au vingtième des frais d'études »; — pour la révision de la législation forestière ; — pour la diminution des ports d'armes ; — pour l'augmentation des secours accordés par le gouvernement aux propriétaires victimes des orages de 1817.

---

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 16 mai.

(2) Il était question de le limiter aux arrondissements d'Autun et Charolles. — « Le Conseil reconnaît, dit le rapporteur, l'utilité du Concordat ; il en adopte les bases et les principes qui replacent l'Eglise de France dans ses anciens rapports avec le Saint Siège : mais il est des circonstances locales qui le forcent, malgré lui, d'émettre un vœu contraire à la création de quelques nouveaux sièges épiscopaux... »

Session ordinaire (1) de 1819 (4-11 août).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : Laureau de Thory.— *Président élu* : Doria.— *Secrétaire élu* : Devoluet. — *Préfet* : Feutrier (2).

4 *août*. — Formation des commissions. Les *objets divers* sont attribués à la commission des travaux.

7 *août*. — Vœux : pour l'établissement d'hospices centraux destinés aux traitement des maladies vénériennes ; — contre le maintien du secours de 15 centimes par lieue accordé aux indigents.

8 *août*. — « Le Conseil, considérant que c'est agrandir sa mission et lui donner un caractère cher à tous les gens de bien que de rechercher toutes les occasions d'honorer la mémoire des amis de l'humanité qui appartiennent à ce département ; que parmi ceux-ci il en est qui n'ayant laissé aucune trace de leurs soins et de leur zèle à secourir l'humanité souffrante, mettent l'administration dans l'impossibilité de motiver les actes de la reconnaissance publique, et dont la mémoire ne peut recevoir d'autre hommage que l'affection de tous ceux qui ont ressenti et connu les effets de leur bienfaisance ; mais que telle n'a point été la vie de feu M. Louis Agut (3), prêtre, fondateur (4) de la congrégation des filles du Saint-Sacrement et de la maison des Incurables (5) de la ville de Mâcon ; qu'il est du petit nombre des hommes qui, marchant sur les traces de saint Vincent de Paul, ont trouvé dans une charité ardente, dans un zèle religieux, dans un profond amour de l'humanité, des ressources pour réaliser des vues bienfaisantes dont l'exécution semblait être réservée exclusivement à la puissance et à la richesse ; que le succès a couronné les plus nobles efforts ; que la congrégation du Saint-Sacrement compte un assez grand nombre de maisons hospitalières dont l'hospice des Incurables de Mâcon est le chef-lieu ; que ces hospices, dernier asile des maladies repoussées des autres hôpitaux, sont un genre d'établissement que l'administration doit protéger, la reconnaissance

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 13 juillet.
(2) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 36-7.
(3) Né et mort à Mâcon (14 juillet 1695-19 juin 1778).
(4) En 1754.
(5) Hospice de la Providence.

honorer et la religion consacrer ; que c'est donc tout à la fois être l'interprète de la reconnaissance publique envers la mémoire de M. Agut et offrir un noble sujet d'émulation à la pratique des vertus précieuses à l'humanité, que de manifester par un acte solennel les sentiments de respect et de gratitude dont les membres du Conseil sont animés pour le fondateur de l'hospice des Incurables de Mâcon ; d'après ces motifs, le Conseil général arrête : Article 1er. Il sera élevé, aux frais du département, un monument à la mémoire de Louis Agut, qui sera placé dans le bureau des Incurables (1) ; une inscription rappellera le moment qui en a inspiré la pensée au Conseil. — Article 2. Une somme de cinq cents francs à imputer sur les dépenses imprévues est mise, pour cet objet, à la disposition de M. le Préfet... »

Session ordinaire (2) de 1820 (7-12 août).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : De Contenson. — *Président élu* : Carrelet de Loisy. — *Secrétaire élu* : Devoluet. — *Préfet* : Vaulchier du Deschaux.

7 *août*. — « M. le Préfet témoigne au Conseil sa haute satisfaction de se retrouver (3) au milieu d'administrés qui n'ont cessé de lui donner des preuves d'intérêt et de faciliter son administration par un concours de bonne volonté et de zèle pour la chose publique.— M. le président répond : ... Quels qu'aient été les efforts de votre prédécesseur pour continuer vos utiles travaux, vous permettrez, Monsieur le Préfet, au Conseil général, de vous exprimer hautement la pensée de vos administrés, certains de n'en être pas désavoué : il ne cessera de former des vœux pour vous voir longtemps à leur tête, occupé de leurs plus chers intérêts, et marchant sans dévier vers cette paix publique, objet des désirs des bons citoyens et de la volonté constante de notre auguste monarque. » — Formation des commissions. Les *objets divers* sont attribués à la commission des vœux.

---

(1) Dans son testament, l'abbé Agut avait demandé que son cœur fût déposé dans l'église des Carmélites, et son corps inhumé « dans le tombeau qu'il s'était fait construire et creuser sous le balustre de la chapelle de l'hôpital des Incurables, au pied de l'autel du Très-Saint-Sacrement. » (*Archives communales*, GG. 365.)

(2) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 30 juin.

(3) Il avait été révoqué par le ministère Decazes en 1819. (Cf. P. Siraud, *op. et loc. cit.*)

9 *août*. — Vœu pour que l'Etat contribue avec les communes de Damerey, Bey, Chevrey, Ciel, Verjux et Verdun, aux réparations des digues de la Saône et du Doubs : « Leur origine se perd dans la nuit des temps : l'on voit seulement qu'en 1399 elles étaient dans une grande perfection. Elles étaient réparées et entretenues par leur auteur, c'est-à-dire l'Etat. Les octrois établis sur la Saône et le Doubs étaient spécialement affectés à l'entretien de ces digues, et l'on remarque qu'en 1650 ils furent amodiés 5,000 livres, somme immense pour le temps, destinée annuellement aux réparations de ces levées. Cependant le bon état où se trouvèrent ces digues après l'emploi de tant d'argent fit que, par arrêt du Conseil du Roi en date de 1663, l'on ne consacra plus à leur entretien que 2,000 livres, somme encore très considérable. Enfin le Roi, en concédant aux États de Bourgogne tous les octrois de la Saône, ne perdit pas de vue les intérêts des communes. Il chargea ces Etats de réparer et d'entretenir les levées de la Saône et du Doubs, ce qu'ils firent longtemps avec le plus grand soin. Ils en reconstruisirent même de très grandes parties, telles que la levée de Chauvort, celle de Sermesse, etc., quand les rivières, à force de les détériorer, en rendaient les réparations inutiles ou impossibles. Il est vrai que dans la suite les Etats de Bourgogne obtinrent, outre les octrois de la Saône, des impositions spéciales sur les communes intéressées, mais ces impôts étaient très faibles, à en juger par celui qui pesait sur la commune de Verdun en 1750 ; il était de 200 livres. Enfin, au commencement de la Révolution, les octrois de la Saône et les impositions spéciales furent supprimés ; les levées demeurèrent sans entretien. Le gouvernement ne cessa pas cependant de les regarder comme un objet d'un intérêt général et d'une charge publique... »

12 *août*. — Vœux : « Le Conseil demande plus de liberté pour les écoles et les collèges qui n'ont besoin que de la surveillance administrative. Il demande que l'instruction des séminaires rentre dans le domaine de leur chef naturel et nécessaire, et que les universités, restreintes comme jadis dans les limites de certaines villes, n'aient d'autre mission que celle de conserver les bonnes doctrines de la morale et des sciences... Il vote spécialement pour que les communes qui font les fonds des collèges en aient la surveillance et la nomination des professeurs. — La puissance paternelle est la première garantie de la tranquillité des Etats. Le Conseil vote pour qu'il soit donné plus d'étendue à ce pouvoir conservateur, pour que la majorité soit reculée à un âge où l'effervescence des passions commence à se calmer et pour que l'antique époque de la majorité soit rétablie. »

Session ordinaire (1) de 1821 (16-20 août).

Président d'âge : Burignot de Varennes.— *Secrétaire d'âge* : De Rambuteau. — *Président élu* : Carrelet de Loisy. — *Secrétaire élu* : Devoluet. — *Préfet* : Vaulchier du Deschaux.

19 *août*. — Vote d'une somme de 1,500 francs, à prendre sur les centimes facultatifs, pour concourir à l'acquisition du château de Chambord (2).

20 *août*. — Fixation, en vertu de la loi du 23 juillet 1820, du prix de la journée de travail dans le département, savoir : 1 fr. à Mâcon et Chalon ; 0,90 c. à Autun ; 0,80 c. à Tournus ; 0,75 c. à Cluny, Charolles et Louhans ; 0,60 c. à Digoin, Paray, Marcigny, Bourbon-Lancy, Couches, Chagny, Sennecey, Verdun, Cuiseaux, Cuisery et St-Gengoux ; 0,50 c. dans toute autre commune. — Vœu pour que l'État fasse les dépenses nécessaires à la restauration du tombeau de la reine Brunehaut (3) : « Ce tombeau placé autrefois dans l'église de l'abbaye de Saint-Martin, près Autun, était recommandable par les grands souvenirs qu'il rappelait et les marbres précieux dont il était construit. Sa ruine accompagna celle de l'abbaye au commencement de la Révolution, mais les plus beaux marbres qui le composaient furent soustraits à la fureur des Vandales de ce temps et sont aujourd'hui déposés à l'église cathédrale. Cette église est le seul endroit où ce cénotaphe royal puisse être convenablement placé... » — Vœu pour que les préfets soient autorisés à amodier administrativement les fonds incultes : « Plusieurs individus propriétaires de fonds d'un très mince produit se sont déterminés, depuis un certain nombre d'années, à laisser leurs propriétés incultes pour se livrer au vagabondage et à la mendicité. De vaines instances ont été faites pour les amener à amodier ces fonds qui demeurent stériles pour le Trésor, dont les droits ne peuvent plus se recouvrer et pour la

---

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 15 juillet.

(2) Il avait été vendu par la veuve du maréchal Berthier, pour le prix de 1,749,077 francs (5 mars 1821.)

(3) Brunehaut avait manifesté le désir que ses cendres fussent, après sa mort, qui arriva en 614, déposées dans l'église de l'abbaye de Saint Martin qu'elle avait fondée. Son tombeau figure aujourd'hui dans le musée lapidaire de la Société éduenne. (Cf. H. de Fontenay, *Epigraphie autunoise*, I, pp. 347-8.)

société qui perd des produits utiles à la consommation. Les lois mettent, il est vrai, à la disposition des percepteurs l'expropriation forcée ; mais ce moyen rigoureux et même odieux serait sans succès... »

Session ordinaire (1) de 1822 (3-8 septembre).

Président d'âge : Paccard. — *Secrétaire d'âge* : De Contenson. — *Président élu* : Doria. — *Secrétaire élu* : De Contenson. — *Préfet :* Du Bourblanc (2).

8 *septembre*. — Vœu pour la révision du Code pénal et du Code d'instruction criminelle ; — pour la diminution du nombre des communes.

Session ordinaire (3) de 1823 (5-12 juin).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : Laureau de Thory. — *Président élu* : Carrelet de Loisy. — *Secrétaire élu* : Laureau de Thory. — *Préfet* : Du Bourblanc.

12 *juin*. — Nouveau vote d'une somme de 1,000 francs pour aider à l'acquisition du château de Chambord. — Vœux : « pour que la majorité soit fixée comme autrefois à vingt-cinq ans, et qu'il soit concédé à un père et une mère, ou ascendants, la faculté de disposer, en faveur de l'un de ses enfants légitimes, du tiers de la totalité de ses biens ; — pour que l'instruction publique, source féconde de sagesse et d'erreurs, soit ramenée dans toutes ses branches à des principes religieux, moraux et monarchiques ; — pour que le systeme décimal n'éprouve aucune altération de sa forme première, et que les dispositions nouvelles (4) mises en vigueur sous le ministère (5) de l'Intérieur de M. de Montalivet, soient considérées comme non avenues. »

---

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 17 juillet.
(2) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 37-9.
(3) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 7 mai.
(4) Un décret du 12 février 1812, annulé le 17 avril 1840, avait ainsi modifié le système métrique : 2 mètres faisaient une toise de 6 pieds ; le pied comprenait 12 pouces, le pouce 12 lignes ; l'aune était de 12 décimètres ; le boisseau, huitième de l'hectolitre, valait 12 litres, 5 ; enfin, la livre de 500 grammes se subdivisait en demi-livre, quarteron, demi-quart, once, demi-once, quart d'once et gros.
(5) De 1809 à 1814.

Session ordinaire (1) de 1824 (20-24 août).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : De Contenson. — *Président élu* : Doria. — *Secrétaire élu* : De Contenson. — *Préfet* : Du Bourblanc.

24 *août*. — Vœux : pour la suppression de l'expédition des tables décennales de l'état civil destinée (2) aux Archives départementales ; — pour la refonte du Code rural ; — pour la prohibition des blés étrangers.

Session ordinaire (3) de 1825 (15-19 juillet).

Président d'âge : Pochon. — *Secrétaire d'âge* : De Rambuteau. — *Président élu* : Carrelet de Loisy. — *Secrétaire élu* : Guerret de Grannod. — *Préfet* : Du Bourblanc.

19 *juillet*. — Vote d'un emprunt de 800,000 francs pour la réparation des routes départementales. — Vœux : pour la suppression des *Conseils de charité* (4) ; — pour la mise en harmonie de la loi du recrutement avec les institutions monarchiques ; — pour le rétablissement des anciens *Bureaux de collèges*, ce qui serait un acheminement à l'établissement des corporations religieuses si désirées pour le bien de l'éducation ; — pour l'obligation de faire précéder le mariage civil du mariage religieux.

Session ordinaire (5) de 1826 (17-22 août).

Président d'âge : De Chiseuil. — *Secrétaire d'âge* : De Contenson. — *Président élu* : Carrelet de Loisy. — *Secrétaire élu* : Laureau de Thory. — *Préfet* : De Villeneuve-Bargemon (6).

---

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 4 août.
(2) Conformément à la loi du 20 septembre 1792, tit. II, art. 15-17.
(3) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 12 juin.
(4) Bureaux de bienfaisance, institués par la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796).
(5) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 5 juillet.
(6) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 39-40.

22 *août.* — Vœux : pour l'élévation des traitements des curés et desservants à 1,500 francs d'une part et 1,000 d'autre ; — pour « que les filles et veuves enceintes soient obligées à faire des déclarations de grossesse, sans désignation de paternité » ; — pour « que les forçats libérés ne soient pas disséminés, mais qu'à l'avenir ils puissent être réunis et placés sous une surveillance spéciale : dans le seul arrondissement de Chalon il en existe 104... » ; — pour la reconstruction de la prison de Chalon qui est *malsaine* et *insuffisante*, car elle sert « non seulement de maison centrale de justice pour tout le département, mais encore deux fois par an de point de réunion pour les forçats de plusieurs départements qui y font des séjours prolongés pour attendre le passage de la chaîne » (1); — pour l'affranchissement du droit de timbre des comptabilités communales et hospitalières. — Vote d'une somme de 1,500 francs pour primes à la culture du mûrier.

Session ordinaire (2) de 1827 (16-20 août).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : De Contenson. — *Président élu* : Carrelet de Loisy.— *Secrétaire élu* : De Contenson. — *Préfet* : De Villeneuve-Bargemon.

17 *août.*— Formation des commissions. Il en est créé une quatrième pour la répartition des contributions.

19 *août.* — Vœu pour l'adoption du projet de code de pêche fluviale : « ....Les rivières navigables du département jadis si poissonneuses ne le sont presque plus ; les rivières non navigables ne renferment plus de poissons. Les règlements les plus sages empêchaient jadis le dépeuplement des rivières ; ils sont tombés en désuétude et l'on ne peut trop se hâter de les faire revivre... »

20 *août.* — Vœux : pour qu'il soit fourni des cadres imprimés destinés à la rédaction des actes de l'état civil dans les communes ; — pour que le gouvernement prenne des mesures à l'égard des forçats libérés, dont le nombre est de 300 dans le département.

---

(1) La chaîne des forçats est remplacée par les voitures cellulaires depuis 1837.
(2) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 27 juin.

Session ordinaire (1) de 1828 (8-13 septembre).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : De Contenson. — *Président élu* : Doria. — *Secrétaire élu* : Laureau de Thory. — *Préfet* : De Puymaigre (2).

10 *septembre*. — M. le Préfet « présente les motifs de justice et d'humanité » qui militent en faveur du placement à la maison de Bourg « des insensés actuellement détenus dans les prisons de Mâcon. »

11 *septembre*. — Ajournement des demandes de réunion formulées par dix-huit communes de l'arrondissement de Charolles. — Fixation de la prime de vaccination à 0,40 centimes au lieu de 0,25, rétribution insuffisante « d'après le peu d'exactitude que MM. les médecins et chirurgiens vaccinateurs ont mis à propager cette méthode préservatrice si précieuse à l'humanité. »

12 *septembre*. — Vœux : pour que l'Etat alloue des fonds à l'établissement thermal de Bourbon-Lancy ; — pour que les droits d'octroi qui pèsent sur l'entrée des vins dans les grandes villes soient diminués ; — pour que la chapelle de Bourbon (3) à Cluny soit entièrement restaurée ; — pour que l'impôt sur le sel soit sensiblement réduit ; — pour qu'une loi sur la chasse, le braconnage et le port d'armes soit promptement confectionnée ; — pour que le gouvernement, s'il présente une nouvelle loi sur l'organisation municipale, « ne se dessaisisse, sous aucun prétexte, du droit éminemment conservateur qui lui est attribué par la Charte relativement à la nomination libre des maires et adjoints. »

Session ordinaire (4) de 1829 (27 août-1er septembre).

Président d'âge : Pochon. — *Secrétaire d'âge* : Mallard de Sermaize. — *Président élu* : Doria. — *Secrétaire élu* : Guerret de Grannod (5). — *Préfet* : De Puymaigre.

---

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 21 août.
(2) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 40-4.
(3) C'est la seule partie de l'église abbatiale qui subsiste encore.
(4) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 11 juillet.
(5) En remplacement de Benon des Chânes, élu au premier tour de scrutin, mais non acceptant.

27 *août.* — Formation des commissions. Une quatrième, dite *des vignobles*, est chargée de rédiger « un projet de doléance sur la pénible situation du pays vignoble et les moyens jugés capables d'y remédier. »

1er *septembre.*— Vœux : pour l'augmentation du traitement annuel des vicaires fixé à 350 francs ; — pour l'élévation du droit perçu sur les cafés et les billards ; — pour la transformation de l'impôt levé sur les vins : « ... La cause première à laquelle il faut sans doute attribuer l'affaiblissement du prix des vins est l'abondance extraordinaire des récoltes des trois dernières années ; mais cette abondance, qui devrait être considérée comme un bienfait de la Providence, n'est convertie en une cause de détresse que parce que la législation sur les vins vient apporter un obstacle insurmontable à leur écoulement dans la consommation. En effet, il est notoire que la plus grande partie de la population de France ne boit pas de vin, et que si elle est condamnée à cette privation, ce n'est point par son propre choix, mais bien parce que ses facultés ne lui permettent pas de se procurer une jouissance qui convient à tous... »

Session ordinaire (1) de 1831 (10-14 mai).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : Coste. — *Président élu* : Humblot-Conté. — *Secrétaire élu* : Petiot. — *Préfet* : Saladin (2).

13 *mai.* — Vote pour le maintien en principe de la ration d'une livre et demi de pain attribuée aux prisonniers. — Avis favorable à l'établissement d'un chemin de fer entre Roanne et Digoin. — Elévation de 0,40 centimes à 0,50 de la prime attribuée aux vaccinateurs.

14 *mai.*— Vœux pour : la prompte organisation de la garde nationale en bataillons cantonaux ; — l'augmentation des fonds alloués à l'encouragement de l'instruction primaire : « Dans un pays libre l'instruction primaire est une dette de la Société envers les citoyens ; il suffit que l'instruction classique soit ouverte à tous ceux qui peuvent la payer. Mais nul ne doit être écarté par son indigence de l'instruction primaire. Elle ajoute au travail, cette propriété de tous les

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 26 juin.
(2) Il avait succédé le 9 février 1831 à M. Arnault, qui, après les journées de juillet 1830, avait remplacé M. de Puymaigre. Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 45-8.

hommes, une dose d'intelligence et de capacité qui en dirige les efforts et en accroît les produits. Les soins du gouvernement doivent tendre sans cesse au but que nul enfant n'en soit privé... »

Session extraordinaire (1) de 1831 (12-16 novembre).

Président d'âge : — Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : Coste.— *Président élu* : Humblot-Conté.— *Secrétaire élu* : Petiot. — *Préfet* : Saladin.

12 *novembre*. — Vote pour 1832 de deux centimes additionnels sur le principal des contributions foncière et mobilière, produisant 63.420 francs, somme à réunir à celle que le gouvernement alloue pour opérer, conformément à la loi du 6 novembre 1831, des travaux sur les routes départementales et procurer du travail aux ouvriers malheureux.

Session ordinaire (2) de 1832 (1er-7 juin).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : Coste.— *Président élu* : Humblot-Conté.— *Secrétaire élu* : Petiot. — *Préfet* : Saladin.

6 *juin*. — Rejet de la demande de la commune de Salornay « tendant à la création d'un nouveau canton dont elle serait chef-lieu, création qui entraînerait des inconvénients assez graves pour le notariat et autres institutions. »

7 *juin*. — Vœux : pour « que la plus grande publicité soit donnée aux travaux des Conseils généraux et que les comptes, budgets et votes de ces Conseils soient rendus publics » ; — pour « que l'on assure la liberté de l'enseignement, sauf la surveillance nécessaire à l'intérêt des familles et à la sécurité de l'ordre social ; » — pour « que le Gouvernement favorise de tous ses moyens le développement de la colonisation d'Alger (3); » — « pour qu'une loi fixe le pouvoir municipal d'une manière assez large pour diminuer les abus de la centralisation ; » — pour « qu'une loi détermine les attributions des Conseils généraux en appliquant le principe de l'élection

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 6 novembre.
(2) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 30 avril.
(3) La conquête avait été commencée en 1830.

à la nomination des membres; » — pour « qu'aucun électeur appelé à jouir de ses droits électoraux pour la première fois en 1840 ne puisse être admis sur les listes électorales s'il ne sait lire et écrire. »

Première session ordinaire (1) de 1833 (25 janvier-1er février).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : Coste.— *Président élu* : Simonnot. — *Secrétaire élu* : Coste. — *Préfet* : Saladin.

30 *janvier*. — « Le Conseil, prenant en considération les efforts soutenus et les sacrifices pécuniaires faits par M. Jovet, peintre d'histoire, demeurant à Autun, pour la conservation d'une magnifique mosaïque (2) découverte dans la campagne d'Autun, autorise M. le Préfet à lui décerner une médaille d'or de la valeur de 500 francs en témoignage spécial de sa satisfaction. » — Vœu en faveur de la création du chemin de fer de Roanne à Paris.

31 *janvier*. — Création d'un Ecole normale primaire de garçons dans l'établissement de M. Marle, chef d'institution à Mâcon.

1er *février*. — Vœux : pour la création du chemin de fer de Louhans à Lons-le-Saunier; — pour la canalisation de l'Arroux. — Le Conseil « organe de toute la population riveraine de la Saône, considérant qu'il existe entre les différentes entreprises de navigation une rivalité qui porte les conducteurs de bâtiments à se poursuivre et à se heurter, ce qui a causé déjà des accidents graves, émet le vœu qu'une loi ou une ordonnance vienne promptement établir un ordre de navigation dont la sécurité publique a tant besoin. »

Seconde session ordinaire (3) de 1833 (31 juillet-5 août).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : Coste. — *Président élu* : Simonnot. — *Secrétaire élu* : Coste. — *Préfet* : Saladin.

5 *août*. — Le Préfet est autorisé à faire lithographier aux frais du département le procès-verbal de la session.

---

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 19 décembre.

(2) La mosaïque dite *du Bellérophon*. Cf. *Autun archéologique*, Autun, Dejussieu, 1848, in-8°, p. 96.

(3) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 29 juin.

8

Session extraordinaire (1) de 1833 (10-11 octobre).

Président d'âge : Burignot de Varennes. — *Secrétaire d'âge* : Coste. — *Président élu* : Simonnot. — *Secrétaire élu* : Coste. — *Préfet* : Saladin.

11 *octobre*. — Examen des plans fournis par MM. Piot et Régnier, architectes, pour la construction d'un hôtel de ville, d'un palais de justice et d'une prison à Chalon.

Session ordinaire (2) de 1834 (12-19 juillet).

Président d'âge : De Ganay. — *Secrétaire d'âge* : Guillemin. — *Président élu* : Humblot-Conté. — *Secrétaire élu* : Puvis. — *Préfet* : Barthélemy (3).

12 *juillet*. — Formation de quatre commissions : comptes ; — budget ; — travaux publics ; — vœux et objets divers.

18 *juillet*. — Vote d'une somme de 2,000 francs pour aider à l'impression de la *Statistique du département* (4).

19 *juillet*. — Vœux en faveur de : « l'adjonction des capacités dans les collèges électoraux ; » — « l'élévation du nombre maximum des membres des Conseils généraux à quarante ; » — l'installation, dans une autre commune du département, du tour aux enfants trouvés de Mâcon.

Session ordinaire (5) de 1835 (18-25 septembre).

Président d'âge : Humblot-Conté. — *Secrétaire d'âge* : Guillemin. — *Président élu* : Humblot-Conté. — *Secrétaire élu* : Dariot. — *Préfet* : Barthélemy.

23 *septembre*. — Vote d'une somme de 500 francs destinée à indemniser M. Ragut des frais de tournées et de correspondance qu'il a faits en vue de sa *Statistique du département*.

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 9 septembre.
(2) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 10 juin.
(3) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 48-9.
(4) *Statistique de Saône-et-Loire*, par C. Ragut, archiviste du département et bibliothécaire de la ville, Mâcon, Dejussieu, 1838, 2 v. in-4°.
(5) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 9 septembre.

25 *septembre*. — « M. le Préfet a exposé au Conseil que dans une tournée faite récemment par M. le Sous-Préfet d'Autun, cet administrateur avait reconnu l'existence d'une chapelle attenante à l'ancienne église du Val-Saint-Benoît, qui dépendait lui-même de l'ordre du Val-des-Choux. Frappé de la beauté du monument et de la richesse des morceaux d'architecture du moyen âge qui le décoraient, M. le Sous-Préfet conçut l'idée d'acheter cet édifice pour le faire transporter à Autun et le placer à la suite de la grande sacristie de la cathédrale, dans un jardin appartenant à l'Evêché. Il conclut en conséquence un traité. Le prix fut convenu à 4,200 francs Le Conseil, jaloux de prouver le prix qu'il attache à la conservation et à la restauration des monuments de l'antiquité, délibère qu'il vote une somme de 2,000 francs à valoir sur le prix d'achat de la chapelle.» — « La discussion s'étant ouverte sur la proposition faite par le Conseil d'arrondissement d'Autun de transférer le siège de la préfecture à Chalon, il a été proposé de passer à l'ordre du jour. Un membre a fait observer qu'un ordre du jour laisserait supposer que la question n'est que suspendue jusqu'à plus ample information et qu'il était important qu'elle fût résolue définitivement pour calmer les inquiétudes que la proposition avait fait naitre dans la ville de Mâcon. Après une discussion, le président a mis aux voix l'ordre du jour. Celui-ci ayant été rejeté, le président a mis ensuite aux voix la proposition du Conseil d'arrondissement d'Autun ; elle a été rejetée à la majorité de 13 contre 8, un membre ayant déclaré s'abstenir. » — Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil autorise M. le Préfet à faire imprimer chaque année le procès-verbal des séances sur les fonds départementaux. — Le Conseil délibère « que l'on conservera les hamacs dans les prisons du département où l'essai en a été fait, en corrigeant ce que l'expérience a prouvé qu'il pouvait y avoir de défectueux et d'incommode dans leur confection. » — Vœu en faveur de : la réunion à Mâcon de la commune de Saint-Laurent, conformément à la délibération du Conseil municipal de Mâcon, du 11 septembre 1835 ; — la création d'un canal latéral à la Saône.

Session ordinaire (1) de 1836 (22-31 août).

Président d'âge : De Ganay (2). — *Secrétaire d'âge* : Guillemin. — *Président élu* : De Lamartine. — *Secrétaire élu* : Dariot. — *Préfet* : Barthélemy.

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 20 juillet.
(2) Ensuite du refus de M. de Drée, à raison de l'état de sa santé.

27 *août.* — Rejet de la demande de la commune de Saint-Marcel ayant pour objet d'obtenir une somme de 4,000 francs afin de réparer son église « qui fut dépositaire du cénotaphe d'Abélard (1). »

28 *août.* — Installation d'un cours départemental d'accouchement (2) pour 30 élèves, dans la maison de M. Canard, rue des Minimes. — Annulation du crédit de 2,000 francs voté en 1835 pour le transfert de la chapelle du Val-Saint-Benoît « parce que ni la ville d'Autun, ni la cathédrale ne tiennent plus à faire les frais du déplacement et à payer le surplus du prix d'achat. »

29 *août.* — Vote : d'une prime de 3,000 francs à décerner à l'inventeur d'un moyen de destruction des pyrales ; — d'une somme de 500 francs pour contribuer à l'érection à Ajaccio du monument de Napoléon « apprécié comme législateur et comme grand capitaine. »

30 *août.* — « Un membre présente le rapport sur les vœux émis par les Conseils d'arrondissement d'Autun et de Chalon, ayant pour objet d'obtenir le transfert de la préfecture de Mâcon à Chalon. Les conclusions de la commission, dont M. le rapporteur est l'organe, tendent à faire rejeter les vœux de ces deux Conseils par un vote motivé. Un membre soutient les vœux des Conseils d'arrondissement d'Autun et de Chalon, et propose que les Conseils municipaux du département soient consultés, par l'intermédiaire de M. le Préfet, à leur prochaine session légale, sur cette grave et importante question. Un autre membre défend les conclusions du rapporteur et demande l'ordre du jour motivé, en se fondant sur le décret de l'Assemblée constituante, qui a fixé le siège de l'administration départementale à Mâcon. La proposition de consulter les Conseils municipaux ayant été mise aux voix, elle a été écartée à une majorité de 18 voix contre 7, quatre conseillers s'étant abstenus. Un membre propose alors l'ordre du jour pur et simple ; il est repoussé par une majorité de 16 voix contre 9 ; quatre membres n'ont pas pris part au vote. Enfin le Conseil, à une majorité de 18 voix contre 7, a adopté l'ordre du jour motivé sur ce que la loi du 27 février 1790 a équitablement réparti, entre les trois villes principales du département de Saône-et-Loire, les avantages résultant du séjour des principales admi-

(1) C'est au prieuré de Saint-Marcel que mourut, en 1142, le philosophe et théologien Abélard, célèbre par sa passion pour Héloïse et ses controverses avec saint Bernard.

(2) Il avait été fondé par les Etats du Mâconnais, en 1782, à l'occasion de la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI.

nistrations, et qu'il n'y a, par conséquent, pas lieu d'émettre un vœu pour changer l'ordre de choses existant. »

31 *août*.— Vœux pour que : « dans l'intérêt de la justice et de la légalité de la répartition des charges, les petits séminaires soient astreints à payer la rétribution universitaire comme les autres établissements d'enseignement ; – le nombre des députés, par une réforme électorale portant sur l'abaissement du cens, soit plus en rapport avec le chiffre de la population ; — il y ait autant de conseillers généraux que de cantons.

Session ordinaire (1) de 1837 (24 août-2 septembre).

Président d'âge : Humblot-Conté. — *Secrétaire d'âge* : De La Roche-Nully.— *Président élu :* De Lamartine.— *Secrétaire élu :* Dariot. — *Préfet :* Barthélemy.

26 *août*. — « Un membre prend la parole et fait un rapport sur la proposition de M. le Préfet, conforme aux recommandations de M. le Ministre de l'Instruction publique, ayant pour objet de réunir le département de Saône-et-Loire à celui de la Côte-d'Or pour l'entretien de l'Ecole normale. Deux membres du Conseil pensent que la proposition faite par le recteur de l'Académie de Dijon, d'admettre vingt-cinq élèves boursiers à l'Ecole normale de cette ville, mérite quelque attention, à raison d'économies assez sensibles qui en seraient le résultat. Cette opinion est vivement combattue par des membres qui croient l'existence de l'Ecole normale actuelle essentiellement utile et éminemment propre à favoriser les progrès de l'instruction dans le département. Le Conseil, ayant pris connaissance d'une note souverainement injuste envers M. Marle, apposée par M. le Recteur de l'Académie de Dijon, le 28 août 1836, au bas du budget de l'Ecole normale de l'exercice 1837, les deux membres du Conseil qui inclinaient à penser que les élèves du département pourraient être envoyés à Dijon, ont déclaré retirer leurs observations, et demandé la clôture immédiate de la discussion, ne voulant pas qu'après l'incroyable procédé de M. Berthot, soit à l'égard de M. Marle, soit envers le Conseil général lui-même, des élèves du département puissent être placés sous sa direction immédiate. » En conséquence, le Conseil, à l'unanimité, rejette la proposition de M. le Préfet, proteste « dans l'intérêt de la vérité et de la justice, contre la note injurieuse de

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 29 juillet.

M. le Recteur et se plaît à rendre un éclatant hommage au zèle de M. Marle, à sa haute capacité et à son désintéressement, en regrettant que son état de santé ne lui permette plus de rester à la tête de l'Ecole. »

30 *août*.— Refus de l'allocation de 1,000 francs votée annuellement en faveur de la maîtrise de la cathédrale d'Autun, lesdits 1,000 francs n'étant « d'aucune utilité pour former des jeunes gens à cultiver l'art du chant. »

2 *septembre*. — Vœu en faveur de l'émancipation des esclaves dans les colonies et de l'abolition de la peine de mort, laquelle « n'est rien moins que répressive des crimes qui l'encourent, » outre que « il y a quelque chose qui répugne à l'humanité et à la religion à laver le sang par le sang. »

Session ordinaire (1) de 1838 (20-30 août).

Président d'âge : De Ganay. — *Secrétaire d'âge* : Lacroix. — *Président élu* : Humblot-Conté. — *Secrétaire élu* : Dariot. — *Préfet* : Barthélemy.

20 *août*. — Création d'une cinquième commission pour les chemins vicinaux.

28 *août*. — Vote d'une somme de 5,000 francs destinée à acheter des exemplaires de l'ouvrage de M. Audoin sur la pyrale.

Session ordinaire (2) de 1839 (26 août-4 septembre).

Président d'âge : Barrois. — *Secrétaire d'âge* : Lacroix.— *Président élu* : De Lamartine. — *Secrétaire élu* : Dariot. — *Vice-président* (3) : Humblot-Conté. — *Vice-secrétaire* : Lambert. — *Préfet* : Delmas (4).

26 *août*. — La commission des chemins vicinaux fusionne avec celle des travaux publics.

27 *août*. — Adoption d'un règlement pour la tenue des séances.

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 15 juillet.
(2) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 8 août.
(3) Elu, ainsi que le vice-secrétaire, ensuite de l'adoption du règlement. (Séance du 27.)
(4) Cf. Siraud, *op. cit.*, pp. 49-50.

1er *septembre.* — Rejet d'une demande de 3,000 francs à affecter à l'entretien de vingt idiots, « par le motif que la loi se tait sur cette classe de malheureux. »

3 *septembre.* — Vœu pour l'abaissement des droits de navigation perçus sur le canal du Centre.

4 *septembre.* — Vœu pour la réforme du code de procédure civile en ce qui concerne l'expropriation forcée et la vente des biens de mineurs. — Rejet des propositions faites : qu'une loi prochaine fixe la taxe des lettres à 0,10 c. pour toute la France; — qu'un impôt, établi sur les voitures, chevaux et chiens de luxe, donne au gouvernement le moyen de diminuer l'impôt sur le sel, qui pèse d'une manière si lourde sur la classe indigente et agricole.

Session ordinaire (1) de 1840 (24 août-1er septembre).

Président d'âge : De Ganay. — *Secrétaire d'âge* : Lacroix. — *Président élu* : De Lamartine. — *Secrétaire élu* : Dariot. — *Vice-président* : Humblot-Conté. — *Vice-secrétaire* : De La Roche-Nully. — *Préfet* : Delmas.

28 *août.* — Vote d'une subvention en faveur de l'hospice agricole d'enfants trouvés récemment fondé à Montbellet par le préfet du département.

29 *août.* — Vote d'une somme de 24,000 francs pour aider la ville d'Autun à construire un hospice d'aliénés.

1er *septembre.* — Vœux en faveur : de la canalisation du Doubs entre Verdun et Navilly ; — de l'unification de la taxe des lettres et de la suppression du décime rural.

Session ordinaire (2) de 1841 (23 août-2 septembre).

Président d'âge : Barrois. — *Président élu* : De Lamartine. — *Vice-président* : Duréault. — *Secrétaire d'âge* : Lacroix. — *Secrétaire élu* : De La Roche-Nully. — *Vice-secrétaire* : Lambert. — *Préfet* : Delmas.

28 *août.*— Vote : d'une somme de 500 francs pour contribuer à la restauration du « Portique d'Arroux » à Autun ; — des

---

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 17 juillet.
(2) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 26 juin.

fonds nécessaires (11,120 fr.) à l'acquisition d'un terrain de la contenance d'un hectare 39 ares, sur lequel sera construit le dépôt départemental de mendicité (Asile départemental).

30 *août*.— Emprunt de 140,000 francs pour les routes départementales. — Vœu en faveur de la création des canaux de la Marne à la Saône et de la Loire à la Dordogne.

31 *août*. — Vœu pour qu'il « soit pris des mesures pour la conservation des registres de l'état civil dans les communes rurales. » — Vote d'une somme de 120 francs pour cinq abonnements à l'*Album de Saône-et-Loire*.— « Le Conseil général, consulté sur plusieurs questions qui intéressent l'agriculture, remarque avec plaisir que les lumières se répandent, que le nombre des fermes-modèles s'accroît. Il pense que des almanachs bien faits, répandus sur tous les points, auraient l'avantage de faire pénétrer la lumière dans les classes les plus inférieures, et d'arrêter la distribution des mauvais écrits que les partis font circuler sous le même titre. Il voudrait que le gouvernement fût prié de faire de vrais sacrifices pour la publication de bons écrits qui se vendraient à bon marché, et que le gouvernement enverrait aux communes rurales qui ont des écoles primaires, pour être distribués en prix aux fêtes de Pâques, époque où beaucoup d'écoles suspendent leurs cours.... »

Session ordinaire (1) de 1842 (8-16 septembre).

Président d'âge : De Ganay.— *Président élu* : De Lamartine. — *Vice-président* : Lacroix. — *Secrétaire d'âge* : Lacroix. — *Secrétaire élu* : De La Roche-Nully. — *Vice-secrétaire* : Pelletier. — *Préfet* : Delmas.

8 *septembre*. — Discours de Lamartine : « Nous allons recommencer nos travaux ; pouvons-nous le faire sans saluer le deuil du Roi et du royaume, que nous venons de voir passer ! Le sinistre événement (2) qui a frappé le trône et affligé la France a retenti dans tous les cantons des départements. Il a dû faire sentir à tous les corps politiques ou délibérants du pays le besoin de se serrer plus fortement autour des institutions, et de s'investir eux-mêmes d'un crédit moral plus intime sur les populations qu'ils ont l'honneur de représenter, pour

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 18 août.
(2) La mort du duc d'Orléans, victime d'un accident de voiture, sur la route de Neuilly, le 13 juillet.

suffire à la gravité de toutes les circonstances. » — Nomination d'une « commission spéciale, chargée de présenter un rapport sur la détresse des propriétaires de vignes dans le département de Saône-et-Loire, sur les entraves qu'éprouve le commerce des vins, et de proposer de rendre à cette industrie sa prospérité. »

12 *septembre*. — « La ville d'Autun possédant des archives du plus haut intérêt, et le Conseil étant d'avis qu'il serait important de dresser un état des pièces qui les composent, de les placer avec ordre et de faire, sur chacune d'elles, un rapport particulier, émet le vœu qu'un élève de l'Ecole des Chartes soit envoyé à Autun pour régulariser les nombreuses archives de cette ville ancienne. — Le Conseil général accepte avec reconnaissance la collection géologique et minéralogique offerte par M. Manès, ingénieur en chef des mines du département de Saône-et-Loire, et décide que cette collection, d'autant plus précieuse qu'elle révèle les richesses minérales de ce département, sera placée sous la surveillance et la conservation de l'Académie de Mâcon, mais séparément, de telle sorte que la propriété que s'en réserve le département ne puisse recevoir aucune atteinte par suite de confusion avec toutes autres collections appartenant à l'Académie. — Le Conseil général, voulant donner à M. Saunier, qui vient de créer une nouvelle école d'horlogerie à Mâcon, un témoignage de sa sympathie et une marque d'encouragement, vote une somme de 600 francs. »

13 *septembre*. — Adoption du projet de création d'une Ecole normale de filles. — Ajournement de la demande de la ville de Mâcon touchant son agrandissement.

14 *septembre*. — Vœu en faveur d'un vote de 3,000 francs « pour la destruction du ver blanc ». — La préfecture de Saône-et-Loire n'étant pas classée au rang qui lui appartient, le Conseil appelle l'attention particulière de M. le Ministre sur cette question.

15 *septembre*. — Vote d'une somme de 18,000 francs pour l'acquisition de la maison de Mlle Delphino, rue des Gites, n° 28, où sera établie l'école normale primaire du département.

Session ordinaire (1) de 1843 (21-31 août).

Président d'âge : De Thiard. — *Président élu* : De Lamartine. — *Vice-président* : Lacroix. — *Secrétaire d'âge* :

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 24 juillet.

Lacroix. — *Secrétaire élu* : De La Roche-Nully. — *Vice-secrétaire* : Pelletier. — *Préfet* : Delmas.

22 *août.* — Vœu pour qu'il « soit formé à la Chambre des députés, une commission chargée d'examiner les vœux des Conseils généraux et de faire un rapport sur ceux qui lui paraîtraient devoir fixer son attention. »

26 *août.* — Vœu pour « que la loi électorale soit modifiée dans un sens favorable à l'extension des droits des citoyens. » — La proposition de M. le Préfet, relative à l'établissement d'un architecte départemental, est repoussée par la Commission des travaux publics. Celle-ci « doute que l'architecte soit exempt de l'esprit de condescendance et de lucre que l'on a trop souvent reproché aux architectes des localités ; elle doute encore que la surveillance des travaux puisse se faire aussi activement et surtout à aussi bon marché que par les architectes des localités, qui, d'ailleurs, réunissent toutes les conditions de capacité... »

27 *août.* — Vote d'une somme de 5,000 francs pour la restauration de l'église de Saint-Philibert de Tournus.

Session ordinaire (1) de 1844 (26 août-3 septembre).

Président d'âge : De Ganay. — *Président élu* : Dariot. — *Vice-président* : Lacroix. — *Secrétaire d'âge* : Lacroix. — *Secrétaire élu* : De La Roche-Nully. — *Vice-secrétaire* : Pelletier. — *Préfet* : Delmas.

31 *août.* — Vote d'une somme de 200 francs pour le monument de Mathieu de Dombasle (2), à Nancy.

3 *septembre.* — Vote d'une adresse « de regret et de sympathie, à la famille du lieutenant des spahis, Damotte (3), tué glorieusement à la bataille d'Isly. — Le Conseil général repousse la demande, qui lui a été faite par un de ses membres, d'appeler l'attention de l'administration sur les quêtes à domicile, faites, dans certaines communes, par les desservants, instituteurs et marguilliers. »

---

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 3 août.
(2) Agronome, né et mort à Nancy (1778-1843).
(3) Damotte, Antoine-Henri, dit Antonin, né de Blaise-Augustin et de Claude-Louise-Claire Denizot, le 15 décembre 1811, à Chauvort, commune d'Allerey, engagé volontaire en 1830, sergent-major au 17e régiment d'infanterie légère en 1833, maréchal des logis aux spahis réguliers d'Oran en 1836, adjudant en 1837, sous-lieutenant en 1840, chevalier de la Légion d'honneur en 1843, lieutenant en 1844, tué à Isly le 14 août 1844. Le frère de M. Damotte, ancien avoué, habite Chalon.

Session ordinaire (1) de 1845 (25 août-3 septembre).

Président d'âge : De Ganay. — *Président élu* : Dariot. — *Vice-président* : Lacroix. — *Secrétaire d'âge* : Lacroix.— *Secrétaire élu* : De La Roche-Nully. — *Vice-secrétaire* : Pelletier. — *Préfet* : Delmas.

29 *août*. — Rejet d'une somme de 1,500 francs demandée par la Société des courses d'Autun, à titre d'encouragement, vu que la ville d'Autun devant seule recueillir le fruit de ces courses, il est juste qu'elle seule s'impose les sacrifices nécessaires.

30 *août*. — Discours remarquable de Lamartine sur une proposition de transfert à Cluny du tour de Chalon et du dépôt d'Autun.— Vote d'une somme de 1,200 francs pour l'impression de la *Statistique minéralogique et géologique* (2) du département, par M. Manès, et d'une somme de 500 francs pour l'installation, dans une des salles de la Préfecture, de la collection des minéraux du département, offerte par le docteur Niepce.

31 *août*. — Vote d'une somme de 1,500 francs pour la restauration de la Porte Saint-André, d'Autun, et d'une somme de 200 francs pour achat d'exemplaires de l'*Histoire de Chalon*, par M. Fouque, ouvrage qui « mérite un encouragement, comme renfermant des études historiques locales. »

1er *septembre*. — Discours de Lamartine sur un changement de circonscriptions électorales dans les arrondissements d'Autun et de Mâcon.

2 *septembre*. — Vœu contre l'établissement d'un impôt sur les chiens.

Session ordinaire (3) de 1846 (14-21 septembre).

Président d'âge : De Ganay. — *Président élu* : Dariot. — *Vice-président* : Lacroix. — *Secrétaire d'âge* : Ronget. — *Secrétaire élu* : Duréault. — *Vice-secrétaire* : Pelletier. — *Préfet* : Delmas.

---

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 28 juillet.
(2) Mâcon, Dejussieu, 1847, 1 vol. in-8°.
(3) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 16 août.

17 *septembre.* — Vote d'une somme de 100 francs pour contribuer à l'érection dans la commune de Romanèche, du monument Raclet (1), et d'une somme de 600 francs pour acheter des exemplaires du *Traité sur les vins de France*, par M. Batilliat (2).

18 *septembre.* — Vœu pour la réduction de l'impôt sur le sel.

20 *septembre.* — Proposition de vœu pour « que le gouvernement examine si, dans le but de prévenir les incendies, il ne conviendrait pas de proscrire la fabrication et l'usage des allumettes chimiques. » — Vœu pour l'établissement d'une taxe sur les chiens.

Session extraordinaire (3) de 1846 (26-27 septembre).

Président d'âge : Lataud. — *Président élu* : De Lamartine. — *Vice-président* : Lacroix. — *Secrétaire d'âge* : Lacroix. — *Secrétaire élu* : Benoist. — *Vice-secrétaire* : Prat. — *Préfet* : Delmas.

26 *décembre.* — Vote de la somme de 3,175 fr. 58 c., représentant la part contributive du département dans les frais à faire pour réparer les dégradations causées aux routes départementales par l'inondation de la Loire des 17 et 18 octobre.

Session ordinaire (4) de 1847 (30 août-8 septembre).

Président d'âge : Graillet. — *Président élu* : Dariot. — *Vice-président* : Lacroix. — *Secrétaire d'âge* : De Laguiche. — *Secrétaire élu* : Duréault. — *Vice-secrétaire* : Pelletier. — *Préfet* : Delmas.

6 *septembre.* — Vœu pour l'exécution du canal Saint-Louis qui opérera la « jonction du Rhône à la mer en évitant le passage de la barre. »

---

(1) Inventeur d'un procédé pour la destruction de la pyrale de la vigne. Cf. le *Rapport* imprimé à Mâcon, Dejussieu, 1842, in-12.
(2) Paris, Mathias, 1846, 1 vol. in-8°.
(3) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 9 décembre.
(4) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 1er août.

Session extraordinaire (1) de 1848 (1er-3 avril).

Président d'âge : Graillet. — *Président élu* : Dariot. — *Vice-président* : Lacroix. — *Secrétaire d'âge* : De Laguiche. — *Secrétaire élu* : Duréault. — *Vice-secrétaire* : Pelletier.— *Commissaire du Gouvernement* : Mathey (2).

1er *avril.* — Vœu pour « que la sollicitude et la protection du gouvernement soient appelées sur les établissements du Creusot et sur ceux d'industrie cotonnière de Chauffailles (3), afin d'y maintenir, par de sages mesures, l'esprit d'ordre et de travail. »

2 *avril.*— Vote d'une somme de 51,091 fr. 97 c., à affecter à l'établissement d'ateliers de travail. — Vœu pour « que tous les impôts qui atteignent l'industrie ou les objets de consommation des classes pauvres et laborieuses soient abolis, et, si besoin est, remplacés par des impôts sur le luxe, et que la répartition de l'impôt soit progressive, en prenant pour base le revenu réel des propriétés, dans lequel seront compris les intérêts des capitaux placés sur l'Etat ou par hypothèques. » — Le Conseil, sur la proposition de M. Foillard, « donne son adhésion complète et sincère au Gouvernement républicain. Il la donne librement, franchement et sans arrière-pensée. Il fait des vœux ardents pour que la révolution se maintienne à jamais pure, forte et magnanime, sous le drapeau de la gloire et de la liberté qu'elle a relevé si héroïquement. Il fera tous ses efforts pour assurer le règne des lois, le maintien des droits de tous, l'honneur et l'indépendance de la patrie, la consolidation et le triomphe de la République.... »

Première session ordinaire (4) de 1848 (5-7 octobre).

Président d'âge : Graillet. — *Président élu* : De Lamartine. — *Vice-président* : Duréault. — *Secrétaire d'âge* : Chanliaux.

---

(1) Ouverte en exécution de la circulaire du ministre de l'Intérieur, membre du Gouvernement provisoire, du 21 mars.
(2) Cf. Siraud, *op. cit.*, pp. 52-3.
(3) La population ouvrière du Creusot comptait alors de 3 à 4,000 âmes; celle du canton de Chauffailles, de 5 à 6,000. (Délib. du 2 avril.)
(4) Ouverte en exécution de l'arrêté présidentiel du 14 septembre.

— *Secrétaire élu* : Daron. — *Vice-Secrétaire* : Boutelier. — *Préfet* : Cerfberr (1).

6 *octobre*. — « Sur la proposition du citoyen Ronget, le Conseil fait, avant tout, par acclamation et à l'unanimité, acte d'adhésion à la République. » — En réponse à une observation d'un membre touchant la convocation du Conseil, M. le Préfet « proteste avec chaleur que le gouvernement, en divisant pour 1848 en deux sessions, au lieu de les renfermer en une, comme par le passé, les travaux annuels des Conseils généraux, n'a d'autre objet que d'obéir aux circonstances, aux impérieuses nécessités du moment, qui commandaient de régler ainsi, pour cette année seulement, l'économie de ces travaux. »

Deuxième session ordinaire (2) de 1848 (21 nov.-2 déc.).

Président d'âge : Guillemaut. — *Président élu* : De Lamartine. — *Vice-président* : Daron. — *Secrétaire d'âge* : Chanliaux. — *Secrétaire élu* : Boutelier. — *Vice-secrétaire* : Ronget. — *Préfet* : Cerfberr.

21 *novembre*. — Discours du président d'âge qui « rappelle les titres aux sympathies et à l'admiration de la France entière de l'homme illustre que le département s'honore de compter parmi ses enfants. Il se plait à espérer que la nation plus calme et mieux éclairée, sera, une fois encore, unanime dans ses sentiments de justice et de reconnaissance envers le grand citoyen dont l'impassible courage et la patriotique éloquence ont seuls, dans des jours difficiles, protégé la société contre les dangers de l'anarchie. » — Réponse de Lamartine : « Si j'ai eu le bonheur de bien comprendre cette révolution selon votre esprit, et si j'ai montré quelque fermeté pour la contenir dans les limites d'une régénération de la société politique et pour l'empêcher de dégénérer en anarchie, ce n'est pas à moi que je le dois, ce n'est pas à moi d'en accepter l'éloge et l'honneur. Je ne dois cette intelligence vraie de ce grand mouvement politique, je ne dois cette modération qui seule assure les conquêtes des peuples et qui change les révolutions en gouvernements, je ne dois cette fermeté civique du bon citoyen qu'aux inspirations que j'ai sans cesse puisées parmi mes compatriotes de ce département, qui a, par sa nature, par son

(1) Il avait eu pour prédécesseur immédiat, M. Saint-Estienne Cavaignac. (Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 53-5.)

(2) Ouverte en exécution de l'arrêté présidentiel du 5 novembre.

caractère, par ses habitudes de liberté et de haute raison, le vrai sentiment républicain, la dignité dans la mesure. Ce n'est donc qu'une faible image des vertus de notre contrée que vous voulez bien honorer en moi. La République, c'est le gouvernement de la raison publique. Nous montrerons, en nous renfermant dans les limites de nos attributions départementales, que nous sommes dignes de gouverner le département, car nous savons nous gouverner nous-mêmes! L'intérêt du département au-dessus de l'intérêt des cantons! L'intérêt de la République au-dessus de l'intérêt du département! Voilà notre loi et notre devise. Nous saurons, je l'espère, les concilier dans notre administration, comme nous savons les réunir dans nos cœurs !.... » — Rapport du préfet sur la situation politique, agricole, commerciale et industrielle du département. — Formation d'une sixième commission dite « des circonscriptions électorales (2). » — « Le citoyen d'Esterno fait la proposition suivante : Le Conseil général espère que l'ordre établi par la Constitution et l'Assemblée issue du suffrage universel sera désormais maintenu dans Paris, et qu'aucune faction n'essaiera, à l'avenir, de substituer le règne de la violence au règne paisible des lois et à l'exercice régulier de la souveraineté nationale. Si pourtant de criminelles tentatives étaient renouvelées, et, contre toute attente, couronnées de succès ; si la capitale de la France se trouvait momentanément dominée par un autre pouvoir que celui des représentants officiels et légitimes du peuple, il invite les membres du Conseil général à se réunir immédiatement, individuellement et spontanément, à Mâcon, pour y défendre la cause du pays, de la République et de l'Assemblée nationale ; pour affermir la fidélité des troupes, des gardes nationales et des autorités ; pour prévenir, par tous les moyens, la propagation de la révolte, et pour faire marcher au secours de Paris toutes les forces disponibles du département. L'auteur de cette proposition déclare qu'elle n'est dirigée contre aucun parti, contre aucune nuance d'opinion en particulier, mais qu'elle a pour but de créer un commencement d'organisation départementale, afin que le sort de la France ne dépende plus, comme il en a été jusqu'ici, d'un coup de main tenté à Paris. Cette proposition n'est pas prise en considération. »

26 *novembre.* — Proposition de décret sur la mise en culture obligatoire des terrains communaux.

28 *novembre.* — Vœux « pour la simplification des procédures et la réduction des frais en matière de ventes de biens

---

(1) Pour l'élection du président de la République.

immeubles et de licitations et partages dans lesquels des mineurs sont intéressés; » — pour le maintien du remplacement militaire.

29 *novembre*. — Vote d'un blâme sévère sur la comptabilité administrative du département pour l'année 1847.

30 *novembre*. — Vote d'une somme de 1,000 francs pour aider le citoyen Trémeau, architecte, ancien pensionnaire du département, a publier les documents pleins d'intérêt qu'il a recueillis dans un voyage aux Montagnes de la Lune. — Vœu en faveur de l'organisation (1) du « crédit démocratique. »

2 *décembre*. — Vœux : pour que l'administration des ponts et chaussées veuille bien, à l'avenir, prendre au sérieux les vœux du Conseil ; — pour l'établissement d'une ferme-école régionale dans le département. — Vote de quatre propositions relatives à l'instruction primaire : « 1° Que l'instruction primaire soit gratuite et à la charge de l'Etat. » — « 2° Que le gouvernement fonde, dans chaque collége communal, avec le concours des départements et des communes, s'il y a lieu, un certain nombre de bourses exclusivement destinées à des fils d'artisans qui annonceraient une intelligence peu commune. » — « 3° Qu'il soit établi quatre classes d'instituteurs ; que le minimum de leur traitement soit fixé à 600 francs, et que ces fonctionnaires puissent jouir d'une pension de retraite qui les garantisse de la misère pour leurs vieux jours. » — « 4° Que les écoles normales d'instituteurs soient gratuites et réduites à une par département ; que le temps des études dans lesdites écoles normales soit porté de deux ans à trois ans ; que l'enseignement y soit fortifié, principalement en ce qui concerne les lettres, et qu'on y joigne un enseignement uniforme des devoirs et des droits du citoyen dans un Etat républicain; qu'à la sortie de ces écoles, les élèves soient tenus de faire un noviciat pratique de deux ans, dans une institution, soit publique, soit privée, et qu'aucun ne soit appelé à diriger une école avant l'âge de 22 ans. »

---

(1) Les bases de cette organisation étaient : « l'inscription gratuite, mais obligatoire, de l'hypothèque légale occulte : — la réduction des frais d'expropriation immobilière ; — la multiplication des banques publiques, en même temps caisses d'épargne, d'émission et de dépôt ; — la création de billets portant hypothèques consenties librement et dont le cours ne pouvait jamais être forcé. »

Session ordinaire (1) de 1849 (27 août-8 septembre).

Président d'âge : Guillemaut-Mailly. — *Président élu* : De Lamartine. — *Vice-président* : Daron. — *Secrétaire d'âge* : Chanliaux. — *Secrétaire élu* : Boutelier. — *Vice-secrétaire* : Ronget. — *Préfet* : Cerfberr.

27 *août*. — Discours du président d'âge : «... En regrettant de ne pas compter M. de Lamartine au nombre des représentants du département (2) à l'Assemblée législative, nous nous félicitons de le conserver au milieu de nous. Sa haute intelligence nous apportera un concours précieux dans les questions d'intérêt général qui nous seront soumises, et desquelles nous désirons tous une solution satisfaisante, en rapport surtout avec les idées nouvelles que signalent les aspirations de la société actuelle vers un avenir meilleur...» — Réponse de Lamartine : «... Les fluctuations ordinaires, naturelles, je dirai plus, légitimes, de l'opinion, ballottent et submergent pendant longtemps les hommes qui, comme moi, se sont trouvés par hasard, et non par le mérite, aux prises avec des événements plus forts qu'eux ; et je le dis sans rougir, car ces événements sont quelquefois plus forts qu'une nation tout entière. Leur renommée, leur considération politique, leur crédit sur la confiance nationale, en subissent nécessairement et justement les contre-coups et les réactions. Ils seraient insensés s'ils s'en plaignaient, Messieurs, surtout quand ils ont la rare fortune de retrouver, parmi leurs compatriotes les plus rapprochés, non seulement la justice, mais l'indulgence, l'affection et l'accueil dont vos suffrages sont l'irrécusable témoignage en ce moment pour moi. Non, je ne suis pas descendu, quand je me retrouve au niveau de vos estimes et de vos cœurs !...»

2 *septembre*. — Vœux pour l'abolition graduelle et successive de la vaine pâture et du parcours ; — pour l'édiction de peines sévères contre les gens qui soumettent les animaux domestiques à de mauvais traitements.

5 *septembre*. — Vœux : pour que les demandes de secours des communes de l'arrondissement de Charolles, victimes de

(1) Ouverte en exécution de l'arrêté présidentiel du 5 août.
(2) Lamartine, élu à la fois par la Saône-et-Loire et le Loiret, le 8 juillet 1849, avait opté (21 juillet) pour ce dernier département. Cf. Lacomme, *op. cit.*, p. 95.

l'inondation du 24 juillet, soient prises en considération ; — pour qu'il soit établi un impôt sur le revenu autre que le revenu foncier.

6 *septembre.* — Vœu contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons (1).

8 *septembre.* — Rapport et discussion sur les modifications à apporter au régime départemental, cantonal et communal.

Session extraordinaire (2) de 1850 (22-24 février).

Président d'âge : Foillard. — *Président élu* : Daron. — *Vice-président* : Lacroix. — *Secrétaire d'âge* : Chanliaux. — *Secrétaire élu*: Pézerat. — *Vice-secrétaire* : Martin. — *Préfet* : Le Roy de Boisaumarié (3).

23 *février.* — Discussion sur le remaniement (4) des circonscriptions électorales du département.

Session ordinaire (5) de 1850 (26 août-4 septembre).

Président d'âge : Guillemaut-Mailly. — *Président élu* : De Lamartine. — *Vice-président* : Daron. — *Secrétaire d'âge* : Chanliaux. — *Secrétaire élu* : Boutelier. — *Vice-secrétaire* : Ronget. — *Préfet* : Le Roy de Boisaumarié.

26 *août.* — Discours de Lamartine : « ... Permettez-moi de vous remercier de cette marque unanime de confiance, d'autant plus significative à mes yeux, qu'elle exprime, je n'en doute pas, l'unanimité aussi de votre intention en me plaçant à la tête de cette assemblée. Oui, je vois dans ce fait une manifestation claire, précise et arrêtée, de votre volonté bien prononcée de pacifier les opinions et d'éviter les conflits, en nous ralliant tous sur ce terrain neutre et acceptable avec dignité par tout le monde, de la République légale, nationale, progressive et modérée. J'ai proclamé un des premiers les symboles de cette République unanime, et chaque jour me

(1) Supprimé à partir du 1er janvier 1850 par la loi du 19 mai 1849.
(2) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 9 février.
(3) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 55-6.
(4) Conformément à la loi du 26 décembre 1849.
(5) Ouverte en exécution de l'arrêté présidentiel du 30 juillet.

fait mieux comprendre sa nécessité pour le salut de tous et même de ceux qui répugnent le plus à cette forme de gouvernement, où le pouvoir n'est le monopole d'aucun parti... — Jamais l'observation stricte des règles que nos limites d'attributions nous imposent, ne fut, selon moi, plus commandée par les circonstances. Plus on agite au dehors, même par les insinuations ou les réticences, les questions délicates, dangereuses, menaçantes pour la Constitution, notre seule base et notre seul asile, plus nous devons, dans l'intérêt de la paix et de la confiance publique, nous abstenir de ces motions et de ces débats prématurés qui troublent le présent sans résoudre l'avenir. Le temps aussi, Messieurs, est une solution pour les difficultés où les sociétés et les peuples se trouvent placés. Le temps, la Providence, le peuple lui-même ne se manqueront jamais à eux-mêmes, quand les circonstances feront appel à l'énergie et à la sagesse de la nation. Aidons le gouvernement à se fonder, évitons les chocs et les froissements inutiles. La France tend au repos de tout le poids de ses affaires suspendues, de ses industries encore languissantes, de ses classes ouvrières qui ont plus besoin d'ateliers que de places publiques. Soyons l'organe de ces besoins des populations. Favorisons cette concorde des esprits. La France s'apaise et s'habitue enfin à cet ordre viril et volontaire qui résulte de la liberté. On a souvent, Messieurs, comparé les révolutions aux volcans qui bouleversent le sol qui est à leur pied. Oui, cela est vrai ; mais il vient un moment où la cendre des volcans se refroidit, se fertilise et se couvre de végétation. Eh bien ! nous paraissons toucher à un de ces moments pour ce peuple qui a fait tant d'explosions et de révolutions sur son sol ; la France se refroidit. C'est l'heure d'administrer. »

31 *août*. — Vœu contre l'embrigadement des gardes champêtres.

1er *septembre*. — Vœux : pour le remplacement de la contribution des portes et fenêtres par un impôt sur les feux, cheminées ou bouches de chaleur ; — contre la réduction du nombre des perceptions ; — pour la transformation de l'impôt sur les boissons ; — pour l'attribution d'une pompe à incendie à chaque chef-lieu de canton (1).

3 *septembre*. — Vœu pour l'observation « des lois protectrices de l'inviolabilité des domiciles et de la liberté individuelle. » — Discussion sur les souffrances de l'agriculture et sur un projet d'établissement de greniers d'abondance.

(1) En 1851, 24 cantons seulement en possédaient, les 24 autres en étaient dépourvus. (Rapport du Préfet.)

Session ordinaire de (1) 1851 (25 août-3 septembre).

Président d'âge : Guillemaut-Mailly. — *Président élu :* De Lamartine. — *Vice-président :* Dariot. — *Secrétaire d'âge :* Goyne. — *Secrétaire élu :* Boutelier. — *Vice-secrétaire :* Ronget. — *Préfet :* Le Roy de Boisaumarié.

30 *août.* — Rejet de la proposition « tendant au vote d'une allocation destinée à être offerte, à titre de prime, à l'agriculteur qui ferait la découverte ou réussirait à améliorer la culture d'une plante à racine féculante se rapprochant de la pomme de terre et pouvant y suppléer par ses qualités nutritives, l'abondance de ses produits et la facilité de sa conservation. »

31 *août.*—Discussion sur le vœu, proposé par M. Schneider, pour la révision de la Constitution (2). Remarquables discours de MM. Lacroix, Lamartine, Schneider et Benoist.

Session ordinaire (3) de 1852 (23-30 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé :* D'Esterno. — *Secrétaire nommé :* Ronget. — *Préfet :* De Romand (4).

23 *août.* — Discours d'ouverture du préfet : « ... Il est consolant de penser, Messieurs, que si la prudence humaine est impuissante à prévenir l'invasion des calamités (5) dont je viens de vous entretenir, les désastreux effets de ces calamités sont du moins atténués par l'essor nouveau et inconnu qui a été imprimé, depuis quelques mois, à notre commerce et à notre industrie. Grâces en soient rendues à l'auteur de l'acte glorieux du 2 Décembre ! Le cataclysme social, dont l'Europe était menacée en 1852, a été conjuré, et partout la confiance a succédé à cette panique générale qui tenait depuis longtemps les capitaux captifs... »

---

(1) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 24 juillet.
(2) Du 12 novembre 1848.
(3) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 4 août.
(4) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 56-8.
(5) Les mauvaises récoltes, la maladie de la vigne (oïdium) et celle de la pomme de terre.

« Tels sont, Messieurs, les précieux fruits de la persévérance et de l'indomptable énergie du Prince-Président de la République à poursuivre la réforme des lois anarchiques que le parlementarisme de diverses époques avait accumulées pour la perte et la ruine de notre puissant pays ; car, si vous songez, Messieurs, à toutes les épreuves opposées auxquelles la France a été livrée depuis la chute de l'Empire, vous vous étonnerez de la puissance de vitalité qu'il lui a fallu pour échapper à une complète dissolution, et trouver en elle assez de ressort de volonté pour se soustraire aux étreintes mortelles dont l'avait enlacée le génie du mal et de la destruction ! Aujourd'hui, grâce au prince Louis-Napoléon, tous les périls sont conjurés ; et, tandis que de sages lois, protectrices de la liberté et de l'ordre, rassuraient la société ébranlée jusque dans ses fondements par les abus de la presse et par le déchaînement des passions les plus désordonnées, le crédit public a été relevé et raffermi par les mesures les plus intelligentes et les plus vigoureuses, et toutes les branches du service public ont été en même temps améliorées... Et comment pourriez-vous refuser le concours de votre dévouement à un gouvernement dont le département de Saône-et-Loire a tellement éprouvé les bienfaits ? Reportez, en effet, votre pensée à un an en arrière, et voyez quelle était alors et quelle est aujourd'hui la situation de votre département ! Ce qu'il y a d'admirable dans la transformation magique qui s'est opérée, Messieurs, c'est que ces changements à vue sont l'ouvrage du pays lui-même ; et, s'il est vrai que ces heureux changements soient dûs à l'impulsion supérieure qui a été imprimée aux affaires par le chef de l'Etat, il est également certain que ce n'est point une volonté unique, mais des millions de volontés réunies à la volonté dirigeante par le seul lien de la sympathie et de la foi, qui ont produit ces merveilleux résultats. Ainsi, ce sont les mêmes populations qui, dans les jours de décembre dernier, prenaient les armes pour renverser toutes les lois divines et humaines qui sont le fondement de la société, qui vous ont envoyés aujourd'hui, par un élan unanime, vous, les défenseurs de l'ordre et de la propriété, représenter ici leurs intérêts qu'elles ne séparent plus maintenant des vôtres...

« Quant à moi, Messieurs, c'est avec une foi profonde que j'ai toujours pratiqué parmi vous la politique du gouvernement du 2 Décembre, et j'ai eu trois fois le bonheur, au 20 décembre, au 29 février dernier, de même qu'au 1er août, de constater que ma foi politique était également celle de l'immense majorité des populations de votre beau département. J'ai trouvé, à mon arrivée dans le département de Saône-et-Loire, la plupart des positions politiques

ou administratives occupées par les ennemis du gouvernement, et je n'ai pas hésité un seul instant à les écarter de toutes ces positions. L'ancien Conseil général, trois Conseils d'arrondissement et une foule innombrable de Conseils municipaux ont été dissous ; j'ai eu à juger, comme membre de la commission mixte de Saône-et-Loire, 389 inculpés dans l'insurrection de Décembre ; j'ai été contraint de sévir jusque sur le personnel des employés de la préfecture ; et tous ces actes de répression ont été accueillis avec faveur par les populations, qui m'ont su gré de ne jamais hésiter devant l'accomplissement d'un devoir, quelque pénible qu'il pût être à remplir...

« Les lois de 1833 et 1838, de même que la loi du 7 juillet dernier, interdisent aux Conseils généraux, ainsi qu'aux Conseils d'arrondissement, de s'occuper de politique, parce que ces Conseils, ayant le caractère d'une représentation locale, n'ont point mission de pourvoir à la satisfaction des intérêts généraux qui sont du ressort exclusif du Corps législatif et du Sénat. Je ne pense pas toutefois, Messieurs, que cette interdiction générale de la loi puisse arrêter l'expression de votre reconnaissance envers le chef de l'Etat auquel la France doit son salut, et qui, en rétablissant l'ordre dans le pays, vous a ouvert, en quelque sorte, les portes de cette enceinte. Tous les Conseils d'arrondissement de France ont adressé naguère, aux applaudissements unanimes des populations, l'expression de leurs vœux et de leurs hommages au prince Louis-Napoléon ; il me semble donc, Messieurs, que les Conseils généraux sont très fondés à s'appuyer de ce sentiment universel, pour donner un libre cours à leurs propres sentiments, et que la majesté de la loi elle-même devra s'incliner devant cet élan spontané de votre loyauté et de votre dévouement ! »

Vote, sur la proposition de M. Schneider, de la motion suivante : « Le Conseil général de Saône-et-Loire, pénétré de gratitude envers le Prince-Président, qui, par l'acte du 2 Décembre, a sauvé le pays, se confie à sa haute sagesse et à son courageux dévouement pour consolider et perpétuer, par de solides institutions, la prospérité et la grandeur de la France. »

Après une seconde lecture, demandée par l'un des membres, cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des suffrages moins un, un membre s'étant abstenu.

26 *août*. — Refus de prendre en considération la proposition, faite par plusieurs membres, de transférer à Chalon le chef-lieu du département.

Session ordinaire (1) de 1853 (22-28 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé* : D'Esterno. — *Secrétaire nommé* : Ronget (2). — *Préfet* : Ladreit de Lacharrière (3).

22 *août*. — Discours du préfet : « Vous ouvrez votre seconde session sous les auspices les plus favorables. L'Empire tient ce qu'il avait promis. L'année dernière, vous l'appeliez de vos vœux ; vous avez applaudi depuis à son rétablissement. Aujourd'hui vous avez à coopérer à son action féconde sur les affaires du pays. L'ordre, le travail, la paix, tout concourt à assurer le succès de vos efforts. A aucune époque le terrain n'avait été aussi bien déblayé de tous les obstacles. Dans cette situation, la responsabilité des pouvoirs publics serait immense, si le bien ne se faisait pas.

« Il y a un an à peine, la France, encore émue de sa merveilleuse délivrance, était tout entière aux grands événements qui venaient de s'accomplir, et aux actes aussi sages que rapides de sa réorganisation politique. Heureuse d'échapper à une effroyable tempête, elle suivait, comme un seul homme, la voix du chef que la Providence avait suscité pour la sauver...

« Vous êtes sortis, Messieurs, de ce mouvement populaire vers l'autorité. C'est là votre principe ; principe puissant, qu'il a suffi de proclamer pour changer subitement l'aspect de la société. L'ordre a succédé aux agitations stériles, la sécurité nous a rendu le travail, l'industrie a repris un nouvel essor, et la France, redevenue prospère et grande, a retrouvé, avec sa dignité intérieure, son autorité dans le monde. — L'instinct du peuple ne l'a pas trompé. Quel gouvernement a réalisé en si peu de temps d'aussi grandes choses ? Quel prince a mieux connu l'esprit de la nation, a apprécié ses ressources avec un jugement plus sûr et plus ferme, et leur a donné une direction plus prompte et plus féconde ? Où trouver dans l'histoire plus de prudence alliée à plus de résolution ? Qui eût dit que, le lendemain d'une révolution qui l'avait mise à deux doigts de sa perte, la France, au dedans, se

---

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 2 juillet.

(2) Un décret postérieur désigna MM. Boutelier et Guichard pour remplir les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint, M. Ronget étant souffrant.

(3) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 58-9.

couvrirait de chemins de fer, et s'interposerait, au dehors, dans un conflit prêt à déchirer l'Europe, comme l'arbitre de la paix du monde ? (1)

« C'est donc à bon droit, Messieurs, que le gouvernement de l'Empereur, confiant dans la reconnaissance et dans l'affection de la nation, assuré de la paix intérieure et extérieure, fort de ses succès, fort de la sympathie des autres peuples et du respect des autres gouvernements, fait appel à votre concours en signalant à votre dévouement, non plus un but politique qui est désormais atteint, mais bien le vaste champ des améliorations administratives. C'est là que la loi vous a fait une grande et belle mission... »

Réponse du vice-président : « Pour la première fois depuis cinq années, il est donné au Conseil général de respirer une atmosphère tranquille, et de délibérer sans inquiétude pour le présent et sans appréhensions pour l'avenir.

« La paix maintenue au dehors, le calme rétabli au dedans, permettent à la France de travailler au développement de la prospérité, et de consacrer à l'amélioration du sort des masses l'activité qu'elle a si longtemps dépensée en agitations stériles et en efforts sans résultats.

« Ces bienfaits, nous les devons à la main ferme et prudente qui tient les rênes de l'Etat ; espérons que le prince auquel la France a confié ses destinées continuera longtemps à déployer cette haute sagesse qui fonde les dynasties, la sagesse des Guillaume III, des Pépin, des Rodolphe de Habsbourg... »

27 *août*.—Vote d'un emprunt de deux millions, remboursables en 50 années par amortissement, dont le produit sera appliqué « à l'amélioration et à l'extension de la viabilité » dans le département.

28 *août*. — Emission d'un vœu pour que « le gouvernement encourage l'amélioration de la race bovine charollaise, par le moyen de primes d'une quotité efficace, données aux propriétaires des plus beaux étalons, qui voudront, pendant un certain laps de temps, les consacrer à la saillie. »

Session ordinaire (2) de 1854 (21-27 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé* : D'Esterno. — *Secrétaires nommés* : Boutelier et Guichard. — *Préfet* : Ladreit de Lacharrière.

---

(1) Allusion à l'affaire des Lieux-Saints.
(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 2 juin.

21 *août.* — Discours du préfet. — Réponse du vice-président : « ... Depuis notre dernière réunion, des circonstances graves sont venues mettre à l'épreuve les ressources matérielles et le bon esprit du pays. Elles n'ont servi qu'à faire ressortir davantage l'intime union de la France avec le chef qu'elle a choisi. Au dedans, la triste récolte de l'année 1853 était venue troubler la sécurité publique, en inspirant des inquiétudes sérieuses sur l'alimentation des classes laborieuses. Les sages avertissements, donnés à temps par le Gouvernement, ont mis le commerce en mesure de combler le déficit, au moyen d'une vaste importation de blés étrangers. Nous devons louer l'administration de n'avoir pas aggravé l'étendue du mal en la dissimulant... Au dedans encore, un redoutable fléau est venu de nouveau visiter la France (1). Constatons, comme un notable progrès de l'esprit public, que les alarmes qu'il a excitées n'ont, cette fois, dégénéré nulle part en troubles graves et en assassinats. Au dehors, un puissant souverain, aveuglé par une prospérité trop longue, a cru pouvoir déchirer les traités et fouler aux pieds les droits des nations. Il a dû reculer devant l'opposition armée de la France, appuyée cette fois de l'opinion de tous les peuples... (2) »

27 *août.*— Vote d'un emprunt de 750,000 francs, applicables « au service des routes départementales », l'emprunt projeté de deux millions « n'ayant pu recevoir son exécution. »

Session extraordinaire (3) de 1855 (10-11 mai).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé :* D'Esterno. — *Secrétaires nommés :* Boutelier et Guichard. — *Préfet :* Ladreit de Lacharrière.

11 *mai.* — « Le Conseil général autorise M. le Préfet à faire transférer au lycée de Mâcon la collection d'objets d'histoire naturelle établie à la Préfecture, à la condition qu'elle continuera d'être la propriété du département ; qu'elle sera disposée dans un local où le public pourra la visiter, et que M. le Proviseur, après avoir dressé un inventaire des objets dont elle se compose, prendra ces objets à sa charge. » — Classement et déclassement de diverses routes départementales.

---

(1) Le choléra.
(2) Allusion à la guerre de Crimée déclarée le 28 mars précédent.
(3) Ouverte en exécution du décret impérial du 26 avril.

Session ordinaire (1) de 1855 (30 août-4 septembre).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé :* D'Esterno. — *Secrétaires nommés :* Boutelier et Guichard. — *Préfet :* Ladreit de Lacharrière.

2 *septembre.* — Vœux en faveur de : la création d'un Crédit agricole analogue au Crédit foncier ; — la suppression des droits d'entrée sur le guano.

3 *septembre.* — Refus de souscrire à l'érection de la statue de Napoléon Ier à Cherbourg. — Vote d'une somme de 3,000 francs applicables à la restauration de l'église de Paray, « l'un des monuments historiques les plus remarquables du département. »

Session ordinaire (2) de 1856 (25-30 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé :* D'Esterno. — *Secrétaires nommés :* Boutelier et Guichard. — *Préfet :* Ponsard (3).

25 *août.* — Discours d'ouverture du préfet : « ... A la suite des désastreuses inondations qui ont ravagé une partie essentielle de notre territoire, nous avons vu se flétrir peu à peu les magnifiques apparences d'une récolte abondante. Là où il a paru, le fléau a laissé les tristes vestiges de son passage... Aujourd'hui, les récoltes rentrées accusent généralement un déficit ; néanmoins, le grain est d'une bonne qualité qui suppléera, en partie, à la quantité. La vigne, après des alternatives de craintes et d'espérances, laisse appréhender de médiocres résultats... »

28 *août.* — Vœux pour : le reboisement des terrains en pente ; — la révision de la législation du cheptel.

30 *août.* — Affectation à la construction d'un *Asile Napoléon*, quartier spécial de l'Asile départemental, de la somme de 50,000 francs attribuée au département par décret du 5 août 1854, conformément aux dispositions testamentaires de Napoléon Ier.

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 31 juillet.
(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 14 juillet.
(3) Cf. Siraud, *op. cit.*, pp. 59-60.

Session ordinaire (1) de 1857 (24-29 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé* : D'Esterno. — *Secrétaires nommés* : De Chiseuil et Guichard. — *Préfet* : Ponsard.

27 *août*. — Vœu en faveur du percement de l'isthme de Suez.

29 *août*. — Vote d'une somme de 136,500 francs, non compris les honoraires de l'architecte, pour la construction des Archives départementales.

Session ordinaire (2) de 1858 (23-28 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé :* D'Esterno. — *Secrétaires nommés :* De Chiseuil et Guichard. — *Préfet :* Ponsard.

Session ordinaire (3) de 1859 (22-27 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé :* D'Esterno. — *Secrétaires nommés :* De Chiseuil et Guichard. — *Préfet :* Ponsard.

22 *août*. — Vote d'une adresse à l'Empereur : « Sire, après avoir rétabli l'ordre et la sécurité pour tous, votre Majesté a donné à la France, par un gouvernement fort, éclairé et incessamment préoccupé du bien public, une prospérité générale et des splendeurs jusqu'alors inconnues. Vous avez su développer tous les bienfaits de la paix. Vous venez, Sire, d'élever dans une campagne mémorable (4) la puissance et les gloires de la guerre au niveau des souvenirs que le premier Empire a légués à l'histoire. Ainsi, à côté du grand monarque, l'illustre capitaine. Mais, Sire, sachant résister à l'entraînement de la victoire, vous avez montré à l'Europe une modération peut-être sans exemple, dès que l'honneur l'a permis et que l'intérêt de la

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 14 juillet.
(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 26 juin.
(3) Ouverte en exécution du décret impérial du 19 juillet.
(4) La guerre d'Italie déclarée le 3 mai précédent.

France l'a conseillé (1). Pendant que l'Empereur conduisait notre vaillante et glorieuse armée, sa Majesté l'Impératrice a montré, à l'égal des grâces et des vertus de la femme et de la mère, les qualités de la souveraine. Ce sont là, Sire, des titres impérissables qui ajoutent aux bases de votre dynastie le respect de tous, la satisfaction des aspirations les plus généreuses comme de tous les intérêts légitimes de la France. »

Session ordinaire (2) de 1860 (27 août-1er septembre).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé :* D'Esterno. — *Secrétaires nommés :* De Chiseuil et Guichard. — *Préfet :* Ponsard.

31 *août.* — Vote d'une adresse à l'Empereur : « Sire, avant de se séparer, les membres du Conseil général de Saône-et-Loire sentent le besoin de déposer à vos pieds l'hommage de leur respect et de leur dévouement, et de vous témoigner toute la reconnaissance dont les populations de cette riche et patriotique contrée ont été pénétrées pour les bienveillantes paroles qu'elle a daigné nous faire entendre (3). Sire, nous sommes de ceux qui comprennent dans toute son étendue la mission de votre Majesté... Que votre Majesté nous permette donc de lui exprimer et notre admiration pour les grands actes de sa vie et notre confiance dans la direction qu'elle donne avec tant de fermeté et de prudence aux idées et aux intérêts de notre temps. Sa Majesté l'Impératrice, dont la grâce et la bonté séduisent tous les cœurs, chez laquelle l'énergie de sa race revit tout entière, la mère du Prince impérial (4), espoir de la patrie, voudra bien nous permettre d'être auprès d'elle, dans cette circonstance, l'interprète des sentiments enthousiastes qu'elle inspire à tous ceux qui ont le bonheur de la voir et de l'approcher. *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince impérial!* »

Session ordinaire (5) de 1861 (26-31 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-présidents nommés* : De Chapuis-Montlaville et De Thorigny. — *Secrétaires nommés* : De Chiseuil et Guichard. — *Préfet* : Ponsard.

---

(1) Le traité de Villafranca (11 juillet).
(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 2 juillet.
(3) L'empereur et l'impératrice avaient passé à Mâcon le 24 août (Cf. P. Siraud, *op. cit.*, p. 60.)
(4) Né le 16 mars 1856, mort le 1er juin 1879.
(5) Ouverte en exécution du décret impérial du 15 juillet.

29 *août.* — Vote d'une adresse à l'Empereur « pour le remercier, au nom des populations agricoles de ce département, du nouveau bienfait que sa Majesté leur a accordé en ordonnant qu'un crédit de 25 millions soit affecté à l'achèvement et à l'amélioration des chemins vicinaux. »

30 *août.* — Vœu pour « que le gouvernement s'occupe promptement de l'exécution des chemins de fer de l'Autunois, de manière à pouvoir installer un certain nombre d'ateliers de travail dans cette contrée dévastée par les ouragans de juin et juillet (1). »

Session ordinaire (2) de 1862 (25-30 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-Présidents nommés :* De Chapuis-Montlaville et De Thorigny. — *Secrétaires nommés :* De Chiseuil et Guichard. — *Préfet :* Ponsard.

26 *août.* — Vote d'une somme de 2,000 francs en faveur de l'œuvre de la *Société du Prince impérial* (3).

28 *août.* — Rejet d'une demande de secours en faveur des incendiés non assurés du département, « attendu que les propriétaires incendiés non assurés sont victimes de leur propre négligence. » — Vote d'une somme de 500 francs pour l'érection de la statue de Greuze (4) à Tournus.

Session ordinaire (5) de 1863 (24-29 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-présidents nommés:* De Chapuis-Montlaville et De Thorigny. — *Secrétaires nommés :* De Chiseuil et Guichard.— *Préfet :* De la Guéronnière(6).

28 *août.* — « La commission du budget propose l'allocation d'un crédit de 3,000 francs en faveur des courses de Chalon... Un membre s'élève contre l'adoption de cette proposition. Il doute fort de l'utilité des courses pour l'amélioration de l'espèce chevaline. Ces courses font le succès des chevaux de luxe ;

(1) Notamment du 22 juin.
(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 15 juillet.
(3) Institution de prévoyance pour venir en aide aux ouvriers nécessiteux.
(4) Né en 1726, mort en 1805.
(5) Ouverte en exécution du décret impérial du 16 juillet.
(6) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 60-1.

elles créent une race élégante, mais dépourvue d'énergie et de force. En outre, elles portent atteinte à la moralité, à raison des jeux qui s'y pratiquent... » La proposition est rejetée.

29 *août.* — Vœu pour l'abrogation des deux premiers paragraphes de l'article 21 du décret du 17 mars 1852 qui accordent à sept départements du Midi une exemption des droits à payer sur les alcools qu'ils emploient pour viner leurs vins jusqu'à concurrence de 18 0/0. — Vœu pour l'insertion dans les procès-verbaux des assemblées départementales des noms des membres qui ont pris part aux délibérations (abrogation de l'article 26 de la loi du 10 mai 1838). — Adoption des projets : de restauration de l'hôtel et de reconstruction des bureaux de la Préfecture, s'élevant à 450,000 francs ; — de construction d'une Ecole normale des garçons, s'élevant à 125,000 francs.

Session ordinaire (1) de 1864 (22-27 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-présidents nommés* : De Chapuis-Montlaville et De Thorigny. — *Secrétaires nommés* : De Chiseuil et Seurre. — *Préfet* : Ponsard.

26 *août.* — Vote d'une somme de 100,000 francs à consacrer aux dépenses de l'installation d'une Ecole normale d'enseignement spécial à Cluny, « sous la condition que l'intérêt de cette somme sera approximativement servi au département par la concession d'un certain nombre de bourses gratuites à cet établissement. »

27 *août.* — Discussion du projet des chemins de fer départementaux (2). — Un membre déclare « le projet malheureux, dangereux au point de vue politique, ruineux pour le département dont il engage les finances pendant trente-six ans et qu'il mettra dans l'impossibilité de pourvoir à l'achèvement de sa vicinalité... Il ne peut le voter, car il pèserait éternellement sur sa conscience... » — Réponse du préfet tendant à « prouver que les appréhensions excitées par le projet soumis à l'examen du Conseil n'étaient pas chose nouvelle » et que présentement « elles ne sont pas justifiées. » — Vote, à l'unanimité, moins une voix, de l'emprunt de 5,750,000 francs, nécessaire à la réalisation dudit projet.

---

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 2 juillet.
(2) Les lignes de Mâcon à Paray-le-Monial et de Chalon à Lons-le-Saunier.

Session ordinaire (1) de 1865 (21-26 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé* : De Chapuis-Montlaville. — *Secrétaires nommés* : De Chiseuil et Seurre. — *Préfet* : De la Guéronnière.

24 *août*. — Vote d'une somme de 110,000 francs pour l'acquisition du mobilier de la Préfecture. — Vœu pour la substitution, sur les routes du Louhannais, du calcaire au silex « qui est ruineux pour les piétons et le roulage. »

25 *août*. — Adoption du projet d'acquisition, au prix de 155,000 francs, de l'Hôtel de Montcoy, construit au commencement du XVII[e] siècle à Chalon, pour y installer la sous-préfecture.

26 *août*. — Rejet d'une demande d'allocation destinée à encourager la vulgarisation, dans le département, du chariot à quatre roues pour les travaux agricoles. — Vœu pour la suppression des remises allouées aux percepteurs sur les prestations en nature.

Session ordinaire (2) de 1866 (27 août-2 septembre).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé* : De Chapuis-Montlaville. — *Secrétaires nommés* : De Chiseuil et Seurre. — *Préfet* : Marlière (3).

31 *août*. — Vœu pour que les associations de chasseurs contre le braconnage soient protégées et encouragées.

1[er] *septembre*. — « Un membre demande que le crédit pour les courses de Chalon soit supprimé. D'après son opinion, les courses ne contribuent en rien à l'amélioration de nos races indigènes. Il y a une tendance exagérée à imiter les races anglaises. Le cheval anglais est un cheval de luxe ; il manque de vigueur et d'haleine... Les courses ont d'ailleurs l'inconvénient très grave de favoriser l'immoralité. Les jeux qui s'y pratiquent sont déplorables. On a vu, en outre, des écuries devenir la ruine de certaines familles... Un membre répond que la race anglaise n'est point une race abâtardie. Elle descend

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 12 juillet.
(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 14 juillet.
(3) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 61-2.

du fameux étalon arabe Godolphin... Le cheval anglais est patient, obéissant; il a beaucoup d'ardeur et d'élan... Les courses contribuent à donner le goût du cheval; elles stimulent l'élevage, facilitent les opérations commerciales et favorisent l'amélioration de nos races... » Le crédit est adopté. — Vote d'un emprunt de 550,000 francs, pour solder des excédents de dépenses : soit 787,638 fr. 29 c., au lieu de 439,838 fr. 41 c., pour la restauration de l'hôtel et la reconstruction des bureaux de la Préfecture; — 194,795 fr. 15 c., au lieu de 105,173 fr. 61 c., pour la construction de l'Ecole normale des garçons; — 158,145 fr. 15 c., au lieu de 110.000 francs, pour l'acquisition du mobilier de la Préfecture. Invitation faite au préfet de retrancher ceux des honoraires de l'architecte qui portent sur ces excédents de dépenses.

Session ordinaire (1) de 1867 (26-31 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé* : De Chapuis-Montlaville. — *Secrétaires nommés* : De Chiseuil et Seurre. — *Préfet* : Marlière.

30 *août*. — Vœu pour l'interdiction du rouissage du chanvre dans les cours d'eau.

Session ordinaire (2) de 1868 (24-29 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé* : De Chiseuil. — *Secrétaires nommés* : Chagot et Seurre. — *Préfet* : Marlière.

29 *août*. — Création d'une chaire départementale d'enseignement agricole à l'Ecole normale.

Session extraordinaire (3) de 1869 (11-12 janvier).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé* : De Chiseuil. — *Secrétaires nommés* : Chagot et Seurre. — *Préfet* : Marlière.

---

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 24 juillet.
(2) Ouverte en exécution du décret impérial du 18 juillet.
(3) Ouverte en exécution du décret impérial du 19 décembre 1868.

12 *janvier*. — Vote d'un emprunt de 2,250,000 francs à la caisse des chemins vicinaux pour le compte des communes.

Session ordinaire (1) de 1869 (23-28 août).

Président nommé : Schneider. — *Vice-président nommé* : De Chiseuil. — *Secrétaires nommés* : Chagot et Seurre. — *Préfet* : Marlière.

27 *août*. — Vœu pour la création à Mâcon d'une Chambre de Commerce dont la circonscription comprendrait les arrondissements de Charolles et de Mâcon. — Vœu pour « que les questions législatives, économiques, agricoles et d'intérêt général occupent à l'avenir une plus grande place dans les préoccupations du Gouvernement. » — Vote d'une subvention de 5,000 francs pour l'érection de la statue de Lamartine à Mâcon.

Session extraordinaire (2) de 1870 (23-24 septembre).

Président (3) : Dariot. — *Vice-président* : Ballard. — *Secrétaire* : Petiot. — *Préfet* : Morin (4).

24 *septembre*. — Vote d'un emprunt de 1,500,000 francs, dont 1,100.000 francs seront appliqués aux « divers besoins de la défense départementale », et les 400,000 autres seront employés à venir en aide aux ouvriers par des travaux départementaux et communaux. — Discours du président : « Nous nous trouvons réunis dans des circonstances bien difficiles et bien tristes. Notre belle patrie est envahie par l'étranger; Paris, le cœur de la France, est assiégé, et malgré l'héroïsme de nos soldats, dont beaucoup ont succombé, écrasés par le nombre, nous avons éprouvé de cruels revers. Cette situation douloureuse est la conséquence des fautes du Gouvernement déchu, dont l'imprévoyance, l'aveuglement et l'impéritie ont été la cause unique de nos désastres et de nos malheurs. Le gouvernement républicain a été proclamé à Paris, et la France entière a ratifié cette résolution qui sera consacrée dans les

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 24 juillet.
(2) Ouverte en exécution d'un arrêté préfectoral du 21 septembre.
(3) Sur la proposition de plusieurs membres, le Conseil général, à l'unanimité, nomma le bureau d'âge bureau définitif.
(4) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 64-5.

comices du 2 octobre prochain. Je crois être l'interprète de mes honorables collègues, en vous exprimant, Monsieur le Préfet, nos sentiments : nous n'avons qu'une pensée, le désir de chasser l'étranger et de grouper toutes les forces, toutes les volontés pour obtenir ce résultat, en faisant appel à la concorde, à l'union entre tous les citoyens. Nous admirons le courage des membres du Gouvernement provisoire qui ont assumé sur eux la pesante responsabilité du pouvoir dans des circonstances aussi difficiles. Nous nous associons à leurs efforts pour sauver le pays ; nous sommes pénétrés de reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus, pour leur abnégation, leur dévouement à la chose publique, et nous les soutiendrons de toutes nos forces, de même que la République qu'ils ont proclamée et dont ils sont les plus dignes et les plus illustres représentants. »

Session ordinaire (1) de 1871 (23 octobre-10 novembre).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Lagandré. — *Secrétaire d'âge* : De Chabrillan. — *Secrétaires élus* : Sorlin, Logerotte et Gilliot. — *Commissaire extraordinaire du Gouvernement* : Ch. Rolland (2).

2 *novembre*. — Vœu pour la restauration des repères de la triangulation de la France.

6 *novembre*. — Suppression de l'indemnité aux chanoines et du secours à la maîtrise de la cathédrale d'Autun.

9 *novembre*. — Vœu en faveur de la liberté commerciale qui « déterminera un développement infini de notre richesse nationale en même temps qu'elle créera des liens d'intérêt et de solidarité entre les nations et deviendra ainsi le gage de la paix universelle. » — Vœu pour la suppression des conseils de préfecture, dont les attributions en matière contentieuse devront être confiées aux tribunaux ordinaires, « qui offrent aux justiciables de meilleures garanties de justice et d'impartialité. »

10 *novembre*. — Vœux : en faveur du service militaire obligatoire pour tous ; — en faveur de la réduction des gros

(1) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 16 septembre.
(2) Charles Ferry, qui avait succédé à M. Lacroix, était lui-même à ce moment-là commissaire extraordinaire en Corse. Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 65-8.

traitements et de l'augmentation des petits ; — en faveur de l'établissement d'un impôt unique sur le revenu ; — pour la mise en vente des forêts de l'Etat, de ses propriétés somptuaires et de ses diamants ; — en faveur de la gratuité, de l'obligation et de la laïcité de l'enseignement primaire ; — pour la suppression de la lettre d'obédience ; — pour « l'extension progressive des franchises municipales, sous la condition qu'elles ne portent point atteinte à l'unité de la France, » la suppression des arrondissements et des sous-préfectures et l'organisation cantonale.

Première session (1) de 1872 (8-13 avril).

Président (2) : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Lagandré. — *Secrétaires* : Sorlin, Logerotte et Gilliot. — *Préfet* : Regnault (3).

10 *avril*. — Vote de la création d'une Ecole normale laïque de filles, à substituer à l'institution des boursières placées chez les religieuses du Saint-Sacrement de Mâcon.

11 *avril*. — Vœu en faveur de la publicité des séances des conseils municipaux.

13 *avril*. — Vœu pour le placement de la gendarmerie sous les ordres du ministre de l'Intérieur. — Discussion relative à la publicité des procès-verbaux de la Commission départementale et aux rapports de cette dernière avec les administrations.

Deuxième session de 1872 (19-30 août).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Lagandré et Mathey (A.). — *Secrétaire d'âge* : De Chabrillan. — *Secrétaires élus* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Regnault.

24 *août*. — Vote de 15,000 francs destinés à l'essai d'écoles cantonales professionnelles.

---

(1) En vertu de l'art. 23 de la loi du 10 août 1871, l'ouverture de la première session a lieu au jour fixé par le Conseil lui-même dans la seconde session de l'année précédente.

(2) Le bureau élu à la seconde session siège désormais à la première de l'année suivante.

(3) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, p. 68.

29 *août.* — Vœu pour le renouvellement du cadastre « avec des procédés tels que les plans deviennent le terrier de la propriété et puissent être mis à jour au fur et à mesure de ses modifications. »

30 *août.* — Le Conseil autorise l'administration à traiter avec MM. Parent-Pécher, banquiers à Tournai, et Riche frères, constructeurs de chemins de fer à Bruxelles, pour la concession, sans subvention, de la construction du chemin de fer de Chalon à Roanne.

Première session de 1873 (14-19 avril).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Lagandré et Mathey (A.). — *Secrétaire d'âge* : De Chabrillan. — *Secrétaires élus* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Regnault.

17 *avril.* — Acceptation de la donation faite au département, par acte du 7 avril 1873, par Mme veuve de Rocca, née de Rambuteau, savoir : 38,971 francs de revenus et 130 hectares d'immeubles, sis au Bois-Sainte-Marie et dans d'autres communes, sur lesquels sont bâties deux maisons hospitalières, l'une pour les vieillards, l'autre pour les orphelins.

Deuxième session de 1873 (18-29 août).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaire d'âge* : Sarrien. — *Secrétaires élus* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Malher (1).

18 *août.* — Discours du président : « ... Messieurs, nous ne sommes pas un corps politique ; mais à l'instant même et suivant l'aventure, nous pouvons le devenir... Telle est la loi (2). Elle vous remet, en prévision d'un de ces audacieux coups de force dont l'histoire contemporaine nous offre plus d'un exemple, la sauvegarde de la France. En ce temps d'agi-

(1) Il avait succédé à M. Cottu. Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 68-9.

(2) Loi du 15 février 1872, qui dispose que « si l'Assemblée nationale ou celles qui lui succéderont viennent à être illégalement dissoutes ou empêchées de se réunir, les Conseils généraux s'assemblent immédiatement, de plein droit, » pour « pourvoir d'urgence au maintien de la tranquillité publique et de l'ordre légal. »

tations, d'incertitudes, d'angoisses nationales, il est bon de remettre ce texte en lumière et de l'arborer en face des stratégies et des stratagèmes... Mais laissez-moi vous dire que ces redoutables hypothèses ne m'inquiètent pas ; car j'ai foi dans cette haute impulsion démocratique qui date de plus de cinq siècles et qui s'est si énergiquement affirmée, précisée, accentuée, il y a plus de quatre-vingts ans, en 1789. C'est là la date glorieuse... Oui, je conserve l'espérance même en ce temps d'incertitude douloureuse, je conserve la confiance que les collisions seront évitées et que nous n'aurons point à subir de nouvelles mésaventures, source de trouble et de douleurs. Ce qui me rassure, en effet, ce qui m'inspire mes fermes espérances, c'est que, dans le domaine de la politique générale, quelle que soit l'importance des personnages, quelle que soit l'âpreté de leurs efforts, il y a au-dessus d'eux une force supérieure, une sorte de courant qui les enveloppe et les domine ; les uns l'appellent Providence, les autres y signalent l'enchaînement des faits et des choses, le développement nécessaire de l'humanité ; mais pour tous, cette puissance est irrésistible ; elle domine la faiblesse des hommes ; elle les entraîne ou les renverse ; elle se joue des manœuvres et des habiletés savantes... Retourner au passé ! A cinquante ans en arrière, à cent ans en arrière surtout ! C'est là une conception non-seulement répulsive, mais chimérique, comme celle qui tendrait à faire refluer un fleuve à sa source ! Telle est ma foi, foi rationnelle et réfléchie ; telle est ma confiance. Je vous devais ces déclarations, tout en vous signalant le péril possible et la vigilance nécessaire. On parle de la loi, de l'ordre, des principes ! Les principes ! Combien de cerveaux sont-ils fermes ? Et combien de consciences sont-elles sûres, en ce temps d'oscillations et d'incertitudes ? Quant à moi, je recherche ardemment, avidement les convictions sincères, et lorsque, par fortune, je les rencontre, je m'incline avec respect, quelque dissidence qu'il puisse y avoir entre ces convictions et les doctrines que, toute ma vie, j'ai professées moi-même. Mais ce que je repousse, ce que je méprise et ce qui fait notre danger social, ce sont les esprits sans boussole, les consciences mal assises, cherchant à l'orient et à l'occident la voie préférable, et prêts à toutes les témérités pour aboutir aux solutions mesquines et dangereuses. Là est le péril. Heureusement, il faut le redire, une seule solution peut se produire : c'est celle qui réalise l'union des forces, le libre jeu des énergies sociales, la grande conciliation des efforts et des intérêts, la République, en un mot, par laquelle seule la France peut être calme, forte et prospère... »

20 *août*. — « Le Conseil général appelle l'attention du gouvernement sur les causes du renchérissement de la houille

et, spécialement, il demande que les concessionnaires des houillères inexploitées soient mis en demeure d'abandonner ou d'exploiter leurs concessions. »

25 *août*. — Suppression du crédit de secours à des desservants nécessiteux.

27 *août*. — Nomination d'une commission chargée de « se mettre en communication avec les commissions déjà nommées par d'autres départements pour combattre le fléau du phylloxéra (1). »

Session extraordinaire (2) de 1873 (15 décembre).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaires* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Malher.

15 *décembre*. — Nomination des membres des commissions chargées de réviser les listes des électeurs consulaires pour l'année 1874.

Première session de 1874 (13-18 avril).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaires* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Malher.

18 *avril*. — Discussion et adoption d'un vœu pour que les conseils municipaux aient le droit d'élire les maires et les adjoints de toutes les communes.

Deuxième session de 1874 (19-31 octobre).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaire d'âge* : Martin (A.). — *Secrétaires élus* : Gilliot, Logerotte et Sorlin. — *Préfet* : Malher.

---

(1) Son apparition à Condrieux et Saint-Genis-Laval venait d'être signalée au Conseil général du Rhône (22 août).
(2) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 9 décembre.

28 *octobre.* — Vœu pour que tous les patentables soient appelés à élire les juges consulaires.

30 *octobre.* — Vote de 500 francs à employer aux fouilles préhistoriques de Solutré, sous la condition que celles-ci « profiteront au musée de Mâcon. »

Première session de 1875 (5-10 avril).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaires* : Gilliot, Logerotte et Sorlin. — *Préfet* : Malher.

8 *avril.* — Vote d'une subvention de 500 francs à M. Truffot, élève de Carpeaux, auteur du bas-relief en bronze destiné à orner le socle du buste de Prud'hon (1) à Cluny.

Deuxième session de 1875 (16-25 août).

Président d'âge : Ballard. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaire d'âge* : Martin (A.). — *Secrétaires élus* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Malher.

18 *août.* — Lecture du rapport de M. Mathey sur le traitement par le sulfocarbonate de potassium des vignes phylloxérées de Mancey.

Première session de 1876 (24-28 avril).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaires* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Sers (2).

Deuxième session de 1876 (21-31 août).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaire*

---

(1) Né en 1758, mort en 1823.
(2) Il avait eu pour prédécesseur M. Degrond. Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 69-70.

d'âge : Martin (A.). — *Secrétaires élus* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Sers.

29 *août*. — Discussion sur le projet de renouvellement du cadastre et de péréquation de l'impôt.

Session extraordinaire (1) de 1877 (4-5 janvier).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaires* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Sers.

5 *janvier*. — Vote de la déchéance de MM. Parent-Pécher et Riche frères, concessionnaires du chemin de fer de Chalon à Roanne.

Première session (2) de 1877 (9-14 avril).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaires* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Hendlé (3).

14 *avril*. — Vœu pour que « dans toute commune, l'impôt de la prestation puisse être remplacé par des centimes spéciaux en addition au principal des quatre contributions directes. »

Deuxième session de 1877 (20 août-11 septembre).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Pernette. — *Secrétaire d'âge* : Martin (A.). — *Secrétaires élus* : Logerotte, Gilliot et Sorlin. — *Préfet* : Falcon de Cimier (4).

21 *août*. — Discussion sur la « proposition de M. Pinard tendant à l'ajournement des travaux de la session. » Discours de M. Margue : « ... Ainsi le Gouvernement ne serait pour

(1) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 27 décembre 1876.
(2) En vertu de la loi du 12 août 1876, l'ouverture de la première session a lieu de plein droit le second lundi après Pâques.
(3) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, p. 70.
(4) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, p. 70.

rien dans les obscurités et les embarras de notre situation actuelle, et la responsabilité en pèserait sur la Chambre, sur cette Chambre sacrifiée à la politique que vous savez. Ah ! M. Pinard, ce langage dans votre bouche est une témérité, vous renversez les rôles et les responsabilités, et quand vous jetez le mot de responsabilité à la Chambre, l'opinion publique éclairée, l'opinion publique tout entière, entendez-vous bien, reprend le mot, et le renvoie à ceux qui ont inspiré la politique sous laquelle a succombé la Chambre.

« M. le Préfet (*se levant avec véhémence*). — Au nom du Gouvernement, je proteste contre les paroles de M. Margue et je ne lui permets pas de continuer sur ce terrain.

« M. le Président. — Moi seul, ici, j'ai la direction des débats, et je ne permettrai pas que des empiètements se produisent. Non-seulement M. le Préfet n'a pas le droit d'intervenir et de s'opposer au développement du discours de M Margue, mais je lui refuse la parole tant qu'il ne l'aura pas formellement obtenue de moi.

« M. le Préfet. — Je vous invite à faire respecter la loi.

« M. le Président. — La loi ! Par qui donc a-t-elle été violée sans cesse ? C'est nous qui la défendons et la respectons ! Je le répète, et entendez-le bien, c'est au président seul qu'appartient la direction des débats et la police de l'assemblée, et je ne suis nullement en disposition de vous céder cette charge d'honneur. Non ! personne ici ne se permettra de donner des ordres ; je sais ce que j'ai à défendre ou à autoriser ; je sais comment il me faut remplir la mission qui m'a été dévolue par la confiance et l'estime de mes collègues, et ce serait, en vérité, pour moi, la plus scandaleuse des humiliations, que de tolérer une seconde les hautains empiètements auxquels on pourrait prétendre. (*Vifs applaudissements*)

« M. le Préfet. — On applaudit dans les tribunes !...

« M. le Président. — Si le fait qu'on me signale est exact, il est contraire au règlement et aux convenances. Une fois, une seule, quelques-uns de mes collègues qui ne partagent point mes opinions politiques, se sont plaints des applaudissements du public. Je n'avais point remarqué les manifestations dont ils se plaignaient, mais leur parole m'a suffi et j'ai rappelé immédiatement le public au respect et au silence.

« Mais c'est là un incident qui ne me détournera pas de ce que j'ai à dire... Je ne permets point les usurpations ! Depuis sept années, nous avons reçu dans le département de Saône-et-Loire dix préfets successifs, fort différents entre eux de valeur et de couleur, d'origines et de tendances. Vous êtes le dixième, monsieur le Préfet, de ceux qui se sont successivement assis à côté de moi, sur ce fauteuil préfectoral du

Conseil général de Saône-et-Loire. Nous avons pratiqué systématiquement et obstinément à leur égard la courtoisie, la bienséance et la modération. Mais jamais aucun d'eux ne s'est permis, je ne dirai pas une ingérence, mais l'ombre d'une ingérence et d'une immixtion dans la direction du Conseil. Il a fallu ces conjonctures présentes, et ces confusions, et ce désordre, pour que de telles prétentions pussent se produire Abandonner au gouvernement que vous servez et dont vous êtes, certes, l'image fidèle, mes fonctions de dignité et de liberté, oh! c'est là ce qui, je vous l'affirme, ne sera jamais. (*Vifs applaudissements.*)

« M. le Préfet. — Je n'ai pas voulu m'immiscer dans vos débats ; j'ai voulu seulement assurer l'ordre et le maintien de la loi, et j'ai qualité à cet égard pour requérir.

« M. le Président. — C'est à moi, à moi seul, entendez-vous? que l'ordre de nos délibérations a été confié. Et s'il vous arrivait de l'oublier, vous trouveriez des hommes !... (*Vifs applaudissements.*)

« M. le Préfet. — Je vous montrerai, moi aussi, que je suis un homme...

« M. le Président. — Rien ne peut ici se faire sans mon consentement, sans mes prescriptions, sans mon autorité. Tel est l'esprit, tel est le texte formel de la loi, que vous semblez ignorer. Cela dit, j'ai à rappeler au public que toutes marques d'approbation ou d'improbation lui sont interdites. Au nom de la dignité de cette Assemblée, je lui demande de s'abstenir, quelles que puissent être ses impressions, dans le cours de ces débats si graves... »

Troisième session de 1877 (21-24 décembre).

Président d'âge : Daron. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.). et Boullay. — *Secrétaire d'âge* : Dulac. — *Secrétaires élus* : Mathey (L.), Goujon et Dulac. —*Préfet* : Hendlé.

21 *décembre* — Discours du président : « Nos travaux ont été brusquement, brutalement interrompus, — le mot n'est pas trop fort, ils ont été arrêtés de la manière la plus étrange et la plus criminelle. Notre dernière session était-elle une session *ordinaire* ou une session *extraordinaire* ? C'est ce que n'a pu nous dire l'administrateur départemental, délégué du 16 Mai, qui siégeait sur ce fauteuil au mois d'août dernier. Jamais désordre ne s'éleva plus haut...

« Oui ! c'est un mauvais rêve qui a passé sur la France depuis sept mois ; c'est un cauchemar, en vérité, qui a pesé

sur nos poitrines. La nation, tenue en échec par une poignée de brouillons et de factieux ; le travail arrêté, les affaires mortes, l'activité, la prospérité profondément atteintes, l'inquiétude et la misère partout : tel est le rêve douloureux que nous avons subi. Nous nous réveillons, à cette heure, nous respirons, nous reprenons haleine, et la force, l'énergie, l'enthousiasme reparaissent enfin !. La France espère que désormais elle en a fini avec ces crises insensées, avec ces tentatives coupables et qu'elle ne rencontrera plus sur son chemin ces éternels obstacles à la paix, au progrès, à la grandeur et à la sécurité nationales.

« Reprenons donc laborieusement, mes chers Collègues, notre œuvre si étrangement interrompue. Continuons à montrer aux populations de Saône-et-Loire notre dévouement à leurs intérêts ; stimulons l'essor départemental, et affermissons tous ensemble ce régime républicain qui est le salut, l'ordre réel, la concorde et l'harmonie.

« Le pouvoir exécutif s'est soumis. Ce mot de *soumission* qui avait, durant quelques semaines, excité les colères et déchaîné les tempêtes, s'est pleinement réalisé. C'est qu'en effet il n'existe qu'une souveraineté, qu'un pouvoir parmi nous, — le pouvoir du pays, la souveraineté de la nation...

« Il importe que cette vérité fondamentale retentisse sans cesse avec éclat. La nation seule est souveraine ; les fonctionnaires de tout ordre, de tout rang, de toute mission, sont ses auxiliaires et ses serviteurs ; ils lui doivent non le commandement et la compression, mais la sécurité et la fidélité. Que chaque citoyen le sache et le retienne : Là est la règle, là est l'ordre, non *l'ordre moral*, tel que l'entendent certains personnages, mais l'ordre réel, générateur de la paix et de la justice...

« Tout est fini. La paix et l'ordre reparaissent...

« Il était temps, mes chers Collègues. Jamais, depuis un siècle, l'histoire n'avait enregistré une si terrible crise et de tels périls... »

24 *décembre*. — Vote d'un emprunt de 5,130,000 francs, applicables, savoir : 630,000 francs au solde de l'emprunt de guerre, et 4,500,000 francs à la construction du chemin de fer de Chalon à Roanne (section de Chalon à Cluny, avec embranchement sur Montchanin).

Première session de 1878 (8-11 avril).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaires* : Mathey (L.), Goujon et Dulac. — *Préfet* : Hendlé.

11 *avril.* — Vote : d'une allocation de 500 francs pour les fêtes données par la ville de Mâcon, à l'occasion de l'érection de la statue de Lamartine ; d'une allocation de 1,000 francs pour l'érection à Chalon de la statue de Joseph-Nicéphore Niepce (1).

Deuxième session de 1878 (19-26 août).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaire d'âge* : Martin (A.). — *Secrétaires élus* : Dulac, Mathey (L.) et Goujon. — *Préfet* : Hendlé.

26 *août.* — Vœux : en faveur du libre développement des échanges internationaux ; — contre le rétablissement des tours.

Première session de 1879 (21-25 avril).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaires* : Dulac, Mathey (L.) et Goujon. — *Préfet* : Hendlé.

25 *avril.* — Discussion relative à l'émission d'un vœu portant sur la réorganisation du Conseil supérieur de l'instruction publique, l'enseignement supérieur et la collation des grades.

Deuxième session de 1879 (18-26 août).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaire d'âge* : Martin (A.) — *Secrétaires élus* : Mathey (L.), Dulac et Goujon. — *Préfet* : Hendlé.

22 *août.* — Discussion relative au déclassement des routes départementales et à la direction du service vicinal.

---

(1) Né en 1805, mort en 1870.

26 *août*. — Vote d'un emprunt de 5,500,000 francs applicables à l'établissement d'une école normale de filles, à l'agrandissement de l'école normale des garçons, aux réparations des édifices départementaux et au paiement d'une subvention à l'Etat pour la construction du chemin de fer de Roanne à Chalon.

Session extraordinaire (1) de 1879 (20 novembre).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaires* : Mathey (L.), Dulac et Goujon. — *Préfet* : Hendlé.

20 *novembre*. — Vote d'une somme de 125,000 francs applicables aux travaux d'appropriation et d'agrandissement de l'immeuble acquis au prix de 97,000 francs pour l'Ecole normale des filles.

Première session de 1880 (5-8 avril).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaires* : Mathey (L.), Dulac et Goujon. — *Préfet* : Hendlé.

Deuxième session de 1880 (16-22 août).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaire d'âge* : Dubief. — *Secrétaires élus* : Mathey (L.), Dulac et Jeannin. — *Préfet* : Hendlé.

18 *août*. — Vœu en faveur du maintien de la paix et de la substitution de l'arbitrage à la force, sanctionné autant que possible par le désarmement proportionnel des puissances européennes.

19 *août*. — Vœu pour que la pêche à la ligne volante et flottante soit autorisée pendant tout le cours de l'année dans le département.

---

(1) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 11 novembre.

22 *août*.— Vote : d'un emprunt de 1,250,000 francs à la caisse des chemins vicinaux (1) ; — des subventions demandées pour l'érection des statues de Rouget-de-Lisle (2) à Choisy-le-Roi, de Ledru-Rollin (3) à Paris, de Quinet (4) à Bourg et de Carnot (5) à Nolay.

Session extraordinaire (6) de 1881 (6 janvier).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaires* : Mathey (L.), Dulac et Jeannin. — *Préfet* : Hendlé.

6 *janvier*. — Acceptation du legs fait au département, par testaments des 6 janvier 1873 et 1er avril 1877, par Mme veuve de Rocca, née de Rambuteau (7), savoir 286,000 francs d'immeubles et 110,026 fr. 50 c. de valeurs mobilières.

Première session de 1881 (25-28 avril).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaires* : Mathey (L.), Dulac et Jeannin. — *Préfet* : Hendlé.

Deuxième session de 1881 (22-27 août).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaire d'âge* : Dubief. — *Secrétaires élus* : Dulac, Mathey (L.) et Jeannin. — *Préfet* : Hendlé

25 *août*. — Vote d'un emprunt nouveau de 500,000 francs pour la construction des chemins de fer d'Epinac aux Laumes et de Paray-le-Monial à Givors.

---

(1) Créée et dotée successivement par les lois des 11 juillet 1868, 10 avril 1879 et 12 mars 1880.
(2) Né en 1760, mort en 1836.
(3) Né en 1808, mort en 1874.
(4) Né en 1803, mort en 1875.
(5) Né en 1753, mort en 1823.
(6) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 21 décembre 1880.
(7) Née et morte à Charnay (18 juillet 1811-7 décembre 1880).

Première session de 1882 (17-20 avril).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaires* : Dulac, Mathey (L.) et Jeannin. — *Préfet* : Hendlé.

19 *avril*. — Rejet de la subvention demandée pour l'érection de la statue du pape Urbain II (1) à Châtillon-sur-Marne. — Vœu pour que l'impôt des prestations en nature créé par la loi de 1836 soit remplacé par un impôt absolument proportionnel et établissant des charges égales pour toutes les communes.

Deuxième session de 1882 (21-26 août).

Président d'âge : Daron. — *Président élu* : Boysset. — *Vice-présidents élus* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaire d'âge* : Loranchet. — *Secrétaires élus* : Dulac, Mathey (L.) et Jeannin. — *Préfet* : Bertereau (2).

24 *août*. — Rejet des subventions demandées pour l'érection des statues de Dupleix (3) à Landrecies, d'Armand Carrel (4) à Rouen, de l'abbé Grégoire (5) à Lunéville, de Camille Desmoulins (6) à Guise, de Claude de Jouffroy (7) à Besançon, de Victor Hugo (8) à Paris et d'Armand Barbès (9) à Carcassonne.

25 *août*. — Vœu tendant au retrait de la jouissance de la propriété nationale occupée par le petit séminaire d'Autun.

26 *août*. — Vote d'une somme de 100 francs pour l'érection à Jean-Jacques Rousseau (10) de la statue décrétée par la Constituante et par la Convention (11).

---

(1) Pape de 1088 à 1099.
(2) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, p. 71.
(3) Né en 1697, mort en 1764.
(4) Né en 1800, mort en 1836.
(5) Né en 1750, mort en 1831.
(6) Né en 1760, condamné à mort le 16 germinal an II (5 avril 1794).
(7) Né en 1751, mort en 1832.
(8) Né en 1802, mort en 1885.
(9) Né en 1809, mort en 1870.
(10) Né en 1712, mort en 1778.
(11) Décrets des 21 décembre 1790 et 15 brumaire an II (5 novembre 1793).

Première session de 1883 (2-5 avril).

Président : Boysset. — *Vice-présidents* : Mathey (A.) et Boullay. — *Secrétaires :* Dulac, Mathey (L.) et Jeannin. — *Préfet :* Bertereau.

4 *avril.* — Vote de la création d'une station agronomique dans le département.

Deuxième session de 1883 (20-25 août).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Mathey (A.). — *Vice-présidents élus* : Sarrien et Bessard.— *Secrétaire d'âge* : Brunot. — *Secrétaires élus* : Mathey (L.), Dulac et Jeannin. — *Préfet* : Bertereau.

23 *août.* — Rejet de la subvention demandée pour l'érection de la statue du général Chanzy (1) à Buzancy.

24 *août.* — Rejet de la subvention demandée pour l'érection de la statue de Louis Blanc (2) à Paris.

Première session de 1884 (21-23 avril).

Président : Mathey (A.). — *Vice-présidents* : Sarrien et Bessard. — *Secrétaires* : Mathey (L.), Dulac et Jeannin. — *Préfet* : Laffon (3).

Deuxième session de 1884 (18-23 août).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Mathey (A.). — *Vice-présidents élus* : Sarrien et Bessard.— *Secrétaire d'âge* : Brunot. — *Secrétaires élus* : Dulac, Jeannin et Mathey (L.). — *Préfet* : Laffon.

---

(1) Né en 1823, mort en 1883.
(2) Né en 1811, mort en 1882.
(3) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, p. 71.

22 *août*. — Vœu pour que « les tarifs généraux douaniers soient augmentés sur toutes les matières non soumises aux traités de commerce, d'une façon telle que l'agriculture française puisse lutter contre la production étrangère. »

Première session de 1885 (13-15 avril).

Président : Mathey (A.). — *Vice-présidents* : Sarrien et Bessard. — *Secrétaires* : Dulac, Jeannin et Mathey (L.). — *Préfet* : Floret (1).

13 *avril*.— Vote de l'adresse suivante à l'armée du Tonkin : « Le Conseil général de Saône-et-Loire adresse à nos braves soldats de terre et de mer et à leurs vaillants chefs l'expression de sa reconnaissance et de son admiration pour leur héroïsme et leur dévouement, et les remercie au nom de la France et de la République. »

14 *avril*. — Vote d'une subvention de 100 francs pour l'érection à Autun d'un monument à la mémoire des militaires morts le 1er décembre 1870 pour la défense de cette ville contre les Allemands.

Deuxième session de 1885 (17-22 août).

Président d'âge : Goin. — *Président élu* : Mathey (A.). — *Vice-présidents élus* : Sarrien et Bessard.— *Secrétaire d'âge* : Brunot. — *Secrétaires élus* : Dulac, Mathey (L.) et Jeannin. — *Préfet* : Floret.

20 *août*. — Rejet : de la subvention demandée pour l'érection de la statue de Henri Martin (2) à Saint-Quentin ; — de l'allocation annuelle de 600 francs accordée à chacune des trois Sociétés savantes d'Autun, de Chalon et de Mâcon.

Première session de 1886 (3-5 mai).

Président : Mathey (A.). — *Vice-présidents* : Sarrien et

(1) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, pp. 71-2.
(2) Né en 1810, mort en 1883.

Bessard. — *Secrétaires* : Dulac, Mathey (L.) et Jeannin. — *Préfet* : Le Mallier (1).

4 *mai*. — Affectation d'un local de la Préfecture au musée créé par la Chambre de commerce de Mâcon et Charolles. — Vote d'une souscription de 500 francs pour l'Institut Pasteur.

5 *mai*. — Vote d'une subvention de 100 francs pour l'érection, sur le plateau de Gergovia, de la statue de Vercingétorix « le héros de l'indépendance gauloise ».

Deuxième session de 1886 (16-20 août).

Président d'âge : Général Guillemaut. — *Président élu* : Sarrien. — *Vice-présidents élus* : Général Guillemaut et Bessard. — *Secrétaire d'âge* : Delorme. — *Secrétaires élus* : Dulac, Mathey (L.) et Jeannin.— *Préfet* : Le Mallier.

18 *août*. — Rejet de la subvention demandée pour l'érection de la statue de La Fontaine (2) à Paris.

20 *août*. — Discussion relative à un vœu demandant le reclassement des routes départementales déclassées en 1879.

Session extraordinaire (3) de 1886 (8 novembre).

Président : Sarrien. — *Vice-présidents* : Général Guillemaut et Bessard. — *Secrétaires* : Dulac, Mathey (L.) et Jeannin. — *Préfet* : Le Mallier.

8 *novembre*.— Nomination des quatre membres délégués (4) au Conseil départemental de l'instruction primaire. — Acceptation de l'offre faite par Mme Boucicaut, propriétaire des magasins du Bon Marché, à Paris, de faire construire à ses frais, à Verjux, un pont sur la Saône, dont le prix variera de 300 à 350,000 francs.

---

(1) Cf. P. Siraud, *op. cit.*, p. 72.
(2) Né en 1621, mort en 1695.
(3) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 2 novembre.
(4) En vertu de l'article 44 de la loi du 30 octobre 1886.

Première session de 1887 (18-20 avril).

Président : Sarrien. — *Vice-présidents* : N. et Bessard. — *Secrétaires* : Dulac, Mathey (L.) et Jeannin. — *Préfet* : Le Mallier.

19 *avril.* — Rejet des demandes de subvention faites pour l'érection des statues de Paul Bert (1) à Paris et à Auxerre, François Millet (2) à Cherbourg, François-Vincent Raspail (3) à Paris, Vercingétorix à Gien.

20 *avril.*— Vœu tendant à la nomination d'une commission extra-parlementaire de réformes administratives.

Deuxième session de 1887 (22-26 août).

Président d'âge : Flochon. — *Président élu* : Sarrien. — *Vice-présidents élus* : Bessard et Dulac. — *Secrétaire d'âge* : Petitjean.— *Secrétaires élus :* Mathey (L.), Jeannin et Périer. — *Préfet :* Le Mallier.

25 *août.* — Nomination d'une commission chargée d'étudier le projet de construction d'un asile d'aliénés dans le département de Saône-et-Loire. — Rejet des demandes de subvention faites pour l'érection des monuments de Voltaire et Christin à Saint-Claude et de l'explorateur Paul Soleillet à Nîmes.

---

(1) Né en 1833, mort en 1886.
(2) Né en 1815, mort en 1875.
(3) Né en 1794, mort en 1878.

TROISIÈME PARTIE

Biographies des Conseillers généraux.

Abord (Lazare), né à Saint-Maurice-lès-Couches le 29 novembre 1816, mort à Mesvres le 14 mai 1876, c. g. (Autun) de 1848 à 52. Docteur en médecine, inspecteur des enfants assistés, maire d'Autun de 1848 à 49 ; juge de paix de Mesvres de 1871 à 73. Son grand-père, Lazare Abord, avait été conseiller au présidial, puis procureur et secrétaire du district d'Autun. Son fils, M. Charles Abord, est maire de Mesvres et conseiller d'arrondissement. Parmi ses neveux, l'un, M. Louis Abord, ancien conseiller de préfecture de Saône-et-Loire, est conseiller de préfecture de la Vaucluse, un autre, M. Gaston Abord, est procureur de la République à Charolles. Le père de ce dernier, M. Hippolyte Abord, avocat, est maire de Saint-Forgeot.

Alexandre (Louis-Alexis), né à Château-Chinon (Nièvre), le 29 janvier 1822, mort à Saint-Léger-sous-Beuvray le 11 juin 1874, c. g. (Saint-Léger) de 1864 à 74. Conseiller général de la Nièvre pendant six ans ; maire d'Arleuf pendant douze ans ; maire de Saint-Léger de 1864 à 74. M. Alexandre a laissé trois enfants, qui habitent Saint-Léger.

Alexandre (Charles-Jules), né et mort à Issy-l'Evêque (15 février 1795-30 juillet 1866), c. g. (Issy) de 1852 à 65. Maire d'Issy de 1848 à 64. Son fils est mort, il y a quelques années, à Paray-le-Monial, laissant lui-même un fils et une fille.

André (Louis-Alexis), né et mort à Saint-Léger-sur-Dheune (14 octobre 1754-14 mai 1837), c. g. de 1790 à 92, puis de 1801 à 1810. Avocat et notaire à Saint-Léger du 6 ventôse an III au 27 pluviôse an VII (24 février 1795-15 février 1799). Sa petite-fille a épousé M. Pinet-Paccard, propriétaire à Beaumont-sur-Grosne.

Antoinet (Alexis), né à Saint-Vincent-en-Bresse le 20 février 1813, c. g. (Montret) de 1852 à 70. Maire de Saint-Vincent pendant trente ans; chevalier de la Légion d'honneur. Claude Antoinet, son grand-père, a fait partie du Directoire du district de Louhans sous la Révolution et a été maire de Saint-Vincent jusqu'à sa mort (1813). Pierre Antoinet, son père, lui succéda et remplit les mêmes fonctions jusqu'en 1845. Le fils de M. Antoinet est avocat du barreau de Dijon.

Apert (Jules-Jean-Baptiste-Claude), né et mort à Bourbon-Lancy (4 octobre 1803-16 décembre 1872), c. g. (Bourbon-Lancy) de 1848 à 52. Banquier et propriétaire à Bourbon-Lancy. La veuve de M. Apert habite Bourbon-Lancy.

Aucaigne-Sainte-Croix (Pierre-Nicolas), né et mort à Cluny (21 juillet 1803-18 janvier 1872), c. g. (Cluny) de 1848 à 70. Avocat, commandant de la garde nationale, maire (1857-70) de Cluny; chevalier de la Légion d'honneur. Son père, Jean-François-Charles Aucaigne, avait épousé Mlle Ursule-Claire-Pierrette Blais. Lui-même se maria avec Mlle Marie-Adélaïde-Honorine Perret; leur fils, M. Prosper-François, dit Paul, Aucaigne-Sainte-Croix, habite le château d'Ouilly (Montagny-sur-Grosne) et a eu de Mlle Louise-Marie d'Ivernois, trois enfants, Charles-Henri-Honoré, Louise et Noëlle.

Ballard (Jacques-Guillaume), né à Autun le 16 janvier 1801, mort à Charnay-lès-Mâcon, sans enfants, le 6 mai 1880, c. g. (Mâcon sud) de 1868 à 77. Il avait épousé Mlle Delaye, Sophie-Elisabeth. Docteur en médecine, médecin principal des armées, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre d'Isabelle la Catholique; maire de Charnay. Deux Ballard, Jean et Antoine, étaient chirurgiens à Autun au commencement du XVII[e] siècle. Le frère de M. Ballard suit.

Ballard (Claude, dit Ernest), né à Autun le 17 février 1807, c. g. (Saint-Léger-sous-Beuvray) de 1878 à 83. Elève de l'Ecole polytechnique (1825), chef de bataillon du génie en retraite (1863), lieutenant-colonel commandant le génie à Grenoble en 1870. Officier de la Légion d'honneur. Maire d'Etang de 1878 à 81. A obtenu du Conseil général la création de l'échelle à saumons de Gueugnon.

Barbentane (Louis-Antoine de Robin, comte de), né à Tarascon le 3 août 1812, mort à Paris le 16 janvier 1869, c. g. (Mâcon nord) de 1852 à 69. Issu d'une importante

famille de la Provence, fit ses études à Sorèze et à Toulouse, puis s'installa à Saint-Jean-le-Priche (Saône-et-Loire), où il fut élu maire en 1848. Député au Corps Législatif en 1852, 1857 et 1863. Chevalier de la Légion d'honneur (1855), des ordres de Saint-Etienne de Toscane et de l'Immaculée Conception de Portugal. De Mlle de Bongars, fille du colonel vicomte de Bongars, écuyer commandant des écuries de Charles X, M. de Barbentane a eu deux fils : le marquis Henri de Barbentane, maire de Saint-Jean-le-Priche, membre du Conseil de la Société des agriculteurs de France et du Comité de la Société hippique française, président de la Société hippique de Saône-et-Loire, président du Congrès national viticole de Mâcon de 1887, et le comte Roger de Barbentane, propriétaire au château du Plessis, à Blanzy. La veuve du comte Louis de Barbentane a épousé le général comte Reille, mort récemment.

Bard (Jean), né à St-Symphorien-de-Marmagne le 15 mars 1809, mort à Autun le 29 juillet 1862, c. g. (Mesvres) de 1848 à 51. Propriétaire, principal fermier de M. de Talleyrand-Périgord ; maire de Saint-Symphorien, révoqué le 15 décembre 1851; conseiller d'arrondissement. Sa fille a épousé M. Raymond, ingénieur en chef des mines du Creusot.

Bardot (Philibert-Eugène), né à Cuisery le 26 août 1828, c. g. (Mont-Saint-Vincent), depuis 1874. Notaire, conseiller d'arrondissement; auteur d'une brochure sur les conséquences de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et d'un volume intitulé *Conciliation, France*. Son aïeul maternel, M. Petitjean-Boussin, Richard-Philippe, juge de paix à Cuisery, a été député à l'Assemblée Constituante en 1848. M. Bardot a un fils et une fille.

Barraud (Jean-Baptiste), né et mort à Tramayes (mars 1750-mai 1818), c. g. de 1810 à 16. Notaire (1778-1807), puis juge de paix (1807-1818) à Tramayes. Son neveu Jean-François Barraud mourut, comme lui, sans enfants, et laissa son étude à son cousin, Nicolas Corsin, père de Nicolas-Benoît Corsin, notaire et ancien maire de Tramayes. Mmes veuves Spay et Corsin, petites-nièces de J.-B. Barraud, représentent aujourd'hui la famille.

Barrois (Jacques-Jean), né à Pierrefitte (Allier) le 5 mars 1769, mort à Paray-le-Monial le 5 novembre 1850, c. g. (Paray et Digoin) de 1836 à 41. Il fit ses études de droit à Dijon, fut reçu avocat en 1792, plaida à Charolles en 1793 et occupa les fonctions de juge de paix de Paray de 1799 à

1849. Membre de l'Académie de Mâcon (1825); auteur de nombreuses pièces de vers, notamment d'un poëme sur le sommeil. M. Barrois avait épousé Mlle Riballier, fille du maire de Paray.

Baudin (Philippe-Denis), né à Saint-Berain-sous-Sanvignes le 9 octobre 1831, mort à Blanzy le 4 mai 1884, c. g. (Montcenis) de 1871 à 84. Propriétaire, agriculteur. Conseiller municipal de Blanzy (1865), maire de 1865 à 68, de 1870 à 74 (révoqué le 21 février), et de 1876 à 79. De Pernette (Jeanne-Simonne-Ernestine), M. Baudin a eu deux filles.

Beaumont (Antoine de), né le 11 août 1738, mort à Mornay le 21 mai 1808, c. g. de 1790 à 92. Maire de Mornay du 2 février au 24 mars 1790, et de l'an VIII à 1806, juge de paix du canton de Martigny-le-Comte de 1790 à 93. Son fils lui succéda comme maire en 1806. Son petit-fils épousa Mlle Gabrielle de Chaligny. Son arrière-petit-fils habite le château de Martigny.

Beaurepaire (Joseph-Claude-François, marquis de), né à Beaurepaire le 11 avril 1769, mort à Paris le 10 juin 1854, c. g. de 1822 à 30. Cadet gentilhomme à l'Ecole militaire en 1783, sous-lieutenant au régiment de chasseurs du Gévaudan en 1786 et au régiment de chasseurs à cheval de Normandie en 1788, officier au service de l'émigration de 1792 à 97, capitaine en 1815, puis commandant des gardes nationales à cheval de l'arrondissement de Louhans. Chevalier de Saint-Louis (1815) et de la Légion d'honneur (1825). Conseiller municipal (1810 et 1817) et maire (1813 et 1819) de Beaurepaire. Membre du conseil d'arrondissement. Député de Saône-et-Loire de 1815 à 27. Pair de France en 1827. Issu d'une importante famille du Louhannais dont on connaît la filiation depuis Richard de Beaurepaire, qui vivait au milieu du XIVe siècle, il avait pour père Jean-Baptiste-Joseph de Beaurepaire et pour mère Marie-Louise-Catherine de Moyria. Il épousa en premières noces, le 1er fructidor an IX, Pierrette-Jeanne Chiquet, fille de Jean Chrysostôme, seigneur de Bresse-sur-Grosne et autres lieux; en secondes noces, en 1834, Louise-Népomucène de Fragstein. De sa première femme il eut Victor-Xavier-Marguerite, qui suit, Zoé-Françoise-Antoinette, née en 1803, mariée successivement au comte de Drée (1822) et au comte de Marseul (1837), et Georgette-Claudine, née en 1806, mariée au comte de Boisrenaud (1823).

Beaurepaire, (Victor-Xavier-Marguerite, marquis de), né à Dijon le 24 thermidor an X (13 août 1802), mort à

Beaurepaire le 8 mai 1865, c. g. (Beaurepaire) de 1851 à 65. Conseiller municipal (1848 et 1860) et maire (1834 et 1860) de Beaurepaire. Il épousa le 2 juillet 1828 Louise-Marie-Gabrielle de La Croix de Castries, dont il eut : Claudine-Marie-Robertine née en 1829 ; Paul-François, né en 1830, mort en 1831 ; François-Eugène-Henri, qui suit ; Paul-Joseph-Augustin, né en 1834, membre du Conseil de l'arrondissement de Louhans, marié en 1863 à Mlle de Garidel-Thoron ; Antoine-Félix, né en 1836 ; Rose-Marie-Geneviève, née en 1837, mariée en 1860 à M. de Rochefort ; Georges-Gaspard, né en 1838 ; Pierre-Henri, né en 1841, marié en 1867 à Mlle de Thoisy ; Marie-Corentine, née en 1843, mariée en 1873 au vicomte de Saint-Mauris.

Beaurepaire (François-Eugène-Henri, marquis de), né à Paris le 10 février 1833, c. g. (Beaurepaire) de 1865 à 70. Conseiller municipal (1865 et 1871) et maire (1865 et 1884) de Beaurepaire, révoqué de ces dernières fonctions en 1885. Conseiller d'arrondissement (Louhans) de 1864 à 65. Il épousa en 1873 Marie-Charlotte-Elisabeth de Raincourt, dont il a eu : Xavier-Prosper-Marie-Joseph, en 1874 ; Paul-Marie-Joseph, en 1875 ; Gabrielle-Georgette-Marie-Joséphine, en 1877 ; Albert-Marie-Joseph, en 1879 ; Eugène-Marie-Joseph, en 1881 ; Marie-Joséphine-Pierrette, en 1883 ; Alix-Marie-Joséphine, en 1884.

Benoît (Adolphe-Antoine), né à Virey le 2 décembre 1803, mort à Chalon le 5 décembre 1877, c. g. (Chalon nord) de 1842 à 52. Avocat ; auteur d'une *Lettre d'un contribuable à M. le Préfet de Saône-et-Loire relative au projet d'établissement de deux chemins de fer départementaux* (Chalon, Dejussieu, 1865) et de l'*Opinion produite à l'enquête ouverte sur le tracé du chemin de fer de Lons-le-Saunier à Chalon* (Chalon, Dejussieu, 1868). Fils de Robert Benoît et d'Anne Jabeuf. M. A. Benoît épousa, en 1837, Mlle Eugénie Moissenet, dont il a eu trois fils : Eugène, marié à Mlle Thomas, de Nuits, Henri, marié à Mlle Benon, de Chalon, et Adolphe.

Benoît (Ernest), né à Chalon, le 10 février 1827, c. g. (Verdun) de 1871 à 77. Maire de Gergy de 1870 à 71.

Benon (Jean-Alexis), né à La Chapelle-de-Guinchay en 1760, mort à Fuissé le 4 novembre 1815, c. g. en 1793, président en 1793. Curé de Chaintré du mois de novembre 1787 au mois de juillet 1791. Propriétaire ; maire (1793) à Juliénas ; agent municipal (1795 et 1797) et adjoint au maire de Fuissé. Issu d'une importante famille du Beaujolais, dont des branches

existent ou ont existé, à Pruzilly, Juliénas, Fleurie, Emeringes et Saint-Symphorien. Fils d'Alexis Benon, propriétaire, et de Marie-Antoinette Dejoux. L'un de ses frères suit. Un autre, M. Benon des Bois, a eu un fils, M. Eugène Benon, qui est le dernier représentant du nom. A la même famille appartiennent, à divers titres, M. Rater, ancien maire de La Chapelle-de-Guinchay, M. de Parseval, des Perrières, et Mme Gaulot, d'Emeringes.

Benon des Chânes (Vincent), né à La Chapelle-de-Guinchay le 19 janvier 1763, mort à Berzé-la-Ville le 23 juillet 1841, c. g. de 1822 à 31. Médecin de l'ancienne Faculté de Paris, propriétaire, maire de Berzé de 1820 à 1830 et fondateur du Bureau de bienfaisance de cette commune (1839). Mort sans enfants.

Béost (Louis-Jean-Henri Audras, baron de), né à Lyon le 14 janvier 1836, c. g. (Charolles) depuis 1886. Propriétaire à Ozolles. Issu d'une importante famille de la Bresse et des Dombes, M. de Béost a épousé, en 1865, Mlle des Tournelles, dont il a deux filles, l'une mariée à M. Henri de Boisset. Le père de M. de Béost, chevalier de la Légion d'honneur, a été durant de longues années membre du Conseil général de l'Ain.

Bérard (Claude-Honoré), né et mort à Chalon (17 septembre 1742-22 décembre 1822), c. g. de 1790 à 91. Avocat à Chalon, puis directeur des Domaines du département de la Côte-d'Or. Son père, Pierre-Jacques Bérard, docteur en médecine, avait épousé Anne Clerc dont il eut un second fils, Adrien Philibert, en 1748. Lui-même se maria avec Elisabeth Lory, dont il eut Aimée-Jeanne, née le 21 juin 1773, femme de M. Batault, juge au tribunal civil de Chalon et mère de Charlotte Batault-Bérard, qui a eu un fils, M. Philibert Loyseau de Charréconduit, mort récemment. M. Delacuisine, président à la Cour d'appel de Dijon, est le neveu de Claude-Honoré Bérard.

Berger (Jean-Baptiste-Jules), né à Paray le 10 avril 1816 c. g. (Paray), de 1877 à 83. Maire de Paray en 1870 et de 1874 à 84. Son oncle, M. J.-H. Rojat, a été conseiller général. Son fils, M. Maurice Berger, habite Paray. Ses deux filles sont veuves, l'une de M. Deshaires, l'autre de M. Larue.

Berrier (Jean-Louis), né et mort à Autun (8 février 1787-12 mars 1855), c. g. (Couches et Montcenis) de 1833 à 42. Docteur-médecin et maire (1830-35) à Montcenis ; conseiller

d'arrondissement. Son père, Claude Berrier, a été juge de paix à Autun, de 1807 à 1816, et son frère, Siagre Berrier, ancien officier de l'Empire, a rempli les mêmes fonctions de 1830 à 48. Les trois filles de M. Berrier et de Mlle Boch ont épousé, l'une M. Demortière, de Saint-Désert, l'autre M. Charles Croizier, ancien avoué à Autun, la troisième, M. Tardy, propriétaire à Jully-lès-Buxy.

Bessard (Alexis-Frédéric), né à Tournus le 5 septembre 1815, c. g. (Tournus) depuis 1871. Clerc de notaire, puis syndic de faillite. Ancien maire de Tournus, où il réside, révoqué au 16 Mai. A la suite du coup d'Etat de 1851, M. Bessard a été obligé de s'expatrier : il a habité le Texas pendant onze ans. Fils et petit-fils de notaires de Tournus, M. Bessard a un fils, Urbain, et une fille, Marie, qui a épousé M. H. Martorey, percepteur à Chalon.

Bidault-Renaud (François-Clet), né et mort à Chaudenay (25 avril 1785-26 octobre 1846), c. g. (Chagny) de 1833 à 46. Propriétaire, juge de paix de Chagny. Son frère était administrateur du district. Son fils, M. Alphonse Bidault, ancien avoué, habite Chalon. Son petit-neveu, M. Léon Bidault, est ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Bierson (Jean-Baptiste, Romarin sous la Révolution), né à Beaune le 6 décembre 1754, mort à Mâcon le 11 juillet 1831, c. g. en 1793. Architecte ; membre du Directoire du département (1793-95), spécialement attaché à la direction des ponts et chaussées. De 1800 à 1814, il occupa à Parme (Italie) un emploi de vérificateur des poids et mesures. Il épousa à Jalogny, en 1784, Pierrette Joleaud, fille de Pierre-Joachim, marchand pelletier à Chalon. Son fils, soldat de l'Empire, fut blessé et servit en qualité de prisonnier de guerre sur les pontons anglais ; de ses deux filles, l'une épousa M. Dubief, de Mâcon ; l'autre, Pierrette, dite Henriette, née et morte à Mâcon (1785-1869), obtint en 1853 un des prix de vertu décernés par l'Académie française.

Bijon (Claude-Henri, Ail-Pavot sous la Révolution), né à Rigny-sur-Arroux le 2 mai 1745, mort le 1er juillet 1831, c. g. de 1792 à 93. Homme de loi, avocat à Bourbon-Lancy ; député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative de 1791 à 92 ; membre du Directoire du département de 1792 à 1794 et en 1795 ; conseiller à la Cour d'appel de Dijon de l'an VIII à 1831. Son père, Etienne Bijon, marié en premières noces à Mlle Claudine Grizard, eut de Marguerite Laforest, veuve de Claude Theurot, sa seconde femme (1742), trois autres

fils, François né en 1743, Robert né en 1744, et Cosme né en 1746. Etienne Bijon avait lui-même deux frères, Gilbert et Antoine.

Blondel (Jean-Claude), né à Fleury-la-Montagne le 9 juillet 1794, mort à Mailly le 18 décembre 1878, c. g. (Semur-en-Brionnais) de 1848 à 64. Notaire (1827) et maire (1831-70) de Mailly. Fils de Laurent Blondel et d'Elie Barnaud. Sa fille a épousé M. Cortey, de Charolles, et n'a point d'enfant.

Bonnet (Nicolas-Marie), né et mort à Matour (21 brumaire an VII-2 août 1863), c. g. (Matour) de 1852 à 61. Géomètre, notaire, puis juge de paix. M. Bonnet a trois petits-neveux qui habitent Matour, et une nièce mariée à M. Pierre Robin, ancien maire de Matour.

Bonnetain (Pierre-François), né à Matour le 12 fructidor an IV, mort à Tramayes le 25 mai 1860, c. g. (Tramayes) de 1849 à 52. Huissier et maire de Tramayes. Né de Pierre-François Bonnetain, notaire, et d'Antoinette Philibert, il avait pour frères : Bonnetain aîné, notaire à Matour ; Bonnetain-Poizat, avoué à Mâcon ; Bonnetain-Delon, propriétaire ; Bonnetain cadet, mort en Espagne sous le premier Empire. De Mme veuve Mazoyer, de Tramayes, dont le fils, M. Mazoyer, a été notaire, il a eu une fille, religieuse de l'ordre du Saint-Sacrement, à Saint-Claude (Jura). Son neveu suit.

Bonnetain (Jean-Baptiste-Benoît, dit Joanny), né et mort à Matour (23 juin 1814-23 mars 1887) c. g. (Matour) de 1848 à 62. Licencié en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. Juge de paix à Matour en 1848, révoqué à la suite du coup d'Etat. A publié entre autres volumes : *De l'humanité et de ses divers ordres de civilisation ; De l'ordre religieux basé sur le christianisme ; De la démocratie française et de son avenir ; Le livre du peuple ; Le Christ-Dieu devant les siècles ; Des institutions de crédit ; Historique de la dette publique ; Théorie de la Société ; Grandeur et décadence de la France ;* etc. Fils de Jean-Marie Bonnetain, notaire, et de Marie-Jeanne Barnaud. Il a eu pour sœur Mme Ochier, de Cluny.

Boudier (Jean-Bonaventure), né à Tournus le 1er novembre 1793, mort à Tournus le 17 novembre 1840, c. g. (Tournus) de 1833 à 40. Avocat, procureur du Roi et juge de paix à Mâcon ; maire de Tournus en 1830. Son père, Philibert-Bonaventure Boudier, officier de santé, médecin à Cha-

lon et à Tournus, avait épousé Mlle Elisabeth Jobredeau. Sa sœur était mariée à M. Canard, docteur en médecine, maire de Tournus. Lui-même épousa Mlle Bourgeon qui ne lui donna pas d'enfant, et qui se remaria avec M. Henri Boutelier, député de Saône-et-Loire de 1866 à 70, c. g.

Bouillet (Antoine), né à Volesvres, mort à Paray le 22 août 1812, à l'âge de 69 ans, c. g. de l'an VIII à l'an XIII (1800-1804). Commis à Paray et président de l'administration municipale de cette ville sous la Révolution. Il avait épousé Claudine Pourat. Madame Edmond Préveraud, de Marigny, née Bouillet des Haillers, parait appartenir à cette famille.

Bouilloud (Jean), né à Saint-Gengoux-de-Scissé le 1er mars 1828, c. g. (Lugny) depuis 1871. Maire de Viré depuis 1870. Le père de M. Bouilloud était conseiller d'arrondissement en 1848. Son fils est notaire à Viré; sa fille a épousé M. Guichard, d'Uchizy.

Boullay (Etienne), né à Saint-Sorlin le 16 mai 1825, c. g. (Mâcon nord) de 1871 à 86. Propriétaire à Saint-Sorlin, négociant en vins à Mâcon; juge (1863-72) et président de section au tribunal de Commerce de la Seine; président et fondateur de la Société d'agriculture de Mâcon (1880). Député de Saône-et-Loire depuis 1885. Chevalier de la Légion d'honneur. Son père a été maire de Saint-Sorlin. A cette famille, ancienne dans le Mâconnais, appartient M. Boullay, conseiller de préfecture de Saône-et-Loire de 1830 à 41.

Boussin (François), né et mort à Joncy (3 décembre 1763-11 novembre 1821), c. g. en 1793. Maire de Joncy, membre du Directoire du département en l'an IV et en l'an VI, député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents en l'an VI. M. Boussin a eu une fille, Mlle Fanny Boussin, qui habite Joncy.

Boutelier (Henri), né à Louhans le 22 février 1808, mort à Tournus le 25 janvier 1881, c. g. (Tournus) de 1848 à 71. Fils d'un magistrat de Louhans, il étudia le droit et devint successivement substitut du procureur à Autun (1831) et à Dijon (1833), procureur à Mâcon (1838), conseiller à la Cour d'appel d'Alger (1841), puis avocat général à Bourges (1844). Mis à la retraite en 1848. Chevalier (1845) et officier (1869) de la Légion d'honneur. Député de Saône-et-Loire au Corps Législatif de 1866 à 1870. M. Boutelier a eu pour fille Mme de Laduye.

Bouthier de Rochefort (Jean-Baptiste-Auguste), né à Semur-en-Brionnais le 8 avril 1814, c. g. (Semur) depuis 1871. Elève de l'Ecole de Grignon; propriétaire, agriculteur, député de Saône-et-Loire de 1876 à 85. Président de la Société d'agriculture de Charolles.

Boysset (Charles), né à Chalon le 29 avril 1817, c. g. (Chalon nord) de 1871 à 86, président de 1871 à 82. Avocat à Paris, procureur de la République à Chalon en 1848, démissionnaire en 1849. Député de Saône-et-Loire à l'Assemblée Législative de 1849 à 1851. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il fut arrêté, incarcéré à Lyon, puis exilé; il passa plusieurs années en Suisse, en Italie et en Espagne, et rentra en France en 1857. C'est alors qu'il publia son *Catéchisme philosophique du XIXe siècle* (1868, in-12). En 1870, M. Boysset fut nommé commissaire de la Défense nationale pour le département de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, et maire de Chalon. Elu député, en 1871, à l'Assemblée nationale. Il siège depuis 1876 à la Chambre des Députés, dont il a été vice-président en 1882. Il est président de la Gauche radicale. Fondateur du *Progrès de Saône-et-Loire* sous l'Empire, il a en outre collaboré à plusieurs journaux de Paris, le *Peuple*, de Proudhon (1850), le *Bien public*, le *Nouveau Journal*, le *XIXe Siècle*, l'*Evénement*, et à diverses revues, comme la *Revue positive* et la *Réforme économique*. Quant à ses travaux parlementaires, ils sont des plus nombreux. M. Boysset a refusé la croix de la Légion d'honneur en 1871. Il a deux filles et deux fils, dont l'un est consul à Philippopoli, et l'autre ingénieur des chemins de fer de l'Etat.

Brosse (Etienne-Charles-Auguste), né à Charnay le 16 août 1782, mort à Paris le 25 avril 1832, c. g. de 1831 à 32. Sous-lieutenant (1809), lieutenant (1811) et capitaine (1813) de hussards, aide-de-camp du maréchal Suchet, blessé à Guastalla (Espagne), chevalier de la Légion d'honneur; lieutenant de louveterie, propriétaire du château de Cormatin, maire, député de Saône-et-Loire de 1831 à 32 Son père, Charles-Antoine Brosse, avocat en Parlement, avait épousé Mlle Catherine-Antoinette Cadot. Lui-même se maria avec Mlle Françoise-Charlotte-Silvie Mayneaud de Laveaux, fille du c. g. Une fille de M. Brosse a épousé M. Henri de Lacretelle, député de Saône-et-Loire, pere de M. Amaury de Lacretelle, vice-consul de France, secrétaire des sections étrangères à l'Exposition universelle de 1889.

Brunet-Denon (Vivant-Jean, baron), né à Givry le 7 mai 1778, mort à Paris le 13 juillet 1866, c. g. (Givry) de 1842 à 48. Il accompagna son oncle, le baron Vivant Denon, dans

l'expédition d'Egypte, devint secrétaire d'Etat-major du général Berthier et fit avec lui les campagnes d'Orient de l'an VI et de l'an VII, puis s'engagea au 9e régiment de dragons. Sous-lieutenant après la bataille de Marengo, lieutenant-aide-de-camp du général Murat en l'an X, chevalier de la Légion d'honneur en l'an XII, blessé à Austerlitz, capitaine (1805), chef d'escadron (1806), colonel du 24e régiment de chasseurs à cheval (1807), baron de l'Empire (1808), blessé et nommé officier de la Légion d'honneur à la bataille d'Essling (1809), commandant en second-directeur des études de l'Ecole militaire de cavalerie de Saint-Germain (1809), maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis (1814), membre de la Chambre des Députés (1842-1846), commandeur de la Légion d'honneur (1845), membre du Corps Législatif (1852-1853), grand-officier de la Légion d'honneur. L'oncle du général Brunet-Denon, le baron Dominique-Vivant Denon, né à Chalon le 4 janvier 1747, mort à Paris le 27 avril 1825, fut un diplomate en même temps qu'un artiste, et un archéologue des plus distingués, membre de l'Académie des Beaux-Arts, directeur général des musées de l'Empire et officier de la Légion d'honneur. Le général a laissé deux filles, la comtesse de Duranti, morte à Paris le 4 mai 1886 et la baronne de La Roche-Nully qui habite le château de Saint-Germain, près Buxy.

Brunet (Bénigne-Marie, dit Maison-Rouge, écuyer), né et mort à Chalon (13 mars 1749-16 octobre 1829), c. g. de 1810 à 1816. Adjoint au maire de Chalon, juge de paix, bibliothécaire de la ville de 1820 à 1829. Son père, Jacques-Philibert Brunet, écuyer, avait épousé Jeanne Désir. Lui-même eut d'Agathe Micard quatre enfants, dont deux fils : l'un, Charles Brunet-Chambosse, notaire à Chalon, l'autre, Brunet-Jouffroy, officier d'artillerie. Le premier eut deux fils, Arthur et Gaston, le second une fille, Mme de Champollon.

Brunot (Charles-Bernard), né à Lyon le 27 février 1856, c. g. (Chagny) de 1883 à 86. Elève démissionnaire de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole polytechnique. Sous-lieutenant du génie. Avocat à la Cour d'appel de Paris. Chef adjoint du cabinet du sous-secrétaire d'Etat et sous-chef du cabinet du ministre de l'Intérieur ; sous-chef de bureau à la Direction de la sûreté générale ; chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, et chef de cabinet du ministre des Postes et Télégraphes, délégué à la conférence télégraphique internationale de Berlin en 1885; chef adjoint à la Direction du personnel et au cabinet du ministre, actuellement chef du bureau de la presse au ministère de l'Intérieur. Officier d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur (1886), commandeur des ordres du Christ de Portugal, du Nicham et du Cambodge.

Auteur d'un *Commentaire de la loi sur les syndicats professionnels* (1885) et d'une brochure intitulée *les Syndicats et la Crise agricole* (1885). M. Bernard Brunot, son père, docteur en droit, a été secrétaire particulier du président Bonjean, fusillé, comme otage, par l'ordre de la Commune de Paris, en 1871.

Bruys de Charly (Gilbert), né et mort à Mazille (15 septembre 1744-6 août 1827), c. g. de 1800 à 1812, président du Conseil de 1803 à 1810. Licencié ès-lois en l'Université de Dijon (1777), avocat au Parlement de cette ville ; employé à la régie des chemins des Etats du Mâconnais, puis contrôleur et receveur général des domaines du Roi au département de Boulogne-sur-Mer; député de Saône-et-Loire de 1809 à 1815. Anobli par lettres patentes de 1813 et de 1815 ; chevalier de l'ordre de la Réunion (1813) et officier de la Légion d'honneur (1814). Parmi ses ascendants, il y a lieu de signaler François Bruys, de Serrières (1701-1738), littérateur et historien, auteur de *l'Art de connaître les femmes* (1730), d'une *Histoire des papes* (1732-34, 5 v.), et de *Mémoires* (1751), et dom Bruys, procureur général de l'ordre de Cluny dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, qui a publié une brochure fort rare aujourd'hui intitulée *Réponse au Mémoire sur la nécessité de diminuer le nombre et de changer le système des maisons religieuses*. Son père, ancien fermier général de l'abbaye de Cluny à Mazille, avait eu vingt-et-un enfants, parmis lesquels François Bruys, avocat au Parlement de Paris, et Bruys de Vaudran, conseiller de préfecture (1800-20) de Saône-et-Loire. Son fils, Philibert Bruys des Gardes, a été premier commis du ministère de Paris en 1791 et maire de Blanot. Son petit-fils, Emilien Bruys des Gardes, a été conseiller à la Cour d'appel de Dijon et maire de Mazille, marié à une petite-fille du comte Abrial, sénateur et pair de France et du comte Treilhard, conseiller d'Etat, dont il eut deux enfants : Henri Bruys des Gardes, ancien conseiller d'arrondissement, commandant de la garde mobile de Saône-et-Loire en 1870, inspecteur des forêts à Lyon, qui a épousé Marguerite Paillard, fille d'Alphonse Paillard, ancien préfet, commandeur de la Légion d'honneur ; Henriette Bruys des Gardes, mariée à M. Rondel, ancien directeur de la succursale de la Banque de France de Saint-Etienne. Gilbert Bruys de Charly était, à un degré éloigné, cousin de MM. de Parseval-Grandmaison et de Lacretelle, membres de l'Académie française. Son neveu suit.

Bruys (Philibert-Amédée-Adolphe), né à Mazille le 5 mars 1794, mort à Cluny le 26 septembre 1860, c. g. (Cluny) de

1833 à 48. Maire de Cluny de 1830 à 60. Son père, Etienne Bruys, était le frère aîné de M. Bruys de Charly qui précède. L'un de ses fils, Antoine-Amédée Bruys, de Cluny, avocat, fut député de Saône-et-Loire à la Constituante de 1848 et à la Législative de 1849 ; exilé de 1851 à 59 à la suite du coup d'Etat; mort en 1878, âgé de 61 ans. Parmi ses frères, l'un, Casimir, lieutenant de vaisseau, est mort jeune; l'autre, Emilien, sous-préfet de Charolles en 1815, a eu pour fils M. Léon Bruys d'Ouilly, secrétaire particulier de Lamartine et poète lui-même.

Bruys (Elie-Jean), né et mort à Tramayes (10 juillet 1798-23 octobre 1849), c. g. (Tramayes) de 1848 à 49. Licencié en droit, notaire, maire de Tramayes de 1822 à 1830 en remplacement de son père, qui l'était lui-même depuis 1807. Membre de la haute Cour de justice, réunie à Versailles en 1849 pour juger les accusés de juin 1848, M. Bruys est mort célibataire; sa famille est représentée par M. Auguste Lacroix, son neveu, ancien conseiller général.

Buchalet (Guillaume, dit Joseph, dit l'Espagnol), né et mort à Tournus (28 août 1756-30 décembre 1832), c. g. en 1793. Tailleur de pierres, entrepreneur, garde-magasin militaire de l'an II à l'an IV; architecte, membre du conseil municipal de Tournus en l'an X. Son père, Guillaume Buchalet, était tailleur de pierres à Tournus. Son arrière petit-fils, Philibert Buchalet, est propriétaire de l'hôtel des Champs-Elysées de Mâcon.

Bulliod (Joachim-Joseph), écuyer, né à Lyon le 26 avril 1757, mort à Rontalon, commune de Mornant (Rhône), le 19 mai 1829, c. g. de 1816 à 1822. Colon de Saint-Domingue, négociant à Paris, propriétaire et maire (1813-1816) de Montbellet. M. Bulliod est mort sans enfants. Il a institué M. Fournereau, notaire à Mornant, son légataire universel.

Burignot de Varenne (Jacques-Philibert), né et mort à Chalon (28 octobre 1751-26 mai 1842), c. g. de 1816 à 1833. Propriétaire; député de la noblesse du bailliage de Chalon aux Etats-Généraux et à la Constituante (1789-91), président du collège électoral de l'arrondissement de Chalon en 1815, membre du conseil municipal de cette ville et maire de Sienne; chevalier de la Légion d'honneur. Son père, Etienne Burignot, écuyer, lieutenant général au bailliage de Chalon, avait épousé Mlle Jeanne de La Folie. Lui-même se maria avec Mlle Marguerite-Claudia Bourbon, qui lui donna quatre enfants, dont deux fils : Jacques-Etienne, né en 1792, et Jacques-Edouard, né en

l'an III, ministre plénipotentiaire en Portugal, député de Saône-et-Loire sous la monarchie de Juillet, puis sénateur sous le second Empire. Chacun d'eux eut à son tour deux fils : M. Etienne Burignot de Varenne, propriétaire à Chalon et à Chenevelle (Buxy), et son frère, qui habite Paris, d'une part ; MM. Jacques et Robert Burignot de Varenne, d'autre part.

Buy (Jacques), né à Mâcon le 27 août 1768, trouvé mort dans la Seine à Sartrouville (Seine-et-Oise), le 4 mai 1808, c. g. en 1793. Négociant en vins à Mâcon. Son père, Philibert Buy, tonnelier à Mâcon, avait épousé Vivante-Claudine Berthilier. Lui-même était marié à Mlle Gimelet, et avait pour beau-frère M. Antoine Duché.

Caillault (Marie-Charles-Ferdinand), né à Montrésor (Indre-et-Loire), le 3 mars 1822, mort à Autun le 28 janvier 1874, c. g. (Autun) de 1870 à 71. Docteur en médecine, conseiller municipal (1865-1874), puis adjoint au maire d'Autun et conseiller d'arrondissement. Il a publié : *Recherches sur deux variétés assez rares d'acné décrites sous les noms de* molluscum contagiosum *et de* molluscum perdulum (Extrait des Archives générales de médecine), Paris, 1851, in-8° ; — *Mémoire sur les affections phagédéniques et gangréneuses chez les enfants et sur leur nature scorbutique, par les docteurs Bouley et Caillault* (Extrait de la *Gazette médicale* de Paris), Paris, 1852, in-8° ; — *Traité pratique des maladies de la peau chez les enfants*, Paris, Baillière, 1859, in-12. Sa veuve, née Philiberte-Cécile Bataille de Mandelot, habite Autun.

Callard (Victor), né à Saint-Gengoux le 10 décembre 1794, mort à Saint-Romain-sous-Gourdon le 28 mai 1873, c. g. (La Guiche) de 1833 à 36 et de 1848 à 52. Propriétaire, conseiller municipal (1840-1853) et maire (1846-1848) à Saint-Romain. Fils de Nicolas Callard et d'Anne Chaillot, il épousa Mlle Victorine de Baumont, dont il eut deux enfants : une fille mariée à M. Amable-Edme Balliaut, propriétaire à Liernais (Côte-d'Or) ; un fils, M. Louis Callard, d'Azu, dont les filles ont épousé, l'une, Louise, M. le comte de Sémainville, ancien sous-lieutenant de hussards, au château d'Azu, près Saint-Romain, l'autre, Marguerite, M. Etienne Bongerand, capitaine d'artillerie à Grenoble.

Campionnet (Pierre-Joseph), né à Perrouse (Haute-Saône), le 24 août 1808, c. g. (Gueugnon) de 1848 à 74. Maître de forges au Verderat, commune de Martigny-le-Comte, de 1837 à 1847 et à Gueugnon depuis 1847. Maire de Gueugnon (1852-1876), conseiller d'arrondissement (1841-1848), chevalier de la Légion d'honneur (1868).

Campionnet (Louis-François), né au Verderat, commune de Martigny-le-Comte, le 12 octobre 1842, c. g. (Gueugnon) depuis 1874. Elève de l'Ecole centrale, ingénieur des arts et manufactures, maître de forges, maire de Gueugnon depuis 1876. M. Campionnet a pris part au siège de Paris en qualité de capitaine des mobilisés de Saône-et-Loire (1870-1871).

Carion (Emile), né à Issy-l'Evêque le 29 mars 1829, c. g. (Toulon-sur-Arroux) depuis 1871. Licencié en droit, notaire et suppléant de la justice de paix de Toulon-sur-Arroux. Maire de Montmort depuis 1879, sauf interruptions, ensuite de révocation, de 1874 à 1876 et de 1877 à 1878. Son grand-père fut maire d'Issy sous la Révolution, son grand-oncle président de la municipalité d'Autun en 1795. Son père fut longtemps médecin à Issy et à Autun.

Carré (Jean-Baptiste), né et mort à La Motte-Saint-Jean (16 janvier 1830-7 novembre 1881), c. g. (Digoin) de 1877 à 81. Notaire à Saint-Paul-en-Jarret (Loire), puis maire à La Motte-Saint-Jean. M. Carré est cousin germain de M. Poncet, conseiller général.

Carrelet de Loisy (Antoine-Bénigne-Bernard), né et mort à Dijon (1er décembre 1764-11 octobre 1838), c. g. de 1810 à 31, président en 1816, 18, 20, 21, 23 et de 1825 à 27. Licencié en droit, avocat et conseiller au parlement de Bourgogne, avec dispense d'âge, en 1783. Il habita Paris de l'an III à l'an VIII, puis, à partir de 1803, Terrans, dont il devint maire. Conseiller à la Cour d'appel de Dijon en 1811. Chevalier de l'Ordre du Lis (31 août 1814) et de la Légion d'honneur (14 septembre 1814). Membre du conseil municipal de Dijon en 1815. Député de Saône-et-Loire (1820-1827) et vice-président de la Chambre. Auteur de plusieurs brochures, dont une sur le *régime forestier*, et une autre sur *l'échelle mobile*. Son père, Bénigne-Antoine Carrelet de Loisy, avait épousé Mlle Elisabeth-Charlotte Espiard de Clamerey. Lui-même eut de Mlle Marguerite-Louise-Adélaïde Verchère, fille d'Antoine-Louis Verchere d'Arcelot, président au parlement de Dijon, et de Geneviève Chalon de Truchis, qu'il épousa le 7 thermidor an IX, trois enfants, dont l'aîné suit.

Carrelet de Loisy (Edouard), né et mort à Dijon (15 août 1802-7 février 1887), c. g. (Couches) de 1852 à 71. Elève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Propriétaire et agriculteur, au château d'Epiry, à Saint-Emiland. Chevalier de la Légion d'honneur. De ses trois fils, l'un, Bernard, habite Epiry, l'autre, Robert, la Côte-d'Or, et le dernier, Emmanuel,

La Coudraie (Saint-Berain-sous-Sanvignes). Son neveu, Raoul Carrelet de Loisy, ancien maire de Terrans, a épousé Mlle Chevreul, la petite-fille de l'illustre chimiste.

Caucal (Claude-François-Jules), né et mort à Louhans (8 fructidor an XII-23 février 1867), c. g. (Louhans) de 1852 à 67. Docteur en médecine et maire de Louhans (1852-1867). Chevalier de la Légion d'honneur.

Chabrillan (Théodore-Marie-Louis-Olivier de Moreton, comte de), né et mort à Paris (6 mai 1811-28 février 1866), c. g. (Palinges) de 1848 à 61. Officier dans l'armée du roi de Bavière, puis attaché au Conseil d'Etat et au ministère des Affaires étrangères ; propriétaire à Palinges ; député de Saône-et-Loire de 1852 à 1863. Son frère puiné, Lionel, né à Paris en 1820, mort consul de France à Melbourne (Australie) en 1858, a épousé Mlle Céleste Vénard, connue autrefois sous le nom de *la Mogador* et aujourd'hui sous le titre de *comtesse de Chabrillan*. Son fils suit.

Chabrillan (Olivier-Guigue-Aimé-Jacques de Moreton, comte de), né à Paris le 17 mars 1842, c. g. (Palinges) de 1870 à 86. Propriétaire et maire (1871-1878) à Palinges.

Chagot (Henri-Marie-François), né en 1789, mort à Paris, c. g. de 1831 à 33. Directeur de la verrerie et de la cristallerie du Creusot, maire du Creusot de 1825 à 1830. Son père, Jean-François Chagot, a été maire du Creusot de 1816 à 1818. Son frère suit.

Chagot (Louis-Jules), né et mort à Paris (29 mars 1801-30 avril 1877), c. g. (Mont-Saint-Vincent) de 1852 à 71. Directeur de la cristallerie de Montcenis (1828-1830), des établissements du Creusot (1835-1836), et des houillères de Blanzy (1834-1877). Maire de Saint-Vallier, député de Saône-et-Loire de 1863 à 1870 ; chevalier (1854) et officier (1866) de la Légion d'honneur. N'a eu aucun enfant de ses deux mariages avec Mlles Hortense Léjéas et Victorine Yamini. Son neveu suit.

Chagot (Léonce), né au Creusot le 30 août 1822, c. g. (Mont-Saint-Vincent) de 1871 à 74 et (Montceau-les-Mines) de 1874 à 78. Maire de Montceau de 1854 à 78. Directeur des mines de Montceau et gérant de la Compagnie des houillères de Blanzy ; chevalier de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. M. Chagot a épousé en 1856 Mlle Marie-Jeanne-Charlotte Ligier de Laprade.

Chaignon (Maurice-Théodule-Pierre-Louis-Philippe-Marc-Georges de), né à Sion (Valais), le 27 avril 1762, mort à Condal

le 22 mars 1822, c. g. de 1816 à 22. Officier pendant douze ans en Suisse, chevalier de Saint-Louis, maire de Condal de l'an IX à 1822. Son père, Jean-Anne-François-Joseph de Chaignon, était ministre résident pour le Roi près la République du Valais. Il se maria en 1789. Son petit-fils, Henri de Chaignon, est propriétaire à Condal.

Chaillet ou **Challier** (J.), d'Autun, c. g. de 1792 à 1793.

Chaillot (Gabriel-Philibert), né et mort à Saint-Gengoux (7 février 1746-4 avril 1807), c. g. de 1790 à 92 et de 1800 à 1804. Avocat en Parlement, conseiller du Roi et son procureur en la châtellenie de Saint-Gengoux, juge et maire perpétuel de Saint-Gengoux jusqu'en 1789, membre du Directoire du département en 1791. Son aïeul, Philibert Chaillot, était notaire à Nanton (Saône-et-Loire). Son grand-père, Marcel Chaillot, conseiller du Roi, juge et maire perpétuel de Saint-Gengoux (1693), capitaine des ville et château dudit Saint-Gengoux (1700), mourut en 1744. Son père, Philibert Chaillot, né en 1690, mort en 1750, fut conseiller du Roi, juge et maire perpétuel de Saint-Gengoux, alcade du Tiers-Etat du Mâconnais aux Etats de Bourgogne en 1733. Sa fille, Anne-Marie Chaillot, épousa Pierre-Christophe-Marcelin Duréault, c. g.

Chalonge (Gustave Gillet de), né à Beaune le 4 août 1814, c. g. (Paray-le-Monial) de 1870 à 77 et depuis 1883. Maire de Paray de 1868 à 1874.

Chambard (Jean), né à Laizé le 29 octobre 1839, c g. (Mâcon nord) depuis 1886. Agriculteur. Maire de Saint-Maurice-de-Satonnay de 1870 à 1877, et de Charbonnières de 1881 à 1884 et depuis 1886. Conseiller d'arrondissement (Lugny) de 1871 à 1877.

Chambosse (André), né à Rully le 10 avril 1792, mort à Chalon le 25 novembre 1853, c. g. (Givry) de 1848 à 51. Banquier à Chalon. Conseiller d'arrondissement (Chalon). Son père, Jean-Baptiste Chambosse, propriétaire, avait épousé Mlle Claudine Martin. Lui-même a eu cinq enfants : l'un de ses fils, Léopold, est propriétaire à Jemmapes (Algérie) ; de ses trois filles, l'aînée a épousé M. Léopold Niepce, ancien conseiller à la Cour de Lyon, l'autre est mariée à M Edmond Canat, capitaine d'infanterie en retraite, et la dernière habite Mercurey. Un de ses neveux, M. Eugène Millard, beau-frère de M. Pinard, ancien c. g., a été sous-préfet, puis directeur de l'Asile du Vésinet.

Chanliaux (Philibert aîné), né à Saint-Sernin-du-Bois le 1er mai 1817, c. g. (Mont-Saint-Vincent) de 1848 à 52 et

Cuisery) depuis 1883. Propriétaire. Maire de Mont-Saint-Vincent (1848), déporté à Lambessa à la suite du coup d'Etat et proscrit jusqu'en 1857. M. Chanliaux habite Cuisery.

Chantin (Philibert), né à Saint-Point le 31 décembre 1828, c. g. (Tramayes) depuis 1881. Greffier de la justice de paix de Tramayes de 1851 à 1863, maire de Saint-Point de 1870 à 1874 et de 1878 à 1886. M. Chantin a de Mlle Pernon deux fils ; il habite Saint-Point, où son père a été longtemps adjoint.

Chapelle (Denis), né à Chagny le 7 novembre 1833, c. g. (Chagny) depuis 1886. Propriétaire et négociant en vins. Adjudant de la garde nationale en 1870 ; conseiller municipal (1870-1878) et maire (1883) de Chagny, chef et président de la Société de musique de cette ville depuis 1856.

Chapuys-Montlaville (Benoît-Marie-Louis-Alceste, baron de), né à Tournus le 19 septembre 1800, mort à Chardonnay le 9 février 1868, c. g. (Beaurepaire) de 1842 à 48 et (Lugny) de 1855 à 68. Il fit ses études à Lyon, et, à peine sorti des bancs de l'école, publia une *Histoire du Dauphiné* (1825, 2 v. in-8°). Journaliste. Député de Saône-et-Loire de 1833 à 1848. Préfet de l'Isère de 1849 à 1851 et de la Haute-Garonne en 1852. Sénateur de l'Empire en 1853. Maire de Chardonnay. Grand-officier de la Légion d'honneur (1867), officier d'académie, commandeur des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand, des Saints-Maurice-et-Lazare et de Charles III d'Espagne. Issu d'une ancienne famille du Mâconnais, il épousa Mlle Louise-Ludivine de Riverieulx de Chambost, dont il eut un fils, Antoine-Gustave, né à Lyon en 1824, maire de Chardonnay de 1849 à 1851, sous-préfet de Nantua (1851), de Trévoux (1853), et de Brignolles (1854), chevalier de la Légion d'honneur (1852) et commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, député de Saône-et-Loire de 1863 à 1866, mort à Chardonnay le 15 octobre 1866. Du mariage de ce dernier (1855) avec Mlle Pierrette-Joséphine Bastide naquit à Saint-Etienne, le 6 novembre 1856, Antoine-Claude-Ludovic de Chapuys-Montlaville, aujourd'hui avocat dans sa ville natale.

Charpy (Claude), né et mort à Sennecey-le-Grand (27 mars 1781-26 avril 1859), c. g. (Sennecey) de 1845 à 48. Chirurgien aux armées d'Italie, puis à la succursale des Invalides d'Avignon ; chevalier de la Légion d'honneur. Juge de paix et maire de Sennecey. Le fils de M. Charpy ne lui a pas survécu; sa fille, Mme Ozanon, née Kity Charpy, habite Rougeon (Bissey-sous-Cruchaud).

Charrin (Mathieu-Jean-Marie, comte de), né à Saint-Paul-en-Jarret (Loire), le 11 mars 1815, c. g. (Montcenis) de 1868 à

71. Issu d'une importante famille du Forez. Propriétaire ; maire de Montcenis de 1859 à 1870, et de Charmoy depuis 1870.

Chavet (Jean-Artus), né à Champlecy en 1767, mort à Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne le 17 juin 1824, c. g. de 1792 à 93. Maire de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne. Fils de Gérard Chavet et d'Antoinette Gelin. Son oncle maternel, Jean-Marie Gelin, dont le petit-fils, ancien élève de l'Ecole polytechnique et capitaine d'artillerie en retraite, est mort récemment, avait été notaire à Charolles, administrateur du Directoire du district, député à l'Assemblée législative et à la Convention (1791-1795) puis aux Anciens (1798-1799). Son petit-fils, Etienne Chavet, est conseiller d'arrondissement (Charolles). Son petit-neveu suit.

Chavet (Victor-Emmanuel), né à Lyon le 23 mars 1844, c. g. (Palinges) depuis 1887. Propriétaire, maire de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, suppléant de la justice de paix de Palinges. Son grand-père, M. Victor Chavet, frère de Jean-Artus, était maire de Charolles en 1815.

Cheuzeville (Jean-Marie-Joseph-Ludovic), né à Beaubery le 17 août 1835, c. g. (Saint-Bonnet-de-Joux) depuis 1870. Adjoint (1861-1865) et maire de Beaubery depuis 1865. Fils de Jean-Joseph Cheuzeville, notaire à Beaubery de 1829 à 1861.

Chiseuil (François Maublanc de), né à Digoin le 24 mai 1753, mort à Paray-le-Monial le 24 mars 1844, c. g. de 1810 à 29. Après avoir fait des études de droit dans le but de reprendre la charge de son oncle, François Maublanc de Martenet, conseiller au parlement de Dijon, il s'engagea dans le régiment des dragons de Monsieur, frère du Roi (1771) et en devint capitaine (1788). Arrêté à Charolles en 1793, puis incarcéré à Paris, il recouvra la liberté après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Il se retira alors dans sa terre de Chiseuil, et devint maire de Digoin (1800-1822). Le titre de baron lui fut donné en 1813 et confirmé en 1821 ; il reçut la croix de Saint-Louis en 1814. De son mariage avec Madeleine-Louise-Henriette de La Barre (1787), il eut cinq fils et deux filles : l'aîné des fils fut maire de Digoin de 1822 à 1830 ; les quatre autres embrassèrent la carrière militaire, et le troisième suit. Tous furent mariés et, sauf une de ses filles, laissèrent des enfants.

Chiseuil (Hyacinthe Maublanc de), né à Digoin le 19 novembre 1796, mort à Paray-le-Monial le 8 avril 1870, c. g. (Digoin) de 1842 à 48 et (Paray) de 1848 à 70. Officier de chevau-légers, puis de chasseurs à cheval, puis de la garde

royale (1814-1830). Maire de Paray de 1840 à 1868. Député de Saône-et-Loire de 1863 à 1869. Chevalier (1855) et officier (1868) de la Légion d'honneur ; commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand (1865). De son mariage (1825) avec Mlle Gauvilliez, il eut deux filles mariées, l'une à M. de La Chapelle, qui habite Loisy, l'autre à M. d'Epenoux.

Circaud (Claude-Antoine), né et mort à La Clayette (4 octobre 1752-5 vendémiaire an IV), c. g. de 1791 à 92, président du Conseil en 1792. Médecin à La Clayette; membre du Directoire du département de 1792 à 1793. Ses deux frères sont morts, l'un, vicaire général de l'évêché d'Autun, l'autre, curé de Chauffailles. Il avait épousé, en 1774, Mlle Marie-Victoire-Augustine Verchère d'Azolette. L'aîné de ses fils, François-Gabriel Circaud, né et mort à La Clayette (1776-1842), médecin militaire, chevalier de la Légion d'honneur, n'eut de Mlle Eugénie Cortambert, de Mâcon, qu'un fils mort jeune. Il institua M. de Lamartine son légataire universel. Les deux autres fils de l'ancien conseiller général ont été officiers dans les armées du premier Empire.

Circaud-Lavarenne (Claude-Victor), né à Oyé le 30 floréal an VII, mort à Vichy le 24 juin 1864, c. g. (Marcigny) de 1852 à 57. Propriétaire, adjoint et maire à Marcigny. Son père, Christophe-Edmond Circaud-Lavarenne, avait épousé Mlle Cyprienne-Victoire Durger. Lui-même se maria avec Mlle Louise Bouthier de Rochefort, sœur de M. Bouthier de Rochefort, ancien député, conseiller général.

Clayeux (Claude-Louis), d'Autun, c. g. en 1793. Membre du Directoire en 1793, officier municipal et maire (1793-1794) d'Autun, président du Tribunal de commerce de cette ville en l'an III. L'un de ses parents, Blaise-Claude Clayeux, né et mort à Autun (1766-1803), docteur de l'université de Nancy (1791), exerça la médecine dans sa ville natale.

Clémanceau (Alexandre-Jules), né à Couches, mort à Autun le 12 octobre 1830, âgé de 76 ans, c. g. de 1790 à 91 et de l'an VIII à l'an X. Avocat à Couches ; membre de l'Administration centrale du département de l'an VI à l'an VIII, maire (1800-1816) et notaire (1807-1820) à Dennevy. Fils de Jules Clémanceau, marchand à Couches, et de Marie Margot, de Dennevy, il a épousé Mlle Marguerite André, de Saint-Léger-sur-Dheune : ses filles, Mlles Louise et Elisabeth Clémanceau, ont été maîtresses de pension à Autun de 1822 à 1836.

Coindre (Nicolas), né à Blye (Jura), le 10 avril 1759, mort à Paris le 14 novembre 1822, c. g. de l'an VIII à l'an XIII

(1800-1804). Propriétaire à Bonneuil (Seine) et à Louhans ; agent de change à Paris. Son père, François Coindre, avait épousé Mlle Françoise Godard. Lui-même se maria en premières noces (1786) avec Mlle Faure, de Lyon, dont il eut Mme Sangon, mère de la vicomtesse de Vaufreland, mère à son tour de M. Piscatory, baron de Vaufreland (Fortuné-Georges-Ernest-Auguste), ancien officier de cavalerie, et de M. Piscatory, baron de Vaufreland (Louis-Paul-Auguste-Fortuné), ancien préfet de l'Orne et de la Marne.

Collet (Jean-François-Valery), né et mort à Varennes-Saint-Sauveur (30 juin 1836-19 décembre 1886), c. g. (Cuiseaux) de 1884 à 86. Propriétaire, géomètre-expert, conseiller municipal, adjoint (1871) révoqué en 1874, maire (1882-1886) à Varennes. Conseiller d'arrondissement (Louhans) en 1883.

Compin (Antoine), né à Grury le 3 juillet 1757, mort au château de Valence, commune de Cressy-sur-Somme, le 7 mai 1838, c. g. de 1791 à 92. Après avoir servi plusieurs années dans les Gendarmes rouges, à Lunéville, il rentra dans la vie civile vers 1785 et épousa Mlle Simon, d'Issy-l'Evêque. Maire de Cressy (1823-1831). Il laissa une fille, Mlle Antoinette Compin, qui épousa son cousin, M. Antoine Nichault, avocat, maire de Cressy (1817-1822), puis juge de paix du canton de Bourbon-Lancy (1822-1830). De ce mariage sont nés : un fils, Jean-Baptiste-Emile Nichault, en 1815, maire de Cressy de 1857 à 1870 et conseiller d'arrondissement (Autun) de 1862 à 1870, mort sans enfants en 1878 ; une fille, mariée en 1841 à M. Victor Rogier, propriétaire à Beaulon (Allier), dont le fils, Joseph Rogier, épousa en 1874 Mlle Emilie Berthault, de Chalon.

Compin de La Motte (Jean-Marie), né le 10 octobre 1739 au château de la Motte, commune de Maltat, mort à Bourbon-Lancy en 1806, c. g. de 1790 à 91. Avocat en Parlement, bailli de Montperroux et de Folin, juge au bailliage de Bourbon et à celui de Chalon, président du Directoire du district de Bourbon. Issu d'une importante famille dont un membre, Guillaume Compin, écuyer, seigneur de Barbezonville en Orléanais, fut anobli par Charles VII au mois de février 1429, il épousa Mlle Jacqueline Curé de La Chaumelle, dont il eut un fils et deux filles : le fils, Jean-François Compin, seigneur de La Motte, né le 12 novembre 1767, avocat en Parlement, se maria en 1786 avec Pierrette-Françoise-Eléonore Maret de Lamartine, qui eut deux filles et un fils, André-François Compin de La Motte, né en 1787, qui épousa Geneviève-Marie-Félicité Regneaut, dont le fils, Félix Compin de La Motte, est mort sans alliance en 1850 et la fille, Marie-

Félicité Compin, est aujourd'hui Mme veuve Léon Maire, de Bourbon-Lancy. Des deux filles, l'une, Simonne, mourut jeune, l'autre, Marguerite, née le 30 juin 1771, épousa en 1788 Guy Loydreau, de Neuilly, dont le fils, Jean-Marie Loydreau, est le père du docteur Loydreau, ancien c. g.

Constantin (Louis-Alexis), né à Chalon le 1er août 1800, mort à Verdun le 4 avril 1874, c. g. (Saint-Martin-en-Bresse) de 1834 à 36. Propriétaire. Maire de Verdun de 1834 à 1836, de 1843 à 52, de 1869 à 1870 et de 1873 à 1874. Conseiller d'arrondissement. Sa fille a épousé M. Lalouet, notaire honoraire à Verdun.

Coqueugniot (Pierre), né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), le 20 janvier 1794, mort à Chagny le 26 août 1863, c. g. (Chagny) de 1852 à 58. Aide-major de la Grande Armée, puis pharmacien à Chagny (1816-1847), conseiller municipal, adjoint (1832) et maire (1847-1858) de cette ville. Médaillé de Sainte-Hélène ; chevalier de la Légion d'honneur (1852). Blessé en combattant dans les rues de Chagny le 3 décembre 1851. Son père, François Coqueugniot, était notaire à Arnay-le-Duc. Sa fille a épousé M. Baudot, ancien pharmacien à Epinac, lequel a un fils, ancien rédacteur en chef du *Radical de Saône-et-Loire*. Son neveu, M. Berthoud, est conseiller général du département de la Côte-d'Or.

Corcelle (Claude), né à Saint-Christophe-en-Bresse le 25 mars 1816, c. g. (Saint-Germain-du-Plain) de 1852 à 55 et de 1861 à 71. Propriétaire. Maire de Saint-Germain de 1848 à 1878 et depuis 1884 ; suppléant du juge de paix depuis 1849. Officier d'académie.

Cordelier (Jean), né et mort à Fretterans (17 juin 1749-4 mai 1806), c. g. de 1790 à 92. Docteur-médecin à Fretterans. Il épousa le 27 novembre 1784 Mlle Louise Chainte dont il eut : un fils, Jean Cordelier, docteur-médecin à Fretterans, commune dont il fut maire, puis à Simard, où il est mort sans enfants ; une fille, Marie Cordelier, épouse d'Anatoile-Déicole Roy, géomètre-expert à Fretterans, dont la fille, Armande-Anastasie Roy, s'est mariée avec Etienne Guillot, propriétaire à Fretterans, et a quatre enfants.

Cortambert (Pierre-François-Eugène), né à Toulouse le 12 octobre 1805, mort à Paris le 5 mars 1881, c. g. (Matour) de 1870 à 71. Fils d'un médecin distingué, il manifesta de bonne heure un goût très vif pour la géographie, qu'il enseigna, jeune encore, dans diverses institutions, puis à l'Ecole supérieure de commerce. Attaché en 1854 au Cabinet des cartes et plans de la Bibliothèque nationale, il en devint plus

tard le conservateur. Vice-président de la Société de géographie; chevalier de la Légion d'honneur (1865). Propriétaire à Matour. Il a publié : *Tableau de la Géographie universelle* (1826); *Eléments de géographie* (1828); *Traduction de la Géographie sacrée de Wercester* (1830); *Eléments de géographie ancienne* (1834); *Physiographie* (1836); *Petit Dictionnaire des inventions et découvertes* (1836); *Leçons de géographie* (1839); *Petit cours de géographie* (1840); *Cours de géographie* (1849); *Eléments de géographie physique* (1849); *Eléments de cosmographie* (1852); *Traité élémentaire de géographie* (1852); *Tableau général de l'Amérique* (1860); *Tableau de la Cochinchine* (1862); *Géographie des cinq parties du monde* (1867); etc. Il a refondu la *Géographie universelle* de Malte-Brun (1856-1861) et collaboré au *Dictionnaire géographique universel* de Picquet (1824-1833), à l'*Encyclopédie du XIX*e *siècle*, aux *Annales des voyages*, à la *Revue contemporaine*, à la *Revue de l'Instruction publique*, au *Bulletin de la Société de Géographie*. et à *la Patrie*. Son fils, Richard Cortambert, né à Paris en 1836, mort à Hyères en 1884, attaché en 1861 au Cabinet des cartes de la Bibliothèque nationale, a publié : *les Peuples voyageurs contemporains* (1864); *les Illustres voyageuses* (1866); *Géographie de la France* (1867); *Cours de géographie* (1875); *Mœurs et caractères des peuples* (1879); etc. Son frère, Louis Cortambert, né à Boisdulin, commune de Dompierre-les-Ormes, en 1809, mort à New-York le 28 mars 1881, s'est fixé de bonne heure en Amérique. Il a publié : *les Trois époques du catholicisme* (1849); *Histoire de la guerre civile américaine* (1867); *la Religion du progrès* (1874). Mme veuve Eugène Cortambert habite Paris.

Coste (Ferdinand), né à Chalon le 15 nivôse an II, mort à Pommard (Côte-d'Or), le 4 juin 1864, c. g. de 1831 à 33 et (Chalon nord) de 1841 à 42. Négociant et maire (1839-1846) à Chalon; maître de forges à Lacanche (Côte-d'Or); conseiller général de la Côte-d'Or (Arnay-le-Duc) de 1852 à 1864; chevalier de la Légion d'honneur. Son père, M. Antoine Coste, négociant et maire (1819-1821) à Chalon, avait épousé Mlle Marie-Julie Berthod. Lui-même se maria avec Mlle Jeanne-Paulette Cretin; M. Ferdinand Coste a laissé deux fils, MM. Coste-Méray et Coste-Ramus, et deux filles. Son petit-fils, M. Etienne Coste, est maire de Lacanche et propriétaire des usines de cette localité.

Croizat-Duréault (Henri-Marie-Léon), né à Lyon le 22 novembre 1844, c. g. (La Guiche) depuis 1886. Propriétaire, conseiller municipal et maire du Rousset; suppléant du juge

de paix; conseiller d'arrondissement. Il a épousé en 1871 Mlle Gabrielle Duréault, fille de M. Hippolyte Duréault, propriétaire au Rousset, arrière-petite-fille de M. Claude Duréault, conseiller général.

Curé de La Chaumelle (Simon-François), né à Mont le 9 décembre 1746, mort à Bourbon-Lancy le 11 janvier 1831, c. g. de 1816 à 19. Lieutenant civil et criminel au bailliage de Bourbon-Lancy en 1773, adjoint et maire de Bourbon après la Révolution. Ses petits-fils, M. Th. de La Chaumelle, propriétaire à Boux, commune de Limanton (Nièvre), et son frère, sont les derniers héritiers du nom.

Dandelot (Jean-François), né à Mâcon le 9 juin 1761, mort à Paris, c. g. en 1793. Marchand quincaillier et officier municipal à Mâcon. Son père, Claude Dandelot, grammairien et maître-écrivain à Mâcon, avait épousé Jeanne-Marie Armand. Lui-même se maria, en premières noces avec Jeanne-Marie Desroches, en secondes noces avec Jeanne-Marie Tramplier, qui lui donna deux filles, Marie-Claudine (1785) et Jeanne-Marie (1788). De ses deux frères, Claude-Antoine, époux de Marie Ponceblanc, chamoiseur à Mâcon, et Antoine, époux d'Anne Desroches, quincaillier à Mâcon, le dernier est père de Mmes Villars et Dufour, grand-père de MM. Villars et de Mmes Gay, Tiersot, Réty et Billiet.

Dariot (Dominique), né à Fabas (Haute-Garonne), le 4 mars 1758, mort à Buxy le 5 avril 1818, c. g. de 1791 à 93. Procureur en la prévôté royale de Buxy (1780-1789), administrateur du district de Chalon (1795) et juge au tribunal de cette ville, membre du Directoire et administrateur du département de 1791 à 93, en 1794, 96 et 99, procureur de la commune de Buxy (1790) et notaire audit lieu (1793-1818). Fils de Pierre Dariot, bourgeois de Fabas et de Laurence Carde, il épousa le 7 octobre 1781 Mlle Marie Rousselot, de Buxy, dont il eut Charles Dariot, qui suit, et une fille mariée à M. Mauguin.

Dariot (Charles), né et mort à Buxy (7 février 1797-17 octobre 1877), c. g. (Buxy) de 1833 à 52 et de 1857 à 71, président de 1844 à 48 et en 1870. Licencié en droit, avocat, juge de paix (1831-1864) et maire (1864-1866) de Buxy; député à l'Assemblée Constituante de 1848; décoré en 1865. Il épousa, le 18 février 1821, Mlle Rose-Opportune Bourgeois et, le 28 septembre 1856, Mlle Joséphine Brochot. Sa fille, Philiberte-Eugénie Dariot, née à Buxy le 9 juin 1823, a épousé en premières noces le docteur Dufour, de La Clayette (1844), et en secondes noces M. Sayer, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, à Lyon.

Daron (Pierre), né à Chalon-sur-Saône le 20 fructidor an X (7 septembre 1803), mort à Paris le 20 juillet 1883. c. g. (Chalon sud) de 1847 à 52 et (Saint-Germain-du-Plain) de 1871 à 83, président en 1850. Avoué, avocat et maire (1847-48) à Chalon ; député de Saône-et-Loire de 1871 à 83. Auteur d'une brochure contre un projet de distribution d'eaux dans la ville de Chalon, intitulée : *Undæ, undæ, undæ, undæ, undæ, undæ, undæ, accurrite, cives !* (1865). Son père, Pierre Daron, négociant, avait épousé Mlle Pierrette Suchet. Lui-même a laissé deux filles, Mmes Appert et Delavalette.

Daugy (André-Placide), né à Mâcon le 19 décembre 1730, mort à Flacé le 24 août 1824, c. g. de 1800 à 1807. Propriétaire et conseiller municipal à Flacé ; maire de Mâcon de 1786 à 1789. Son père, Benoît Daugy, avait épousé Barbe Duclessy ; il était procureur au bailliage et siège présidial de Mâcon.

Dausse (François), né et mort à Chalon (22 juin 1758-9 avril 1819), c. g. en 1793. Tailleur d'habits à Chalon. Son père, Bernard Dausse, négociant, avait épousé Mlle Reine Lavie. Lui-même se maria avec Mlle Jeanne Goyard.

Davayé (Abel-Jean-Baptiste-Marie Desvignes de), né et mort à Mâcon (9 janvier 1765-16 mars 1833), c. g. de 1824 à 31. Officier de dragons, chevalier de Saint-Louis (1815) et de la Légion d'honneur (1827). Maire de Mâcon (1815-30) et député de Saône-et-Loire (1824-27). Issu d'une famille dont plusieurs membres ont été échevins de Mâcon, il a eu trois enfants, dont deux fils : Abel-Louis-Alexandre Desvignes de Davayé, né en 1808 ; Antoine-Alphonse-Marie Desvignes de Davayé, né en 1809, père, par Françoise Chaumont, de Jules (1851), de Marie-Anne-Louise, de Marguerite-Emilie et de Juliette-Françoise Desvignes de Davayé. Les Desvignes de Surigny forment une branche collatérale.

Daviot (Denis-Zacharie), né à Tazilly (Nièvre), le 26 février 1808, c. g. (Saint-Léger-sous-Beuvray) de 1848 à 52. Docteur de la Faculté de Paris, auteur de plusieurs publications médicales ; officier d'académie ; maire de Saint-Léger-sur-Dheune depuis 1871, avec interruptions à la suite des 24 et 16 Mai. Condamné à cinq ans de surveillance de la haute police après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Neveu du baron Nardon (Hugues, Pomme-Raisin sous la Révolution), né à St-Didier sur-Arroux le 11 janvier 1768, membre du Directoire du département, préfet de Maine-et-Loire et administrateur des Etats de Parme, Plaisance et Guastalla sous le premier Empire. M. Daviot a plusieurs enfants.

Daviot (Jean-François), né à La Clayette le 3 février 1735, mort à Cluny le 19 novembre 1815, c. g. en 1793. Tailleur d'habits, membre du Conseil municipal, puis commissaire de police de Cluny. Son père, Antoine Daviot, tailleur d'habits à La Clayette, avait épousé Marguerite Goyet. Lui-même s'étant marié à Cluny, le 8 mai 1857, avec Catherine Perret, eut d'elle plusieurs enfants: Louis (1758), Jean-Baptiste (1759), Marguerite (1760), Elisabeth (1762), Catherine-Elisabeth (1764), Mathieu (1766), Christine (1768), Etienne (1769), Ferdinand (1771), Madeleine (1773), et Anne-Huguette (1775). Ferdinand Daviot exerça le commerce à Cluny, et eut de Marguerite Guillet deux enfants, dont Jean-Baptiste Daviot, épicier et confiseur à Cluny, père par Mlle Marie-Mélanie Ducret, de Marie-Marguerite, Marguerite-Emélie, François-Florentin, Jean-Etienne-François et François-Félix Daviot, receveur des domaines à Mâcon.

Decœne-Racouchot (Alfred-Louis-Marie), né à Meldert en Brabant (Belgique), le 13 janvier 1853, c. g. (Issy-l'Evêque) depuis 1883. Propriétaire et maire (1881) à Issy. Membre de la Société entomologique de France. Auteur de *La Troisième République*, poésie (Autun, 1876). Issu d'une famille d'artistes, son grand-père, M. Henri Decœne, de l'Académie de Bruxelles, a peint *le Vendredi*, tableau très connu. Son père adoptif, M. Jean-Paul Racouchot, a été élu représentant de Saône-et-Loire en 1849 et exilé après le coup d'État du 2 décembre.

Definance-Dufey (Félix), né à Toulon-sur-Arroux, y mort le 16 août 1809, à l'âge de 54 ans, c. g. de 1790 à 92. Garde du corps du Roi, puis commandant (1788) et colonel (1789) de la milice nationale, maire de Toulon (1790), juge de paix (1790-92), capitaine au 30e régiment d'infanterie, pensionné par décret de la Convention du 21 messidor an II. Son père, Pierre, garde du corps du Roi, avait eu en outre, de Jeanne Pernin, un fils, Pierre, marié à Catherine Delachaise, décédée en 1818, et trois filles, mortes célibataires, Louise-Françoise en 1818, Louise-Antoinette en 1819, Françoise en 1820. Lui-même épousa en 1784, à Toulon, Antoinette Guillemin, fille de François et d'Anne Morizot, et eut pour fille Françoise-Antoinette, morte à Toulon le 5 septembre 1809. Joseph Definance-Dufey, époux de Benoite Renardet, était sans doute l'oncle de Félix : il a laissé plusieurs enfants, dont une fille, Mme Blochet, qui elle-même a eu une fille, mère de MM. Louis Cochet, ancien maire de Toulon, et Melchior Cochet, ancien percepteur, maire de Saint-Didier-sur-Arroux.

Delacharme (Jean-Louis), né et mort à Matour (1795-1879), c. g. (Matour) de 1833 à 48 et de 1861 à 70. Chevalier de la Légion d'honneur ; député de Saône-et-Loire de 1834 à 37. Propriétaire à Matour. Son fils suit.

Delacharme (Jules), né à Matour le 23 août 1830, c. g. (Matour) depuis 1871. Propriétaire à Matour.

Delaye (Jean), né et mort à Mâcon (22 janvier 1739-12 mai 1820), c. g. de 1818 à 19. Avocat (1762), conseiller au bailliage et présidial (1769), et juge présidant le tribunal du district de Mâcon (1790) ; détenu au mois d'octobre 1793 ; juge (an III) et président (an IV) du tribunal civil de Chalon ; juge à la Cour d'appel de Dijon (an VIII-an XIII) ; maire de Senozan (1806-13) ; président du tribunal civil de Mâcon (1816-20). Il avait épousé en 1777 Marie-Espérance, fille de feu François Siraudin, lieutenant honoraire en l'élection de Mâcon et sœur de Jean-Baptiste-Valentin Siraudin, procureur du Roi au bailliage, dont il eut deux fils : l'un, Jean-Baptiste, a eu de Mlle du Ruisseau, deux filles, Elisa, qui devint Mme Ballard, femme du c. g. de ce nom, Espérance, qui devint Mme Blondet, mère de M. Blondet, mort au château de Saint-Léger en 1886, laissant un fils et une fille ; l'autre, percepteur à Leynes, eut une fille, épouse de M. Randu, notaire à Chânes.

Delingette (Etienne-Joachim), né à Fleury (Yonne), le 14 octobre 1817, mort à Chagny le 7 mai 1883, c. g. (Chagny) de 1879 à 83. Sous-principal au collège d'Auxerre (1852-55), professeur au lycée de Clermont-Ferrand (1855-58), chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme (1858-74), conseiller municipal et maire de Chagny (1878-83). Officier d'académie (1868) et officier de l'Instruction publique (1882). Son père était médecin militaire. Sa veuve habite Chagny. Sa famille est représentée par ses trois neveux, M. Pissère, capitaine de frégate, M. Robin, percepteur des finances, et M. E. Robin, banquier à Chagny.

Delonchamp (André-Antoine-Frédéric), né et mort à Bourbon-Lancy (18 octobre 1797-6 novembre 1873), c. g. (Bourbon) de 1842 à 48 et de 1852 à 57. Propriétaire et avocat à Bourbon-Lancy.

Delorme (Barthélemy), né à Saint-Gengoux le 26 octobre 1805, mort à Cluny le 8 avril 1871, c. g. (Cluny) de 1870 à 71. Licencié en droit. Notaire à Cluny (1831-68) ; conseiller municipal, adjoint, maire et suppléant du juge de paix de cette ville. Mme veuve Delorme est morte à Cluny.

Delorme (Henri-Barthélemy-Marie), né à Saint-Gengoux le 18 août 1855, c. g. (Saint-Gengoux) depuis 1886. Propriétaire. Maire de Saint-Gengoux, suppléant du juge de paix.

Deplace (Claude-François), né à Samoëns (Savoie), le 3 janvier 1752, mort à Saint-Loup-de-la-Salle le 31 octobre 1821, c. g. de 1800 à 1804. Entrepreneur de travaux publics, co-propriétaire avec MM. Perret-Morin et Chagot des mines de Blanzy ; propriétaire à Chalon et à Mézières (Saint-Loup-de-la-Salle). Son fils, Claude-François, épousa Mlle Troussard, de Merceuil (Côte-d'Or), dont il eut trois fils, François, Louis, Hippolyte, et une fille, Mme veuve Boitard, de Pierre.

Desbois (François), né à Diconne le 26 décembre 1759, mort à L'Abergement-Sainte-Colombe le 15 juin 1823, c. g. de 1791 à 92. Notaire à L'Abergement ; commissaire du Directoire exécutif et vice-président du Comité de salut public de Chalon. Il épousa Charlotte Jailloux dont les quatre sœurs étaient Mmes Disson, Jannin, Prieur et Violot, et eut quatre enfants, un fils et trois filles : — Rhubarbe-Bâton-d'Or Desbois, père lui-même de deux filles, Elodie, épouse de Jean-Baptiste Cottin, ancien instituteur, juge de paix à Toulon-sur-Arroux, morte en 1881, laissant Flavie Cottin, épouse de M. Claude Frétiaux, instituteur à Brancion, Victorine Cottin, institutrice à Dracy-le-Fort, Esther Cottin, épouse de M. François Michelin, instituteur à L'Abergement-de-Cuisery et Constance Cottin ; — Marie-Claudine Desbois, épouse de Claude Saives, instituteur en retraite à L'Abergement-Sainte-Colombe, père de Léon, Alphonse, Jules, Alfred et Henriette Saives ; — Anne Desbois, épouse de M. Jean-Etienne Lemercier, médecin militaire, père d'Alexandre Lemercier, propriétaire à L'Abergement-Sainte-Colombe ; — Suzanne Desbois, épouse de M. Guillemin, receveur des domaines, père de Mlle Amélie Guillemin qui eut du comte de Syrewicz deux filles, Henriette, épouse de M. Lapeyre, institutrice à Mâcon, et Caroline, ancienne institutrice, épouse de M. My, à Mâcon.

Deseilligny-Pierrot (Nicolas-Alfred), né et mort à Paris (9 mai 1828-17 avril 1875), c. g. (Mesvres) de 1866 à 70. Directeur des usines dn Creusot (1853), puis administrateur des houillères de Decazeville (1867). Maire du Creusot. Député de l'Aveyron (1859-1875) et conseiller général de ce département (1871-75), ministre des Travaux publics (mai 1873) du Commerce et de l'Agriculture (novembre), chevalier de la Légion d'honneur. Auteur d'un mémoire sur *l'Influence de l'éducation sur la moralité et le bien-être des classes laborieuses* (1868), couronné en 1867 par l'Académie des sciences morales et politiques. Il devint gendre de M. Eugène

Schneider en 1858. Sa veuve habite Broye. Son père, M. Pierrot, était proviseur du lycée Louis-le-Grand.

Desforges (Antoine), né à Paray-le-Monial le 21 septembre 1777, mort à Digoin le 15 février 1847, c. g. (Digoin) de 1833 à 36. Notaire, juge de paix et conseiller municipal à Digoin. Son père, Jean-Baptiste Desforges, avait épousé Mlle Philiberte Baudot. Lui-même eut de Mlle Jeanne Rozet, qui habite Digoin, un fils, M. Antoine Desforges, notaire à Saint-Léger-sur-Dheune, et une fille, Mme veuve Prosper Fort, propriétaire à Paray.

Desplace de Martigny (Hugues-Charles), né et mort à Autun (27 février 1782-6 avril 1852), c. g. de 1812 à 16. Fait chevalier de la Légion d'honneur en 1815 (3 mai) pour avoir, à la tête d'un corps franc, combattu les Alliés qui incendièrent son château de Martigny (Saint-Symphorien-de-Marmagne). La Restauration n'ayant pas reconnu sa décoration, il fut confirmé dans son grade par décret du 30 avril 1833.

Dessaigne (Louis), né à Cluny le 21 décembre 1762, mort à Buffières le 19 mai 1846, c. g. de 1791 à 92 et de l'an VIII à 1830. Homme de loi et avocat à Cluny, administrateur du district de Mâcon et membre du Directoire du département de 1791 à 92 et de 1798 à 99. Maire de Buffières de 1811 à 1835. Chevalier de la Légion d'honneur. De Mlle Furtin il a eu plusieurs enfants, dont Mlle Louise Dessaigne, qui épousa M. Giraud, père de M. Félix Giraud, ancien maire de Buffières. Deux petites-filles représentent également la famille de M. Dessaigne : Mme Delorme, veuve de M. Delorme, de Cluny, conseiller général ; Mme Samoël, veuve de M. Samoël, adjoint au maire de Cluny, ancien receveur des domaines à Charolles.

Desvignes (Philibert), né à Saint-Lager (Rhône), le 8 février 1779, mort à La Chapelle-de-Guinchay le 4 avril 1853, c. g. de 1832 à 33. Propriétaire à Romanèche, agriculteur et négociant en vins. Membre du conseil d'arrondissement de Mâcon (1831), chevalier de la Légion d'honneur (1839). Auteur d'une publication sur les moyens de combattre la pyrale de la vigne. M. Desvignes avait plusieurs frères. Son fils suit.

Desvignes (Philibert-Antoine-Damien), né à Romanèche le 1er juin 1816, c. g. (La Chapelle-de-Guinchay) de 1852 à 71. Propriétaire-agriculteur et négociant. Membre du Conseil municipal depuis 1848, suppléant du juge de paix

depuis 1850 et ancien maire de La Chapelle-de-Guinchay. Président du comice agricole de son canton depuis 1854. Lauréat de la prime d'honneur au Concours régional en 1883. M. Desvignes a trois fils.

Devoluet (Jean), né à Fleurie (Rhône), le 11 octobre 1758, mort à Dompierre-les-Ormes au mois de décembre 1833, c. g. de 1816 à 23. Régisseur du château d'Audour, feudiste et géomètre-expert, juge de paix de Matour, puis notaire à Dompierre de 1832 à 33. Il mourut célibataire et laissa son étude à M. Pondevaux, son neveu.

Disson (Joseph), né à Saint-Germain-du-Plain en 1755 mort à Ouroux le 17 février 1810, c. g. en 1793. Membre du Directoire du département en 1799, puis juge de paix à Ouroux. Il est l'un des six fils de Jean-Baptiste Disson, bourgeois de Saint-Germain-du-Plain. Il a eu trois enfants de Mlle Jailloux, fille de Noël Jailloux, notaire. Plusieurs membres de la famille habitent actuellement Louhans.

Doria (Joseph-André, marquis), né à Tarascon (Bouches-du-Rhône), en 1792, mort à Mâcon le 26 octobre 1839, c. g. de 1818 à 33, président en 1819, 22, 24, 28 et 29. Officier de marine, puis aide-de-camp de M. de Damas, son oncle, gouverneur de la Martinique. Maire de Mâcon en 1815 et député de Saône-et-Loire de 1815 à 30. Chevalier de Malte, de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Issu d'une branche de l'illustre famille des Doria de Gênes établie en Provence ; petit-fils, par sa mère, du marquis de Montcalm qui commandait l'armée française au Canada en 1759. Il avait épousé en 1803 Anne-Marie-Pierrette Tondut de la Balmondière, morte en 1854, laissant une fille, Louise-Marie-Flaminie Doria, mariée au comte Henri-Maximilien-Joseph-Amaury de Béthune.

Douhéret (Barthélemy-Marie), né et mort à Génelard (17 avril 1792-7 juin 1877), c. g. (Palinges et Toulon) de 1841 à 48. Avocat ; juge de paix à Gueugnon (1826-48) ; conseiller d'arrondissement. Mort célibataire. Sa famille est représentée par M. Mielle, propriétaire à Marizy.

Drée (Etienne-Gilbert, marquis de), né à Roanne (Loire), le 25 février 1760, mort en 1848, c. g. (Chauffailles et La Clayette) de 1800 à 37. Officier au régiment de Bourbon-Dragons en 1777. Propriétaire à Curbigny. Membre du Directoire du département en 1795. Député de Saône-et-Loire de 1815 à 16 et de 1828 à 37. Minéralogiste et géologue distingué ; sa collection a été acquise par l'Etat en 1820. Auteur d'un *Mémoire sur l'amélioration de la race bovine du Charollais* (Mâcon,

1824). Issu d'une importante famille de l'Auxois dont on connaît la filiation depuis le XIIe siècle. Son père, Gilbert, marquis de Drée (1725-1774), fut lieutenant au régiment des Gardes françaises et épousa Valentine-Adrienne de Latre de Neuville. Lui-même épousa successivement Mlle Marie-Charlotte de Clermont-Montoison et Mlle Alexandrine de Dolomieu. De sa première femme il eut : — Louis-Claude-Gustave de Drée, né à Roanne en 1784, mort à Sennecé-lès-Mâcon en 1836, officier du premier Empire (1806-1825), père par Zoé-Françoise-Antoinette de Beaurepaire (1822), de six enfants, dont le fils aîné, Stephen de Drée, né à Sennecé en 1828, a eu lui-même Maurice-Etienne de Drée en 1861 ; — Auguste, père, par Mlle du Rosier, d'Adine, mariée au marquis de Meffroy, puis au comte de Callac, préfet de la Côte-d'Or (1868-69). De sa seconde femme il eut : — Déodat-Albert de Drée, officier de cavalerie, mort en 1876, laissant de Henriette-Laurence Parigot de Santenay, MM. Albert et Henri de Drée ; — Adrien de Drée, qui eut de Mlle de Laurencin, deux filles, mariées l'une au marquis de Couffon de Kerdellech, l'autre au marquis de Laroche-Fontenilles ; — Alphonse de Drée, mort général de brigade en Algérie (1859) ; — Lucile de Drée, comtesse Maxime de Monspey ; — Zoé de Drée, femme de M. Charles de Montcla et mère de deux filles.

Druard (Henry), né à Pierre le 22 septembre 1818, c. g. (Chalon sud) de 1870 à 83. Négociant et banquier à Chalon. Conseiller municipal de Chalon de 1848 à 51 et de 1860 à 83. Ses fils sont l'un conseiller à la cour de Besançon, l'autre substitut à Dôle ; ses filles ont épousé, l'une M. de Saint-Andéol, ancien sous-préfet, receveur particulier des finances à Beaune (Côte-d'Or), l'autre M. Roignot, avocat à Paris. M. Hippolyte Druard, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, est son neveu. Son frère suit.

Druard (Jules-Henri-Philippe), né à Pierre le 7 février 1827, c. g. (Pierre) de 1874 à 86. Propriétaire. Maire de Pierre depuis 1870, conseiller d'arrondissement (Louhans) de 1861 à 67. Collaborateur du *Journal d'agriculture pratique*; auteur d'une brochure sur le chemin de fer de Chalon à Dôle par la rive gauche (1860) ; officier d'académie. Condamné par le conseil de guerre séant à Lyon pour participation à l'affaire du conservatoire des Arts-et-Métiers en 1849. Il a pour fils M. Raoul Druard.

Dubessey de Contenson (Jean-Guy), écuyer, né à Roanne (Loire), le 7 novembre 1783, mort à Sercy le 19 avril 1843, c. g. de 1816 à 31. Propriétaire et maire (1809-30) à Sercy. De Mlle Jacqueline-Marie Perroy, de Sercy, il a eu dix

enfants, dont l'un, Guy, colonel du 5ᵉ régiment de cuirassiers, a été tué le 30 août 1870. La famille est actuellement représentée par deux de ses fils, Louis de Contenson, ancien officier de marine, propriétaire à Sercy, Just de Contenson, propriétaire à Ameugny, et par M. Roger de Contenson, propriétaire et maire à Varenne-Reuillon, son petit-fils.

Dubief (Fernand), né au château de Varennes-lès-Mâcon le 14 octobre 1850, c. g. (La Chapelle-de-Guinchay) depuis 1880. Interne des hôpitaux de Lyon, docteur en médecine de la Faculté de Paris (1877), directeur de l'Asile public d'aliénés de Marseille (1886). Conseiller municipal et maire de Romanèche-Thorins depuis 1881. A fait les campagnes de la Loire et de l'Est en 1870 et a dirigé en 1871 plusieurs ambulances françaises en Suisse. A collaboré depuis au *Lyon-Médical* ainsi qu'à plusieurs journaux politiques de Paris, des départements du Rhône et de Saône-et-Loire. Pupille de M. Charles Rolland, ancien sénateur de Saône-et-Loire. Son frère, M. Emmanuel Dubief, est ingénieur civil à Paris.

Dubois (Jean-François), né et mort à Saint-Didier-sur-Arroux (22 juin 1785-mars 1880), c. g. (Issy-l'Evêque) de 1833 à 39. Conseiller d'arrondissement et maire de Saint-Didier. Son petit-fils est M. Stéphane Laureau, d'Autun.

Ducarre (Claude), né et mort à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (19 janvier 1748-29 octobre 1826), c. g. de 1790 à 91. Avocat au parlement de Paris, conseiller du Roi, juge et châtelain royal de Châteauneuf. Son père, Gabriel Ducarre, né à Saint-Maurice en 1715, avocat au parlement de Paris, lui avait transmis son office de juge. Sa mère, Pierrette Thivend, était la fille d'un avocat en Parlement, conseiller du Roi, contrôleur des finances, domaines et bois de la généralité de Lyon, demeurant à Cours en Beaujolais. Claude Ducarre eut, entre autres enfants, Pierre-François, né à Saint-Maurice en 1779, père de Louis-Henri Ducarre, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint à Châteauneuf-sur-Sornin, qui prit part, en qualité de capitaine du 4ᵉ régiment de cuirassiers, à la charge de Reischoffen. D'autres membres de la famille habitent Paris, Roanne, Charolles, Belmont et Semur-en-Brionnais.

Duchemain (Joseph), né à Créot, près Nolay (Côte-d'Or), le 28 avril 1764, mort à Autun le 14 avril 1837, c. g. de 1804 à 31. Avocat et conseiller municipal à Autun. Fils de Joseph Duchemain, tanneur à Nolay, et de Françoise Laurence. De Rose Marot, morte en 1831, il a eu cinq enfants. M. Duchemain-Abord, ancien maire d'Aubigny-la-Ronce (Côte-d'Or), et M. Hippolyte Abord, maire de Saint-Forgeot, sont ses petits-fils.

Ducray (Louis), né et mort à Chaintré (5 septembre 1758-24 août 1836), c. g. en 1793. Négociant en vins, expert juré pour le canton de La Chapelle-de-Guinchay, propriétaire, conseiller municipal et maire (1790-93) à Chaintré, membre du Directoire du district de Mâcon et commissaire du Gouvernement en l'an VIII. Fils de Louis Ducray et de Jeanne-Marie Régnier, il épousa Jeanne Lagrange, de Fleurie (Rhône). M. Perrachon-Ducray (Jean-Claude), de Crèches, est son arrière-petit-fils par alliance.

Dufour (Pierre), né et mort à Mâcon (25 octobre 1754-21 novembre 1812), c. g. de 1800 à 1803. Négociant en vins, juge au tribunal de district et de commerce, membre et président de l'administration municipale de Mâcon sous la Révolution. Son père, Jean Dufour, tonnelier, avait épousé Mlle Louise Dubief. Lui-même se maria avec Mlle Marie-Isabelle Sartorius, fille de Ferdinand-Henri Sartorius, négociant en vins à Paris, et en eut deux filles, Marie-Isabelle-Henriette en 1784, et Adélaïde-Marie-Françoise en 1789.

Dugueyt (Antoine-Jean, dit Camille), né à Lyon, le 17 mars 1790, mort au Châtelard (Saint-Martin-de-Salencey), le 30 novembre 1870, c. g. (La Guiche) de 1852 à 71. Homme d'affaires et juge au tribunal de commerce de Lyon, fondateur de la Banque de cette ville, propriétaire, conseiller municipal (1860), adjoint (1859) et maire (1864) à Saint-Martin-de-Salencey. Chevalier de la Légion d'honneur. Son neveu, M. Stéphane Dugueyt, ancien notaire, habite Lyon. Son petit-neveu, M. Charles Dugueyt, habite Le Châtelard.

Dulac (François-Etienne), né à Savianges le 18 octobre 1836, c. g. (Buxy) depuis 1870. Architecte a Paris; maire de Savianges depuis 1870. Sa mère était la petite-fille du conventionnel Gelin, de Charolles.

Dumont (François), né à Frolois (Côte-d'Or), en 1746, mort à Sennecey-le-Grand le 1er octobre 1806, c. g. de 1791 à 92. Commissaire à terriers et expert-géomètre à Sennecey. Fils de Guy Dumont, notaire à Frolois, et de Reine Vandeuvre.

Dupré (Jean-Pierre), né à Autun, mort le 6 février 1801, âgé de 75 ans, c. g. de 1792 à 93. Ancien officier; chevalier de Saint-Louis (1771). Son père, Jean-Baptiste Dupré, avocat à Autun, avait épousé Mlle Françoise Nuguet. M. Nuguet, son neveu, habite Cordesse.

Duprey (Louis-François), né à Mary, le 14 janvier 1842, mort au Rousset le 5 mai 1886, c. g. (La Guiche) de 1883 à 86. Docteur en droit, juge de paix à Mont-Saint-Vincent,

puis avocat à Charolles. Il avait épousé en 1876, Mlle Philiberte-Adrienne-Louise Chapuis, fille de M. Louis Chapuis, propriétaire au Rousset.

Duprey (Louis-Antoine-Prosper), né à Roussillon le 28 octobre 1823, c. g. (Lucenay-l'Evêque) depuis 1886. Propriétaire, maire de Roussillon depuis 1865, avec interruption au 24 Mai, conseiller d'arrondissement de 1871 à 86, et suppléant de la justice de paix de Lucenay. Son frère, M. Henri Duprey, est président du tribunal civil de Château-Chinon (Nièvre).

Dupuget de Chardenoux (Claude-François), né à Cuiseaux le 26 juin 1751, mort à Bruailles le 8 octobre 1812, c. g. de 1790 à 92 et de 1800 à 1810. Propriétaire à Chardenoux, commune de Bruailles ; membre du Directoire du département de 1790 à 92. Son père, Nicolas-Pierre Dupuget, écuyer, seigneur de Chardenoux, avait épousé Marie-Hélène de La Maillanderie. Sa petite-fille, Mlle Valentine de Beuvrand, est mariée à M. de Poligny, maire de Bruailles.

Dupuis (Marie-Roch-Philibert-Henri), né à Saint-Trivier (Ain), le 11 mai 1791, mort à Mâcon le 20 décembre 1859, c. g. (Lugny) de 1833 à 49. Propriétaire à Péronne ; receveur particulier des finances ; chevalier de la Légion d'honneur. Son père, Henri Dupuis, homme de loi et major de la Garde nationale de Mâcon, avait épousé Marie-Catherine-Elisabeth Nivière. Lui-même se maria avec Mlle Clarisse Charvin ; leur fils a été percepteur à Mâcon, puis à Tours.

Dupuy (Louis-Marie), né à Marcigny, y mort le 19 frimaire an XI, âgé de 60 ans, c. g. de 1790 à 91. Avocat en Parlement. Son père, Jean-Claude Dupuy, docteur en médecine, avait épousé Catherine Demontillet. Lui-même se maria en premières noces avec Mlle Jacqueline Verchère, fille de François Verchère, docteur en médecine à Marcigny, et en secondes noces, avec Mlle Marie Bourdon.

Dupuy des Claines (Claude-Victor), né à Saint-Haôn-le-Vieux (Loire), le 20 novembre 1786, mort à Marcigny le 15 avril 1869, c. g. (Marcigny) de 1857 à 67. Elève de l'Ecole de Fontainebleau ; officier du premier Empire ; chevalier de l'ordre du Lis et de la Légion d'honneur ; maire de Marcigny. Issu d'une importante famille du Forez, à laquelle appartiennent les branches de Semur et de Châteauvert, son père, Philibert Dupuy des Claines, maire de Marcigny et conseiller d'arrondissement, avait épousé en 1785 Mlle Anne du Ryer. Son fils, Charles Dupuy des Claines, est mort sans enfants. Mlle Victorine Dupuy des Claines, sa fille, mariée à M. Gustave de Chalonge, conseiller général, habite Marcigny.

Dupuy de Semur (Augustin-Louis-Léopold), né à Issoire (Puy-de-Dôme), le 10 juin 1806, mort à Semur-en-Brionnais le 22 octobre 1872, c. g. (Semur) de 1864 à 71. Maire de Semur (1848-70 et 1871-72) ; conseiller d'arrondissement. Il épousa en 1836 Mlle Louise de Bosredont, fille du comte Hubert de Bosredont. Son fils, Pierre-Marie-Hubert Dupuy, baron de Semur, né le 5 mai 1840, maire de Semur depuis 1872, a épousé Mlle Hélène de Juinemont, fille du marquis de Juinemont, député et sénateur d'Indre-et-Loire. Sa fille, Mlle Athénaïs Dupuy de Semur, née également le 5 mai 1840, est mariée à M. de Longeville, maire de Pressy-sous-Dondin.

Duréault (Antoine, Blé-Chêne sous la Révolution), né à Moroges le 6 janvier 1763, mort à Chalon le 12 décembre 1808, c. g. en 1793. Avocat et propriétaire à Chalon; membre du Directoire du département de 1793 à 94. Fils d'Antoine Duréault (1740-1804) ; il est mort sans enfants. Son frère suit.

Duréault (Claude), né et mort à Moroges (13 avril 1764-25 avril 1833), c. g. de 1792 à 93. Négociant en vins et propriétaire à Moroges. Son fils suit.

Duréault (Pierre-Christophe-Marcelin), né à Moroges le 22 novembre 1789, mort à Lyon le 15 juillet 1868, c. g. (Saint-Gengoux) de 1833 à 52. Avocat à Chalon, juge de paix à Saint-Gengoux de 1830 à 51, député de Saône-et-Loire de 1832 à 34. Il épousa Mlle Anne-Marie Chaillot, fille du c. g. et de Philiberte Cochardet; sa fille, Louise, fut mariée avec M. Emile Duréault, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale (1871-76), père de M. Armand Duréault, vice-président du Conseil de préfecture de Saône-et-Loire, frère de M. Ferdinand Duréault, directeur des Manufactures de l'Etat à Lyon, oncle de MM. Henri Duréault, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, Maurice Duréault, lieutenant au 14e dragons, oncle par alliance de MM. Croizat-Duréault, c. g., Gloria-Duréault, juge d'instruction à Beaune, Tripier-Duréault, garde général des forêts à Autun.

Duret (Alexis), né à Nuits (Côte-d'Or), en 1794, mort à Dijon le 13 janvier 1867, c. g. (Chagny) de 1848 à 52. Propriétaire, notaire (1821-34), conseiller municipal (1827-67) et maire (1858-60) à Chagny. Ses deux nièces, actuellement veuves, avaient épousé des négociants en vins, l'un, M. Bailly, de Nuits, l'autre, M. Gauthey, de Beaune.

Duverne de Valveron (Jean-Baptiste), né à Saint-Berain-sous-Sanvignes le 21 avril 1744, mort à Meursault (Côte-d'Or), en 1793, c. g. de 1790 à 92. Négociant et fermier général du domaine d'Escrots (Saint-Eugène) appartenant aux comtes de Montaugé, barons d'Uchon. Son grand-père, Philibert Duverne, originaire des Cévennes, où il avait pris part à la guerre des Camisards, avait acheté la seigneurie de Valveron (Dettey). Sa veuve n'est morte qu'en 1847. Son petit-fils, M. Louis Duverne, habite Plège (La Boulaye).

Epinat (Charles), né à Marly-sous-Issy le 10 juin 1805, mort à Issy-l'Evêque le 2 avril 1874, c. g. (Issy) de 1848 à 52. Maire à Marly, puis à Issy (1865-70). L'un de ses neveux, M. Epinat, est notaire et conseiller d'arrondissement (Issy).

Espiès (Charles-Ferdinand de Cossart, comte d'), né au château d'Omécourt (Oise), le 20 juillet 1820, mort au château de Montpatey, à Couches-les-Mines, le 29 juin 1880, c. g. (Couches) en 1874. Maire de Couches. Issu d'une importante famille picarde ; il a laissé deux enfants, le comte Henri d'Espiès, marié à Mlle de Laubépin, et la vicomtesse de Balorre.

Esterno (Ferdinand-Charles-Honoré-Philippe, comte d'), né à Dijon le 19 octobre 1805, mort à Paris le 15 mai 1883, c. g. (Issy-l'Evêque) de 1845 à 48 et (Lucenay-l'Evêque) de 1848 à 70. Avocat (1823); attaché à la légation de Saxe (1827-30) ; propriétaire et agronome à La Vesvre et à Vauthot, près Autun ; maire de La Selle ; chevalier de la Légion d'honneur (1844). Fondateur de la Société des Agriculteurs de France avec le duc Decazes, et de la Société d'Economie politique avec Rossi. Auteur de nombreuses publications : *Pétition sur la liberté de la presse* (1832) ; *Des banques départementales en France* (1838); *De la misère, de ses causes, de ses effets, de ses remèdes* (1842) ; *Du vol des oiseaux* (1864) ; *De la crise agricole et de son remède* (1866) ; *Des privilégiés de l'ancien régime en France et des privilégiés du nouveau* (1867) ; *Comment le roi s'amuse en France et la loi aussi* (1869); *Publicité, Presse* (1873) ; etc. Issu d'une importante famille franc-comtoise, son grand-père était ambassadeur à Berlin à la fin du XVIIIe siècle ; son père, Anne-Ferdinand d'Esterno, avait épousé Mlle Laurence Richard de Montaugé. Lui-même fut marié à l'une des filles de M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Rome, à Vienne et à Londres, et devint par cette union, beau-frère du duc Decazes. Il eut un fils, marié à Mlle de Béarn, et deux filles, Mmes de Chabot et de Champeaux de La Boulaye.

Falconnet (Ernest-Marie-Pierre-Claude), né à Lyon le 26 avril 1815, c. g. (Cuiseaux) de 1858 à 67. Avocat à la Cour d'appel de Paris ; substitut à Saint-Etienne (1839), à Bourg (1842), à Lyon (1844), substitut du procureur général à Rouen (1846), avocat général (1848), premier avocat général à Lyon (1849), procureur général à Pau (1855), conseiller à la Cour de Paris (1861), président à la même Cour (1869), conseiller à la cour de Cassation (1875). Officier de la Légion d'honneur (1859) et de l'Instruction publique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne et de l'Etoile polaire de Suède. Il a publié : *De la moralisation des classes industrielles* (1836) ; *De l'influence du barreau de Paris sur nos libertés* (1837) ; *Etudes biographiques, politiques et littéraires sur Lamartine* (1840) ; *Des juges de paix en France* (1842) ; *De l'influence de la magistrature sur la direction de l'élément social* (1853). Il a traduit les petits poëmes grecs (1860) et édité d'Aguesseau (1865). Son père était inspecteur des douanes à Thionville (Moselle). A épousé Mlle Rojat, fille du conseiller général de ce nom. Son gendre, M. Le Bourguignon-Duperret, est capitaine de vaisseau. M. Le Duc, président honoraire du tribunal civil de Mâcon, est beau-frère de M. Falconnet.

Favier (Albert-Denis-Marie-Léonard), né au Miroir le 5 novembre 1853, c. g. (Montpont) depuis 1885. Géomètre, propriétaire, adjoint au maire de Ménetreuil (1881). Son grand-père, Denis Favier, a été maire de Ménetreuil.

Favre (Michel-Auguste), né et mort à Perrecy-les-Forges (28 février 1799-2 novembre 1876), c. g. (Toulon-sur-Arroux) de 1852 à 71. Notaire (1835-64) et maire (1826-48) à Perrecy. Son frère, M. Favre-Gilly, a été président du tribunal civil de Bourg. De Mlle Marguerite-Caroline Cuzin (1818) il a eu un fils, M. Antoine Favre, conseiller à la Cour d'Alger, mort sans enfants, et une fille, Mlle Noémie, qui a épousé M. Mielle, président du tribunal civil de Charolles, dont la fille a épousé M. Blondel, aujourd'hui veuf, ancien conseiller à la Cour de Dijon. M. Blondel a un fils.

Febvre (Philibert), né à Mont-Saint-Vincent le 6 février 1758, mort aux Volants, commune de Genouilly, le 4 janvier 1847, c. g. de 1804 à 16. Avocat, receveur des domaines, juge de paix (1802-16) et maire de Mont-Saint-Vincent. A sa famille appartenaient M. Febvre, notaire à Mont-Saint-Vincent à la fin du XVIII[e] siècle, et M. François Febvre, qui fit en qualité d'officier supérieur les campagnes du premier Empire. Il épousa Lazarette-Marie de Thomassin, dont il eut trois filles et deux fils : Mme Auguste Baudot, belle-fille du

conventionnel Marc-Antoine Baudot, de Charolles, dont l'une des filles a épousé le docteur de Rymon, de Joncy, père du docteur Emmanuel de Rymon, et beau-père de M. Faucomprey, inspecteur des forêts à Belley (Ain) ; — Mme Talmeuf, dont l'un des fils est receveur des domaines à Buxy ; — Mme Lorain, dont le fils est chef de bureau au ministère des Postes et télégraphes. De ses deux fils, l'un a pour descendants M. l'abbé Gauthey, curé de Saint-Vincent de Chalon, M. Gauthey, avocat à Autun, ancien juge de paix de Verdun, et Mme sœur Gauthey, supérieure de l'hôpital de Chalon ; l'autre a eu deux filles qui ont épousé le docteur Châtillon, de Paris, et M. Pigalle, conseiller de préfecture à Alger.

Flochon (Jules), né à Saint-Trivier-de-Courtes (Ain), le 9 avril 1812, c. g. (Sennecey-le-Grand) depuis 1871. Docteur de la Faculté de Paris, médecin à Sennecey (1834), et maire (1848-49 et 1870-71) de cette ville. M. le docteur Flochon a épousé Mlle Delacroix, dont le père, surnommé « le Désaugiers bourguignon », est l'auteur de nombreuses chansons; le grand-père de Mme Flochon, M. Delacroix, a été président du tribunal civil de Mâcon.

Foillard (Pierre-François), né et mort à Romanèche (27 juin 1785-17 novembre 1865), c. g. (Mâcon sud et La Chapelle) de 1833 à 48, et (La Chapelle-de-Guinchay) de 1848 à 52. Docteur en médecine, conseiller municipal (1816-65) et maire (1828-52) de Romanèche. M. Foillard a eu un fils et trois filles, dont l'une, Marguerite, a épousé M. Philastre, ancien directeur du cadastre à Saïgon.

Fondet (Jean-Hippolyte), né à Pontoux le 15 octobre 1818, c. g. (Verdun) de 1869 à 71. Substitut à Vassy et à Louhans, procureur à Charolles, substitut du procureur général à Dijon, président du tribunal civil de Chalon (1859-82) et président honoraire. Chevalier de la Légion d'honneur (1866).

Fontenay (Jean-Paul-Andoche de), né à Autun le 24 novembre 1771, mort à Beaune (Côte-d'Or), le 22 avril 1849, c. g. de 1812 à 31. Officier au régiment des Chasseurs des Vosges (1787-91), député de Saône-et-Loire de 1824 à 30, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Son grand-père, André de Fontenay, a été *vierg* (maire) d'Autun de 1713 à 23 et de 1736 à 40. Son père, Anne-Paul de Fontenay, mousquetaire du Roi, puis (1757) lieutenant général au bailliage d'Autun, député suppléant de la noblesse de ce bailliage aux Etats généraux en 1789, et premier maire élu d'Autun (1790). De Mlle Pétronille-Agathe-Jeanne-Madeleine Gaigniarre de Jour-

sanvault, fille du baron de Joursanvault, le fameux collectionneur, M. Jean-Paul-Andoche de Fontenay a eu deux fils : Anne-Paul-Gabriel-Roger, né le 13 mai 1809, élève de l'Ecole polytechnique, capitaine d'artillerie démissionnaire, qui habite Paris et a édité les œuvres de Bastiat ; Paul-Alexandre-Gabriel, né le 22 avril 1827, propriétaire à Sommant ; et deux filles, mortes, l'une en 1837, l'autre en 1846. M. Antoine-Harold de Fontenay, ancien élève de l'Ecole nationale des Chartes, appartient à cete famille.

Fournier (Louis-François-Marie), né à Louhans le 23 décembre 1791, mort à Savigny-en-Revermont le 4 juin 1878, c. g. (Beaurepaire) de 1848 à 51. Interne des hôpitaux de Lyon, chirurgien et officier de santé à Beauvernois (1815), maire de Savigny (1832-35), juge de paix (1848) et conseiller d'arrondissement à Beaurepaire. Fils de Jacques Fournier, greffier du tribunal de Louhans, et de Marie-Gertrude Prast. M. Fournier avait quatre oncles paternels, dont deux furent officiers sous le premier Empire. Il a épousé successivement, Mlle Anne-Barthélemy Renaud, de Grézieux-la-Varenne (Rhône), et Mlle Marie Martin, de Thurey. Sa fille du premier lit, Annette, épousa en 1846 M. Frédéric Guénin, de Saint-Amour (Jura) et eut quatre enfants, dont l'un, Louis Guénin, est mort à Beauvernois en 1876, après avoir fait la campagne de 1870 en qualité d'aide-major, et l'autre, Marie Guénin, a épousé M. Victor Creuse, de Vincelles (Jura) ; les deux premiers sont morts en bas âge.

Franon (Justin-Philibert), né à Frontenard le 6 octobre 1815, mort à Matour le 18 mars 1876, c. g. (Lugny) de 1849 à 52. Avocat, notaire à Marcilly (Le Martrat), juge de paix à Lugny et à Matour ; directeur de la tuilerie de Saint-Romain-des-Iles. Fils de Claude-François et de Marie Guinot, il épousa une sœur de M. Amédée Bruys, député de Saône-et-Loire, fils du conseiller général, dont il n'eut pas d'enfants.

Fricaud (Louis-Marie), né et mort à Charolles (1758-8 décembre 1838), c. g. de 1791 à 92 et de 1804 à 22. Avocat, conseiller au bailliage, juge de paix (1804-30) et maire (1800-1803) de Charolles. Il a eu deux enfants. Son frère aîné, Claude Fricaud, avocat, a été député du bailliage de Charolles à l'Assemblée nationale de 1789, et est mort en 1808. Trois petits-neveux de M. Fricaud habitent Buxy, Plottes et Semur-en-Brionnais.

Fyot (Barthélemy-Philippe-Félix, marquis de La Marche), né à Dijon le 24 avril 1765, mort à Paris le 24 mars 1842, c. g. de 1823 à 31. Officier supérieur au régiment des Gardes

françaises, chevalier de Saint-Louis ; maire de Villegaudin de 1823 à 42. Issu d'une importante famille bourguignonne, son grand-père, Jacques Philippe Fyot de La Marche, comte de Dracy-le-Fort, était conseiller et garde des sceaux honoraire au parlement de Bourgogne. Lui-même avait épousé en premières noces Mlle Marie-Françoise-Alexandre d'Héricy, née à Rouen en 1783, morte à Paris en 1811, dont il n'eut qu'une fille, Hyacinthe-Judith-Nathalie, née en 1811 et morte en 1826 au couvent du Sacré-Cœur de Paris, et en secondes noces Mlle Louise-Philippine-Geneviève de Cocherel, morte à Paris en 1846. Sa sœur, Eugénie-Philippine Fyot de La Marche, avait épousé en 1787 Jean-Baptiste-François, vicomte de Séran, dont elle eut Agathe-Geneviève-Augustine-Aglaée de Séran, mariée à Eugène-Gabriel-Hercule de La Croix, comte de Castries, père de quatre enfants : Louise-Marie-Gabrielle, mariée à Victor-Xavier-Marguerite, marquis de Beaurepaire, qui, ainsi que son fils aîné, a été conseiller général ; Jeanne-Adélaïde-Valentine, mariée au vicomte de Choiseul-Praslin ; Henriette, morte jeune ; Gaspard-Marie-Eugène-François de La Croix de Castries, marié à Mlle Alix de Saint-Georges de Vérac, et père de René-Marie-Edmond-Gabriel, qui a épousé Mlle de Bryas.

Gagnard (Antoine), né à Martigny-le-Comte le 10 juin 1804, c. g. (Saint-Bonnet-de-Joux) de 1848 à 52. Maire de Saint-Bonnet. Son aïeul maternel, Antoine Sarrien, était maître de forges des usines du Verderat. De Mlle Antonine-Gabrielle Labaune, il a eu deux enfants : M. Camille Gagnard et Mme Charles Garnier, dont le fils, Camille Garnier, est élève de l'Ecole polytechnique.

Gaillard (Claude), né et mort à La Clayette (1752-20 novembre 1815), c. g. de 1791 à 92. Avoué, membre du Directoire en 1795 et maire de La Clayette. M. Alévêque et le docteur Faisant, de La Clayette, sont ses petits-fils par leurs femmes.

Gaillard (Pierre-François), né à Saint-Maurice-en-Rivière le 5 avril 1836, c. g. (Montcenis) de 1884 à 86. Docteur de la Faculté de Paris (1862), médecin et maire à Torcy.

Ganay (Charles-Antoine, marquis de), né et mort à Visigneux, près Lucenay-l'Evêque (2 février 1769-26 décembre 1849), c. g. de 1810 à 12 et (Epinac et Lucenay) de 1833 à 47. Sous-lieutenant au régiment de Royal-Vaisseaux en 1786, major aux Hussards hollandais de Zimmermann en 1794, lieutenant-colonel aux Mousquetaires gris en 1814, colonel de la Légion de l'Yonne en 1814 et du 3e régiment de la Garde

royale en 1817, maréchal de camp en 1820 ; chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur ; propriétaire à Autun ; député de Saône-et-Loire de 1815 à 20. Son père, Paul-Louis, marquis de Ganay, avait épousé Mlle Gravier de Vergennes. Lui-même se maria en 1802 avec Mlle Françoise-Bonne de Virieu, fille du vicomte de Virieu, dont il eut Charles-Alexandre, marquis de Ganay, père, par Mlle Elisa de Pourtalès, de quatre enfants : Maurice, marquis de Ganay, qui habite Tracy-le-Val (Oise) ; Etienne, qui suit ; Jacques, comte de Ganay, ancien lieutenant-colonel au deuxième régiment de chasseurs d'Afrique, à Visigneux ; Bonne, comtesse de Sambuy, qui habite Turin (Italie).

Ganay (Anne-Etienne, comte de), né à Paris le 22 novembre 1833, c. g. (Mesvres) de 1870 à 71. Propriétaire du château de Fougerette et conseiller municipal à Etang.

Garchery (Pierre-Claude-François), né et mort à Montcenis (1749-2 novembre 1815), c. g. de 1800 à 10. Avocat et procureur du Roi au bailliage avant 1789, juge de paix de Montcenis de 1802 à 12 ; député de Saône-et-Loire de 1791 à 92. De Mlle Venot il a eu quatre filles : Mmes de Labergement, de Rochemont, de Fontenay et Mlle Marie Garchery, plus un fils, officier des armées de l'Empire et chevalier de la Légion d'honneur.

Garguet (Pierre), né à Cluny le 4 janvier 1837, c. g. (Cluny) depuis 1886. Maître serrurier. Adjoint (1878-85) et maire (1885) de Cluny.

Garmier (Jacques), né à Gibles le 4 mai 1745, mort à La Clayette le 2 février 1829, c. g. de 1792 à 93. Commissaire ès droits seigneuriaux, géomètre et juge de paix (1806-1807) à La Clayette ; membre de l'Administration centrale en l'an VII. Son père, Pierre Garmier, chirurgien à La Clayette, avait épousé Claudine Delapraye. Lui-même se maria avec Mlle Claudine Teillard. Jacques Garmier avait pour beaux-frères, par ses sœurs, MM. Leclerc et Demorande, notaires à La Clayette, et pour cousin, Jacques Garmier, greffier de paix (1791-1831) au même lieu.

Gauriot (Louis), né à Noiron (Côte-d'Or), le 20 septembre 1802, mort à Verdun le 14 octobre 1869, c. g. (Verdun) de 1852 à 69. Notaire (1826-52) et maire (1836-43 et 1852-69) à Verdun. Il est mort sans enfants. M. Lalouet, notaire honoraire à Verdun, est son neveu.

Gay (Auguste), né et mort à Bourbon-Lancy (10 octobre 1746-7 décembre 1808), c. g. de 1791 à 92. Juge suppléant au tribunal de Bourbon-Lancy.

Gay (Louis-Marie), né à La Grand'Houlle, commune de La Motte-Saint-Jean, le 23 septembre 1791, mort aux Béraudières, commune de La Chapelle-sous-Dun, le 1er juin 1871, c. g. (Digoin) de 1852 à 70. Sous-lieutenant du génie, élève de l'Ecole d'application (1811), lieutenant (1813), capitaine (1814), commandant (1831), lieutenant-colonel (1837), colonel (1841). Chevalier (1814), officier (1843), commandeur (1850) de la Légion d'honneur ; chevalier de l'ordre de Saint-Louis (1825). A pris part à toutes les guerres de la fin du premier Empire, notamment aux batailles de Bautzen, Leipzig, Arcis, Fleurus et Waterloo, et à la conquête de l'Algérie. Il n'a pas laissé d'enfants.

Gayet (Jean-Baptiste), né à Charolles le 15 décembre 1786, mort au château de Collanges, commune de Vendenesse-lès-Charolles, le 15 juin 1866, c. g. (Charolles) de 1833 à 45. Avocat, greffier du tribunal civil et maire (1830-48 et 1858-63) de Charolles. Son père, Jean-Pierre Gayet, procureur au bailliage, avait pour femme, Mlle Marie-Louise Lagrange. Lui-même épousa Mlle Victoire Revel, de Mâcon, dont il eut une fille, mariée à M. César Chanet-Périer de La Balme, docteur-médecin aux Andelys, puis à Charolles, dont les deux fils, Albert et René, sont morts jeunes en 1864 et 67.

Gensoul (André-Paul), né à Lyon le 15 février 1836, c. g. (Chauffailles) de 1873 à 74. Elève de l'Ecole centrale, ingénieur civil, administrateur de la Compagnie du Gaz de Lyon et de la Compagnie de Navigation mixte ; maire de Châteauneuf. Arrière-petit-fils d'Alexis Gensoul, qui fut viguier de Connaux, député suppléant du département du Gard à l'Assemblée législative en 1791, petit-fils de Ferdinand Gensoul, ingénieur, qui appliqua la vapeur à la filature des soies, et fils du docteur Joseph Gensoul, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Son arrière-grand-père maternel, Praire, maire de Saint-Etienne, fut condamné et exécuté le 15 frimaire an II par le tribunal révolutionnaire de Lyon ; son grand-père dans la même ligne, Malmazet, fut adjoint au maire de Lyon de 1836 à 48.

Geoffroy (Claude-Jean-Baptiste), né à La Clayette le 4 octobre 1750, mort à Paray-le-Monial le 27 juillet 1814, c. g. de 1800 à 1807. Avocat à Lyon en 1789, député du bailliage de Charolles aux Etats généraux et à la Constituante ; propriétaire à Dravers, paroisse de Champvent ; président de l'administration municipale du canton de La Guiche en l'an III et IV ; sous-préfet de Charolles de 1800 à 1814. Mort célibataire. Son frère suit.

Geoffroy (Côme-Antoine-Joseph), né et mort à La Clayette (4 juin 1756-23 décembre 1835), c. g. de 1790 à 92 et de 1819 à 33, président en 1792. Propriétaire à Bœuf, commune de Dyo; membre du Directoire de 1790 à 92; député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an IV à 1820; juge de paix à La Clayette de 1818 à 35; chevalier de la Légion d'honneur. Fils de Claude Geoffroy, avocat, et de Charlotte Louvrier; il laissa deux enfants, dont une fille, Hortense, qui est Mme veuve Blanchet, de Voiron (Isère).

Georges (François), né à Créot (Saône-et-Loire), alors hameau de Nolay (Côte-d'Or), le 20 octobre 1753, mort à Autun le 24 janvier 1812, c. g. de 1804 à 12. Négociant, officier municipal (1792) et maire (1708-12) à Autun; conseiller d'arrondissement. M. Georges a eu un enfant.

Gilliot (François-Philibert), né à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), le 20 juin 1822, c. g. (Lucenay-l'Evêque) de 1870 à 86. Avocat à Dijon (1846), notaire à Cussy-en-Morvan (1847-72), député de Saône-et-Loire (1876-85), préfet des Basses-Alpes depuis 1886. Officier d'académie. M. Gilliot est le gendre de feu M. Monnier, chef de division à la préfecture de Saône-et-Loire, auteur de l'*Annuaire* de ce département de 1823 à 75, chevalier de la Légion d'honneur.

Gillot (Léon), né à Paris le 29 mai 1851, c. g. (Chalon sud) depuis 1883. Employé des télégraphes, membre de la mission télégraphique de Cochinchine; maire de Sevrey depuis 1882; conseiller d'arrondissement (1882-83).

Goin (Charles-Antoine), né à Beaubery le 24 août 1800, mort à Charolles le 21 mai 1886, c. g. (Charolles) de 1864 à 86. Licencié en droit, notaire, conseiller municipal (1831-48 et 1850-70), adjoint (1838-48 et 1858-63), et maire (1863-70 et 1874) à Charolles, conseiller d'arrondissement (1831-48 et 1850-64), chevalier de la Légion d'honneur (1870). Fils de Pierre Goin, notaire à Beaubery, puis à Mont (Suin), maire de Beaubery (an VIII), de Suin (1806-34) et en même temps de Verosvres (1808), et de Philiberte Monnier, de Buxy. Il épousa Mlle Amédée des Autels, fille de Pierre des Autels, notaire à Charolles, dont il eut un fils mort jeune et une fille, Cécile, mariée au docteur Alphonse Compin, de Charolles, et morte en 1864, laissant deux enfants : le docteur Charles-Antoine Compin, de Charolles, époux d'Anna Villette, et père lui-même de deux enfants ; — Mlle Louise-Charlotte Compin, mariée à M. Joseph Quillier, notaire à Decize (Nièvre) et père d'une fille.

Golyon (Antoine), né à Chalon, y mort le 7 vendémiaire an XIV (29 septembre 1805), âgé de 68 ans, c. g. de 1790 à 91. Avocat à Chalon. Son père, Jean-François Golyon, propriétaire à Chalon, avait épousé Henriette Fouquerand. Lui-même se maria avec Mlle Denizot, sœur de M. Jacques Denizot, propriétaire à Chalon.

Gomeret (Alphonse de), né à Vaux-en-Pré le 13 septembre 1730, mort à Mâcon le 6 ventôse an XI, c. g. de 1791 à 92. Notaire à Azé, membre du Directoire du département en 1792. Son père, Pierre de Gomeret, bourgeois, avait épousé Mlle Anne Jeannin. Lui-même se maria avec Mlle Marguerite Giraud, de Clessé, et eut pour gendres Nicolas Lacondemine, vigneron à Azé, et Charles Ferret, menuisier à Azé.

Gormand (Victor), né et mort à Château (1749-28 septembre 1813), c. g. de 1792 à 93. Propriétaire à Rhodes (Château) ; juge de paix de Cluny en 1791. Son père, Jean-Baptiste, avait épousé Angèle Chavot, de Saint-Martin-de-Salencey, en 1749. Son fils est allé résider en Algérie et y a fait souche. Son frère, Théodore, propriétaire à Buillet (Château), a eu de Mlle Desnoyers plusieurs enfants, dont Jean-Marie Gormand, géomètre-expert à Vaux-Jalogny.

Goujon (Louis), né à Chalon le 21 juin 1829, c. g. (Givry) de 1871 à 80. Maire de Touches de 1870 à 80, sous-préfet de Louhans depuis 1880, officier d'académie (1881). Collaborateur de plusieurs journaux et revues ; auteur de *Gerbes déliées*, poésies (1865) ; *Inspirations de voyage*, sonnets (1866) ; *Rimes et Idées* (1868) ; *Contes de ma grand'mère*, en prose (1868) ; *Contes politiques*, en prose (1871).

Gouttes (Jean-Louis), né à Tulle (Corrèze), en 1740, mort à Paris le 26 mars 1794, c. g. de 1791 à 92. Dragon, puis curé d'Argeliers (Hérault) avant la Révolution, député du clergé de Béziers aux Etats généraux de 1789, président de l'Assemblée constituante en 1790, évêque élu d'Autun au mois de février 1791, en remplacement de Talleyrand-Périgord, démissionnaire. Il fut condamné à mort le 6 germinal an II, par le tribunal révolutionnaire de Paris, « comme convaincu d'avoir tenu des propos tendant à l'avilissement de la Convention nationale et des autorités constituées. » Il a laissé une *Théorie de l'intérêt de l'argent* (1780).

Goyne (Auguste), né à Saint-Germain-la-Montagne (Loire), le 13 octobre 1816, mort à Chauffailles le 2 juin 1882, c. g. (Chauffailles) de 1848 à 52 et de 1861 à 73. Maire de Saint-Germain, puis de Chauffailles (1861-70 et 1871-73). Délégué de Saône-et-Loire à la haute cour de justice qui a jugé le prince

Pierre Bonaparte, à Blois, en 1870. Son père avait été aide-de-camp du général Dumouriez. Lui-même était gendre de M. A. Lacroix, député de Saône-et-Loire, mais il n'a pas laissé d'enfants.

Graillet (Jean-Baptiste), né à Verdun le 22 avril 1778, mort à Ciel le 11 août 1857, c. g. (Verdun et Saint-Martin-en-Bresse) de 1836 à 52. Propriétaire et négociant à Ciel. De Mlle Bobet, il a eu un fils, Pierre-Jean-Baptiste Graillet, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'état-major du génie, tué au siège de Zaatcha, le 26 novembre 1849. Son petit-fils, M. Edmond Lapin, est commandant d'artillerie et chevalier de la Légion d'honneur.

Granet (Louis), né et mort à Montcenis (15 avril 1760-9 mars 1820), c. g. de l'an VIII à l'an XIII. Homme de loi et commissaire du Gouvernement près l'administration municipale de Montcenis sous la Révolution. Son père, Jacques Granet, avait épousé Mlle Marie Menant. Lui-même est mort célibataire.

Greuzard (Guillaume), né à Saint-Desert le 29 août 1816, c. g. (Givry) depuis 1880. Propriétaire, maire à Saint-Desert en 1871 et depuis 1876. Son beau-père, Jean Tupinier, a fait les campagnes du premier Empire.

Grognot (Antoine), né à Charny-en-Auxois (Côte-d'Or), en 1760, mort à Autun le 17 novembre 1841, c. g. en 1793. Médecin à Dijon, puis à Autun (1788), officier municipal et maire de cette ville. Membre du Directoire (1793) et de l'Aministration centrale (an IV). Il a épousé en premières noces Anne-Louise Godillot, fille d'un avocat du Roi, en secondes noces Mme Claudine Goliard, et a laissé deux fils : l'aîné a été un naturaliste distingué, qui a publié en 1863 un ouvrage sur les mollusques (Autun, Dejussieu) ; le cadet a exercé la médecine à Moux (Nièvre).

Guerret de Grannod (Louis-Marguerite), né à Louhans le 28 juillet 1772, mort à Saint-Amour (Jura), le 31 janvier 1838, c. g. de l'an XIII à 1833, président en 1817. Avocat ; conseiller municipal à Sornay ; adjoint et maire (1810-1815) de Louhans, chevalier de la Légion d'honneur. Son père, Pierre-Marguerite Guerret de Grannod, avait épousé Mlle Françoise Lorin. Lui-même se maria avec Mlle Marie-Anne Bernard de Pelagey, dont il eut deux enfants.

Guichard (Henri-Archambaud), né à Saint-Pierre-le-Vieux le 4 mars 1748, mort à Cluny le 29 janvier 1832, c. g. de 1790 à 92 et de 1800 à 1810. Avocat, propriétaire, maire de Cluny (1790 et 92-95), membre du Directoire du département en l'an

III. Son père, Benoît Guichard, maître-chirurgien, avait épousé Antonie Guion. Lui-même a eu, de Marie-Anne Robion, sa femme, cinq enfants, dont Benoît-Joseph Guichard, père de M. Gustave Guichard, propriétaire à Collonges, commune de Lournand.

Guichard (Désiré), né à Saillenard le 13 juillet 1822, mort à La Chapelle-Saint-Sauveur le 3 août 1877, c. g. (Pierre) de 1871 à 74. Notaire à La Chapelle.

Guichard (Louis-Jean), né à Charolles au mois d'octobre 1797, mort à Saint-Christophe-en-Brionnais au mois d'août 1866, c. g. (Charolles) de 1852 à 64. Avocat, juge suppléant au tribunal civil, propriétaire et maire (1850-58) à Charolles; chevalier de la Légion d'honneur. Sa fille a épousé M. Emile Ronget, docteur en droit, ancien juge de paix de Louhans, propriétaire à Saint-Christophe.

Guieu (dit Guyot, Jean-Jacques, Romarin sous la Révolution), né à Champcella (Hautes-Alpes), le 13 juin 1742, mort à Tournus le 28 juillet 1814, c. g. de 1792 à 93. Membre du Directoire du département (1793-94); instituteur à Chalon avant 1790 et à Tournus en l'an VI, principal du collège de cette dernière ville en 1792. Son père, Jean Guieu, cultivateur, avait épousé Suzanne Gay, cultivatrice.

Guigot (Charles-Marie-Julien), né à La Chapelle-Thècle le 30 juillet 1768, mort à Louhans le 28 octobre 1840, c. g. de 1791 à 92. Homme de loi, avocat et procureur impérial à Louhans, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, membre du collège électoral de l'arrondissement de Louhans en 1809. Son père, François-Louis Guigot, notaire royal à La Chapelle-Thècle, avait épousé Mlle Jeanne-Marie Boudier. Lui-même se maria avec Mlle Anne Legras. Son fils, François-Félix, devint garde général des Eaux et Forêts; son petit-fils, Hippolyte, avocat et procureur de la République a Louhans; son arrière-petit-fils, Edgard, juge au tribunal de la même ville.

Guillard (Michel), né à Leynes le 12 janvier 1762, mort à Mâcon le 9 janvier 1808, c. g. en 1793. Maître-tonnelier et négociant en vins à Mâcon. Son père, Michel Guillard, tonnelier, avait épousé Marie-Anne Bachelard. Son frère aîné, Claude Guillard, tonnelier à Mâcon, épousa Mlle Madeleine Villerot, et lui-même se maria avec Mlle Anne Poulet.

Guillemain (dit du Pavillon et d'Echon, François-Germain), écuyer, né et mort à Corbigny (Nièvre) (14 mai 1757-3 mai 1838), c. g. de 1804 à 16. Avocat au parlement de Dijon (1778), procureur du Roi au bailliage d'Autun (1788), juge de paix à Corbigny et conseiller d'arrondisse-

14

ment. Son arrière-grand-père était Jacques Guillemain, notaire à Corbigny; son grand-père, Germain Guillemain, sieur d'Auxois; son père, Pierre-Germain Guillemain, seigneur d'Echon, correcteur en la Chambre des comptes de Dôle. Il épousa, en 1787, Sébastienne-Antoinette Guyton, fille de Laurent-Jean-Marie Guyton, médecin du Roi à Autun, et en eut deux enfants : M. Michel-Laurent Guillemain, général de brigade du génie, mort à Corbigny en 1856, et Mme Guenot du Pontot. M. M-L. Guillemain a eu lui-même deux fils : Camille, conseiller à la Cour d'appel de Paris, mort en 1885; Paul, inspecteur général des ponts et chaussées, père de M. Joseph Guillemain, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Guillemaut (Jean-Joseph-Philibert), né à Saint-Usuge le 18 novembre 1778, mort à Louhans le 22 avril 1854, c. g. de 1831 à 33 et (Louhans) de 1848 à 52. Docteur en médecine, maire de Louhans en 1815 et de 1830 à 32; député de Saône-et-Loire de 1831 à 33. Il épousa une des filles d'Antoine Mailly, président de l'Administration du département en 1791 et député à la Convention; ses fils et son petit-fils suivent.

Guillemaut (Charles-Alexandre), né à Louhans le 18 septembre 1809, mort à Paris le 17 décembre 1886, c. g. (Beaurepaire) de 1874 à 86. Elève de l'Ecole polytechnique (1828), sous-lieutenant du génie (1830), lieutenant (1832), capitaine (1836), lieutenant-colonel (1859), colonel (1863), général de brigade (1871). Député (1871-76) et sénateur (1876-86) de Saône-et-Loire. Chevalier (1843), officier (1848), commandeur (1868) de la Légion d'honneur. Son fils, Eugène, avocat à la Cour d'appel de Paris, a, de Mlle Alquié, trois enfants: Jane, Suzanne et Jean Guillemaut.

Guillemaut (Pierre-Eugène), né et mort à Louhans (18 novembre 1810-4 janvier 1886), c. g. (Louhans) de 1867 à 80. Docteur en médecine; maire de Louhans de 1867 à 74 et de 1876 à 78; officier de l'Instruction publique. Son fils suit.

Guillemaut (Lucien-Alexandre), né à Louhans le 21 août 1842, c. g. (Louhans) depuis 1880. Docteur en médecine; maire de Louhans de 1878 à 85; président de la Société d'agriculture de cet arrondissement; député de Saône-et-Loire depuis 1884. Officier d'académie; auteur d'une étude topographique sur l'arrondissement de Louhans.

Guillemaut (Camille-Bernard), né à Devrouze le 17 avril 1801, mort à Lessard-en-Bresse le 27 janvier 1873, c. g. (Montret) de 1849 à 52. Propriétaire et régisseur du

domaine de La Balme (Bouhans) ; maire de Simard (1848-52) ; fils de Denis Guillemaut, juge de paix de Saint-Germain-du-Bois, et de Françoise Monot. Il a eu un fils, qui suit ; sa fille, Reine-Joséphine Guillemaut, a épousé M. François-Laurent Thevenin, propriétaire à Simard, et père de M. Camille-Ernest Thevenin, avocat, maire de Mâcon.

Guillemaut (Denis-Camille), né à Thurey le 3 septembre 1824, mort à Lessard-en-Bresse le 5 décembre 1885, c. g. (Saint-Germain-du-Plain) de 1883 à 85. Négociant en vins ; maire et conseiller d'arrondissement. Il était parent de M. Guillemaut, et par alliance de M. Mathey, sénateurs tous deux. De ses quatre filles, une a épousé M. Emile Jaccotton, professeur de mathématiques au lycée de Moulins, une autre, M. Marius Monchanin, lieutenant au 95e régiment d'infanterie de ligne.

Guillemier (Antide-Edme-Henry), né à Chassagne (Côte-d'Or), le 19 octobre 1776, mort à Saint-Léger-sur-Dheune le 24 septembre 1835, c. g. de 1826 à 33. Propriétaire et maire (1812-30) à Saint-Léger-sur-Dheune ; conseiller d'arrondissement. Il a eu deux enfants : l'une de ses filles habite le château de Cruzilles, près Chalon.

Guillemin (Alexandre), né et mort à Louhans (20 mars 1801-13 mars 1864), c. g. (Louhans) de 1833 à 45. Propriétaire et maire (1832-34) à Louhans. Il épousa une des filles d'Antoine Mailly, député à la Convention, conseiller général, et devint ainsi le beau frère de Jean-Joseph-Philibert Guillemaut, conseiller général.

Guillemin (Jean-Marguerite), né et mort à Mervans (1er septembre 1793-5 juin 1869), c. g. (Saint-Germain-du-Bois) de 1849 à 52. Propriétaire, maire de Mervans et conseiller d'arrondissement. Fils de Benoît Guillemin, adjoint au maire, et de Mlle Billard. De Mlle Marie Millet il a eu deux fils : Jules, professeur de l'Université, mort en 1885 ; Edmond, de Chalon, père lui-même d'Abel Guillemin, professeur au lycée de Poitiers, et d'une fille, mariée à un collègue de son frère.

Guyenot (Pierre-François-Clair), né et mort à Pierre (30 ventôse an XII-25 novembre 1860), c. g. (Pierre) de 1848 à 61. Banquier ; maire (1831-60) de Pierre, et conseiller d'arrondissement. Sa famille est représentée par Mme veuve Paillot, de Pierre.

Guyot de Pravieux (Pierre), né à Lyon en 1758, mort à Cuiseaux le 7 juillet 1826, c. g. de 1792 à 93. Bailli de Coligny

avant la Révolution, juge de paix à Cuiseaux en 1790, juge au tribunal de district de Louhans et membre du Directoire du département en 1795, conseiller de préfecture de Saône-et-Loire de 1800 à 1815, et sous-préfet de Charolles en 1815. Son père, Pierre Guyot de Pravieux, avait été procureur du Roi en la justice de Saint-Genis. Sa sœur, Marie-Pierrette Guyot de Pravieux, a épousé M. Claude-Louis-Marie Puvis de Chavannes, conseiller général. Lui-même se maria avec Mlle Stéphanie Goux, fille d'un procureur au parlement de Dijon. De ses deux petites-filles, l'aînée a épousé M. Moreau, avoué à la Cour d'appel de Dijon ; l'autre, Mme Vuillemin, habite Cuiseaux.

Guyot (Louis-Remy), né à Ecoche (Loire), le 7 février 1835, c. g. (Chauffailles) depuis 1874. Notaire à Chauffailles ; conseiller municipal depuis 1870 ; adjoint de 1871 à 73 ; maire depuis 1873, révoqué en 1877 ; suppléant de la justice de paix depuis 1872 ; chef de bataillon des mobilisés de Saône-et-Loire pendant la guerre de 1870-71 ; officier d'académie (1885), chevalier de la Légion d'honneur (1886).

Hémy (Charles-Louis-Auguste), né à Cuisery le 20 août 1827, c. g. (Cuisery) de 1877 à 83. Licencié en droit. Notaire, banquier, adjoint et maire à Cuisery ; président du conseil d'arrondissement de Louhans ; officier d'académie (1879) ; percepteur à Scey-sur-Saône (Haute-Saône) de 1883 à 1887, actuellement à Perrecy-les-Forges. Issu d'une importante famille de la Bresse, alliée à la famille Dalivoy, dont un membre, M. Léon Dalivoy, a été notaire et maire à Cuisery.

Huet (Albert-Auguste), né à Paris le 16 mai 1829, c. g. (Bourbon-Lancy) de 1870 à 71. Fils d'un avoué du tribunal de la Seine, il étudia le droit et devint successivement avocat (1851-60), chef de cabinet de M. Billault, ministre sans portefeuille (1860-63), maire de Perrigny (1863), substitut au tribunal de la Seine (1864), juge (1865) et juge d'instruction (1866-69) ; député de Saône-et-Loire (1869-70). Il a publié les *Œuvres de M. Billault* (Paris, 1865).

Humblot-Conté (Arnould), né à Villefranche (Rhône), le 13 décembre 1776, mort à Chalon le 22 janvier 1845, c. g. de 1829 à 33 et (Sennecey-le-Grand et Saint-Germain-du-Plain) de 1833 à 40 et (Sennecey) de 1840 à 45, président en 1831, 32, 34, 35 et 38. Négociant, manufacturier, propriétaire et maire à Saint-Ambreuil ; député de Saône-et-Loire de 1820 à 24 et de 1827 à 28 ; pair de France. Son père, Jean-Baptiste Humblot, avait été membre de l'Assemblée Constituante. Lui-même était le beau-frère de Nicolas-Jacques Conté, le célèbre industriel (1755-1805). Son petit-fils, le baron Arnould-

Paul-Edmond Thénard, fils de l'illustre savant de ce nom, habite La Ferté (Saint-Ambreuil).

Jailloux (François), né à Baudrières le 2 messidor an IV, mort à Saint-Germain-du-Plain le 15 novembre 1855, c. g. (Saint-Germain-du-Plain) de 1848 à 52. Clerc de notaire, puis juge de paix à Saint-Germain. François Jailloux a pour parents M. Claude Jailloux, de Baudrières, M. Sordet-Pillot, ancien notaire à Saint-Etienne-en-Bresse, propriétaire à Porcheron (Saint-Germain), et Mme veuve Bidault, propriétaire à Boulay (Baudrières), mère de M. Bidault, maire de Baudrières.

Jannin (Noël), né à Ouroux-sur-Saône le 25 décembre 1850, c. g. (Saint-Germain-du-Plain) depuis 1886. Géomètre-expert; adjoint (1878-81), conseiller municipal (1881-84), et maire (1884) d'Ouroux.

Jeannin (Antoine-Octave), né à Epinac le 2 juin 1842, c. g. (Montceau-les-Mines) depuis 1878. Docteur-médecin et maire (1878-82) à Montceau. Fils de Louis-Marie-François Jeannin et de Marie-Barbe Vergnory.

Joanin (Philibert), né à Montceaux-l'Etoile le 7 février 1754, mort à Marcigny le 10 janvier 1828, c. g. de 1791 à 92. Membre du Directoire du département en 1792; juge de paix à Marcigny. Son fils lui succéda dans ces dernières fonctions. Son père, notaire royal à Montceaux, avait épousé Mlle Marie Larue.

Joleaud (Jacques), de Charolles, c. g. de 1792 à 93. Membre du Directoire du département en 1792, procureur général syndic en 1793, envoyé en mission près les armées à Strasbourg, au mois de frimaire an II. Il avait épousé Mlle Françoise Laison; leur fils, Jacques-Marie, né à Charolles en 1774, capitaine au 23e régiment de dragons, est mort à Milan pendant l'occupation française (1812).

Jomard (François), né et mort à Louhans (20 mai 1742-15 novembre 1819), c. g. en 1793. Apprenti coiffeur à Paris en 1758, enrôlé dans le Royal-Auvergne en 1759, perruquier à Louhans en 1772. Issu d'une famille d'origine lorraine, dont un membre vint se fixer au XVIe siècle, en qualité d'apothicaire, à Louhans. Il eut un fils, Antoine, qui fut chef de bataillon dans les armées du premier Empire, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint au maire de Louhans, et mourut en 1855, laissant un fils : Adolphe Jomard, juge de paix à Tramayes, père d'Olivier, chef de gare à Bordeaux, et de Conrad Jomard.

Joubert (Nicolas), c. g. en 1793. Architecte-voyer de la ville d'Autun en 1785, contrôleur et visiteur des routes en 1792, receveur du district d'Autun en 1793. Son frère cadet, Marc Joubert, était géomètre à Autun.

Jouffroy (Louis-Fiacre), né et mort à Saint-Jean-de-Trézy (1751-16 avril 1810), c. g. de 1791 à 93. Membre du Directoire du département de 1791 à 93. Son père, M. Jouffroy, de Saillère, épousa Mlle des Millets, de Montcenis. Lui-même fut marié à Mlle de Lapraye, de Paray-le-Monial, dont il eut une fille, Mme Lazare Guénot, mère à son tour de Mme Antoine Bergeret, femme d'un notaire de Saint-Léger-sur-Dheune, dont le fils aîné, le docteur Bergeret, propriétaire à Marcilly-Ogny (Côte-d'Or), a deux enfants, Marie Bergeret, née à Chalon en 1869, et Aner Bergeret, né à Marcilly en 1884.

Labaune (Claude), né à Volesvres, y mort le 4 juillet 1821, âgé de 60 ans, c. g. en 1793. Propriétaire cultivateur à Hautefond. Son père, Antoine Labaune, avait épousé Jeanne Cochon. Lui-même se maria avec Mlle Marie Livet. Son fils suit.

Labaune (Auguste-Claude-Marie), né à Hautefond le 21 juillet 1793, mort à Mutzig (Bas-Rhin), le 21 décembre 1840, c. g. (Palinges) de 1839 à 40. Elève à l'Ecole spéciale militaire (1810), lieutenant d'artillerie (1812), capitaine (1814), employé aux ateliers de réparation d'armes à Paris (1815), employé à la manufacture d'armes de Versailles (1817), inspecteur à la raffinerie de salpêtre de Lyon (1818), inspecteur à la poudrière du Pont-de-Buis (1823), commandant l'artillerie de la citadelle de Bayonne (1824) et de la place de Doullens (1826), sous-directeur de la manufacture d'armes de Charleville (1828), employé à l'équipage de siège de l'expédition d'Afrique (1830), chef d'escadron (1834), directeur de la manufacture de Charleville (1834) et de celle de Mutzig (1836); blessé en 1812 et prisonnier de guerre en 1813; chevalier de la Légion d'honneur (1830). La nièce par alliance de M. Labaune habite Paris.

Lacomme (Léon), né à Liernais (Côte-d'Or), le 24 mars 1848, c. g. (Mesvres) depuis 1884. Docteur en droit; propriétaire, maire (1877-79) et conseiller d'arrondissement (1877-83) à Mesvres. Auteur d'une publication sur *les Elections et les Représentants de Saône-et-Loire depuis 1789* (Paris, 1885, in-8°). Neveu et gendre de M. Claude Lacomme, doyen de la Faculté de droit de Dijon, sénateur de la Côte-d'Or de 1876 à 85.

Lacroix (Claude-Marie-Augustin), né à Saint-Vincent-de-Rhins (Rhône), le 20 décembre 1803, mort à La Clayette le 20 septembre 1875, c. g. (La Clayette et Chauffailles) de 1837 à 48 et (La Clayette) de 1848 à 52 et de 1871 à 75. Maire de La Clayette; député de Saône-et-Loire de 1842 à 46, de 1848 à 49 et de 1869 à 70. Son fils suit.

Lacroix (Elie-Pierre-Auguste), né à La Clayette le 25 octobre 1827, c. g. (Tramayes) de 1867 à 71. Licencié en droit; ancien maire de Tramayes. M. Lacroix a un fils et deux filles, dont l'aînée a épousé M. le comte de Chansiergues-Ornano.

Lacroix (Louis-Nicolas), né et mort à Senozan (23 février 1802-27 juillet 1880), c. g. (Lugny) de 1868 à 71. Avocat, juge de paix, substitut, juge, juge d'instruction, président des tribunaux civils de Langres et de Mâcon; préfet de Saône-et-Loire en 1871. Son père, M. François Lacroix, avait épousé Mlle Rose Poivre. Lui-même se maria avec Mlle Constance Mathey. Son fils, M. François Lacroix, avocat, veuf et sans enfants, habite Senozan. Sa fille, Mlle Sabine Lacroix, a épousé M. Depeyrous, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, père de Mme veuve Sabine Durieu, remariée à M. Burle, lieutenant de vaisseau.

Lagandré (Jean-Robert-Frédéric), né et mort à Salornay-sur-Guye (27 juillet 1812-10 juin 1873), c. g. (Cluny) de 1871 à 73. Docteur de la Faculté de Paris (1836), médecin à Salornay (1838), réfugié à Genève (1852). Issu d'une famille de médecins; il a eu deux fils morts jeunes; son frère exerce encore actuellement la médecine à Salornay.

Laguiche (Louis-Henri-Casimir, marquis de), né et mort à Paris (4 décembre 1777-16 mai 1843), c. g. de 1822 à 33. Pair de France (1815); chef de bataillon de la Garde nationale de Paris (1814); sous-lieutenant (lieutenant-colonel) des gendarmes de la Garde, puis inspecteur général des Gardes nationales de Saône-et-Loire; président du collège de ce département aux élections générales de 1820, 24, 27 et 30. Chevalier de Saint-Louis (1815), chevalier de la Légion d'honneur (1823) et officier (1825). Issu d'une illustre famille du Charollais, dont un membre, Philibert de Laguiche, capitaine de la ville de Mâcon, s'honora en refusant d'exécuter les ordres sanguinaires donnés, en 1572, contre les protestants. Il épousa Amélie-Françoise-Louise de Cléron d'Haussonville, fille de Joseph-Louis-Bernard de Cléron d'Haussonville, grand louvetier de France, dont il eut cinq enfants : l'un suit.

Laguiche (Philibert-Bernard, marquis de), né à Gurcy-le-Châtel (Seine-et-Marne), le 30 août 1815, c. g. (La Guiche) de 1845 à 48 et (Saint-Bonnet-de-Joux) de 1852 à 56. Elève de

l'Ecole polytechnique, capitaine d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur; député de Saône-et-Loire de 1846 à 48 et de 1871 à 76. Il épousa Louise-Henriette-Mathilde de Rochechouart-Mortemart, fille du duc de Mortemart, et en eut un fils et deux filles : Pierre-Adolphe-Henri-Victurnien, comte de Laguiche, ancien élève de l'Ecole polytechnique, lieutenant d'artillerie; Victurnienne-Henriette-Amélie de Laguiche, épouse du comte de Bouillé, capitaine de cuirassiers; Aymée-Anne-Victurnienne-Gabrielle de Laguiche, épouse du comte Amédée d'Harcourt, capitaine breveté d'infanterie de ligne.

Lamartine de Pratz (Pierre de), né et mort à Mâcon (21 septembre 1752-27 août 1840), c. g. de 1803 à 18. Capitaine au régiment de Dauphin-cavalerie; chevalier de Saint-Louis. Issu d'une importante famille du Mâconnais que l'on fait généralement remonter à Etienne Alamartine, juge-mage et capitaine de Cluny au commencement du XVIIe siècle, de qui sont sortis les seigneurs d'Hurigny et de Montherot et ceux de Montceau. Son père, Louis-François de Lamartine de Montceau, seigneur dudit Montceau, de la Tour de Milly, Urcy, Charmoy et autres lieux, capitaine aux régiments de Tallart et de Monaco-infanterie, chevalier de Saint-Louis, avait épousé en 1749, à Morez (Jura), Mlle Jeanne-Eugénie Dronier de Pratz. Ceux-ci lui donnèrent pour frères et sœurs : François-Louis, l'aîné, sieur de Montculot; l'abbé de Lamartine; Sophie de Lamartine; Eugène de Lamartine; Marie-Suzanne de Lamartine du Villard. Lui-même se maria avec Mlle Françoise-Alix des Roys, dont il eut six enfants : — l'aîné suit; — Cécile de Lamartine, épousa M. de Glans de Cessiat et lui donna également six enfants : Alix de Cessiat, mariée au comte Léon de Pierreclos; Céline de Cessiat, mariée à M. Foulques Châtelain de Belleroche; Valentine de Cessiat, fille adoptive d'Alphonse de Lamartine, qui suit; Cécile de Cessiat, mariée au baron de Beer, inspecteur général des forêts; Alphonsine de Cessiat, mariée à M. Charles de Jussieu de Senevié; Emmanuel de Cessiat; — Eugénie de Lamartine, épousa M. Bernard de Coppens, baron d'Hondschoote, père de M. Auguste de Coppens; — Césarine de Lamartine, épousa le comte de Vignet, père de Mme de Saint-Sulpice de Montfort et de M. Xavier de Vignet; — Suzanne de Lamartine, épousa M. Jean-Baptiste-François de Montherot, père de M. Jean-Charles de Montherot; — Sophie de Lamartine, épousa le comte Dupont de Ligonès, père de Mmes de Prades et Quarré de Verneuil.

Lamartine (Alphonse-Marie-Louis de), c. g. (Mâcon nord) de 1833 à 48 et (Mâcon sud) de 1848 à 52, président en 1836 et 37, de 1839 à 43, en 1846, et de 1848 à 51. Il n'y a rien

à dire, sur l'illustre poëte, qui ne soit connu. Nous avons jugé préférable d'imprimer un texte correct de ses actes de baptême, mariage et décès, dont les deux premiers ont été publiés d'après des expéditions fautives (1).

Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'année 1790. Paroisse de Saint-Pierre de Mâcon.

« Le vingt-deux octobre 1790 a été baptisé Alphonse-Marie-Louis, né d'hyer de Pierre de Lamartine, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin, et de Françoise-Alexis des Roys, son épouse ; le parrain a été Louis-François de Lamartine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, cy-devant élu de la noblesse du pays et comté de Mâconnois, seigneur de Monceaux et autres lieux, demeurant en cette paroisse, ayeul paternel, malade et représenté par François-Louis de Lamartine, son fils aîné, cy-devant officier de la maison militaire de Sa Majesté, seigneur de Montculot, Néry et autres lieux, résidant en cette paroisse ; et la marraine, dame Marguerite Davault, cy-devant sous-gouvernante des princes de la maison d'Orléans, épouse de Jean-Louis des Roys, cy-devant écuyer, seigneur de Rieux et autres lieux, résidante ordinairement à Paris, paroisse Saint-Eustache, ayeule maternelle, qui ont signé avec le père. *Signé* : Gavault-des Roys ; Lamartine fils ; Lamartine père ; Lamartine-Duvillars, chanoinesse ; Boyer de Ruffé ; Noly, v[e] de Prusilly ; La Viefville de Rambuteau ; Barthelot de Rambuteau ; Ranbuteau fise ; Focard, curé. — Pour copie conforme. Mâcon, le 2 décembre 1887. L. Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire et de la ville de Mâcon. »

Registre des mariages pour les années 1819, 20, 21, etc. Paroisse de Saint-Pierre de Maché (Chambéry).

« Le six juin dix-huit-cent-vingt, après une publication canoniquement faite dans les églises paroissiales de Saint-Pierre de Maché de Chambéry et de Saint-Vincent et de Saint-Louis de Mâcon, dispense obtenue des deux autres, vu l'acte attestant la liberté de demoiselle Marianne-Eliza Birch, et sans avoir d'ailleurs découvert aucun empêchement, ni entendu

(1) Cf. *Lamartine et sa famille*, par E. Révérend du Mesnil, Lyon, 1869, pp. 37 et 40, et *le Mariage d'Alphonse de Lamartine*, par F. Mugnier, Chambéry, 1884, pp. 37 et 47.

former d'opposition, je soussigné, muni d'une autorisation de Monseigneur l'Archevêque et délégué par les curés des deux parties, ai donné, dans la chapelle royale du château, la bénédiction nuptiale à sieur Alphonse-Marie-Louis de la Martine de Prat, fils majeur de sieur Pierre, chevalier de l'ordre royale et militaire de Saint-Louis,et de dame Françoise-Alexis Desrois, son épouse, domicilié de fait et de droit en la paroisse de Saint-Vincent et de Saint-Louis de Mâcon, d'une part; et demoiselle Marie-Anne-Eliza Birch, fille majeure de défunt sieur Villiam-Henri Birch, gentilhomme de S. A. R. le prince de Galles, commandant de génie dans l'armée anglaise, et de vivante dame Christine Russen, son épouse, née en Langdoc, domiciliée de droit en Angleterre et domiciliée aujourd'hui à Chambéry : la dite cérémonie a eu lieu à sept heures du matin en présence de MM. le colonel chevalier de Maistre et le chevalier Louis de Vignet, témoins requis. Ainsi est. *Signé* : Favre, curé. — Pour copie certifiée conforme à l'original. Maché (Chambéry), le 1er janvier 1887. L. Morand, curé de Maché, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. »

Minutes des actes de décès du seizième arrondissement de Paris, 1869.

« L'an mil-huit-cent-soixante-neuf, le premier mars, à quatre heures du soir, devant nous, Henri-Pierre-Edouard, baron de Bonnemains, officier de la Légion d'honneur, maire du seizième arrondissement de Paris, officier de l'état-civil, ont comparu Louis-Etienne-Arthur, vicomte de La Guéronnière, âgé de cinquante-deux ans, sénateur, ministre de France en Belgique, grand-officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Cambacérès, n° 2, et Charles-Guillaume, baron de Chamborant, âgé de soixante-deux ans, ancien membre du Conseil général de la Charente, demeurant à Paris, avenue Joséphine, n° 33, lesquels nous ont déclaré que le vingt-huit février, à dix heures du soir, est décédé en son domicile à Paris, avenue de l'Empereur, n° 135, Marie-Louis-Alphonse de Lamartine, âgé de soixante-dix-huit ans, natif de Mâcon (Saône-et-Loire), ancien ministre des Affaires étrangères, fils de Pierre de Lamartine et de Françoise-Alix des Roys, tous deux décédés, et veuf de Marie-Anne-Eliza Birch. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite. *Suivent les signatures.* — Pour copie conforme. Paris, le 30 juin 1887. *Le Maire*, Marmottan. »

Lamarre (Claude-François), né à Vianges (Côte-d'Or), le 9 janvier 1736, mort à Autun le 16 août 1809, c. g. de

1790 à 91. Homme de loi et géomètre à Autun ; membre du Directoire du département en 1790 et de l'Administration centrale en l'an VII. Son père, Jean Lamarre, commissaire à terriers, avait épousé Mlle Lazarette Machureau. Lui-même se maria en premières noces avec Mlle Denise Nardon, dont naquit Lazarette Lamarre, épouse du docteur Guillemardet, maire d'Autun, député de Saône-et-Loire à la Convention, ambassadeur en Espagne, préfet de la Charente-Inférieure et de l'Allier, et en secondes noces avec Mlle Huguette-Marie-Charlotte Callard.

Lambert, c. g. de 1792 à 93. Ne peut être confondu ni avec Charles-Marie-François Lambert, vice-président du Directoire du district de Bourbon-Lancy, ni avec Pierre Lambert, notaire à Martigny-le-Comte, père de M. Pierre Lambert, avocat, sous-préfet à Charolles et député de Saône-et-Loire, ni avec Jean-Baptiste Lambert, notaire à Autun.

Lambert (Pierre), né à La Clayette le 3 avril 1786, mort à Charolles le 2 novembre 1852, c. g. (La Guiche et Saint-Bonnet-de-Joux) de 1836 à 45 et (Charolles) de 1845 à 48. Avocat, sous-préfet de Charolles de 1830 à 35 ; député de Saône-et-Loire de 1837 à 42. Chevalier de la Légion d'honneur. Fils de Pierre Lambert, notaire à Martigny-le Comte, et de Jeanne Geoffroy, il a laissé tous ses biens à ses neveux et nièces : M. Etienne Geoffroy, de Charolles ; M. Gustave Geoffroy, de Genouilly, et Mlle Alice Geoffroy, mariée à M. le comte d'Antil de Ligonès, propriétaire à Pressy-sous Dondin.

Lantin de Montcoy (Antoine), né à Chalon le 11 novembre 1775, mort à Montcoy le 29 décembre 1867, c. g. de 1816 à 33. Officier d'artillerie, puis de cavalerie ; capitaine (1813), major-commandant (1814), sous-inspecteur colonel (1816) de la Garde nationale de l'arrondissement de Chalon, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Montcoy de 1809 à 17, de 1818 à 30 et de 1848 à 52. Son père, Claude-Jean-Bernard Lantin, chevalier, seigneur de Montcoy et autres lieux, major du régiment d'Enghien, avait épousé Mlle Françoise Esmonin, fille d'Antoine Esmonin, seigneur de Dampierre. Lui-même laissa deux filles mariées, l'une avec le baron de Bretenières, l'autre avec le comte de Varax, dont le neveu habite Montcoy.

Lapin (François-Jean-Baptiste-Benjamin), né et mort à Verdun-sur-le-Doubs (21 janvier 1832-21 mai 1879), c. g. (Verdun) de 1877 à 79. Propriétaire, maire de Verdun de 1876 à 79, révoqué en 1877. Son fils, M. Pierre Lapin, habite Verdun.

Lardet (Claude), né et mort à Cersot (25 avril 1751-23 ventôse an VII), c. g. en 1793. Propriétaire-cultivateur. Il a eu six enfants : — Joseph Lardet, propriétaire à Saint-Vallerin; — Benoit Lardet, propriétaire à Cersot, dont la fille Pierrette a épousé M. Berthault, de Moroges, et a eu quatre enfants : Marie et Louise, mariées à MM. Berthoux et Verjux, de Cersot, Julie, mariée à M. Roussot, de Marcilly-lès-Buxy et Claude Berthault; — Christophe Lardet, propriétaire à Pouilly (Saint-Privé), dont le fils est marié et la fille a épousé M. Corneloup, de Marcilly-lès-Buxy ; – Fiacre Lardet, dont les descendants sont nombreux à Cersot; — Pierrette et Marie Lardet, mariées aux frères Guillot, propriétaires-cultivateurs à Marcilly-lès-Buxy.

Larmagnac (Claude), né à Louhans en 1740, y mort le 5 décembre 1820, c. g. de 1790 à 91 et de 1800 à 1804, président en 1790 et de 1800 à 1802. Avocat, député de Saône-et-Loire au Conseil des Anciens et au Corps législatif (1795-1809), président du tribunal civil de Louhans. Son père, Benoît Larmagnac, avait épousé Mlle Marie Jehannin. Lui-même se maria avec Mlle Anne Merle. Son fils, M. Larmagnac, de Sornay, a eu une fille, mariée à M. Claude-François-Nicolas-Eugène-Elisabeth Pochon, président du tribunal de Louhans et père de M. Henri Pochon, docteur-médecin à Louhans, ancien conseiller d'arrondissement.

Lasnier (Julien), né à Saint-Clément-lès-Mâcon le 21 décembre 1743, mort à Saint Sorlin le 3 septembre 1822, c. g. de 1790 à 92. Négociant à Vergisson et propriétaire à Saint-Sorlin. Son père, Jean Lasnier, marchand à Saint-Clément, avait épousé Catherine Sanray.

Lasnier (Philippe), né à Prissé le 22 juin 1826, c. g. (Mâcon sud) depuis 1884. Propriétaire et adjoint (1879-82) au maire de Mâcon.

Lataud (Jacques-Marie-Eugène), né et mort à Romenay (25 janvier 1757-13 mai 1824), c. g. de 1800 à 1810. Notaire et juge de paix à Romenay ; juge au tribunal du district de Mâcon pendant la Révolution. Fils de Pierre Lataud, notaire et procureur du Roi, et de Claudine Monin. Il a eu de Marie-Pierrette Gonet, trois enfants, dont deux fils : l'aîné suit ; l'autre fut notaire à Romenay, puis juge de paix à Tournus.

Lataud (Louis-Ferdinand), né à Romenay le 21 novembre 1784, mort à Tournus le 11 janvier 1860, c. g. (Tournus)

de 1841 à 48. Médecin à Beaune, puis à Tournus, et maire de cette ville de 1838 à 48. Il n'a laissé qu'un fils, dont la fille, Mme Bellegrand, habite Dijon.

Laureau (Hilaire-Jérôme-Jules), né et mort à Autun (25 septembre 1799-1er juillet 1853), c. g. (Autun) de 1833 à 48. Adjoint (1830), puis maire (1831-42) d'Autun; conseiller d'arrondissement (1831); chevalier de la Légion d'honneur (1834). Fondateur de la *Société Eduenne* (1836); auteur d'un *Cours élémentaire d'agriculture pratique* (1850). Son père, Hilaire Laureau, était originaire de Cussy-les-Forges (Yonne). Ses deux fils, MM. Stéphane Laureau, avocat, et Flavien Laureau, propriétaire, habitent Autun.

Laureau de Thory (Jean-Marie), né à Autun le 12 juillet 1782, mort à Avallon le 9 juin 1853, c. g. de 1817 à 33. Avocat et conseiller municipal à Autun; membre du Conseil d'arrondissement. Auteur d'une *Notice sur deux tableaux enlevés à la ville d'Autun (Mémoires de la Société Eduenne*, 1844). Son père, Jean-Pierre Laureau, écuyer, originaire de Cussy-les-Forges (Yonne), né en 1748, mort en 1845, marié à Mlle Lazarette Delatroche, avait été historiographe du comte d'Artois et devint membre de l'Assemblée législative; il a laissé plusieurs ouvrages d'érudition. M. Laureau de Thory a eu deux filles: la comtesse de Plinval et la comtesse de Trébon; la première a eu elle-même trois filles, dont deux sont entrées en religion et l'autre a épousé M. Bureaux de Pusy, colonel du génie, commandant en second l'Ecole polytechnique, petit-fils, par sa mère, du général de La Fayette.

Lavaivre (Auguste), né et mort à Bourbon-Lancy (10 mars 1756-12 août 1803), c. g. de 1791 à 92. Adjoint au maire et commandant de la garde nationale de Bourbon-Lancy.

Lavergne (Guillaume), né et mort à Autun (25 ventôse an IV-2 mai 1874), c. g. (Issy-l'Evêque) de 1839 à 45. Propriétaire à Gissy (Saint-Didier-sur-Arroux), puis à Autun; juge de paix à Mesvres; son père, Blaise Lavergne, receveur particulier des finances à Autun, avait épousé Mlle Philiberte Duvault. Sa sœur, Mme veuve Vacher, habite Autun.

Légey (François), de Verdun-sur-le-Doubs, c. g. de 1791 à 92. Avocat à la Cour, juge de paix en la châtellenie royale de Saunières, Verdun, Bragny, Sermesse, Guerfand et autres lieux, puis juge de paix de Verdun et administrateur au district d'Autun sous la Révolution. De Jeanne-Claude

Martin, sa femme, il eut Claude Légey-Vincent, notaire et maire à Verdun, père de MM. Auguste et Gabriel Légey. Ce dernier fut père à son tour de M. Edme Légey, avocat à la Cour d'appel de Paris, et de Mme Philippe Druard, femme du conseiller général.

Lépine (Pierre), né à Sully (Loiret), mort à Digoin le 13 avril 1813, âgé de 64 ans, c. g. en 1793. Propriétaire et aubergiste à Digoin. Son père, Hubert Lépine, avait épousé Jeanne Labé. Lui-même a eu, d'Hélène Ducreux, une fille mariée à Antoine Perrault, marinier chef à Digoin, et un fils, Etienne Lépine, père de M. Claude Lépine, propriétaire et négociant à Digoin.

Lépine (Charles), né et mort à Lux (14 novembre 1795-21 septembre 1877), c. g. (Chalon sud) de 1852 à 70. Docteur en médecine, maire de Chalon (1861-63), chevalier de la Légion d'honneur. Son père, François Lépine, propriétaire, avait épousé Mlle Marguerite Deroux. Lui-même se maria en 1817 avec Mlle Claudine-Julie Bayet, dont il eut un fils et une fille : M. Lépine-Brest, docteur en médecine, père de M. Charles Lépine, médecin à Chalon et maire de Lux ; Mlle Laure Lépine, épouse de M. Emile Meulien, ancien négociant à Chalon et beau-père à son tour de trois gendres.

Lévitte de Flacelière (Claude), né à Autun le 23 décembre 1725, mort à Buis (Chissey-en-Morvan), le 22 décembre 1813, c. g. en 1790 et 93. Procureur du Roi à Autun, seigneur de Buis ; chevalier de la Légion d'honneur. Son père avait été lui-même procureur du Roi, et son oncle, chanoine de la cathédrale d'Autun. Il avait épousé, en 1774, Mlle Marguerite-Thomas Renaud, de Bourg, dont il eut plusieurs enfants.

Logerotte (Jules-Benoît), né à Chalon-sur-Saône le 19 février 1823, mort à Paris le 9 avril 1884, c. g. (Cuiseaux) de 1872 à 84. Licencié en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, puis à Louhans ; député de Saône-et-Loire de 1876 à 84 ; sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique (1882-83) ; officier d'académie. Auteur d'un livre intitulé *De Palerme à Turin* (1864, in-8°). M. Logerotte a laissé quatre orphelins mineurs.

Longeville de La Rodde (Paul de), né à Besançon le 3 avril 1834, c. g. (Beaurepaire) de 1873 à 74. Propriétaire et maire à Montcony. Il a pour enfants MM. Eugène, Olivier, Hugues, Henri, et Mlles Anna et Emilie de Longeville de La Rodde. Son père, M. Philibert-Gustave Mareschal de Longeville, avait épousé Mlle de Vendeuil.

Loranchet (Jean), né à Gergy le 21 août 1845, c. g. (Verdun) depuis 1879. Docteur en médecine (1871), maire de Gergy (1878-84), député de Saône-et-Loire depuis 1883. Chevalier de la Légion d'honneur (1871).

Louvencourt (Louis-Marie-Georges, vicomte de), né au château de La Ville-aux-Clercs (Loir-et-Cher), le 25 septembre 1824, c. g. (Epinac) de 1864 à 71. Maire (1858-72) et conseiller municipal de Morlet; louvetier de l'arrondissement d'Autun. Issu d'une importante famille de la Picardie, dont un membre, Mlle Elisabeth de Louvencourt, a fondé à Amiens, au XVIII[e] siècle, un ordre religieux qui porte encore son nom. Son père, le comte de Louvencourt, a été colonel du 4[e] régiment de hussards. Son frère, le comte de Louvencourt, est général de brigade en retraite. Lui-même est devenu le neveu du maréchal de Mac-Mahon par son mariage avec la fille du marquis de Roquefeuil.

Loydreau (Guy-Edouard), né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), le 4 avril 1820, c. g. (Chagny) en 1874. Docteur-médecin, conseiller municipal (1851), adjoint (1852) et maire (1860-78) à Chagny; chevalier de la Légion d'honneur (1877); propriétaire et maire à Maligny (Côte-d'Or). Son père, le capitaine Loydreau, chevalier de la Légion d'honneur, avait été officier du premier Empire. Il a épousé Mlle Rose Paquelin, de Chassagne (Côte-d'Or).

Mac-Mahon (Maurice-François, comte de), né à Autun le 13 octobre 1754, mort à Sully le 22 mars 1831, c. g. de 1816 à 30. Mousquetaire noir (1768); capitaine de cuirassiers (1773); colonel des hussards du régiment de Lauzun (1785); maréchal de camp (1814); inspecteur de la gendarmerie (1814); lieutenant-général (1827); commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Issu d'une ancienne famille irlandaise qui s'attacha à la destinée des Stuarts. Son frère, le marquis Charles-Laure de Mac-Mahon, fut maréchal de camp et pair de France. Lui-même épousa, en 1792, Mlle Pélagie-Marie-Edme de Riquet de Caraman, dont il eut dix-sept enfants. L'un de ses fils suit. Un autre est le maréchal de France, ancien président de la République, père lui-même de deux fils. Le marquis de Mac-Mahon, ancien officier de cavalerie, maire de Sully, est son arrière-petit-fils.

Mac-Mahon (Bonaventure-Marie-Pierre-Joseph, comte de), né à Munster (Westphalie), le 14 juillet 1799, mort à Autun le 11 juillet 1865, c. g. (Epinac) de 1847 à 53. Capitaine aux chasseurs de la garde (1830) et colonel de la

Garde nationale d'Autun (1848). Il a épousé Mlle Alexandrine-Eudoxie de Montaigu dont il n'a pas eu d'enfant.

Magnien (Joseph-François), né à St-Martin-en-Bresse le 1er septembre 1733, c. g. de 1790 à 92. Lieutenant particulier au bailliage de Chalon-sur-Saône et seigneur de Saint-Remy. Son père, Me Joseph Magnien, avocat en Parlement et notaire royal à Putigny, paroisse de Saint-Martin-en-Bresse, avait épousé Mlle Claudine Bougot. Lui-même se maria en 1759 avec Mlle Marguerite Leschenault, fille de Jacques Leschenault, avocat en Parlement et ancien procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de Chalon, qui lui donna un fils, Joseph (1768). Madame Gachet, née Magnien, femme du conservateur des hypothèques de Chalon, est un des représentants de la famille.

Magnien (Gabriel-Adolphe), né à Chalon le 5 janvier 1836, c. g. (Autun) de 1878 à 86. Avocat, avoué et maire (1876-79) à Autun; volontaire dans l'armée de Garibaldi en 1870, député de Saône-et-Loire depuis 1885 et maire de Plottes depuis 1887. Son père, M. Auguste Magnien, a été principal des collèges de Paray, Avallon et Autun; son frère, M. Gabriel Magnien, professeur au collège de Chalon. Lui-même a épousé Mlle Gudin du Pavillon, fille de l'ancien maire de Château-Chinon, ancien député de la Nièvre, actuellement juge de paix du Xe arrondissement de Paris, et a eu deux fils, dont l'aîné, avocat à la Cour d'appel de Paris, a été secrétaire particulier de M. Mazeau, garde des sceaux. De ses deux beaux-frères, l'un, M. Emile Gudin du Pavillon, a été conseiller général de la Nièvre, l'autre, M. Charles Gudin du Pavillon, a été sous-préfet de Melle et de Gannat.

Mailly (Antoine-Anne-Alexandre-Marie-Gabriel-Joseph-François de, marquis de Châteaurenaud), né à Vesoul (Haute-Saône), le 25 novembre 1742, mort à Franchevelle (Haute-Saône), le 12 juin 1819, c. g. et président de 1791 à 92. Il fit ses classes au collège d'Harcourt (devenu le lycée Saint-Louis), puis étudia le droit à Besançon, devint à l'âge de vingt ans secrétaire de Voltaire à Ferney, et ensuite avocat général à la Cour des comptes de Dôle. Député suppléant du bailliage d'Aval (Franche-Comté) aux Etats généraux de 1789, il siégea à l'Assemblée nationale, en remplacement du marquis de Lezay-Marnésia, qui avait démissionné après les journées des 5 et 6 octobre 1789. Président de la Société ou Cercle social de la *Bouche de fer*, fondé à Paris au commencement de 1790. Député de Saône-et-Loire à la Convention (1792-95) et au Conseil des Anciens (1795-98) où il remplit les fonctions de secrétaire. Il se retira ensuite à Vesoul, fut nommé président

de l'Administration centrale du département de la Haute-Saône sous la Constitution de l'an III, et maire de la ville en 1800 : une des rues de Vesoul porte son nom. Pendant la Restauration il habita son domaine de Franchevelle. Son père, le marquis de Mailly, seigneur de Châteaurenaud, Seugny, Mons, La Tournelle, Quintigny et autres lieux, second président à la Cour des comptes de Dôle, avait épousé Mlle Barbe-Marguerite Henrion de Franchevelle. Lui-même eut sept enfants (six garçons et une fille) d'un premier mariage avec Mlle Alexandrine de Damas d'Audour, morte en 1788, et quatorze autres enfants d'un second mariage avec Mlle Anne-Rosalie Receveur, morte en 1852, à l'âge de 92 ans. L'aîné de ses fils, Charles-Axiopiste, à qui le Conseil général avait offert une épée d'honneur (Cf. p. 60), mourut des suites des blessures qu'il reçut au siège de Mayence en 1793. Il se trouvait dans la salle de la Convention lorsqu'elle fut envahie par les Jacobins dans la journée du 1er prairial (20 mai 1795). Ayant arraché son chapeau à l'un de ceux qui y portaient écrit : *Du pain et la Constitution de 1793*, il fut assailli par la foule et essuya deux coups de feu. Le lendemain, il reçut l'accolade fraternelle du président pour le courage qu'il avait montré. Deux autres périrent au siege de Saint-Jean-d'Acre (1798-99) : Bonaparte avait envoyé à Achmet-Djezzar, avant d'attaquer la place, le jeune Aristide Mailly, que, pour toute réponse, le pacha retint prisonnier. Quand nos avant-postes parurent, il lui coupa la tête et la fit jeter à la mer avec le corps dans un sac. Quelques jours après, des soldats aperçurent l'horrible épave et l'apportèrent au camp. Minerve Mailly reconnut aussitôt la tête sanglante de son frère. Il était, lui, capitaine d'état-major et aide de camp de Berthier. Quand, brûlant de la soif de la vengeance, il monta l'un des premiers à l'assaut, il fut atteint d'une balle qui le renversa dans le fossé : la nuit suivante, les Musulmans firent subir au blessé le sort de son aîné. Les autres fils d'Antoine Mailly, Gustave, Eugène et Phénix, sont morts également sans postérité. Ses filles épousèrent : Jean-Baptiste-Joseph Bouvier, né à Vesoul en 1770, colonel du génie, officier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire à l'âge de quarante ans, tué par un boulet, pendant la retraite de Russie, près de Krasnoë, le 18 novembre 1812 ; son fils, le baron Hippolyte Bouvier, est mort au château de Franchevelle (Haute-Saône) en 1878 ; — le docteur Jean-Joseph Guillemaut, député et conseiller général ; cette fille, Anne-Amélie-Félicie, est morte à Louhans, en 1880, à l'âge de 91 ans ; — M. Mermet, directeur des contributions indirectes, dont le fils, Auguste, a été chef du personnel à la Direction générale de la même administration, et la fille a épousé M. Garnier, président du tribunal de Louhans et

conseiller à la Cour de Dijon, père à son tour de M. Paul Garnier, avocat à Dijon et de M. Edmond Garnier, avocat à Louhans et conseiller d'arrondissement, candidat à la Chambre des députés et au Conseil général contre M. L. Guillemaut, comme lui arrière-petit-fils d'Antoine Mailly ; — M. Houry, ingénieur en chef du cadastre dans le département du Jura, dont le fils a été élève de l'Ecole polytechnique ; — M. Guigot, garde général des forêts à Louhans, dont le fils, Hippolyte, y fut procureur de la République, le gendre, a été maire de Lons-le-Saunier, et le petit-fils, Edgar Guigot, est juge au tribunal de Louhans ; — M. Pernet, docteur en médecine à Chalon, dont la fille est sœur hospitalière à Louhans ; — M. Martin, officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur ; — M. Alexandre Guillemin, conseiller général. Une des dernières survivantes des enfants du premier lit, Mlle Sébastienne-Hermine-Mirja-Louhans-d'Arc de Mailly, qui avait eu pour parrain le Jeu de l'Arc et pour marraine la Ville de Louhans, est morte centenaire, à Vesoul, en 1878. Malgré les vingt et un enfants d'Antoine, le nom de Mailly de Châteaurenaud est éteint, mais ses descendants par les femmes sont nombreux, et la plupart d'entre eux habitent le Louhannais.

Mallard de Sermaize (Augustin-Alexandre-François), né à Paray-le-Monial le 31 mai 1790, mort à Lyon au mois de novembre 1842, c. g. de 1829 à 31. Propriétaire à Gibles. Son père, M. Simon-Jean Mallard de Sermaize, homme de loi à Paray, avait épousé Mlle Marie-Françoise-Philiberte Bouillet de Boissire. M. Mallard de Sermaize a pour petits-enfants M. du Sablon, conseiller général du Rhône, M. de Colombet, ancien député, sénateur et président du Conseil général de la Lozère, et M. A. de Daron, maire de Gibles.

Margue (Guillaume-Léon), né à Salornay-sur-Guye le 14 juillet 1828, c. g. (Cluny) de 1873 à 86. Avocat à la Cour d'appel de Paris (1851), puis à Mâcon, et collaborateur du journal l'*Alliance républicaine de Saône-et-Loire*. Interné à la Conciergerie et à Bicêtre à la suite du coup d'Etat ; secrétaire et collaborateur d'Alexandre Dumas (1858-60) ; député de Saône-et-Loire de 1876 à 1885 ; sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur de 1881 à 82 et de 1883 à 84 ; conseiller à la Cour d'appel de Paris (1886). Son père avait été avocat (1814), notaire et juge de paix (1830). Son oncle, le docteur Jacques Margue, ayant tenté de faire évader les sergents de La Rochelle, fut arrêté et emprisonné. M. Margue a deux fils.

Martenne (Etienne-Claude de), né à Autun le 30 mai 1761, mort à Etang le 11 novembre 1838, c. g. de 1816 à 17. Entré au corps royal de l'Artillerie en 1779, lieutenant en 1781, capitaine en 1788 ; officier à l'armée de Condé sous la Révolution ; maire de Cussy-en-Morvan et commandant de la Garde nationale d'Autun sous la Restauration ; chevalier de Saint-Louis (1814). Son fils suit.

Martenne (Guillaume-Louis, dit William de), né et mort à Autun (2 mai 1803-9 juin 1881), c. g. (Saint-Léger-sous-Beuvray) de 1852 à 64. Maire d'Etang de 1843 à 70 et de 1871 à 77. Chevalier de la Légion d'honneur (1865). Son fils, M. Robert de Martenne, habite Bouin, commune de Laizy.

Martin (Philibert-Ernest), né à Cuisery le 10 novembre 1810, mort à Mâcon le 31 janvier 1877, c. g. (Mâcon nord) de 1848 à 52. Chef d'institution à Mâcon. Son père, François Martin, était percepteur à Cuisery et eut de sa cousine et filleule, Mlle Françoise Martin, plusieurs enfants, dont M. Richard Martin, propriétaire à Cuisery, et Mlle Valérie Martin, rentière à Mâcon. Lui-même épousa en premières noces Mlle Irma Lafarge, qui lui donna trois enfants : M. Alphonse Martin, curé de Chaintré ; Mlle Irma Martin, religieuse dominicaine à Langeac (Haute-Loire), et Mlle Valérie Martin, qui habite Paris ; en secondes noces, Mlle Coralie Josserand, qui lui donna un fils, M. Albert Martin, professeur à Lyon.

Martin (François), né à Mâcon le 27 avril 1819, c. g. (Mâcon sud) de 1877 à 84. Avoué ; membre du Conseil d'arrondissement (1848-51) ; conseiller municipal de Mâcon (1870) ; membre de la Commission départementale d'administration (4-10 septembre 1870) ; vice-président du Conseil de préfecture (1870-71) ; maire de Mâcon (1872-74 et 76-83), juge au tribunal civil de Mâcon (1884) ; officier d'académie et chevalier de la Légion d'honneur. M. Martin n'a point d'enfant.

Martin (Claude-Edouard), né et mort à Couches (19 octobre 1804-18 décembre 1854), c. g. (Couches) de 1848 à 52. Docteur en médecine, maire de Couches et président du Conseil d'arrondissement d'Autun. Son père, le docteur Jacques Martin, maire de Couches, a été député de Saône-et-Loire en 1815, pendant la durée des Cent-Jours. Son frère suit.

Martin (Jacques-Antonin-Isidore), né à Couches le 14 mars 1812, c. g. (Couches) de 1871 à 86. Docteur en droit, notaire honoraire, ancien maire de Couches. Son fils suit. Son gendre est M. Périer, conseiller général.

Martin (Pierre-Léon-Jacques), né à Couches le 23 juin 1847, c. g. (Couches) depuis 1886. Docteur en médecine; conseiller d'arrondissement (1880-86); officier d'académie. Gendre de M. Dubois, ancien maire de Dijon, député de la Côte-d'Or.

Martin (Pierre-Marie-Charles-Abel), né à Saint-Vincent-en-Bresse le 23 septembre 1845, c. g. (Montret) de 1874 à 80. Licencié en droit; propriétaire à Montret. Son père a été maire de Vérissey (1840-45), maire de Montret, juge de paix (1848-52) et conseiller d'arrondissement (1860-68).

Massicot (Jean-Baptiste). né et mort à Mâcon (2 mai 1754-6 mai 1829), c. g. de 1791 à 92. Archiviste, commissaire en droits seigneuriaux et géomètre à Mâcon, membre du Directoire du département en 1792. Son grand-père, François Massicot, était notaire et procureur du Roi à Bagé; son père, Philibert-Louis Massicot, archiviste et commissaire à terrier du chapitre de l'église cathédrale de Mâcon, avait longtemps habité Bourg et s'y était marié (1741) à Claudine-Pierrette Salazard. Jean-Baptiste épousa Henriette Fontaine et en eut plusieurs enfants.

Matherat (Antoine), né à Saint-Léger-lès-Paray le 1er décembre 1749, mort à Paray-le-Monial le 4 fructidor an XII (22 août 1804), c. g. en 1793. Propriétaire-cultivateur à Nochize. Son père, Joseph Matherat, avait épousé Mlle Françoise Pacaud.

Mathey (Charles), né à Thurey le 12 septembre 1794, mort à Chalon le 5 février 1851, c. g. (Montret et Saint-Germain-du-Bois) de 1833 à 39. Etudiant en droit (1815), notaire à Chalon (1822-46), conseiller municipal de cette ville (1832) et député de Saône-et-Loire de 1846 à 49, commissaire du Gouvernement dans le département de Saône-et-Loire (14 mars-2 mai 1848). Son fils suit.

Mathey (Alfred), né à Chalon le 17 septembre 1819, c. g. (Saint-Gengoux) de 1871 à 85, président de 1883 à 86. Licencié en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, rédacteur au *National* (1846), capitaine d'artillerie de la Garde nationale (1848), préfet des Ardennes (1848-49), maire d'Ameugny (1871), sénateur de Saône-et-Loire depuis 1879.

Mathey (Jean-Charles-François), né à Thurey le 22 février 1813, c. g. (Saint-Germain-du-Bois) de 1848 à 49. Propriétaire, ancien notaire et ancien maire à Thurey. Son grand-père, Jean-Charles Mathey, et son père, Bonaventure-

Hippolyte-Antoine Mathey, ont été avant lui, notaires à Thurey. Sa mère était née Marguerite Gaudilliet, de Saint-Etienne-en-Bresse, et sa femme, Anne-Pierrette Sordet, de Lessard-en-Bresse. Son frère suit.

Mathey (Louis-Jean-Marguerite), né à Thurey le 27 septembre 1827, c. g. (Saint-Germain-du-Bois) depuis 1862. Docteur, médecin et maire à Thurey ; chevalier de la Légion d'honneur. Son grand-père, René Mathey, a été juge de paix à Saint-Germain-du-Bois, et son père, Pierre-Marie Mathey, maire de Thurey. Il a eu un fils, Alphonse-Louis-Auguste Mathey, garde général des forêts à Grenoble, né de Mlle Moreau, fille de M. Alphonse Moreau, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite à Bragny-sur-Saône, et nièce de MM. Moreau, l'un général du génie à Paris, l'autre, colonel d'artillerie au service du bey d'Egypte.

Mathey (Jean-Baptiste-François-Hippolyte), né à Thurey le 8 mai 1831, c. g. (Montret) de 1870 à 74 et depuis 1880. Ancien notaire à Thurey, maire de Saint-Etienne-en-Bresse depuis 1867.

Mathieu, c. g. de 1792 à 93. Est peut-être Pierre Mathieu, négociant à Anzy-le-Duc, époux de Françoise Vernay.

Mauchamp (Pierre), né à Bellevesvre le 3 février 1839, c. g. (Chalon nord) depuis 1886. Propriétaire, conseiller municipal (1874-82) et adjoint au maire (1881-82) de Chalon ; officier d'académie (1881).

Mauguin (Etienne, Raifort sous la Révolution), né à Chenôves le 20 décembre 1758, mort à Chalon le 10 octobre 1818, c. g. en 1793. Procureur au parlement de Dijon. Propriétaire aux Valottes (Chenôves), membre du Directoire du département (1793-94) et de l'Administration centrale (1798-99), notaire à Chalon. Son père, Pierre Mauguin, avait épousé Mlle Christine Grosjean. Lui-même se maria avec Mlle Jeanne-Marie Gambu. Leur fils aîné suit. La famille est représentée aujourd'hui par Mme veuve Duchassin, de Cluny, et par M. E. Balcarsel, de Joncy.

Mauguin (Bénigne), né à Dijon, mort aux Valottes (Chenôves) le 12 octobre 1838, âgé de cinquante-huit ans, c. g. de 1831 à 33. Négociant en vins, juge au tribunal de commerce et conseiller municipal à Chalon. Son frère, François Mauguin, avocat à Paris, membre du Gouvernement provisoire en 1830 et député de la Côte-d'Or en 1848, a eu deux enfants : Adèle Mauguin, mariée au général comte de

Rochefort, père de M. Ponce de Rochefort, commandant de cavalerie de réserve, beau-père de M. de Rochetaillée, et Jules Mauguin, ingénieur des ponts et chaussées.

Mayneaud Bisfranc de Laveaux (Etienne), né à Digoin le 8 août 1751, mort à Cormatin le 12 mai 1828, c. g. de 1790 à 91. Chef d'escadron (1790), lieutenant-général (1793) ; député de Saint-Domingue au Conseil des Anciens (1797); président de cette assemblée (1798); député de Saône-et-Loire au Conseil des Anciens (1799); commissaire du Directoire exécutif à La Guadeloupe (1799); député de Saône-et-Loire de 1820 à 23. Il n'a eu qu'une fille, mariée à M. Brosse, conseiller général, morte sans postérité. L'un de ses frères, Jean-Baptiste-François Mayneaud de Pancemont, né à Digoin en 1775, mort en 1836, fut président à mortier au parlement de Bourgogne (1790), juge de paix de Palinges (1797-1804), premier président à la Cour d'appel de Nîmes (1804-1815), député de Saône-et-Loire (1815) et pair de France. L'autre, Xavier Mayneaud de Pancemont, fut grand-vicaire du diocèse d'Autun, curé de Saint-Sulpice à Paris et évêque de Vannes (1802-1808).

Menand (Emiland-Anne-Marie), né à Rosey le 16 ventôse an V, mort à Mellecey le 23 décembre 1871, c. g (Chalon sud) de 1833 à 36. Avocat à Chalon, procureur du Roi en 1830; condamné par la cour des pairs comme complice des troubles de 1834 et amnistié en 1838; commissaire du Gouvernement dans l'arrondissement de Chalon en 1848; député de Saône-et-Loire (1848-49). La famille est représentée aujourd'hui par M. Menand-Suchet, de Chalon.

Merle (Honoré-Marie), né et mort à Marly-sur-Arroux (17 octobre 1813-11 octobre 1883), c. g. (Toulon-sur-Arroux) de 1848 à 52. Licencié en droit, avocat, propriétaire et maire à Marly (1846 à 53 et 1881 à 83). Il était le neveu par sa mère, née Duréault, de M. P.-C. Duréault, député, conseiller général. Son fils, M. Octave Merle, habite Les Ruées, près Marly.

Merle (Claude-Antoine), né à Mesvres le 30 janvier 1853, c. g. (Montcenis) depuis 1886. Notaire à Montcenis depuis 1882. Son père, Jean-Claude Merle, a été adjoint à Mesvres, de 1853 à 70. M. Merle a une fille et un fils.

Métherie (Jean-Baptiste-André de La), né au Thel, paroisse de La Chapelle-sous-Dun, le 20 novembre 1753, mort à La Clayette le 3 septembre 1825, c. g. de 1790 à 92. Avocat en Parlement avant la Révolution, président du tribunal du dis-

trict de Marcigny en 1792, et procureur à Charolles sous la Restauration ; propriétaire à La Clayette. Issu d'une importante famille dont on connaît la filiation depuis Barthélemy de La Métherie, marchand à Paray-le-Monial vers la fin du XVI[e] siècle. Son père, François de La Métherie, docteur-médecin à La Clayette, fils de Pierre de La Métherie, avait épousé Claudine Constantin. Ses frères sont : Jean-Claude de La Métherie (1743-1817), le célèbre naturaliste, collaborateur de l'Encyclopédie ; Louis-Marie de La Métherie (1748-1832), curé de Baudemont ; Antoine de La Métherie-Sorbier (1751-1804), député du bailliage de Mâcon aux Etats-Généraux et à la Constituante. Jean-Baptiste est mort sans enfants. Son arrière-grand-père, Barthélemy de La Métherie, avait pour frère Philibert de La Métherie, médecin, qui épousa Mlle Elisabeth Alacoque, nièce de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, et dont le fils, notaire et tabellion du marquisat de Villequiers en Berry, eut, de Mlle Hélène Gorgereau, M. Louis de La Métherie (1752-1829), président de chambre à la Cour d'appel de Bourges et chevalier de la Légion d'honneur ; la fille de ce dernier et de Thérèse-Albertine Luce, Mlle Aglaé-Virginie, épousa M. Marie-Léopold Perraud, d'Arlay (Jura), officier au 7[e] légers, père (1828) de Mgr Adolphe-Louis-Albert Perraud, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé et docteur de l'Université, évêque d'Autûn, Mâcon et Chalon, depuis 1874, membre de l'Académie française depuis 1882.

Michel (Louis), né et mort à Gueugnon (17 avril 1755-20 octobre 1826). c. g. de 1800 à 1819. Homme de loi, avocat. juge de paix à Gueugnon de 1796 à 1826. Il a épousé Mlle Caroline Monchanin, qui devint plus tard la comtesse Charles de Chargères et a laissé de son second mariage trois enfants : le marquis Edgard de Chargères à Gueugnon, le comte Hippolyte de Chargères à Bourges, et Mme de Chardonnet à Besançon.

Michon (Louis-Charles-Claude), né à Paris le 24 juillet 1839, c. g. (Issy-l'Evêque) de 1865 à 71. Maire de Marly-sous-Issy. Son père, le docteur Louis-Marie Michon, né à Blanzy (1802), mort à Paris (1866), était agrégé de la Faculté de Paris, chirurgien honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine et officier de la Légion d'honneur.

Midey (Gabriel-Joseph), né et mort à Verdun (26 septembre 1767-29 janvier 1834), c. g. de 1819 à 31. Substitut du procureur général au parlement de Bourgogne (1787), puis premier avocat général à la Cour royale de Lyon ; propriétaire

et maire à Verdun. Il épousa Mlle Aspasie-Victoire Nivière et en eut trois enfants. De ses deux filles, l'une épousa M. de Giraldin, avocat, puis magistrat à Paris, et l'autre son parent, M. le baron Nivière, agronome.

Millard (Charles), de Givry, c. g. de 1792 à 93. Officier municipal de Givry; commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel du département; membre du Directoire de 1792 à 93; député suppléant du département de Saône-et-Loire à la Convention. Les citoyens de Chalon-sur-Saône, à la séance du 15 messidor an III, dénoncent sa correspondance et le « présentent comme un apologiste des assassinats journaliers de la guillotine révolutionnaire ». (Réimpression du *Moniteur*.)

Moncharmont (Philibert), né à La Grande-Verrière le 14 avril 1842, c. g. (Saint-Léger-sous-Beuvray) depuis 1883. Maire de La Chapelle-sous-Uchon (1870) et de La Grande-Verrière (1871-74, 1876-1877 et depuis 1878), avec révocation au 16 Mai. M. Moncharmont a deux filles, de Mlle Nectoux, de La Chapelle-sous-Uchon.

Mommessin (Jean-Claude), né à Oyé le 25 décembre 1792, mort à Saint-Laurent-en-Brionnais le 22 juin 1863, c. g. (La Clayette) de 1852 à 63. Propriétaire et maire (1826-63) à Saint-Laurent. Il a laissé trois fils, propriétaires tous trois, deux à Saint-Laurent, l'autre à Fleury-la-Montagne.

Montbellet (André Giraud, baron de), né à Montbellet le 29 thermidor an IV, mort à Nice le 11 janvier 1876, c. g. de 1831 à 33. Officier des grenadiers de la Garde royale; maire de Montbellet (1826). Issu d'une importante famille qui posséda longtemps la baronnie de Montbellet et qui s'est éteinte en sa personne. Son père, Georges-Marie Giraud, baron de Montbellet, épousa Marie-Julie-Pauline, morte à Mâcon en 1855, qui était la fille unique du marquis Jean de Colbert-Sourdis, maréchal de camp. Il avait pour beau-frère M. de Montépin, qui suit.

Montépin (Pierre-François-Jules-Aymon de), né et mort à Autun (19 avril 1786-6 septembre 1873), c. g. de 1831 à 33. Propriétaire à Autun et à Mâcon; député de Saône-et-Loire de 1830 à 42; pair de France (1844) et chevalier de la Légion d'honneur. Issu d'une importante famille de la Bresse, il épousa Mlle Adèle Giraud de Montbellet. De ses deux petits-fils, l'un, M. le vicomte de Balorre, est membre du Conseil général de l'Ain; l'autre, M. le baron de Balorre, habite le département de la Nièvre.

Moreau (Joseph, Frêne sous la Révolution), né et mort à Saint-Albain (22 avril 1759-22 novembre 1833), c. g. en 1793. Maire de Montmarrat (Saint-Albain). Son arrière-petit-fils est propriétaire et cultivateur à Saint-Albain.

Moreau (Marie-François), né à Paris, c. g. de 1791 à 92. Ingénieur, sous-inspecteur du canal du Charollais à Chalon. Son père, Louis-Joseph-Nicolas Moreau, chirurgien-major de la Généralité de Paris, avait épousé Mlle Elisabeth Grimoard de Beaumont. Lui-même se maria en 1789 avec Mlle Françoise Mouton, fille de Pierre Mouton, maître en chirurgie à Chalon.

Moreton de Chabrillan (Philibert de), né à Paray-le-Monial le 28 avril 1828, c. g. (Palinges) de 1886 à 87. Propriétaire à Palinges. Son père, César-Louis-François de Moreton de Chabrillan, avait épousé Mlle Benoîte Thivelet.

Mure (Jean-Baptiste), né à Gières (Isère), le 12 mars 1747, mort à Mâcon le 10 février 1824, c. g. de l'an XI à 1818. Conseiller du Roi. Secrétaire d'ambassade à Constantinople (1768), consul à Salonique (1773), consul général en Egypte (1774-93); membre du Directoire du district de Mâcon. Il avait épousé à Mâcon, en 1779, Mlle Anne Ratton, fille d'un riche négociant français fixé à Lisbonne, et sœur de M. Ratton, conseiller général. Il en eut huit enfants : le seul qui ait vécu, l'aîné, Alexandre, vice-consul à Lisbonne, puis sous-chef de bureau du commerce et des consulats au ministère des Affaires étrangères, est mort à Paris, en 1826. M. Mure avait plusieurs frères, entre autres Mure d'Azir, vice-consul à Maroc (1779), consul à Tripoli de Syrie (1786), à La Canée (1787) et à Larnaca (1796), consul général à Tripoli de Barbarie (1814), officier de la Légion d'honneur, et Mure de Pelanne, vice-consul à Maroc (1786-98), receveur particulier de l'arrondissement de Lubeck (1810) et consul à Elseneur (1816), dont le fils, Martial Mure de Pelanne, a été consul à Stettin, à Christiania et à Smyrne, et le petit-fils, Gaston Mure de Pelanne, est chancelier de la Légation de France à La Haye. Le colonel Vessillier, neveu de M. Mure, a eu de Mlle de Labrely, de Mâcon, quatre enfants : M. Léonce Vessillier, ancien percepteur à Mont-Saint-Vincent ; M. Gaston Vessillier, capitaine d'infanterie ; Mmes Otton et de Montaugé.

Myard (Philibert), né et mort à Chalon (29 avril 1763-26 décembre 1821), c. g. de 1810 à 16. Avocat, juge suppléant au tribunal et propriétaire à Chalon. Son père, Joseph-Pierre Myard, procureur du Roi en la châtellenie de Saint-Laurent, avait épousé Louise-Jeanne-Marie Bergier. Lui-même se maria

avec Mlle Marie-Claudine Picquet. Plusieurs petits-neveux de M. Myard, notamment M. Abel Myard, président de la Société d'horticulture, habitent encore Chalon.

Narboud (Denis-Salomon), né et mort à Tournus (15 novembre 1746-21 septembre 1820), c. g. de 1807 à 20. Seigneur de Brancion et propriétaire à Tournus; mousquetaire du Roi en 1772; président du Directoire du district de Mâcon en 1790; capitaine commandant à l'armée qui défendit Lyon en 1793 contre les troupes de la Convention; maire de Royer en 1807, et de Plottes en 1817. Chevalier de Saint-Louis et de l'ordre du Lis en 1814. M. Narboud a eu trois enfants; sa petite-fille, Mme de La Croix d'Azolette, habite Saint-Authin (Plottes), et son petit-fils, M. Grachet, ancien préfet, habite Royer.

Niepce (David-François-Etienne-Pierre-Laurent), né à Chalon le 12 septembre 1781, mort à Sennecey-le-Grand le 28 janvier 1869, c. g. (Sennecey) de 1852 à 69. Officier du premier Empire; colonel des Gardes du roi Jérôme Napoléon et du deuxième régiment de dragons; commandeur de la Légion d'honneur; officier de l'Instruction publique; chevalier de l'ordre de Saint-Louis, des ordres de Bavière et de Westphalie. Son arrière-grand-père, Pierre Niepce, était contrôleur des guerres; son grand-père, procureur du Roi en la maîtrise de Chalon; son père, conservateur des forêts à Moulins; son frère, Laurent Niepce, conservateur des forêts à Mâcon et chevalier de la Légion d'honneur; ses cousins, Nicéphore Niepce, inventeur de la photographie, et Abel Niepce de Saint-Victor, gouverneur militaire du palais du Louvre et chevalier de la Légion d'honneur. Il épousa en 1807, à Augsbourg (Bavière), Marie-Anne-Joséphine-Louise-Alexandrine Barbe de Zandt, fille et sœur des généraux de ce nom, dont il eut six enfants: Laurent Niepce, lieutenant-colonel au 63e régiment d'infanterie de ligne, officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand; — Maximilien Niepce, qui suit; — Léopold Niepce, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur et auteur d'une *Histoire de Sennecey-le-Grand* (1866 et 1875-77); — Bernard Niepce, inspecteur des eaux thermales d'Allevard, chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Grégoire-le-Grand et de la Couronne d'Italie; — Mme Pierre Falsan; — Mme Eugène Locard, femme de l'ingénieur de ce nom, chevalier de la Légion d'honneur. De ses deux petits-fils l'un, M. Albert Falsan, géologue, est officier de l'Instruction publique et chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare; l'autre, M. Arnould Locart, est ingénieur des arts et manufactures à Lyon et officier d'académie.

Niepce (Maximilien-François-Louis-Etienne), né à Cassel (Westphalie), le 19 juin 1812, c. g. (Sennecey) de 1869 à 71. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr ; lieutenant-colonel au 67e régiment d'infanterie de ligne ; maire de Sennecey ; chevalier de la Légion d'honneur. Il avait pour cousins M. Stéphane Niepce, inspecteur général des Eaux et forêts, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Charles Pellorce, ancien conseiller de préfecture de Saône et-Loire (1850 70), ancien maire de Mâcon (1874-76) et chevalier de la Légion d'honneur. M. Maximilien Niepce a une fille de Mlle Eudoxie-Laure Manificat.

Oudot (François), né et mort à Savigny-en-Revermont (12 septembre 1740-9 fructidor an VI), c. g. de 1792 à 93. Curé de Savigny ; député du clergé du bailliage de Chalon aux Etats-Généraux et à l'Assemblée constituante (1789-91). La famille est représentée aujourd'hui par M. Pierre-François Routhier, propriétaire à Savigny-en-Revermont, qui descend, par les femmes, de Théodore Oudot, frère de François.

Paccard (Antoine-Marie), né et mort à Chalon (10 avril 1748-9 mai 1826), c. g. de 1804 à 26, avocat à Chalon, député du tiers-état du bailliage de Chalon aux Etats-généraux et à l'Assemblée constituante, vice-président du tribunal de Chalon et député du département de Saône-et-Loire à la Chambre des députés (1816-20). Chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Malte. Son père, François-Louis Paccard, fils de François, maître en chirurgie, avait épousé Mlle Jeanne Vincent. Lui-même se maria avec Mlle Marie-Sébastienne Salomon, dont il eut Jean-François-Marie-Gaspard Paccard, sous-préfet de Chalon de 1830 à 40, officier de la Légion d'honneur, marié à Mlle Jeanne-Françoise André. Ce dernier est le père de : Mme Pinet, dont le mari a été maire de Beaumont, et le fils, Lucien, exploite les moulins de Grosne ; Mme Rebilliard, femme du général de ce nom, commandeur de la Légion d'honneur ; M. Paccard, qui suit. Mme de Lacomble et M. Martin sont les petits-enfants de M. Paccard par leur mère, Mme Martin. M. de Lacomble, lieutenant de dragons, et Mme de Laclos, sont ses arrière-petits-enfants.

Paccard (Claude-Antoine-Marie-Alfred), né et mort à Chalon (19 avril 1819-3 janvier 1871), c. g. (Chalon nord) de 1852 à 71. Licencié en droit et attaché au ministère de l'Intérieur (1842-45), conseiller de préfecture et secrétaire général de la Corrèze (1845-47), conseiller municipal, adjoint et maire (1852-61 et 1863-70) de Chalon ; chevalier de la Légion d'honneur (1856) et officier d'académie (1857). Il épousa en 1869 Mlle Cécile-Edmée Tarut, veuve Boitard, dont il eut Eugène-Alfred Paccard, étudiant.

Paillet (Julien), né à Plombières-lès-Dijon (Côte-d'Or), le 8 février 1771, mort à Paris, c. g. en 1793. Membre du Directoire du département de 1793 à 94. Professeur au collège de Chalon, puis dans diverses écoles centrales ; poète ; membre de l'Athénée des Arts de Paris, de l'Académie de Dijon et de la Société d'émulation de Rouen. Auteur d'un grand nombre de romans et de poëmes, publiés de 1804 à 1845. Son père, Gabriel Paillet, marchand horloger à Plombières, épousa Mlle Bernarde Maltête, dont il eut, de 1765 à 84, quinze enfants : Julien est le cinquième. La famille est encore représentée à Plombières par Mme Marie Paillet, veuve Chauchot, sa cousine, issue de germain, et par M. François Paillet, son petit-cousin issu de germain.

Paillot (Claude-Edmond), né à Troyes (Aube), le 11 janvier 1827, mort à Pierre le 10 avril 1877, c. g. (Pierre) de 1861 à 71. Licencié en droit ; conseiller de préfecture ; maire de Pierre ; chevalier de la Légion d'honneur. Sa veuve habite Pierre.

Pajot (Jean-Marie-Emmanuel), né à Charolles le 15 août 1817, c. g. (Palinges) de 1861 à 70. Licencié en droit (1839), avocat (1841) et avoué (1843-53) à Charolles ; fabricant de produits réfractaires au Montet, commune de Palinges (1853-76). Ancien maire de Palinges, suppléant de la justice de paix du canton.

Palanchon (Léopold-Louis-Denis), né et mort à Cuisery (28 juin 1814-12 septembre 1879), c. g. (Cuisery) de 1865 à 77. Docteur-médecin et maire à Cuisery ; chevalier de la Légion d'honneur. Son père, Antoine Palanchon, aussi chevalier de la Légion d'honneur, avait épousé Mlle Eulalie Gauthier. Lui-même se maria avec Mlle Jeanne-Mathilde Petitjean, dont il n'a pas eu d'enfant.

Panier (Claude-François), né à Dôle (Jura), le 15 avril 1740, c. g. de 1790 à 91. Médecin à Verdun depuis 1769 et échevin perpétuel de cette ville de 1778 à 89. Son père, Viard Panier, habitait Dôle.

Parize (Olivier-Antoine), né et mort à Jambles (10 avril 1796-24 septembre 1869), c. g. (Givry) de 1833 à 37. Notaire à Jambles ; chef de bataillon de la Garde nationale en 1830 et en 1848. Son fils, M. François Parize, capitaine de la Garde nationale de Paris en 1870-71, est propriétaire à Germolles, commune de Mellecey. Son frère suit.

Parize (François), né à Jambles le 17 avril 1793, mort à Morey le 3 juin 1867, c. g. (Sennecey-le-Grand) de 1848 à 52. Propriétaire. Son père, Philibert Parize, avait épousé Jeanne Berry. Lui est resté célibataire.

Parrayon (Jean-Baptiste), né à Lyon le 7 février 1752, mort à Mâcon le 26 avril 1825, c. g. en 1793. Directeur de la poste aux lettres à Mâcon. Il a eu de Mlle Marguerite Buy, deux fils, dont l'un, Brice-Alexis Parrayon, élève de l'Ecole polytechnique (1814-15), a été officier du génie et a eu lui-même, de Mlle Champon, six enfants, dont l'un, Auguste Parrayon, élève de l'Ecole navale (1854-55), chevalier de la Légion d'honneur, a été tué, à la tête du 2e bataillon de fusiliers marins, à la bataille de Béhagnies, près Bapaume, le 2 janvier 1871, et l'autre, Emile Parrayon, élève de l'Ecole polytechnique (1855-56), chevalier de la Légion d'honneur ensuite de l'attaque de Tourane (1858), a été capitaine de pavillon (sur le *Bayard*) de l'amiral Courbet (1883), commandeur de la Légion d'honneur après la prise des forts de Hué, et capitaine de vaisseau (sur le *Richelieu*) de l'escadre de la Méditerranée.

Péguin, c. g. de 1792 à 93.

Peillon (Jean-Noël), né et mort à Chalon (25 décembre 1752-16 novembre 1833), c. g. de 1792 à 93. Négociant à Chalon, député suppléant du département de Saône-et-Loire à la Convention ; maire (1792-93), puis receveur municipal à Chalon. Son père, Claude Peillon, négociant à Chalon, avait épousé Mlle Benoite Martin. Lui est resté célibataire. De ses neveux, fils de Claude Peillon et de Mlle Salomon, l'un était propriétaire à Lux (Saône-et-Loire) ; un autre, M. Darru, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, était marié à Mlle Aimée Peillon ; un troisième, M. Martin, négociant, est le père de M. Martin, architecte, et de Mme de Lacomble.

Pelletier (Claude-François), né à Bouhans le 22 pluviôse an II, mort à Saint-Germain-du-Bois le 29 janvier 1872, c. g. (Saint-Germain) de 1839 à 48 et de 1852 à 62. Notaire (1819-29), maire (1830-48) et conseiller municipal (1852-57) à Saint-Germain ; conseiller d'arrondissement. M. Pelletier, qui était allié aux familles Caucal, de Saint-Germain et de Saint-Usuge, n'a pas laissé d'enfants.

Pellissier (Victor-Adolphe), né à Mâcon le 16 juillet 1811, mort à Chaintré le 27 juillet 1884, c. g. (La Chapelle-de-Guinchay) de 1871 à 80. Elève de l'Ecole polytechnique ; officier d'artillerie ; lieutenant-colonel de la Garde nationale (1870) et général de division (1871), député de Saône-et-Loire de 1871 à 76; officier de la Légion d'honneur. Auteur d'une histoire des *Mobilisés de Saône-et-Loire en 1870* (1878) et d'une *Lettre au général Bordone* (s. d.). Son père, Jean-Jacques Pellissier, originaire d'Allos (Basses-Alpes), sergent-

major des armées de l'Empire, avait épousé Mlle Elisabeth Maurin. Lui-même s'est marié à Mlle Marie-Adélaïde Auger de Guilleragues, mais n'a pas eu d'enfant. Il a adopté, en 1878, M. Victor-Paul Saint-Remy, né à Haguenau en 1848, son aide-de-camp en 1870-71, chevalier de la Légion d'honneur et représentant de commerce à Marseille.

Périer (Germain-François-Jean), né à Château-Chinon (Nièvre), le 24 août 1847, c. g. (Autun) depuis 1886. Avocat (1876), conseiller municipal (1878) et maire (1884) à Autun. Fils d'un ancien maire de Château-Chinon, et gendre de M. Isidore Martin, ancien conseiller général.

Pernette (Philippe), né à Toulon-sur-Arroux le 10 juillet 1819, mort à Autun le 14 juillet 1878, c. g. (Autun) de 1871 à 78. Avocat (1846), président de la Commission municipale (1870) et conseiller municipal (1874) à Autun; sénateur du département de Saône-et-Loire (1876-78). Sa veuve, née Jacob, habite Autun. Son neveu, M. Dechaume, est conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Léger-sous-Beuvray.

Pernot (Pierre-Marie), né à Charolles, mort à Saint-Martin-de-Salencey le 15 mars 1826, âgé de 76 ans, c. g. de 1792 à 93. Avocat en Parlement à Charolles; maire de Saint-Martin (1790-92) et agent national de cette commune (ans II et III); membre de l'Administration centrale du département (ans VI et VII). Son père, Claude Pernot, bourgeois de Charolles, avait épousé Jeanne Geoffroy. Lui-même se maria avec Mlle Jeanne Poivre. Il a pour petits-fils MM. Paul Lavillette, de Sigy-le-Châtel, et Victor Lavillette, de Charolles; pour arrière-petit-fils, Victor Lavillette, fils de Paul, juge de paix à Bagé, et beau-père de M. François Durand, notaire.

Perrault de Jotemps (Louis-Victor-Ernest, comte), né à Gex (Ain), le 25 février 1815, c. g. (Saint-Gengoux) de 1867 à 71. Elève de l'Ecole de cavalerie de Saumur, a servi aux chasseurs d'Afrique (1835-36); propriétaire, agriculteur, maire de Curtil-sous-Burnand et membre du Conseil d'arrondissement; chevalier de la Légion d'honneur (1860). Auteur d'un traité de *Comptabilité agricole*. Issu d'une famille d'origine savoisienne, dont un membre, Claude Perrault, comte de Milly, président en la Chambre des comptes de Paris, a été bienfaiteur de l'hôpital de Chalon et a son buste dans la chapelle de cet établissement. Son père, Alexandre-Gaspard Perrault de Jotemps, a été officier de marine (1800-12) et chevalier de la Légion d'honneur. M. de Jotemps a lui-même deux fils dont l'aîné est propriétaire à Genève, et le cadet à Grilly (Ain).

Perret, c. g. de 1792 à 93.

Perret (Claude-Camille), né à Dijon le 26 juillet 1769, mort à Aix (Bouches-du-Rhône), le 5 septembre 1834, c. g. (Saint-Martin-en-Bresse) de 1833 à 34. Secrétaire d'ambassade à Constantinople (1808-10), puis à Vienne (1810-12), à Berlin et à Londres. Maire d'Ecuelles (1815-34). Son père, Jean-Baptiste Perret était conseiller-maitre en la Chambre des comptes de Bourgogne et seigneur de Flavignerot; sa mère, Anne Papillon, était fille de Philibert Papillon, aussi conseiller-maitre en la Chambre des comptes. Il a laissé un fils, Adrien, qui a été employé de la Compagnie des chemins de fer de P.-L.-M.

Perret (Joseph-Marie), né au Vallon, commune de Samoëns (Savoie), le 1er mars 1783, mort à Paris le 31 juillet 1856, c. g. (Buxy) de 1852 à 56. Entrepreneur de travaux publics, puis gérant de la Compagnie des mines de houille de Blanzy. Son père, Claude-François Perret, propriétaire et entrepreneur, avait épousé Mlle Françoise Riondel, dont il eut six enfants. Lui-même se maria avec Mlle Morin, dont il eut un fils, Jules, et trois filles, Mmes Aucaigne-Sainte-Croix, de Cluny; Ernest Siraudin, de Saint-Bonnet-de-Joux; Hippolyte Ramus, de Chenôves.

Perret (Philibert-Henri-Jules), né à Semur-en-Brionnais le 3 octobre 1786, mort à Paris le 3 juillet 1860, c. g. de 1831 à 33. Auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de Baume-les-Dames (1817) et de Beaune (1817-23); chevalier de la Légion d'honneur. Issu d'une importante famille de robe, son père, Gilbert-Marie Perret, était conseiller du Roi et lieutenant au bailliage de Semur (1778-89), marié à Jeanne-Hélène Circaud de Chaumont. Lui-même épousa en premières noces Mlle Mairetet de Thorey; en secondes noces (1821), Mlle Françoise-Emmanuel Bonneau du Martray, dont naquit une fille, mariée à M. de Montuel, au château de Montuel (Eure-et-Loir). De ce dernier mariage sont nés un fils, M. Albéric de Montuel, ancien officier de cavalerie, et deux filles, mariées, l'une au comte de Conclaux, ministre plénipotentiaire, l'autre à M. de Launay, propriétaire à Versailles. M. Perret a en outre actuellement six arrière-petits-enfants.

Perrin de Daron (Christophe), né à Montceaux-l'Etoile le 19 juin 1736, mort à Semur-en-Brionnais le 18 ventôse an XI, c. g. de 1790 à 91. Propriétaire au château de Daron, paroisse d'Oyé, et officier au régiment de Penthièvre. Son père, Claude Perrin de Daron, avait épousé, en 1735, Mlle Marie Reignier de La Brosse, de Saint-Germain-des-Fossés, dont il eut, outre Christophe, l'aîné, trois fils et une fille. Lui-même se maria

avec Mlle Catherine-Louise-Marie Circaud, fille de Jean Circaud, bourgeois d'Oyé, qui lui donna quatre enfants. Parmi ses descendants il y a lieu de signaler son cousin, le général comte Perrin de Précy et trois de ses arrière-petits-fils, M. A. de Daron, maire de Gibles; M. Christophe de Contenson, lieutenant de vaisseau, tué au siège de Sébastopol (1855), et M. Guy de Contenson, colonel de cuirassiers, tué à la bataille de Beaumont (1870).

Perron (Jean-François-Auguste), né en 1800 dans la Haute-Marne, mort à Paris, c. g. (Epinac) de 1853 à 64. Maître de forges dans la Haute-Marne et l'Ille-et-Vilaine; directeur de la Compagnie du gaz d'éclairage de Paris, des houillères d'Epinac et de la sucrerie de Tournus. Maire d'Epinac (1855-57); conseiller d'arrondissement; chevalier de la Légion d'honneur. Ses deux fils sont officiers, l'un dans l'armée, l'autre dans la marine.

Perrot (Nicolas), né à Chagny le 31 janvier 1774, mort à Gueugnon le 30 décembre 1828, c. g. de 1819 à 29. Maître de forges et maire à Gueugnon. Son père, Jean-Baptiste Perrot, négociant, avait épousé Mlle Marie Bordot. Lui-même a eu de Mlle Michel, de Charolles, deux enfants, M. Denis Perrot-Cordelier et Mlle Louise Perrot. Ses descendants, par alliance, sont : le docteur Quioc, de Saint-Léger-sous-Beuvray, M. Trullard, de Gueugnon, et le commandant Fond, de Dennevy.

Personne (Jean), né à Beurey-Beauguay (Côte-d'Or), vers 1750, mort à Dracy-Saint-Loup le 20 février 1817, c. g. de 1792 à 93. Propriétaire et marchand de chevaux à Dracy. Son père, Jean Personne, négociant à Beurey-Beauguay, avait épousé Mlle Claudine Loiseau. Lui-même se maria en 1789 avec Mlle Anne Grillot-Labille. Sa petite-fille a épousé M. Dessertenne, propriétaire à Muse (Dracy). Son petit-neveu, M. Basile Personne, fils de M. Etienne Personne-Chauvelot, est propriétaire à Beaune.

Petiot (Jean-Baptiste-Joseph), né à Simard le 19 janvier 1751, mort à Chalon le 14 février 1833, c. g. de 1800 à 16, président de 1811 à 1814. Procureur du Roi au bailliage, puis juge et président du tribunal civil de Chalon; député à l'Assemblée constituante pour le tiers-état du bailliage de Chalon (1787-91); chevalier de la Légion d'honneur. Issu d'une importante famille de la Bresse louhannaise, il épousa Mlle Petit de Lamure et en eut quatre enfants : deux filles, dont l'une a été mariée à M. Moyne, premier président à la Cour de Poitiers; deux fils, dont l'aîné suit, et le cadet est M. Abel Petiot, ancien président de la Société d'agriculture de Chalon, père de M. Emile Petiot, conseiller général.

Petiot (Fortuné-Joseph), né à Chalon le 16 septembre 1788, mort à Châtenoy-le-Royal le 26 mars 1855, c. g. (Chalon nord) de 1833 à 41. Avocat, juge au tribunal, négociant, propriétaire, colonel de la Garde nationale (1830) et maire (1832-36) à Chalon ; député de Saône-et-Loire de 1834 à 42 ; chevalier de la Légion d'honneur. Fils de Jean-Joseph Petiot et de Marie-Claude Petit de Lamure, il épousa Mlle Olympe-Claudine-Thérèse Groffier.

Petiot (Antoine-Emile). né à Chamirey (Touches), le 24 novembre 1836, c. g. (Givry) de 1867 à 71. Licencié en droit ; agriculteur, président de la Société d'agriculture de Chalon depuis 1874 ; lauréat de la prime d'honneur régionale en 1874 ; chevalier de l'ordre du Mérite agricole. M. Petiot a un frère. Lui-même a épousé en 1866 Mlle Mercier du Paty.

Petit (Antoine), né à Meulin le 4 septembre 1738, mort à Solutré le 23 juin 1820, c. g. de 1800 à 1803. Procureur du Roi au bailliage, élection et recette de Mâcon. Son père, Claude Petit, notaire royal à Meulin, avait épousé Marie-Philiberte Perroux. Son beau-frère, Jean-François-Xavier Villars, lui succéda dans sa charge de procureur. Lui-même avait épousé Mlle Dandelot, nièce du conseiller général de ce nom, dont il n'eut, d'ailleurs, pas d'héritier.

Petitjean (Claude-Théodore), né à Saillenard le 22 août 1858, c. g. (Beaurepaire) depuis 1887. Instituteur à Versaugues, puis au Fay.

Petitjean (Richard-Philippe), né à Loisy, mort à Cuisery le 5 août 1824, à l'âge de 70 ans, c. g. de 1804 à 16. Propriétaire à Cuisery ; avocat et juge de paix.

Pézerat (Philibert), né à Pressy-sous-Dondin le 15 septembre 1789, mort à Poisson le 21 décembre 1871, c. g. (Charolles) de 1848 à 52. Médecin à Charolles et à Poisson ; député de Saône-et-Loire de 1848 à 49 ; condamné à la déportation à la suite du coup d'Etat. M. Pézerat a laissé quatre enfants : un fils, décédé en 1887 ; M. Charles-Just Pézerat-Chasserot, qui fut maire de Poisson et conseiller d'arrondissement de Charolles, père de Mlle Lucie Pézerat et beau-frère de M. Pillon, directeur des postes et des télégraphes du département de Saône-et-Loire ; une fille, Mme veuve Sabatin, mère de Mme Gindre, de Charolles ; une autre fille, qui épousa M. Chasserot, greffier du tribunal civil de Charolles.

Pic (Edmond-Gaspard), né à Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), le 20 mars 1834, mort à Digoin le 4 mai 1887, c. g. (Marcigny) de 1867 à 70 et (Digoin) de 1870 à 71. Avocat (1869) et juge suppléant (1862) à Charolles ; juge de paix à

Marcigny (1864-70); propriétaire à Digoin. Son père, le d[r] Jean-Marie-Gaspard Pic, avait épousé Mlle Philiberte-Rose Lamy.

Picard, c. g. de 1792 à 93.

Piquet (Ignace-François), né à Villemotier (Ain), vers 1728, mort à Cuisery le 20 brumaire an IX, c. g. de 1790 à 92. Lieutenant de la châtellenie de Cuisery de 1768 à 90. Son père, Joseph Piquet, avait épousé Mlle Claudine Moreau. Lui-même a eu trois enfants : Anselme Piquet ; Marguerite, qui a épousé M. Rondet, notaire à Chalon, et Marie-Claudine, mariée au citoyen Byard, homme de loi à Chalon.

Pigenat (Jean-Baptiste-Lazare), né à Autun vers 1732, mort à Lavaux (La Petite-Verrière), le 25 mars 1799, c. g. de 1790 à 91. Conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et siège présidial d'Autun. Issu d'une importante famille d'Autun à laquelle appartiennent François et Jean Pigenat, fougueux partisans de la Ligue, son pere, Lazare Pigenat, écuyer, était garde du corps du Roi, et capitaine d'infanterie (1727). Son fils, né de Claudine Clavelot, Claude-Pierre Pigenat, a reçu de Charles X le titre de baron ; son petit fils a épousé Mlle de Fontenay, dont la fille unique a été mariée à M. Henry de Larminat, de Moulins.

Pinard (Pierre-Ernest), né à Autun le 10 octobre 1822, c. g. (Issy-l'Evêque) de 1871 à 83. Docteur en droit (1846), avocat à la Cour d'appel de Paris, substitut à Tonnerre (1849), à Troyes (1851), à Reims (1852) et à Paris (1853), substitut du procureur général à Paris (1859), procureur général à Douai (1861), conseiller d'Etat (1866) ; ministre de l'Intérieur (1867-68) ; député du département du Nord (1869-70). Chevalier (1858), officier (1862) et commandeur (1868) de la Légion d'honneur; grand'croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique. Le recueil des œuvres judiciaires de M. Pinard a été publié, en 1884, chez Pedone-Lauriel.

Pinot (Jacques-Gaspard), né à Bourbon-Lancy en 1734, y mort le 25 février 1793, c. g. de 1790 à 92. Avocat en Parlement, procureur du Roi au bailliage de Bourbon avant 1789 et commissaire du Roi près le tribunal du district dudit Bourbon en 1791 ; membre du Directoire du département de 1790 à 91. Son grand-père, Jean-Marie Pinot, était médecin ordinaire du Roi et intendant des eaux thermales de Bourbon-Lancy. Son père, Gaspard Pinot, avait été

procureur du Roi au bailliage. Il n'a pas laissé de descendants de son nom. Sa postérité est représentée par les familles de Chargères, de Verchère, du Crest et Jourdier. Son frère aîné suit.

Pinot (Jean-Louis), né à Bourbon-Lancy vers 1750, y mort le 14 mai 1814, c. g. de 1790 à 91 et de 1807 à 1814. Avocat en Parlement ; juge châtelain de la baronnie de Bourbon avant 1789, et juge de paix du canton dudit Bourbon de 1790 à 1813 ; membre du Directoire du département de 1790 à 92. Il se maria et n'eut pas d'enfants. L'un de ses frères, Jean-François, fut notaire à Bourbon de 1764 à 97 ; le fils de ce dernier suit.

Pinot (Jean-Louis), né à Bourbon-Lancy le 1er pluviôse an VIII, mort à Bône (Algérie), c. g. (Bourbon et Gueugnon) de 1833 à 42. Licencié en droit, notaire (1826-33) et maire à Bourbon. N'a pas laissé de descendants.

Pinot (Louis-Antoine-Jean-Marie), né à Bourbon-Lancy le 13 février 1820, mort à Ternant (Nièvre), le 13 février 1873, c. g. (Bourbon) de 1857 à 70. Maire de Bourbon de 1856 à 65. Ses arrière-grand-père, grand-père et père, Jean-Marie, Gaspard et Antoine Pinot ont été docteurs en médecine et intendants des eaux thermales de Bourbon-Lancy. Mme Pinot, née Jordan, n'a eu qu'une fille, mariée à M. Emmanuel Carrelet de Loisy.

Piot (Abraham), né et mort à Mâcon (7 floréal an XI-10 août 1868), c. g. (Mâcon sud) de 1864 à 68. Négociant, maire (1862-68) et président du Tribunal de commerce (1860-62) de Mâcon. Issu d'une importante famille originaire de Tournus, à laquelle appartiennent Pierre Piot, chanoine de Saint-Philibert de Tournus au XVIIIe siècle, et Abraham Piot, membre de l'Administration centrale en l'an III, son père, Jean-Baptiste Piot, époux de Benoîte Margue, était négociant à Mâcon. Son frère, Paul Piot, chevalier de la Légion d'honneur, fut architecte et inspecteur général des travaux de construction du Louvre. Lui-même se maria avec Mlle Vivande-Louise-Françoise Litaud, dont il eut deux fils : l'aîné suit ; l'autre, M. Henri Piot, négociant et président du Tribunal de commerce (1882-85) de Mâcon, a eu trois enfants

Piot (Jules-Jean-Baptiste-Victor), né et mort à Mâcon 10 septembre 1830-16 juin 1871), c. g. (Mâcon nord) de 1869 à 70. Négociant à Mâcon. De Mlle Julie-Adrienne-Justine Landré il a eu un fils et deux filles, dont l'aînée a épousé M. Edouard Pellorce, fils de M. Charles Pellorce, ancien conseiller de préfecture de Saône-et-Loire (1850-70), ancien maire de Mâcon (1874-76) et chevalier de la Légion d'honneur.

Pochon (Denis), né à Marboz (Ain), le 10 février 1754, mort à Louhans le 17 janvier 1832, c. g. de 1810 à 31. Docteur en médecine ; administrateur du district de Louhans et maire de cette ville (1796 à 1800 et 1817 à 18). Son père, M. Denis Pochon, cultivateur, avait épousé Mlle Anne-Constance Janinet. Lui-même a laissé cinq enfants, dont M. Pochon, Claude-François-Nicolas-Eugène-Elisabeth, président du tribunal civil de Louhans et Mlle Pochon, femme de M. Durand, Etienne-Edouard-Théodore-Marie, avocat à Louhans, père de M. Durand, Théodore-Stanislas, avocat et maire de Louhans. Son petit-fils, le docteur Henri Pochon, habite Louhans.

Poncet (Benoît), né à La Motte-Saint-Jean le 24 décembre 1834, c. g. (Digoin) depuis 1881. Propriétaire et maire de La Motte-Saint-Jean. Il a épousé Mlle Catherine Canis.

Potier (François-Nicolas), né et mort à Autun (17 février 1774-17 octobre 1859), c. g. de 1831 à 33. Notaire (1802-31), adjoint et maire (1830-31) à Autun. Son père, Nicolaème Potier, commissaire en droits seigneuriaux, avait épousé Mlle Philiberte Changarnier. Lui-même fut marié à Mlle Nicole-Antoinette-Adélaïde Reuillet.

Pougault (Louis-Marie-Adrien-Eugène), né à Montceau, commune de Moulins-Engilbert (Nièvre), le 7 novembre 1826, c. g. (Saint-Léger-sous-Beuvray) de 1874 à 77. Propriétaire et maire (1874-78) à Saint-Léger, conseiller d'arrondissement (1869-77). Son grand-père maternel, Jean-Marie Alexandre, a été maire de Saint-Léger (1800-59), conseiller d'arrondissement (1800-61), et chevalier de la Légion d'honneur. Son père, Marie-Eléonore Pougault, a été conseiller général de la Nièvre de 1836 à 45. Son frère a épousé Mlle Ducrot, sœur du général de ce nom, né à Nevers en 1817, mort à Versailles en 1882.

Prat (François), né et mort à Louhans (9 juillet 1793-3 février 1885), c. g. (Louhans) de 1845 à 48. Propriétaire, agronome, maire de Louhans (1834-36 et 1847-48), puis de Montagny près Louhans. Beau-père de M. Eugène Guillemaut, conseiller général, et père de M. Hippolyte Prat, ancien percepteur à Saint-Usuge.

Prévereaud (Jean-René), né à Corbeil (Seine-et-Oise), vers 1774, mort à Paray-le-Monial le 30 juin 1838, c. g. de 1831 à 33. Maire de Paray. Sa petite-fille, Mme Gabrielle-Isaure Rey de Morande, veuve de M. Douhéret, habite Paray.

Puvis de Chavannes (Claude-Louis-Marie), né et mort à Cuiseaux (28 janvier 1729-6 messidor an IX), c. g. de

1790 à 91. Avocat au parlement de Paris et grand messager juré de l'Université. Il a épousé Mlle Marie-Pierrette Guyot de Pravieux, sœur de M. Pierre Guyot de Pravieux, conseiller général. L'un de ses fils, Marc-Antoine, agronome, fut député de l'Ain. Un autre, César, fut ingénieur en chef des mines et administrateur des hospices de Lyon. Le troisième suit.

Puvis de Chavannes (Ambroise), né à Cuiseaux le 7 décembre 1780, mort à Marciat (Joudes) le 27 décembre 1861, c. g. de 1831 à 33 et (Beaurepaire et Cuiseaux) de 1833 à 42. Maire de Joudes. L'un de ses fils, Henry, fut également maire de Joudes. L'autre suit.

Puvis de Chavannes (Adolphe-François-Antoine), né à Cuiseaux le 1er décembre 1817, mort à Bordeaux le 8 mars 1871, c. g. (Cuiseaux) de 1867 à 71. Maire de Champagnat, député de Saône-et-Loire en 1871. Son cousin germain, Pierre Puvis de Chavannes, né à Lyon le 14 décembre 1824, est le peintre connu.

Puvis de Chavannes (Marie-César-Alphonse), né à Lyon le 13 février 1851, c. g. (Cuiseaux) depuis 1887. Docteur en droit de la Faculté de Paris (1875), attaché au ministère de la Justice (1875), substitut à Joigny (1876-79); maire de Champagnat depuis 1881. Son père, Marguerite-Edouard, fils de César Puvis de Chavannes, avait été maire de Champagnat.

Py (Jules), né et mort à Cuisery (1er frimaire an VII-29 avril 1869), c. g. (Cuisery) de 1848 à 51. Officier de santé, médecin et maire à Cuisery.

Rambaud (Jean-Marie), né à Digoin le 11 janvier 1807, mort à Vichy le 10 septembre 1877, c. g. (Digoin) de 1848 à 52 et de 1871 à 77. Avocat, propriétaire, banquier et maire (1848-49, 1870-74, 1877) à Digoin. Célibataire.

Rambuteau (Claude-Philibert Barthelot, comte de), né à Mâcon le 9 novembre 1781, mort à Champgrenon (Charnay) le 23 avril 1869, c. g. de 1819 à 33. Chambellan de l'empereur Napoléon Ier (1809), chargé par lui d'une mission en Westphalie (1811), préfet du Simplon (1812), de la Loire (1814), député de ce département (1815), préfet de l'Allier, de l'Aude et du Tarn-et-Garonne (1815), destitué par la Restauration. Député de Saône-et-Loire (1827-33), préfet de la Seine (1833-48), conseiller d'Etat et pair de France (1835), membre libre de l'Académie des Beaux-Arts (1843) et grand-officier de la Légion d'honneur (1846). Issu d'une ancienne famille qui s'est établie dans le Mâconnais au XVIe

siècle et qui se divisa par la suite en trois branches (Ozenay, Rambuteau et Bellefonds), il épousa la fille du comte de Narbonne-Lara, dont il eut trois filles, mariées : l'aînée, au comte Emmanuel de Mesgrigny ; la seconde au comte de Rocca, fils de Mme de Staël et frère de la duchesse de Broglie ; la troisième, au baron Lombard de Buffières, fils du pair de France, dont elle eut quatre fils : le comte de Rambuteau, autorisé à relever le titre et le nom, qui suit ; le comte Amalric de Buffières, qui épousa Mlle Mortier de Trévise, fille du duc de Trévise et en a eu un fils, actuellement enseigne de vaisseau, et une fille ; le baron de Buffières, avocat, propriétaire du château de Champgrenon ; M. Louis de Buffières, ancien conseiller de préfecture.

Rambuteau (Philibert-Marie-Edouard-Simon Lombard de Buffières, comte de), né à Albigny (Rhône), le 26 août 1838, c. g. (La Clayette) depuis 1875. Auditeur, puis maître des requêtes au Conseil d'Etat ; professeur de droit administratif à l'Ecole supérieure des ponts et chaussées ; capitaine des mobiles de Saône-et-Loire en 1870 ; préfet du Pas-de-Calais (1871) et de la Haute-Garonne (1874) ; conseiller d'Etat (1875-79). Officier de la Légion d'honneur. Il a épousé Mlle Gautier, qui appartient à une importante famille du Lyonnais.

Ratton (Henri-Joseph), né à Lisbonne (Portugal), le 12 septembre 1769, mort à Saint-Martin-de-Senozan le 1er août 1837, c. g. de 1820 à 24. Membre du Conseil municipal de Mâcon, puis maire (1813-36) de Saint-Martin-de-Senozan. De Mlle Marie-Geneviève de Sylva, il eut cinq enfants, dont deux fils, Enas et Prosper, morts au Brésil, et trois filles : Henriette, née en 1806, veuve de M. des Thévenins, et mère de Madame Châtillon des Thévenins, de Saint-Georges ; Joséphine, née en 1809, mariée en premières noces à M. Bouveret, de Besançon, dont elle eut trois filles, en secondes noces au général comte de Bourgon, et en troisièmes noces à son cousin, le baron d'Alcochète, attaché à la Légation du Portugal ; Julie, née en 1818, qui épousa M. du Marché de Manziat, dont les deux fils sont, l'un contrôleur général de l'armée, l'autre, lieutenant-colonel d'artillerie. La sœur de M. Henri-Joseph Ratton, Mme Aujas, laissa le château de Saint-Léger à sa petite-nièce, Mme Ballard, qui elle-même le transmit à sa sœur, Mme Blondet mère.

Ravier (Claude-Henri), né et mort à Saint-Gengoux (29 novembre 1762-27 décembre 1818), c. g. de 1792 à 93. Licencié en droit de l'université de Dijon (1788), juge royal en la châtellenie de Saint-Gengoux ; membre du Directoire

du département de 1793 à 95 ; maire de Saint-Gengoux de l'an VIII à l'an XII. Son père, Alphonse Ravier, avocat en Parlement, conseiller du Roi, juge royal des ville et châtellenie de Saint-Gengoux, de la baronnie de Cormatin, du marquisat d'Uxelles et autres lieux, avait épousé Mlle Marguerite Baylon. Lui-même se maria avec Mlle Ochier, fille de Jacques Ochier-Delavaivre, de Cluny. Son fils, Henri-Victor Ravier, docteur en médecine, a été maire de Bissy-sous-Uxelles ; sa fille, Marguerite Ravier, a épousé M. Candide Clerc, maire de Cousance, père de Mme Louis Perruchot de La Bussière, de Bissy-sous-Uxelles. Son petit-fils, M. Henri Ravier, est propriétaire à Mâcon. Son arrière-petit-neveu, M. Ernest Ravier, est manufacturier à Plancher-les-Mines (Haute-Saône).

Rebillard (Jean-Charles), né à Thurey le 18 décembre 1792, mort à Chalon le 7 septembre 1868, c. g. (Montret) de 1848 à 49. Notaire à Montret. Fils d'Emiland Rebillard et de Pierrette Mathey, il a épousé en 1831, Mlle Anne Favier, de Simard ; sa fille a épousé M. Noirot, et son fils, Emile Rebillard, notaire à Montret, a eu lui-même deux enfants, le docteur Georges Rebillard, de Givry, et M. Léon Rebillard, commis-greffier à Paris.

Rebilliard (Balthazar), né et mort à Simard (19 août 1750-21 vendémiaire an IX), c. g. de 1790 à 93 et de l'an VIII à l'an IX. Propriétaire à Simard. Son père, Pierre Rebilliard, négociant, avait épousé Marie Mercey. De ses frères, l'un, Pierre, a été notaire et maire à Simard, l'autre, Adrien, a été juge d'instruction à Louhans, conseiller à la Cour de Dijon pendant les Cent-Jours, puis juge à Chalon. Lui-même a épousé Mlle Marie-Marguerite-Françoise Courdier, de Frangy (L'Abergement). Le général Rebilliard, commandeur de la Légion d'honneur, est son neveu. M. Alfred Mathey, sénateur, ancien conseiller général, est son petit-fils. M. Louis Mathey, conseiller général, est son arrière-neveu.

Regnard-Roux (Gilbert-Hubert), né à Autun, mort à Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre), c. g. de l'an VIII à l'an XIII (1800-1804). Homme de loi, procureur avant 1790, avoué de l'an XI à 1808, administrateur du Directoire du district d'Autun en 1795. Il a épousé en premières noces Mlle Marie-Etiennette Roux. D'un deuxième mariage avec Mlle Montmerot, il eut Claudine Regnard, mariée à M. Martin, dont la fille a épousé M. Baudrand, voyageur de commerce à La Grande-Verrière. D'une troisième union avec Marie-Jeanne

Barillier, il eut M. Regnard-Roux, géomètre à Prémery (Nièvre), dont le fils est notaire à Saint-Saulge (Nièvre).

Revel (Michel), né à Mâcon le 1er décembre 1741, c. g. en 1793. Marchand faïencier à Mâcon. Son père, Pierre Revel, marchand faïencier, avait épousé Catherine Demoussey. Lui-même se maria avec Marie Lasnier, dont il eut trois enfants, Julien Revel, époux d'Anne Debiaune, négociant et membre du Conseil municipal de Mâcon en 1815, Catherine et Antoinette Revel.

Reverchon (Jacques), né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), le 21 février 1750, mort à Nyon (Suisse), au mois de juillet 1828, c. g. de 1790 à 91. Négociant en vins et sieur du fief de France à Vergisson ; député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative (1791-92), et à la Convention (1792-95) dont il fut secrétaire ; membre du Comité de sûreté générale ; envoyé en mission à Lyon pour lutter contre les Jacobins, dont antérieurement il avait présidé le club à Paris ; membre du Conseil des Cinq-Cents (1795-97 et 98) et du Conseil des Anciens (1799) ; membre de l'Administration centrale du département en 1797 ; exilé comme régicide en 1816. Auteur d'un *Mémoire sur la réhabilitation du commerce de Commune-affranchie*, publié à Paris en l'an II et réimprimé à Lyon en 1834. Sa sœur ayant été arrêtée avec ses enfants en 1793, les députés près l'armée des Alpes les lui envoyèrent à Lyon, où il se trouvait en mission, afin qu'il prononçât lui-même sur leur sort ; mais il leur répondit : « Je ne suis point juge de ma sœur et de ses enfants ; je vous les renvoie ; décidez vous-mêmes sur leur sort. J'ai plusieurs parents dans Lyon, entre autres deux fils de cette même sœur ; mais dussent-ils tous périr, je ne m'écarterai jamais de mon devoir. » Il avait épousé Mlle Devoluet, de Mâcon. Son fils, Jean Reverchon, fut marié à Mlle Christine Dupuis, de Marcigny, et en eut deux fils, dont l'un suit.

Reverchon (Jacques-Edouard), né et mort à Marcigny (1er mai 1802-4 janvier 1854), c. g. (Marcigny) de 1842 à 52. Propriétaire, agriculteur et maire à Marcigny ; député de Saône-et-Loire de 1848 à 49.

Rey (Victor-Prosper), né à Montcenis le 29 février 1796, mort à Tavernay le 29 mai 1874, c. g. (Autun) de 1852 à 70. Notaire (1821-24), conseiller municipal (1843-70), et maire (1843-48 et 1849-62) à Autun ; officier de la Légion d'honneur. Président de la Société d'agriculture d'Autun ; auteur de *l'Agriculteur praticien* (1851, in-12) et d'un *Catéchisme d'agriculture* (1866, in-18). De Mlle Anne-Francoise-Bernarde Lhomme, il a eu deux filles, qui habitent Lovernay (Tavernay) :

Mme de Sermizelles, dont le fils est sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur; Mme de Monard, dont la fille a épousé M. de Châtillon, oncle de Madame Le Mallier et de M. Le Mallier, préfet de Saône-et-Loire.

Reyneau (Emile), né et mort à Paris (31 octobre 1831-13 avril 1884), c. g. (Mesvres) de 1871 à 84. Publiciste, député de Saône-et-Loire de 1877 à 84. Son père avait été sous-préfet de Sceaux et lui-même adjoint au maire du VIII[e] arrondissement de Paris. Son fils, M. Paul Reyneau, habite Paris.

Ricard (Henri), né à Saint-Léger-sur-Dheune en 1820, mort à Saint-Maurice-lès-Couches le 10 octobre 1879, c. g. (Chagny) de 1871 à 79. Dessinateur et géomètre-expert à Mâcon. Sa veuve habite cette ville.

Roberjot (Claude), c. g. de 1792 à 93, président en 1793, naquit (1) à Mâcon, le 2 avril 1752, de Jean-Baptiste Roberjot, alors praticien, plus tard procureur, et d'Anne Garnier, son épouse (2).

Il commença par être curé de Saint-Pierre de Mâcon pendant quelques mois (février-avril 1779), puis, le 14 août de cette même année, fut installé dans la paroisse de Saint-Vérand.

Lorsque éclata la Révolution, il vint administrer le district de Mâcon, et le 16 mai 1791, l'assemblée électorale de ce district lui rendit, en sa qualité de prêtre assermenté, la cure de Saint-Pierre. Mais, le 27 octobre 1793, il renonça solennellement *à toute fonction de culte* et se maria.

Au mois de novembre 1792, il fut élu député suppléant à la Convention, et y siégea le 26 brumaire an II (16 novembre 1793), en remplacement de Carra, exécuté avec les Girondins le 10 brumaire précédent (31 octobre). Le 8 décembre 1792, il avait été nommé président de l'Administration du département.

En l'an III, la Convention l'envoya près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, dont il suivit pas à pas les glorieuses opérations. Il entra au Comité de sûreté générale le 15 vendémiaire an IV (7 octobre 1795), et le 5 brumaire suivant (27 octobre), passa au Conseil des Cinq-Cents.

---

(1) Il fut baptisé le 4 à l'église de Saint-Pierre. (*Archives municipales*, GG. 75, p. 112.)

(2) Claude Roberjot, négociant à Vitry-lès-Cluny, avait marié Jean-Baptiste, son fils, avec Anne Garnier, fille de feu Philibert Garnier, marchand drapier à Mâcon, le 22 juin 1751. (*Archives municipales*, GG. 75, p. 41.)

Le rapport qu'il présenta sur les résultats de sa mission (1) et la part qu'il prit dans la discussion sur la réunion de la Belgique à la France (2) le signalèrent à l'attention du ministre de nos relations extérieures, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun. Aussi le Directoire exécutif le nomma-t-il, par arrêté du 29 frimaire an VI (20 décembre 1797), ministre plénipotentiaire de la République française près les villes hanséatiques (Lubeck, Brême et Hambourg), en remplacement de Ginguené, puis à La Haye, en remplacement de Bernadotte.

C'est de là qu'il fut délégué au congrès de Rastadt où la France après avoir obtenu la ligne du Rhin pour frontière, essayait de détacher les princes de l'Empire de l'alliance autrichienne. Il rejoignit ses collègues, Bonnier et Debry, le 30 messidor an VI (18 juillet 1798), et prit sans peine la direction suprême des négociations.

Six mois avaient été consacrés au règlement de diverses difficultés, lorsque, au commencement de 1799, les revers de Jourdan firent pressentir un échec prochain de notre diplomatie. Les instructions de Talleyrand devinrent précises (3) : « Je conçois, écrivait-il, le 25 germinal (14 avril), je conçois tout l'embarras de votre position, et votre dévouement à la République va être mis à de fatigantes épreuves. Je vous ai fait connaître les intentions du Directoire. Il entend que vous demeuriez à Rastadt, malgré le départ et les rétractations de M. de Metternich, et que vous y restiez aussi longtemps que l'Empire n'aura pas exprimé lui-même une volonté destructive de la négociation en rappelant formellement ses députés. Que si la force militaire était employée par l'Autriche pour vous forcer à quitter le lieu du Congrès, vous ne le feriez qu'avec les protestations nécessaires et vous mettriez du soin à ce que l'usage et l'abus des moyens de coercition fussent portés assez loin pour devenir un jour l'élément d'une accusation terrible contre l'Autriche et d'une légitime vengeance. » Et le 3 floréal (22 avril) : « Je vois que nous approchons du dénouement de votre négociation. Si l'Empereur a osé altérer les délibérations de la Diète en ordonnant la rédaction d'un *conclusum* du Collège des Princes, non conforme au vœu de la majorité, et si la Diète s'humilie sous le joug qui lui est imposé, il est probable que l'audace impériale ira plus loin,

(1) Cf. la réimpression du *Moniteur*, t. XXV, pp. 617, 626 et 634.

(2) Séance de la Convention du 9 vendémiaire an IV. Cf. *ibid.*, t. XXVI, p. 106.

(3) Les deux dépêches que nous citons sont inédites. Elles figurent parmi les papiers de Roberjot que nous a obligeamment communiqués son parent, M. C. Roberjot, ancien conseiller général.

et que bientôt vous serez poursuivis à Rastadt comme Trouvé vient encore de l'être à Stuttgardt. Si un acte formel de la Diète, extorqué ou non, rompt la négociation, il est clair que vous devez vous retirer de vous-mêmes, mais si l'autorité militaire vous ordonne seule votre départ, je vous ai dit qu'il fallait la pousser à se mettre en évidence autant qu'il serait possible. Rien n'est inutile de ce qui peut constater la tyrannie du monarque autrichien, et l'oppression du Corps germanique. »

Aussi le 5 floréal (24 avril), Roberjot écrit à un ami : « La députation s'est dissoute elle-même hier en déclarant qu'elle n'était pas en sûreté et qu'elle n'était pas en nombre suffisant pour délibérer. Notre retour est prochain. »

Le lendemain matin, 6 floréal (25 avril), nos plénipotentiaires prévinrent la députation de l'Empire que, par ordre du Directoire, ils quitteraient Rastadt dans trois jours et se retiraient à Strasbourg pour y attendre la reprise de la conférence.

« Le 9 floréal (28 avril 1799), rapporte Debry (1), à huit heures un quart (du soir), nous sortîmes de la cour du château ; nos voitures se suivaient et se touchaient immédiatement dans cet ordre : 1° ma voiture, dans laquelle j'étais avec ma femme et mes deux filles ; 2° mon cabriolet, où étaient mon secrétaire et mon valet de chambre ; 3° la voiture de Bonnier ; 4° celle du secrétaire de la légation ; 5° celle de Roberjot, où il était avec sa femme ; 6° celle des ministres liguriens. Venaient ensuite plusieurs autres voitures conduisant les effets des gens attachés à la légation.

« ... Sur notre invitation, le baron d'Edelsheim, envoie vers le commandant des Szeklers pour lui demander une escorte... L'on revient et l'on nous rapporte que le commandant refuse en déclarant que nous ne rencontrerions ni une patrouille, ni une vedette.

« Le sort en était jeté : nous partons...

« Nous n'étions pas avancés de trente pas sur le chemin... Je vois encore ; oh ! je verrai toute ma vie ces bandits à figures atroces, sortir, tête baissée, d'entre les arbres, en hurlant, sabre à la main, et faire arrêter ma voiture. C'est sans doute, dis-je à ma femme, la demande de nos passeports... La voiture s'ouvre avec violence ; deux scélérats m'en arrachent... En ce moment, un Szekler à cheval et le sabre à la main, arrive en criant : *Le ministre Jean Debry !... C'est*

(1) *Narré fidèle du forfait commis à Rastadt, par le régiment des hussards autrichiens dits* Szeklers *contre la legation française au congrès de paix, dicté par J. Debry, le 17 floréal an VII.*

moi, lui dis-je, *qui suis Jean Debry, ministre de France.* J'avais à peine achevé que, se levant sur ses étriers, il me porta un violent coup de sabre sur la tête ; il redoublait, je me laissai tomber et rouler dans le fossé qui bordait le chemin...

« La connaissance me revint... Je me hâtai d'arriver aux premiers arbres d'un bois...

« J'ai su le lendemain les détails des massacres de mes malheureux collègues...

« Bonnier fut tiré de voiture et égorgé sur-le-champ.

« Roberjot, qui était plus éloigné, était parvenu à se sauver avec son épouse dès les premiers cris : poussé par une sorte de fatalité, ou croyant que c'était une méprise, il revint ensuite ; on le sépara de sa femme, et après qu'il eût répondu : *Je suis Roberjot, ministre français,* on le frappa devant elle et presque dans ses bras : il tomba sur le dos, et se retournant sur le côté, il prononça ces mots : *Ma femme, prends courage.* A l'instant il fut achevé. Ma plume se refuse à tracer un acte d'antropophage dont un témoin oculaire rapporte que son cadavre fut l'objet.

« Plusieurs des Szeklers disaient en allemand, à l'aînée de mes filles, qu'ils ne faisaient qu'exécuter les ordres qu'on leur avait donnés, pressaient ma femme de boire de l'eau-de-vie et lui disaient de ne pas avoir peur... D'autres, paraissant comme insensés, entraînaient rapidement la citoyenne Roberjot dans la prairie, puis la ramenaient avec rapidité à sa voiture, et lui disaient également qu'ils ne faisaient qu'exécuter leurs ordres... »

Le procès-verbal rédigé immédiatement par les autres plénipotentiaires complète le récit de Jean Debry : «... M. de Harrant ramena les carrosses dans la ville... On obtint de pouvoir porter dans les appartements de M. de Jacobi, ministre du roi de Prusse, Mme Roberjot, étendue à demi-morte dans la voiture qui arrêtait devant la porte de ce ministre...

« On apprit les détails de l'assassinat de Roberjot, par son valet de chambre, qui avait été dans la même voiture. Il déposa « que des hussards s'étaient présentés à la portière, « qu'ils en avaient brisé les glaces, et demandé *Ministre « Roberjot!* Sur quoi celui-ci avait répondu en français *Oui,* « en produisant en même temps le passeport de l'envoyé direc- « torial de Mayence ; que les hussards avaient déchiré ce « passeport ; qu'ils avaient fait sortir de force le ministre de « sa voiture, et lui avaient porté plusieurs coups très violents ; « que l'infortuné ayant donné cependant encore quelques « signes de vie, et sa femme ayant crié : *Oh! sauvez! sauvez!* « les hussards avaient redoublé leurs coups ; que Mme « Roberjot alors s'était élancée sur le corps de son mari ; mais « que lui (valet de chambre), l'avait saisie fortement dans ses

« bras, lui bouchant les oreilles et empêchant qu'elle n'entendît « les cruels gémissements du mourant ; que lui (valet de « chambre), avait été jeté hors de la voiture par un hussard « qui lui avait demandé, *Domestique !* et ayant répondu « affirmativement, le hussard lui avait donné à entendre, « par signes, qu'il n'avait rien à craindre ; que néanmoins il « s'était saisi de sa montre et de sa bourse ; que la même « chose était arrivée à Mme Roberjot. » Cependant plusieurs d'entre nous ont remarqué que la voiture n'avait pas été pillée entièrement, mais qu'on y avait laissé de l'argent et des effets précieux. Lorsque Mme Roberjot quitta sa voiture, elle tomba de défaillance en défaillance, s'écriant à plusieurs reprises, avec une voix déchirante : « *On l'a haché devant mes yeux!* »

Cet infâme guet-apens provoqua en France une indignation générale et inspira de nombreuses propositions faites à la tribune du Conseil des Cinq-Cents. La loi du 22 floréal consacra les suivantes :

« Le Corps législatif dénonce aux gouvernements et aux hommes justes de tous les pays le massacre des plénipotentiaires français, commandé par le cabinet de Vienne et exécuté par ses troupes... — Le 20 prairial prochain, il sera célébré dans les deux Conseils, dans les cantons de la République et dans les armées de terre et de mer, une fête funéraire en l'honneur des citoyens Bonnier et Roberjot... — Il sera placé dans l'endroit le plus apparent du lieu des séances des administrations, des tribunaux, et dans toutes les écoles, soit publiques, soit particulières, cette inscription : *Le 9 floréal de l'an VII, à neuf heures du soir, le Gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres de la République française, Bonnier, Roberjot et Jean Debry, chargés par le Directoire exécutif de négocier la paix au Congrès de Rastadt.* — Il sera donné à chaque armée de terre et de mer une oriflamme aux trois couleurs portant cette inscription : *La nation outragée dans la personne de ses plénipotentiaires assassinés à Rastadt par les satellites de l'Autriche! Vengeance !* — Il sera délivré, à titre de propriété incommutable, à la veuve du citoyen Roberjot (1) et aux deux enfants du citoyen Bonnier, un domaine national, dont le revenu toutefois ne pourra excéder 1,500 francs en produit net pour chacun des enfants de Bonnier et le double pour la veuve de Roberjot... »

---

(1) Dans sa séance du 9 fructidor, le Conseil des Anciens approuva la résolution tendant à lui concéder la maison de l'émigré Castellane, à Paris.

Aux Cinq-Cents, les sièges des deux plénipotentiaires restèrent occupés par leurs costumes voilés d'un crêpe. A l'appel de leur nom, les représentants se levaient et le président disait : « *Assassinés au congrès de Rastadt!* » Et les secrétaires répondaient : « *Que leur sang retombe sur la maison d'Autriche!* »

Le 11 floréal (30 avril 1799), les corps de Bonnier et de Roberjot furent inhumés en pompe à Rastadt. Le même jour, les débris de notre légation quittèrent la ville.

Portiez, de l'Oise, avait annoncé à la séance du 18 floréal (7 mai) des Cinq-Cents, que Roberjot laissait plusieurs manuscrits très précieux sur l'économie politique. Ces travaux n'ont point été retrouvés (1).

Sa veuve, Marguerite-Sophie Cornet, mourut le 28 avril 1820 à Paris, et fut enterrée au cimetière du Père-Lachaise.

Roberjot avait plusieurs frères et sœurs : Jean-Baptiste, né le 22 juin 1763 (*Archives municipales*, GG. 75), avocat en Parlement à Mâcon, qui épousa Jeanne Bonnetain, de Matour, en 1785 (GG. 85) et eut pour fils un autre Jean-Baptiste, né le 19 avril 1785 (GG. 85) ; — Huguette, née le 4 mars 1755 (GG. 76) ; — Marie-Louise, née le 11 septembre 1757 (GG. 77), mariée en 1780 à Claude Dupasquier, de Mâcon (GG. 84) ; — Marie-Marguerite, née le 11 avril 1759 (GG. 77) ; — Aimée, née le 14 mars 1760 (GG. 78) ; — François, né le 3 novembre 1763 (GG. 79).

Le nom est représenté aujourd'hui par M. Roberjot, d'Uchizy, qui suit, et par M. Roberjot, de Charbonnières (Rhône). Madame Courteau, de Mâcon, née Claudine Roberjot, est la fille de François, avocat, et de Mlle Pollet.

Roberjot (Casimir), né à Vitry-lès-Cluny le 7 juin 1829, c. g. (La Guiche) de 1871 à 83. Notaire à La Guiche (1862-69) et propriétaire à Uchizy. Déporté en Algérie à la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Son fils est licencié en droit et avocat à la Cour d'appel de Dijon.

Roche-Nully (Isidore-Paul-Timothée, baron de La), né à Saint-Lager (Rhône), le 18 février 1802, mort à Paris le 27 mai 1847, c. g. (Chalon sud, Saint-Germain-du-Plain et Sennecey), de 1836 à 45. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr ;

---

(1) Son mémoire sur *le fût des vins*, dont nous avons l'original sous les yeux a été imprimé en 1794, dans le *Journal de physique* (t. XLIV, p. 75 et seq.). La *Biographie universelle* (Michaud) indique en outre une description *sur le moyen propre à détruire les chenilles qui ravagent la vigne* (*Mémoires de la Société d'agriculture de Paris*, 1er trimestre 1787.)

officier d'état-major ; chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) ; maire de Saint-Germain-lès-Buxy de 1830 à 47, et conseiller d'arrondissement. Son père, le baron Henri-Jean de La Roche-Nully, né à Saint-Domingue, mousquetaire de la Garde du Roi en 1770, avait épousé Mlle Geneviève de Corcelle. Lui-même épousa en 1833 Mlle Viva Brunet-Denon, fille du général Brunet-Denon, conseiller général. Il a laissé un fils, M. Henri de La Roche-Nully, mort sans héritier, en 1868, et une fille, Mlle Geneviève-Viva, mariée au comte Edouard Claret de Fleurieu, père lui-même de deux fils et de deux filles, dont l'une, Mlle Caroline de Fleurieu, a épousé le comte Ludovic de Miribel, neveu du général de ce nom.

Roger, c. g. de 1792 à 93. Membre du Directoire du département de 1792 à 93.

Rojat (Jacques-Henri), né et mort à Cuiseaux (25 mai 1788-9 octobre 1853), c. g. (Cuiseaux) de 1848 à 52. Percepteur à Cuiseaux. Deux de ses frères ont été officiers dans les armées du premier Empire. Un de ses neveux, M. Thorel, ancien greffier, habite Cuiseaux. Un autre, M. Jules Berger, a été conseiller général. Un troisième suit.

Rojat (Jean-Baptiste-Claude), né et mort à Cuiseaux (19 prairial an V-25 septembre 1859), c. g. (Cuiseaux) de 1852 à 58. Notaire et maire à Cuiseaux. Son gendre, M. Falconnet, est président à la Cour de cassation.

Rollet, c. g. de 1792 à 93. Membre du Directoire du district de Mâcon de 1792 à 93.

Rollet (Jean-Baptiste-Claude-Charles), né à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), le 2 août 1803, mort à Dijon le 7 octobre 1874, c. g. (Saint-Martin-en-Bresse) de 1852 à 71. Licencié en droit ; notaire (1838-70) et maire (1868-69) à Damerey. Il a laissé deux fils, M. Henri Rollet, huissier à Blois (Loir-et-Cher) et M. Charles Rollet.

Romeuf (Joachim-Napoléon-Marie-Barthélemy-Alexandre, baron de), né à Naples (Italie), le 17 septembre 1811, mort à Bône (Algérie), le 3 juillet 1867, c. g. (Mesvres) de 1852 à 66. Propriétaire et maire à La Tagnière (Champignolles) ; chevalier de la Légion d'honneur (1858). Son père, Jacques-Alexandre de Romeuf, avait épousé Mlle Antoinette-Françoise-Mélanie Gosselin de Saint-Même. Lui-même a eu de Françoise-Eugénie-Elisabeth-Caroline de Crouy-Chanel de Hongrie, trois enfants, Alexandrine-Françoise-Gabrielle-Berthe de Romeuf, née à Paris en 1837, qui a épousé, en 1857, Charles-

Henri-Venceslas, vicomte de Jouffroy d'Abbans, enseigne de vaisseau ; Jean-Charles-Alexandre, né à La Tagnière en 1845; Marie-Félicie-Mélanie-Caroline, née à La Tagnière en 1849.

Ronget (Pierre), né et mort à Montpont (6 novembre 1756-28 pluviôse an VII), c. g. de 1792 à 93. Notaire à Montpont et commandant de la Garde nationale du canton. Son père, Claude Ronget, était notaire royal. Son fils suit.

Ronget (Louis-François), né et mort à Montpont (11 juillet 1787-5 juillet 1862), c. g. (Cuisery et Montpont) de 1833 à 45. Notaire, juge de paix, conseiller municipal et maire (1810-17) à Montpont. Il a épousé Mlle Jeanne Moissonnier. Son fils suit.

Ronget (Joseph-Olivier-Frédéric), né à Montpont le 5 août 1816, mort à Dijon le 5 août 1883, c. g. (Cuisery et Montpont) de 1845 à 48 et (Montpont) de 1848 à 83. Notaire et conseiller municipal à Montpont. Officier d'académie et chevalier de la Légion d'honneur. Son frère, M. C. Ronget, habite Montpont. Il a épousé Mlle Catherine-Julie-Mathilde Palanchon-Guigot; leur fils, M. Emile Ronget, lieutenant de cavalerie territoriale, habite Dijon.

Rose (Alexandre), né et mort à Digoin (19 avril 1780-13 avril 1853), c. g. (Palinges) de 1833 à 39. Agriculteur et maire (1821-51) à Saint Vincent-lès-Bragny. Son père, Jacques Rose, avait épousé Mlle Marie-Jeanne Odde. Lui-même se maria avec Mlle Catherine Merle. Son fils, M. Louis Rose, habite Bragny-en-Charollais.

Royer (Pierre-Marie), né à Montmorot (Jura), le 1er juin 1756, mort à Vichy le 10 août 1821, c. g. de 1800 à 1804. Avocat au parlement de Dijon ; receveur à l'entrepôt des tabacs de Chalon et propriétaire de la Grange-Saugeot à Givry ; maire de Chalon de 1805 à 19 ; député de Saône-et-Loire de 1815 à 16 ; chevalier de la Légion d'honneur (1815). Fils de François Royer, comme lui receveur des tabacs à Chalon et de Marie-Josephe Morelet, il épousa en 1786 Mlle Elisabeth Bureau, fille de Benoît Bureau, receveur à l'entrepôt des tabacs d'Autun. Il est mort sans enfants. La famille est représentée aujourd'hui par M. Charles de Suremain, du Bourgneuf (Touches), et par Mme la comtesse de Lénoncourt, née de Suremain, qui habite le château de Bussières à Voray-sur-l'Ognon (Haute-Saône).

Rubat (Etienne), c. g. de 1790 à 91. Avocat à Mâcon, député à l'Assemblée législative en 1791 et au Conseil des Anciens en l'an VI; substitut de l'agent national près le district de Mâcon, procureur général syndic près le Direc-

toire du département et commissaire du Directoire exécutif de l'an III à l'an VI ; juge au tribunal du district de Mâcon, puis conseiller à la Cour d'appel de Dijon ; chevalier de la Légion d'honneur; propriétaire à Vinzelles. Son père, Jean-François Rubat, avocat en Parlement, avait épousé Marianne Martin. Lui-même se maria en 1780 avec Mlle Anne Ducrot, fille de Jean-Baptiste Ducrot, directeur des messageries royales à Mâcon, dont il eut quatre enfants, Julie, Jean-Baptiste, Jean-François et Philibert Rubat Les descendants de M. Rubat habitent Savigny sous-Beaune. Sa famille est encore représentée dans le Mâconnais par la branche du Mérac.

Rymon (Louis de), né à Sigy-le-Châtel en 1752, mort au Châtelard (Saint-Martin-de-Salencey), le 9 avril 1814, c. g. de 1790 à 91. Avocat, puis président du tribunal civil de Charolles. Issu d'une famille importante, dont la filiation est connue depuis le XVIe siècle, il avait pour père Simon de Rymon qui mourut à Sigy en 1788, pour mère Marie Margot, pour frères, Louis né en 1757, François né en 1763, pour sœurs, Philiberte, née en 1755 et Gabrielle, née en 1766. Il épousa Anne Poivre, qui ne lui donna pas d'enfants. Des nombreuses branches de cette famille qui habitèrent le Charollais, le Mâconnais et le Nivernais, il ne subsiste plus aujourd'hui que celle à laquelle appartenait Louis de Rymon. De son frère, du même nom, et de Marie-Françoise Tixier, naquit, en 1734, François, qui eut de Vivande Calart, Lazare en 1769, père, par Jeanne Garchery, du docteur de Rymon, né en 1815, qui habite Joncy et qui a eu de Rose-Estelle Baudot, Emmanuel de Rymon, en 1853.

Sabatin (Jean-Louis), né et mort à Chauffailles (17 novembre 1818-23 décembre 1881), c. g. (Chauffailles) de 1853 à 61. Négociant, conseiller municipal et adjoint au maire de Chauffailles ; conseiller d'arrondissement (1852-53). N'a pas laissé d'enfant.

Salomon (Jean-Antoine), né à Chalon le 2 février 1777, mort à Dracy-le-Fort le 1er mars 1848, c. g. (Givry) de 1837 à 42. Propriétaire et maire (1830-48) à Dracy ; conseiller d'arrondissement; cousin germain de M. Paccard, conseiller général. Il n'a pas laissé d'enfant.

Sambin (Benoît), né et mort à Romanèche (23 mai 1743-25 janvier 1831), c. g. de 1792 à 93. Cultivateur à Romanèche.

Sancy (Charles), né et mort à Chalon (3 juin 1758-15 mars 1831), c. g. de 1804 à 10. Avocat en Parlement, lieutenant particulier au bailliage de Chalon, député suppléant dudit

bailliage aux Etats généraux et à l'Assemblée constituante ; membre du Directoire du département en 1795 ; maire de Chalon en 1799 ; juge (1806) ; président (1816) du tribunal civil de Chalon ; chevalier de la Légion d'honneur. Son père, Jean-Baptiste Sancy, avocat à Chalon, juge châtelain de la châtellenie de Germolles et député du bailliage de Chalon aux aux Etats généraux de 1789, avait épousé Mlle Marie Bataillard. Lui-même se maria avec Mlle Marie-Anne Lobot, dont il eut trois enfants : Mmes Joseph de Maizière et de Veydet, et Jean-Baptiste Sancy, dont l'une des filles a épousé M. Charles de Maizière, l'autre M. de La Rochette.

Sarrien (Jean-Marie-Ferdinand), né à Bourbon-Lancy le 15 octobre 1840, c. g. (Bourbon) depuis 1871, président depuis 1886. Avocat à Lyon (1864-70) ; capitaine des mobilisés de Saône-et-Loire (1870-71) ; chevalier de la Légion d'honneur ; maire de Bourbon-Lancy (1871-74 et 1876-81) ; député de Saône-et-Loire depuis 1876 ; président de la Commission du budget ; ministre des Postes et télégraphes (1885), de l'Intérieur (1886), de la Justice (1886-87) et de l'Intérieur (1887). Son père était tanneur à Bourbon. Lui-même a épousé Mlle Giraud, fille du juge de paix de Monsols (Rhône), qui lui a donné deux fils. Son beau-frère, M. Beau, ancien receveur des domaines à Mâcon, est aujourd'hui conservateur des hypothèques à Neufchâteau (Vosges). Son cousin, M. Michel Sarrien, est notaire à Bourbon-Lancy.

Saulnier (Michel), né à Varennes-Saint-Sauveur le 30 octobre 1853, c. g. (Montpont) de 1883 à 85, adjoint à Varennes-Saint-Sauveur (1878-81).

Schneider (François-Antoine), né à Nancy le 23 octobre 1802, mort des suites d'une chute de cheval, au Creusot, le 3 août 1845, c. g. (Couches et Montcenis) de 1842 à 45. Maître de forges (1833) ; maire du Creusot ; député de Saône-et-Loire de 1842 à 45 ; chevalier de la Légion d'honneur. Fils d'Antoine Schneider et de Catherine Durand, neveu du général Schneider, député de la Moselle et ministre sous Louis-Philippe, il épousa Mlle Claudine-Stéphanie-Valérie Aignan, dont il eut trois enfants : M. Paul Schneider, directeur des mines d'Ouchy (Nord), Mlles Camille et Marie Schneider, mariées à MM. Gilbert, homme de lettres, et Fay, général de brigade. Son frère suit.

Schneider (Joseph-Eugène), né à Bidestroff (Meurthe), le 29 mars 1805, mort à Paris le 27 novembre 1875, c. g. (Couches et Montcenis) de 1845 à 48, (Montcenis) de 1848 à 68, et (Le Creusot) de 1868 à 75, président de 1852 à 69. Employé de la banque Seillière, où son frère aîné occupait déjà une posi-

tion; directeur des forges de Bazeilles en 1830; co-gérant (1833), directeur (1845) des usines du Creusot; député de Saône-et-Loire (1845-48 et 1852-70); ministre de l'Agriculture et du commerce (1851); président du Corps législatif (1867-70); membre du Conseil général des manufactures, régent de la Banque de France et président du Conseil d'administration de la Société générale pour faciliter le développement du commerce et de l'industrie; grand'croix de la Légion d'honneur (1868). De Mlle Félicie-Constance-Elisabeth-Adélaïde-Amicie Lemoine des Mares, il a eu une fille, Félicie, veuve de M. Desseilligny, conseiller général, et un fils, qui suit.

Schneider (Henri-Adolphe-Eugène), né au Creusot le 10 décembre 1840, c. g. (Le Creusot) depuis 1876. Maitre de forges, gérant des usines du Creusot; maire. Officier de la Légion d'honneur. M. Schneider a cinq enfants : Marie-Eugénie-Constance-Zélie, marquise de Chaponay ; Charles-Prospère-Eugène ; Marie-Constance-Zélie ; Marguerite-Louise-Constance ; Marie-Madeleine-Emma-Eudoxie.

Seurre (Nicolas, dit Jules), né à Chalon le 24 octobre 1804, mort à Demigny le 18 septembre 1874, c. g. (Chagny) de 1858 à 71. Maitre de forges; maire de Demigny; sous-préfet de Charolles de 1851 à 58; chevalier de la Légion d'honneur. Auteur d'un volume intitulé : *La dernière République ou Paris et le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution de 1848* (1860, in-8°).

Simonin (Joseph), né et mort à Marcigny (23 mars 1756-15 mars 1825), c. g. en 1793. Sellier à Marcigny. Mort célibataire.

Simonnot (cadet), né à Chalon vers 1771, c. g. de l'an X à l'an XIII. Négociant et juge au tribunal de commerce de Chalon. Son père, Jacques Simonnot, était avocat du Roi à Chalon, et son grand-père, procureur du Roi en la même ville. Son frère aîné suit.

Simonnot (Jean-François), né à Chalon le 10 septembre 1768, mort à Dennevy le 24 septembre 1841, c. g. de 1831 à 33, président en 1833. Secrétaire du Directoire du département (1791-93), président de l'Assemblée électorale (1795); commissaire du Gouvernement près l'administration municipale de Chalon et sous-préfet de cette ville (1800-1815); député en 1815; sous-préfet de Charolles de 1819 à 20; chevalier de la Légion d'honneur. Il a eu pour beau-frère le général baron d'Ordonneau, qui prit part aux guerres de l'Empire, et pour belle-fille, Mme Jacques-François Simonnot, de Dennevy, dont les filles ont épousé, l'une le commandant Fond, l'autre M. Bouteloup, ingénieur des arts et manufactures.

Siraud (Hippolyte), né et mort à Mâcon (9 mai 1758-17 juillet 1808), c. g. en 1793. Plâtrier à Mâcon. Son père, Pierre Siraud, cabaretier, avait épousé Philiberte Ferré. Lui-même se maria avec Antoinette Bachelard. Il avait pour beau-frère Louis Guénault, tourneur à Mâcon.

Sordet (Philibert), né et mort à Saint-Germain-du-Plain (13 décembre 1739-6 mai 1814), c. g. de l'an VIII à l'an X. Maire de Saint-Germain. Son arrière-petit-fils, M. Sordet-Pochon, est propriétaire dans la même commune.

Sorlin (Gilbert-Marie), né à Semur-en-Brionnais le 30 avril 1821, mort à Marcigny le 4 mai 1879, c. g. (Marcigny) de 1871 à 79. Notaire (1846-79) et maire (1870-74 et 1876-79) à Marcigny. Sa fille, Mlle Louise Sorlin, a épousé M. Adrien Drevet, juge de paix à Semur ; de ses deux fils, l'un, François, est notaire à Marcigny, l'autre, Claude, est sous-officier au 16e régiment de chasseurs à cheval, à Auxonne.

Sousselier-Vitte (Gabriel-Eulalie-François), né et mort à Chalon (3 janvier 1759-5 septembre 1829), c. g. de 1816 à 19. Propriétaire à Chalon. Son père, François Sousselier, écuyer, avait épousé Mlle Marie-Louise Désarbres, fille de Gabriel, négociant à Chalon. De ses deux frères, l'un, Antoine Sousselier, a été conseiller à la Cour d'appel de Dijon, l'autre, Claude Sousselier, épousa Mlle Constance-Elisabeth David ; ses deux sœurs sont mortes sans postérité. Lui-même se maria avec Mlle Dangeville, de Bourg, dont il eut cinq enfants, entre autres une fille, qui a épousé M. Moyret, ancien procureur de la République.

Tarlet (Jean-Marie-Paul), né et mort à Saint-Pierre-le-Vieux (4 novembre 1806-3 mars 1881), c. g. (Tramayes) de 1852 à 67. Clerc de notaire, ouvrier en soie, cultivateur, adjoint et maire à Saint-Pierre. Son grand-père et son père ont été successivement notaires à Saint-Pierre. L'aîné de ses fils est notaire à Clermain ; plusieurs autres s'adonnent au commerce à Paris et à Lyon.

Teillard (Benoît-Eugène), né à Cluny le 18 août 1806, c. g. (Saint-Gengoux) de 1852 à 67. Avocat, propriétaire et maire à Chissey-lès-Mâcon. Son fils est docteur-médecin à Tournus.

Terrasson (Jean-Pierre-Laurent-Washington), né à Paris le 23 août 1793, y mort, c. g. de 1831 à 33. Propriétaire et fabricant de sucre de betteraves ; membre du Conseil municipal (1836) et président du tribunal de commerce (1837) de

Tournus. Son père, Barthélemy Terrasson, avait épousé Mlle Adélaïde Lory. Lui-même se maria en 1813 avec sa cousine, Mlle Antoinette-Jeanne-Marie-Françoise Terrasson, fille de Jean-François, propriétaire à Tournus. Son fils habite Paris.

Terrion (Claude), né à Semur-en-Brionnais le 6 octobre 1802, mort à Toulouse le 15 juillet 1849, c. g. (Marcigny et Semur) de 1833 à 42. Elève des écoles de La Flèche et de Saint-Cyr, lieutenant au 14[e] régiment d'infanterie de ligne en 1822; maire de Semur (1830-48) et conseiller d'arrondissement; consul de France à Port-Maurice (Italie) en 1848. Son gendre, M. Auguste Frignet, avocat, a eu deux enfants, M. Georges Frignet, sous-lieutenant au 8[e] régiment territorial de dragons, et Mlle Marie Frignet, mariée à M. Léopold Repoux, avocat à Autun.

Thiard (Auxonne-Marie-Théodose de, comte de Bissy), né et mort à Paris (3 mai 1772-28 juin 1852), c. g. de 1802 à 1810 et (Pierre) de 1833 à 48. Sous-lieutenant au régiment du Roi (1788); lieutenant de grenadiers, de hussards et de dragons à l'armée de Condé (1791-99); capitaine aux chasseurs à cheval de la Garde impériale, ministre plénipotentiaire dans le grand-duché de Bade et en Saxe (1805); chef d'escadron aux dragons de la Garde, aide-de-camp de Napoléon; gouverneur de Dresde, des cercles de Misnie, des Haute et Basse-Lusace (1806); adjudant-commandant près l'état-major général de la Garde nationale de Paris (1814) et maréchal de camp (1814); commandant en chef du département de l'Aisne (1815); chevalier (1805), officier (1814) et commandeur (1815) de la Légion d'honneur; grand-croix de l'ordre de la Fidélité de Bade (1807); chevalier de Saint-Louis (1814); chambellan ordinaire de l'Empereur (1804); député de Saône-et-Loire (1815, 1820-34, 1837-38 et 1846-49) et des Côtes-du-Nord (1838-46); ambassadeur auprès de la Confédération helvétique (1848). Issu d'une importante famille du Mâconnais, qui compte parmi ses membres Pontus de Thiard, évêque de Chalon et poète de la Pléïade; son père, Claude de Thiard, comte de Bissy, seigneur de Pierre et autres lieux, avait été lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur du palais des Tuileries et membre de l'Académie française. Lui-même épousa, le 2 nivôse an X, Mlle Marie-Madeleine-Aglaé-Eléonore de Moreton-Chabrillan, dont il eut deux filles : l'aînée, Blanche-Claudine-Elisabeth, mariée au marquis d'Estampes, père du marquis Jacques d'Estampes, père à son tour, par Mlle de Vaux de Robiac, de cinq enfants, dont Mmes d'Imécourt, de La Briffe et de Galard, et du comte Théodose d'Estampes, marié

à Mlle Suzanne Durand de Beauregard; la cadette est mariée au marquis de Bouillé, ambassadeur en Espagne.

Thomas (Guillaume, dit Le Diable), né et mort à Saint-Martin-du-Lac (16 août 1743-24 nivôse an VIII), c. g. en 1793. Après avoir suivi la carrière militaire et obtenu le grade de capitaine, il se retira au hameau de Chassereux, commune d'Iguerande. Son arrière-petit-fils suit.

Thomas (Léon-Emiland-François), né à Saint-Martin-du-Lac le 13 août 1841, c. g. (Marcigny) depuis 1879. Propriétaire et maire à Saint-Martin (1870-82), avec révocation au Seize-Mai; juge de paix à Semur-en-Brionnais (1882) et à Paray-le-Monial (1887). Son père, M. René-Marie Thomas, capitaine de la Garde nationale en 1831, a été conseiller municipal et maire de Saint-Martin de 1840 à 69. M. Thomas a deux fils, MM. René et Pierre Thomas.

Thomas (Marie-Antoine-Joseph), né à Tramayes le 23 mars 1837, c. g. (Tramayes) de 1871 à 81. Notaire à Tramayes depuis 1862, maire de cette commune (1870-71 et 1878-81).

Thomasset (Jean-Baptiste), de Buxy, c. g. de 1790 à 91. Avocat.

Thorigny (Pierre-François-Elisabeth-Tiburce de Leullion de), né au château de Bessenay (Rhône), le 19 juillet 1798, mort au château de Pont, commune de Montrésor (Indre-et-Loire), le 22 janvier 1869, c. g. (Saint-Germain-du-Plain) de 1855 à 61 et (Cuisery) de 1861 à 65. Avocat (1824), procureur à Bourg (1830), substitut du procureur général à Lyon (1832), procureur en la même ville (1836), avocat général à Paris (1840), avocat à la Cour d'appel (1848), ministre de l'Intérieur (1851), membre de la Commission consultative et conseiller d'Etat (1852), sénateur (1853) et premier président de la Cour d'Amiens (1859); commandeur de la Légion d'honneur. Son frère, M. L. de Thorigny, est mort lieutenant-colonel de lanciers. Lui-même eut deux filles : l'aînée, mariée au comte de Saint-Phalle, ancien sous-préfet de Louhans (1861-70), ancien directeur de l'Intérieur à La Martinique et gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon, propriétaire à Beynost (Ain), eut aussi deux enfants, le vicomte de Saint-Phalle, et une fille qui a épousé M. Dulong de Rosnay, ancien magistrat, avocat à Trévoux; la seconde, mariée à M. de Moras.

Tournon-Simiane (Just-François-Joseph, comte de), né à Saint-Germain-en-Laye le 13 mai 1815, mort à Tain, (Drôme), le 26 juillet 1841, c. g. (Palinges et Toulon-sur-

Arroux) en 1841. Commandant de la Garde nationale à Perrecy; attaché à l'ambassade de Londres. Son père, Philippe-Camille-Casimir de Simiane, comte de Tournon, époux de Mlle Adèle Mayneaud de Pancemont, né à Apt (Vaucluse) en 1778, mort à Paris en 1833, avait été préfet de Rome (1809-14), de Bordeaux (1815-22), de Lyon (1822-23) et pair de France.

Truchis de Lays (Louis-Maxime-Olivier, vicomte de), né au château de Barberey, commune de Saint-Sulpice (Aube), le 15 juin 1836, c. g. (Pierre) depuis 1886. Lieutenant de chasseurs à cheval en 1859, chef de bataillon des mobiles de Saône-et-Loire en 1870 ; propriétaire, agriculteur et maire à Lays-sur-le-Doubs ; chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille de la valeur militaire du Piémont. Son père, le comte de Truchis de Lays, chevau-léger de la Garde du Roi Louis XVIII, et maire de Lays, avait épousé Mlle Marie-Madeleine de Valsuzenay, fille du baron de Valsuzenay, conseiller d'Etat et préfet de la Gironde. Lui-même s'est marié (1862) avec Mlle Mathilde Barbanson, fille de M. Jean Barbanson, sénateur du royaume de Belgique : son fils, M. René de Truchis, est officier-élève à l'Ecole de Saumur ; de ses trois filles, Mlles Jeanne, Marie et Valentine, l'aînée est veuve du baron de Vassal-Cadillac, capitaine de hussards.

Truchot (Pierre-Marie), né à Sully le 25 mai 1827, c. g. (Epinac) depuis 1871. Négociant, maire d'Autun de 1879 à 84; juge de paix à Lucenay-l'Evêque depuis 1887. Officier d'académie.

Trullard (Guillaume), né à Dijon le 25 septembre 1765, mort à Gueugnon le 19 mai 1838, c. g. de 1831 à 33. Avocat, maître de forges et maire à Gueugnon. Fils de Jean Trullard et d'Anne Jobard. De Mlle Elisabeth Perrot, sœur de M. Nicolas Perrot, c. g., maître de forges, son associé, il a eu trois enfants : un fils, Jean-Baptiste, mort sans postérité; deux filles, Adèle Trullard, épouse de Jean-Marie Passot, de Tournus, et père de deux fils et de deux filles alliées à des membres de la famille Bessard, de Tournus, et Jeanne Trullard, mariée à Claude-Marie-Jules Defosse, père de M. Paul Defosse, de Martigny, et de deux filles qui ont épousé, l'une M. de Girval, l'autre le docteur Quioc.

Tuloup (François), né à Marcigny le 7 septembre 1819, c. g. (Marcigny) de 1870 à 71. Licencié en droit, géomètre-expert. Son père, M. Philippe Tuloup, géomètre, a été membre du conseil d'arrondissement de Charolles (1833-46).

Tupinier (Jean), né à Uchizy le 18 juillet 1753, mort à Tournus le 4 mars 1816, c. g. de 1790 à 91 et de 1812 à 16,

président en 1814. Avocat, juge-bailli de Tournus en 1788, membre du Directoire du département de 1790 à 91, juge au Tribunal de cassation de 1791 à 97, député de Saône-et-Loire au Conseil des Anciens (1797), au Corps législatif (1802-1810) et à la Chambre (1815), chevalier de la Légion d'honneur (1810). Issu d'une importante famille du Mâconnais, dont on connaît la filiation depuis le XVIe siècle, son père, Jean-Antoine Tupinier, notaire à Uchizy, puis à Tournus, épousa dans cette dernière ville Mlle Anne-Claudine Bérardan. Lui-même se maria avec Mlle Claudine Royer, de Cuisery. M. Tupinier a laissé une fille, Françoise, mariée à M. Pierre Vivien, receveur des domaines à Tournus, dont le fils, M. Jean Vivien, officier d'artillerie en retraite, habite Villefranche (Rhône). L'aîné de ses fils, M. Jean-Marguerite Tupinier, né à Cuisery en 1779, mort sans enfants en 1850, élève de l'Ecole polytechnique, a été inspecteur général du génie maritime, député, conseiller d'Etat, ministre de la marine, pair de France et grand officier de la Légion d'honneur. Le second, M. Augustin-Marie Tupinier, né à Tournus en 1783, mort en 1873, secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire pendant la Restauration et sous-préfet de Vouziers pendant les Cent-Jours, chevalier de la Légion d'honneur, a laissé, de Mlle Julienne Royer, un fils, M. Jean-Henri Tupinier, né à Mâcon en 1830, licencié en droit, propriétaire à Cuisery, et père lui-même, par Mlle Hedwige Oudin, de Joseph et Georges Tupinier.

Vachey (Henri-Jean), né et mort à Chamilly (3 mars 1798-18 octobre 1857), c. g. (Chagny) de 1846 à 48. Notaire à Rully ; conseiller municipal de Chamilly (1834-55) et membre du conseil d'arrondissement (1835-46). Par son mariage avec Mlle Chauvot, de Longepierre, il était allié à la famille de M. Daron, député de Saône-et-Loire. Sa fille a épousé M. Etienne Marin, détenu à la suite du coup d'Etat de 1851. Son petit-fils, M. Charles Marin, propriétaire à Chamilly, est conseiller d'arrondissement (Chagny) depuis 1885.

Venot (Philippe-Charles-Henri), né et mort à Vérissey (12 avril 1809-15 janvier 1875), c. g. (Saint-Martin-en-Bresse) de 1848 à 52. Notaire à Saint-Martin (1835-52), déporté à la suite du Deux-Décembre, maire de Vérissey en 1871. Il était fils de Louis-Jacques-Charles Venot et d'Antoinette-Sophie Guillet. Il n'a pas eu d'enfants de Mlle Anne Delorme, son épouse.

Villars (Jean-François-Prosper), né à Mâcon le 4 octobre 1804, c. g. (Lugny) de 1852 à 55. Licencié en droit, (avocat 1826-60), capitaine de la Garde nationale (1834),

conseiller municipal (1831), adjoint (1841) et maire (1852-59) à Mâcon, puis à Verosvres ; chevalier de la Légion d'honneur (1865) ; secrétaire général de la Compagnie des mines de houille de Blanzy. Son grand-père, Jean-François Villars, avait été notaire à Trivy, puis procureur au bailliage de Mâcon. Son père, Jean-René Villars, était avoué à Mâcon.

Villedey (Léonard-François-Philibert), né à La Motte-Saint-Jean, y mort le 25 thermidor an XII, c. g. de 1790 à 91. Curé de La Motte-Saint-Jean. Son frère, François-Marie Villedey, avocat du Roi à Charolles, a eu pour fils aîné, de Mlle Marie Joleaud de Saint-Maurice, Léonard-François-Claude, qui épousa Mlle Lucrèce de Veyny d'Arbouze dont il eut deux enfants : l'aîné suit ; l'autre, M. François Villedey, maire de Rigny-sur-Arroux, est le père de MM. Charles et Victor Villedey, tous deux conseillers d'arrondissement.

Villedey (Charles-Geneviève-Marie), né à Saint-Bonnet-de-Joux le 7 février 1808, c. g. (Saint-Bonnet) de 1856 à 70. Juge de paix à Saint-Bonnet, comme l'avait été son père, Léonard Villedey. De Mlle de La Rochette, de Saint-Martin-du-Lac, il a un fils, M. Julien Villedey, qui habite le château de Croze, à Saint-Bonnet.

Vincent (Pierre), né à La Chapelle-Thècle le 14 octobre 1829, mort en Suisse, c. g. (Beaurepaire) de 1871 à 73. Notaire (1854-73) et maire (1871-73) à Sagy. Son père, Benoît Vincent, propriétaire, avait épousé Mlle Françoise-Virginie Renaud.

Violot (Jean-Baptiste-Claudius), né à Chalon le 26 avril 1837, c. g. (Saint-Martin-en-Bresse) depuis 1871. Licencié en droit ; ancien chef de cabinet du préfet des Landes ; conseiller municipal de Mervans.

Vitallis (Ange-Henri, comte de Migneaux), né et mort à Paris (19 janvier 1787-9 avril 1869), c. g. (Mâcon sud) de 1852 à 64. Surnuméraire des contributions directes à Dijon (1803), contrôleur à Vesoul (1805) et à Mâcon (1805), inspecteur à Bourg (1822), directeur à Mâcon (1823) ; chevalier (1827) et officier (1842) de la Légion d'honneur. Conseiller municipal et propriétaire à Mâcon. Son père, le comte Antoine-Auguste-Martin Vitallis, issu d'une famille de la Provence, originaire de Grèce, habitait Migneaux (Verrières) avant 1790 ; après la Révolution, il devint professeur au collège de Troyes, et sa femme, née Anne-Geneviève Riboutté, institutrice ; il fut par la suite nommé directeur des contributions directes à Moulins, puis à Mâcon, où son fils lui succéda : il a laissé un volume de fables en vers (1796). La famille est éteinte.

Vitteaut (Guillaume), né et mort à Saint-Desert (1er janvier 1744-23 avril 1819), c. g. en 1793. Propriétaire et agent municipal (an VI) à Saint-Desert. Son fils, Guillaume Vitteaut, a été maire de Saint-Desert, et son petit-fils, Guillaume Vitteaut, maire de Rosey.

Vondière (Louis, Blé-Fer sous la Révolution), né à Mâcon le 8 septembre 1767, mort à Paris le 13 ventôse an XII, c. g. en 1793. Propriétaire à Mâcon. Membre du Directoire du département (ans II-III) et de l'Administration centrale (an IV, ans VI-VII). Son père, Claude Vondière, commissionnaire en vins à Mâcon, avait épousé Marie-Anne Basset. Son frère, Jérôme Vondière, lui a survécu.

APPENDICE

Bibliographie des procès-verbaux du Conseil (1).

1. Deuxième session de 1833 et session extraordinaire d'octobre. — Lith.; in-4°. 58 p.
2. Session de 1834. — Mâcon, Dejussieu, in-4°, 40 p.
3. Session de 1835. — Mâcon, Dejussieu, 1836, in-4°, 32 p.
4. Session de 1836. — Mâcon, Dejussieu, 1837, in-4°, 33 p.
5. Session de 1837. — Mâcon, Dejussieu, in-4°, 44 p.
6. Session de 1838. — Mâcon, Chassipollet, 1839, in-4°, 35 p.
7. Session de 1839. — Mâcon, Chassipollet, 1840, in-4°, 39 p.
8. Session de 1840. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 72 p.
9. Session de 1841. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 73 et VI p.
10. Session de 1842. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 74 et VI p.
11. Session de 1843. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 84 et IV p.
12. Session de 1844. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 164 et IV p.
13. Session de 1845. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 188 et IV p.
14. Session de 1846. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 176 p.
15. Session extraordinaire de décembre 1846. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 15 p.
16. Session de 1847. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 167 p.
17. Session extraordinaire d'avril 1848. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 20 p.
18. Première session de 1848. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 39 p.
19. Deuxième session de 1848. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 184 p.
20. Session de 1849. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 199 p.
21. Session extraordinaire de février 1850. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 31 p.
22. Session de 1850. — Mâcon, Dejussieu, in-8°, 191 p.

---

(1) De 1833 à 1843, les délibérations seules ont été reproduites; les rapports des préfets y ont été joints depuis 1844, les délibérations de la Commission départementale depuis 1872. De là viennent la double tomaison et les paginations multiples que nous reproduisons à dater de 1864. Les frais d'impression qui montaient à peine à 200 francs au début, se sont élevés à 3,731 fr. 44 c. en 1886.

23. Session de 1851. — Mâcon, Dejussieu, 1851, in-8°, 203 p.
24. Session de 1852. — Mâcon, Protat, 1852, in-8°, 181 p.
25. Session de 1853. — Mâcon, Protat, 1853, in-8°, 124 p.
26. Session de 1854. — Mâcon, Protat, 1854, in-8°, 128 p.
27. Session extraordinaire de mai 1855. — Mâcon, Protat, 1855, in-8°, 32 p.
28. Session de 1855. — Mâcon, Protat, 1855, in-8°, 143 p.
29. Session de 1856. — Mâcon, Protat, 1856, in-8°, 119 p.
30. Session de 1857. — Mâcon, Protat, 1857, in-8°, 120 p.
31. Session de 1858. — Mâcon, Protat, 1858, in-8°, 160 p.
32. Session de 1859. — Mâcon, Protat, 1859, in-8°, 154 p.
33. Session de 1860. — Mâcon, Protat, 1860, in-8°, 142 p.
34. Session de 1861. — Mâcon, Protat, 1861, in 8°, 147 p.
35. Session de 1862. — Mâcon, Protat, 1862, in-8°, 151 p.
36. Session de 1863. — Mâcon, Protat, 1863, in-8°, 187 p.
37. Session de 1864. — Mâcon, Protat, in-8°, 375 et 199 p.
38. Session de 1865. — Mâcon, Protat, in-8°, 288 et 219 p.
39. Session de 1866. — Mâcon, Protat, in-8°, 380 et 195 p.
40. Session de 1867. — Mâcon, Protat, in-8°, 360, 32, CXIII et 200 p.
41. Session de 1868. — Mâcon, Protat, in-8°, 363, XXXIV et 202 p.
42. Session extraordinaire de janvier 1869. — Mâcon, Protat, in-8°, 43 p.
43. Session de 1869. — Mâcon, Protat, in-8°, 342 et 204 p.
44. Session extraordinaire de septembre 1870. — Mâcon, Protat, in-8°, 325 p.
45-46. Session de 1871. — Mâcon, Protat, 2 v. in-8°, 104 et 496 p.
47. Première session de 1872. — Mâcon, Protat, in-8°, 84, 36 et 199 p.
48-49. Deuxième session de 1872. — Mâcon, Protat, 2 v. in-8°, 304, — 32 et 456 p.
50. Première session de 1873. — Mâcon, Romand, in-8°, 120, 59, IV et 175 p.
51-52. Deuxième session de 1873. — Mâcon, Romand, 2 v. in-8°, 265, — 31, 30 et 469 p.
53. Session extraordinaire de décembre 1873 et première session de 1874. — Mâcon, Romand, in-8°, 73, II, 33, II, 10 et 195 p.
54-55. Deuxième session de 1874. — Mâcon, Romand, 2 v. in-8°, 324, 8, 18, — 516 p.
56. Première session de 1875. — Mâcon, Protat, in-8°, 84, 35 et 156 p.
57-58. Deuxième session de 1875. — Mâcon, Protat, 2 v. in-8°, 349, 27, — 75 et 407 p.
59. Première session de 1876. — Mâcon, Protat, in-8°, 75, 61 et 162 p.
60-61. Deuxième session de 1876. — Mâcon, Protat, 2 v. in-8°, 352, 12, — 38 et 446 p.
62. Session extraordinaire de janvier 1877. — Mâcon, Protat, in-8°, 27 p.
63. Première session de 1877. — Mâcon, Romand, in-8°, 93, 68, 52 et 222 p.
64. Deuxième session de 1877. — Mâcon, Romand, in-8°, 134, 31 et 166 p.
65. Troisième session de 1877. — Mâcon, Romand, in-8°, 188 et 208 p.
66. Première session de 1878. — Mâcon, Romand, in-8°, 93, 34 et 179 p.
67-68. Deuxième session de 1878. — Mâcon, Romand, 2 v. in-8°, 372, 13, — 70 et 436 p.

69. Première session de 1879. — Màcon, Romand, in-8°, 182, 96 et 222 p.
70-71. Deuxième session de 1879 et session extraordinaire de novembre. — Màcon, Romand, 2 v. in-8°, 447, 30, — 52, 498, 18 et 14 p.
72. Première session de 1880. — Màcon, Romand, in-8°, 160, 134, 127 et 163 p.
73-74. Deuxième session de 1880. — Màcon, Romand, 2 v. in-8°, 494, — 88 et 426 p.
75. Session extraordinaire de janvier et première session de 1881. — Màcon, Romand, in-8°, 16, 16, 118, 117 et 207 p.
76. Deuxième session de 1881. — Màcon, Romand, in-8°, 54, 397, IV, 155, 29 et 340 p.
77. Première session de 1882. — Màcon, Romand, in-8°, 157, 126 et 166 p.
78. Deuxième session de 1882. — Màcon, Romand, in-8°, 498, 28, 72 et 365 p.
79. Première session de 1883. — Màcon, Romand, in-8°, 150, 154 et 154 p.
80. Deuxième session de 1883. — Màcon, Romand, in-8°, 71, 493 et 424 p.
81. Première session de 1884. — Màcon, Chollat, 1884, in-8°, 89, 102 et 142 p.
82. Deuxième session de 1884. — Màcon, Chollat, 1884, in-8°, 39, 468 et 361 p.
83. Première session de 1885. — Màcon, Chollat, 1885, in-8°, 109, 80 et 108 p.
84. Deuxième session de 1885. — Màcon, Chollat, 1885, in-8°, 52, 405 et 304 p.
85. Première session de 1886. — Màcon, Bellenand, 1886, in-8°, 107, 110 et 117 p.
86. Deuxième session de 1886. — Màcon, Bellenand, 1886, in-8°, 38, 392 et 356 p.
87. Session extraordinaire de novembre 1886. — Màcon, Bellenand, 1886, in-8°, 14 p.
88. Première session de 1887. — Màcon, Romand, 1887, in-8°, 90, 134 et 142 p.
89. Deuxième session de 1887. — Màcon, Romand, 1887, in-8°, 54, 487 et 408 p.

Bibliographie des règlements du Conseil.

1. Règlement pour la tenue des séances du Conseil général. — Màcon, Chassipollet, 1840, in-8°, 8 p.
2. Règlement adopté par le Conseil général dans sa séance du 9 avril 1872. — Màcon, Protat, in-8°, 4 p.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 32. — Fricaud n'est mort qu'en 1838.
P. 74. — On sait que, par décret du 17 mars 1791, l'Assemblée Constituante ordonna l'élargissement du curé d'Issy-l'Evêque.
P. 80. — Marat ne fut député de Paris qu'à la Convention.
P. 142. — M. de La Guéronnière était préfet.
P. 177. — M. Campionnet est mort le 26 février 1888.
P. 193. — Doria est né en 1772.
P. 203. — M. de Ganay est né à Autun. Il a été député de Saône-et-Loire de 1810 à 1814.
P. 246. — M. le baron de Buffières a épousé la fille du comte de la Rochette de Faÿ.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES (*)

A

(*) Les noms des personnes mentionnées aux *Additions et Corrections* ne figurent pas dans cette table.

C

E

F

G

H

I

J

M

N

O

P

S

